BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE; HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

P! 00
10017

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT

8° Lc 21/31
Aisne. 11
A

Saint-Quentin. — Imp J Moureau

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE, liv. VIII, épit. XIV.

TOME TROISIÈME

(2me série)

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
BIBLIOTHÈQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ON SOUSCRIT

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON
Rue St Dominique St-Germain, 23.

MDCCCLXII.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 4 Janvier 1869

Présidence de M. PÉRIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le scrutin ouvert de deux à quatre heures pour la rénovation du bureau donne le résultat suivant :

Président : M. PÉRIN,
Vice-Président : M. SUIN,
Secrétaire : M. l'abbé PÉCHEUR,
Vice-Secrétaire Archiviste : M.
Trésorier : M. LEROUX.

Après la proclamation des noms des membres du

bureau de la Société pour l'année 1869, M. le Président annonce que personne n'ayant obtenu la majorité absolue des voix pour les fonctions de secrétaire-archiviste, il sera procédé à la séance de février à un nouveau tour de scrutin.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Le Cabinet historique* quatorzième année, 10e et 11e livraisons; octobre et novembre 1868.

2° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts,* de la Marne, année 1867.

3° *Bulletin des Sociétés savantes* 4e série, t. VIII, septembre 1868.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Matton donne lecture d'un état imprimé mais rare concernant l'hôpital de Soissons. Ce document contient des détails intéressants sur la mendicité au dix-septième siècle et les moyens pour la réprimer.

M. Laurendeau lit à l'appui de son mémoire sur la voirie romaine dans l'intérieur de Soissons, dont il a été question à la séance du 9 novembre 1868, un état des fouilles opérées dans la ville à l'occasion du placement des tuyaux pour la distribution des eaux. Suit le Mémoire :

MÉMOIRE

SUR LA VOIRIE ROMAINE DANS L'INTÉRIEUR DE SOISSONS

Par M. LAURENDEAU

—

Première partie.

Depuis le commencement du mois d'avril 1868 la plupart des rues de la ville de Soissons et de ses fau-

bourgs ont été sillonnées, pour l'enfouissement des tuyaux destinés à y conduire les eaux, soit de la rivière de l'Aisne, soit des sources de Sainte-Geneviève, par des tranchées de 1m 25c de profondeur sur une largeur de 85c, pour les tuyaux de 20c de diamètre intérieur et de 1m 05c, ou 1m 10c seulement sur 50 ou 60c de largeur pour ceux d'un plus faible calibre.

Malgré leur peu de profondeur, ces fouilles, dont le plus grand nombre n'ont mis à jour que des terres rapportées ou maintes fois remuées, surtout dans les rues où passent les tuyaux à gaz et les anciens conduits des fontaines, ont donné lieu néanmoins à quelques trouvailles intéressantes en ce qu'elles viennent, d'un côté, confirmer des observations antérieures et, de l'autre, contredire des conjectures mal fondées. Les plus importantes de ces trouvailles sont celles de plusieurs chaussées romaines traversant la ville et, les faubourgs; notamment celle venant de Reims. Ce sont ces chaussées qui vont faire aujourd'hui le sujet de mon rapport.

Les historiens et les archéologues de la localité ne sont pas d'accord sur la direction des grandes voies romaines qui traversaient notre vallée et se croisaient au dedans ou au dehors de Soissons.

Avant la publication des deux dernières histoires de Soissons, les historiens du pays, sauf Rousseau des Fontaines et Cabaret, ne s'étaient guère occupés de la topographie de notre ville et de ses alentours. Ce dernier, si je ne me trompe, est le premier qui ait parlé des chaussées romaines connues alors sous le nom de chaussées Brunehaut.

« La plus fameuse de toutes ces chaussées (1) était,

(1) Cabaret : *Mém. manuscrits pour servir à l'hist. de Soissons* t. Ier, p. 538 et 539 : additions.

» dit-il, celle qui conduisoit de Rome au pays des » Morins. Comme elle passoit à Soissons, toutes les » routes qui y aboutissaient prirent insensiblement le » le nom de chaussées Brunehaut. Nous trouvons la » preuve de ces faits dans les plus anciens titres de la » cathédrale qui dans ces lieux donnèrent pour abou- » tissant à plusieurs pièces de terre de ses domaines » le nom de chaussée Brunehaut. Suivant ces titres » dont plusieurs datent du huitième et du neuvième » siècle, la grande chaussée Brunehaut, après avoir » traversé l'Italie, les villes d'Arles, Lyon, Reims » Braine et le moulin de Quinquampoix cottoyoit » Soissons le long de ses murailles et fossés à partir » du midi, jusqu'au couchant, où elle étoit coupée » par le Pont-Vert, aujourd'hui le bac de Pasly, puis » reprenoit sa continuité jusqu'au village de Vau- » rezis, etc.» « Quant aux autres chaussées du Soisson- » nais, continue le même historien, qui portent éga- » lement le nom de Brunehaut, ce ne sont que des » branches qui, vraisemblablement, conduisoient à la » grande, et qui en ont usurpé le nom à raison de » leur ressemblance et de leur construction : telle est » celle qui, au midi de Soissons, passe à Oulchy et se » termine à Château-Thierry ; celle qui, du couchant » de notre ville, après avoir passé par Amblegny, la » montagne de Haute-Fontaine, perçoit la forêt de » Rhetz, de Crise, etc. ; et celle qui, du nord de Sois- » sons après avoir passé à Vic-sur-Aisne, et Berny- » Rivière conduisoit à Noyon où elle rejoignoit la » grande chaussée qui, après avoir traversé toute la » France, conduisoit au pays des Morins et se termi- » noit à la mer Gauloise. »

MM. Martin et Lacroix disent (1) : « La chaussée

(1) MM. Martin et Lacroix : *Hist. de Soissons*, t. Ier, p. 72 et 73.

» de Milan à Boulogne... de Basoche laissant Braine » sur la gauche, allait traverser la Vesle au pont ro- » main de Quincampoix et suivant la rive méridio- » nale de l'Aisne, entrait à Augusta par le faubourg » de Crise, (par la porte l'Archer, suivant D. Grenier, » qui prétend qu'Augusta n'en avait que deux, la » porte l'Archer au sud-est, du côté de Reims, et la » porte de Crise, dite depuis porte l'Évêque ou de la » Grosse-Tête, à l'ouest de la ville); puis en ressor- » tait à l'ouest par la porte de Crise, située près de » l'endroit où la Crise, tournant autour des remparts, » faisait un coude pour s'aller jeter dans l'Aisne, et à » quelque distance de l'angle méridional du château » romain (château d'Albâtre). La grande route arri- » vée à Pontarcher, avait un embranchement au tra- » vers des forêts, vers le pays des Silvanectes, puis » franchissait l'Aisne au lieu dit le Pont-Vert dans » les anciens titres, près de *Riparia* (Berny-Rivière) » où était établi un péage impérial, traversait la » prairie de Vic-sur-Aisne et tirait droit à Noyon » pour rejoindre Amiens et la mer. On a retrouvé, il » y a peu d'années, le pavé de cette fameuse voie à » la sortie de Soissons près et à droite du point de » départ de la moderne route de Paris. »

M. Leroux, de son côté, adopte à l'égard de la chaussée de Rome à Boulogne, dont il croit avoir retrouvé une portion sous la courtine de la porte de Paris, l'itinéraire indiqué par Cabaret (1) : « Plu- » sieurs routes ou voies militaires, dit-il se croisaient » sous les murs de Soissons. La plus importante de » ces communications était la grande chaussée cons- » truite sous le règne d'Auguste, et qui conduisait de » Rome en Albion, en passant par Lyon, Autun,

(1) M. Leroux. *Hist. de Soissons*, t. Ier, p. 64 et 65.

» Reims, Amiens et Boulogne. Cette chaussée ne tra-
» versait pas la ville, elle la longeait au sud et à
» l'ouest, ainsi qu'on a pu s'en assurer lors de la
» construction, en 1824, de la courtine de la porte de
» Paris. On a reconnu en effet que la vieille muraille
» flanquée de tours, qui formait cette partie de l'en-
» ceinte de la ville, avait été assise sur le massif
» d'une ancienne chaussée, composé, sur plus d'un
» mètre d'épaisseur, de grés, de cailloux, de frag-
» ments de briques et de tuiles de fabrication romaine
» et de gros gravier. »

M. Leroux ne parle pas de la chaussée de la Marne qui, de Soissons, se rendait par Oulchy à Château-Thierry; mais (1) sur le plan, accompagnant son texte, où il représente *Soissons sous les Romains jusqu'en* 582, il indique cette chaussée qu'il fait entrer en ville par la porte Saint-André, et la prolonge par les rues du Commerce, de la Congrégation et de Glatigny jusqu'au delà de Saint-Pierre-à-la-Chaux. De même il prolonge la chaussée d'Amiens à travers la ville par les rues du Collége, des Rats, du Mouton, de Saint-Quentin, des Graviers et de Saint-Waast jusqu'à Saint-Médard.

Parmi les archéologues de Soissons, M. Clouet, dans un *Mémoire sur les voies romaines du Soissonnais*, publié en 1847, s'exprime ainsi (2) : « Route de
» Reims. — Cette voie antique, qui est une section de
» la grande chaussée de Milan à Boulogne, traver-
» sait, comme la route actuelle, le faubourg de Saint-
» Crépin. Au delà, la voie romaine se confond avec la
» route royale jusqu'à Sermoise. Voie d'Amiens. — A
» partir de Soissons jusqu'à Pontarcher, la route d'A-

(1) M. Leroux : *Hist. de Soissons*, t. 1er, p. 68 : plan.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. 1er, p. 130 131, 132, 135 et 138.

» miens est assise sur la chaussée de Milan à Boulo-
» gne. Cette grande voie traversait de nombreuses
» villas dans la vallée de Soissons : elle parcourait
» d'abord le grand faubourg à l'ouest de la ville ; puis,
» après Canivet, elle coupait la plaine comprise entre
» Pernant et la rivière de l'Aisne... C'est à Pontar-
» cher que la voie de Milan se bifurquait ; l'une des
» branches se dirigeait sur Senlis, l'autre sur Noyon-
» aboutissant toutes deux à Boulogne par Amiens.

» Chaussée de Vermand. — Cette voie qui paraît
» être le prolongement de la chaussée de la Marne
» venant de Lyon, traversait le château d'Albâtre à
» l'angle nord-ouest de Soissons. Elle suivait proba-
» blement l'avenue de Pasly jusqu'au bac. Cepen-
» dant on prétend qu'il existe dans l'Aisne, à quelques
» mètres au-dessus du passage actuel, les restes d'un
» ancien pont ; mais comme on retrouve au delà du
» bac les traces évidentes de l'ancienne chaussée,
» juste en face de l'avenue de Pasly, on doit en con-
» clure que cette direction n'a jamais été changée.

» Route de Meaux. — Cette voie se confondait,
» suivant toute apparence, avec celle de Lutèce, de-
» puis Soissons jusqu'à la hauteur de Villers-Cotte-
» rêts. Leur tige commune partait du carrefour de
» Maupas, près de l'ancien cimetière romain ; de là,
» elle s'enfonçait dans les gorges des Chaudières, à
» l'extrémité desquelles on la voit se frayer un pas-
» sage dans le roc ; au delà, et sur le plateau, c'est
» encore une chaussée verte élevée 1[m] 50[c] au-dessus
» du sol. »

De son côté M. De la Prairie, dans une notice ayant pour titre : *Théâtre romain de Soissons*, publiée en 1848, dit (1) : « Ce que l'on peut affirmer, c'est que la

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. II, p. 92.

» voie romaine qui, après avoir traversé Reims, se » rendait à Soissons, et delà à Boulogne, passait très- » près de la façade extérieure du grand bâtiment de » la scène de ce théâtre. »

Dans un autre mémoire du même auteur sur l'ancien *Château d'Albâtre*, publié en 1854 et auquel est joint un plan de Soissons par M. de Vuillefroy on trouve ces passages :

« Quoique le monument (1) (château d'Albâtre) fût » en dehors de la ville romaine, il paraît avoir été le » point où venaient rayonner toutes les voies qui » partaient de Soissons ou y arrivaient. Un grand » nombre de raisons nous font supposer du moins » qu'elles se dirigeaient vers un grand péristyle à » colonnes dont nous parlerons plus loin, et en avant » duquel aurait existé une place publique.

» La voie de Paris et de Meaux descendait dans la » vallée à la gorge de Maupas, coupait près du cime- » tière actuel celle de Senlis, de Noyon et d'Amiens, » et se rendait au point dont nous venons de parler. » La voie de la mer par Vermand ou Saint-Quentin » traversait l'Aisne à Pasly, un peu en amont du bac » sur un pont dont on a reconnu des restes, il y a quel- » ques années. Sa direction exacte n'a pu être cons- » tatée ; mais quelle que fût en effet sa direction, la » distance dont elle pouvait s'éloigner du même » point était si faible, qu'il est permis de supposer » qu'elle s'y rendait aussi.

» Lorsqu'en 1824, on reconstruisit la courtine Saint- » Christophe, on put constater que l'ancien mur était » assis sur une voie antique. La direction de cette » voie conduit toujours au même point ; mais si l'on » considère que les chaussées de Reims et de la

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VIII, p. 40 et 41.

» Marne (route actuelle de Château-Thierry) s'étaient » rencontrées nécessairement vers le carrefour Saint- » Martin, on en conclura que ces deux dernières » voies tournaient la ville pour se rendre, comme » toutes les autres, au palais d'Albâtre. » Dans une note, M. De la Prairie ajoute : « Leroux, dans son » *Histoire de Soissons*, premier volume, page 64, dit » en parlant de la voie de Reims : « Cette chaussée » ne traversait pas la ville ; elle la longeait au sud et » à l'ouest, ainsi qu'on l'a reconnu lors de la recons- » truction de la porte de Paris. » Mais cet embran- » chement tournant la ville pouvait très-bien ne pas » empêcher la voie de se rendre directement à la » porte du midi, si il y en avait une. »

M. De la Prairie termine ainsi sa description des chaussées romaines dans la vallée de Soissons :

« Nous venons de montrer (1) que le palais d'Al- » bâtre pouvait communiquer avec tous les pays » occupés par les Romains, sans qu'il fût nécessaire » de traverser la ville. Il nous reste à indiquer de » quelle manière il communiquait avec la ville elle- » même. Si l'on jette les yeux sur le plan, on verra » que la chaussée de Noyon se rendait directement » au carrefour de la Grosse-Tête, où se trouvait la porte » romaine, et on verra en même temps que la voie » qui tournait la ville et unissait le palais d'Albâtre » aux voies de Reims et de la Marne, coupait la voie » de Noyon, précisément où est la porte Saint-Chris- » tophe actuelle. Il est probable, d'ailleurs, ainsi » qu'on l'a indiqué sur le plan, que la voie de Ver- » mand se rendait directement au carrefour de la » Grosse-Tête. La communication du palais d'Albâtre

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VIII p. 42.

» avec la porte de l'ouest ne laisse donc aucun » doute. »

Des divers extraits que je viens de transcrire il est facile de conclure que nos historiens et nos archéologues, par la divergence ou l'indécision de leurs descriptions de nos chaussées romaines, ne s'étaient jusque-là appuyés que sur des données incertaines et que leurs affirmations ne sont que des conjectures plus ou moins plausibles ou hasardées. En effet, Cabaret ne s'appuie que sur d'anciens titres qu'il ne désigne pas; et encore ne les cite-t-il que pour faire remarquer que les chaussées romaines, dont les noms primitifs n'étaient plus en usage depuis longtemps, y étaient désignées par le nom commun de chaussées Brunehaut. Pour prouver que la chaussée de Rome au pays des Morins : « cottoyait Soissons le long de ses » murailles et fossés à partir du midi jusqu'au cou» chant » il eût été nécessaire, ce me semble (ce qui n'était sans doute pas au pouvoir de Cabaret), de désigner positivement les titres dans lesquels cette indication se trouvait et de la rapporter textuellement. Ainsi, par exemple, voici un passage de la sentence arbitrale de Guillaume Berthrand, évêque de Soissons, du 3 novembre 1350 qui me paraît suffisamment indiquer que la chaussée Brunehaut y désignée doit être l'avenue de Pasly; mais sans que l'on puisse dire que ce soit la chaussée de Milan à Boulogne plutôt que celle de Vermand (1) : « Item, in burgo sancti Cristo» phori in domibus et locis quæ sunt a fossis villæ » ex parte ripariæ, legendo viam dictam de Bru» nehaut in dextra usque ad foveam clericorum, et » hinc directe ad iter de Pomeriis, et per illud ve-

(1) Rousseau des Fontaines : *Hist. de Soissons, manusc.* t. II, 3e partie, p. 64 et suiv.

» niendo ad portam asinorum ; item inter illud iter et » ripariam et ex opposito hujus quarterii. »

Dans la *Déclaration* (1) *et dénombrement des rentes*, etc., appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de l'an 1522, on trouve au folio 14 v° cette désignation : « Item, un autre jardin séant au » dit lieu de Crise, contenant septier et demi ou en- » viron, tenant d'une part au *Vieil chemin* et d'autre » aux hoirs Jehan Rousseau, etc. ; » et au folio 18, cette autre indication : « Item, deux autres petits jardi- » nets tenant ensemble séant au dit lieu (de Crise), » tenant d'une part à Paullin Andrien et aboutant » au *Vieil chemin*, etc. » Quel est ce *Vieil chemin?* Est-ce une ancienne chaussée romaine? Est-ce celle de Milan à Boulogne? Est-ce le *Vieil chemin* par lequel, selon Melchior Regnault (2), passait la branche de Vicomté qui, dit-il : « commence à la » porte Saint-Remy et par le *Vieil chemin* se rend » dans le chemin de Compiègne et passe près de » Mercin ? » Nul ne pourrait le dire : Il est vraisemblable que les anciens titres dont parle Cabaret n'étaient pas plus explicites à l'égard de la chaussée de Milan à Boulogne que les passages que je viens de rapporter et que ce qu'en dit cet historien n'est qu'une simple conjecture.

Il me paraît en être de même de la chaussée trouvée en 1824 sous la courtine de la porte de Paris. M. Leroux l'a reconnue de construction romaine, soit ; mais rien ne prouve que ce soit plus spécialement la chaussée de Milan à Boulogne indiquée par Cabaret, plutôt que celle de la Marne venant de Lyon dont elle serait un prolongement, comme le présume

(1) *Bibliothèque publique de Soissons, manusc.*, N° 6.
(2) Melchior Regnault : *Hist. de Soissons*, p. 77.

M. Clouet. Ce pouvait être tout aussi bien un chemin direct conduisant simplement du château d'Albâtre au théâtre romain. Évidemment ce ne sont là que simples conjectures, aussi bien que l'opinion de D. Grenier rapportée par MM. Martin et Lacroix ; en effet rien ne prouve qu'Augusta n'avait que deux portes, l'une au sud-est par où, selon eux, la chaussée de Milan à Boulogne entrait, et l'autre à l'ouest par où elle sortait pour se rendre à Pontarcher.

Je ne dirai rien de l'affirmation de M. De la Prairie pour qui, d'un côté, la voie romaine après avoir traversé Reims se rendait à Soissons, passait très-près de la façade extérieure du théâtre romain avec celle de la Marne après s'être toutes deux rencontrées nécessairement vers le carrefour Saint-Martin, affirmation par laquelle il conclut que « ces deux dernières » voies tournaient la ville pour se rendre comme » toutes les autres au palais d'Albâtre, » et, de l'autre côté, admet néanmoins que « cet embranchement » tournant la ville pouvait très-bien ne pas empêcher » la voie de se rendre directement à la porte du midi » s'il y en avait une ? »

Quant à la place publique située devant un grand péristyle à colonnes où, selon l'honorable archéologue, « venaient rayonner toutes les voies qui partaient de » Soissons ou y arrivaient, » elle n'est rien moins que prouvée. Au contraire, je crois avoir suffisamment démontré dans un mémoire (1), déposé aux archives de la Société archéologique, sur les traces de chemins anciens qui apparaissent en été dans les plaines à l'ouest et au nord de la ville, dont deux portions ont été depuis mises à jour, que le château

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. II, p. 113 et 111, séance du 5 octobre 1857.

d'Albâtre (1) était entouré depuis le marché aux chevaux (route de Compiègne) jusqu'au rond point du Mail, d'un réseau de chemins romains se coupant à angles droits, devant former les rues d'une colonie romaine établie à l'entour de ce château ; et conséquemment retirant toute probabilité à l'existence d'un rayonnement de routes se concentrant devant le péristyle en question.

Mais il n'y avait que des fouilles suffisamment profondes et assez étendues qui pussent faire apprécier la valeur intrinsèque de ces diverses conjectures. Déjà en 1845 (2), lors de la construction, dans la rue du Commerce, vis-à-vis la place Saint-Pierre, d'un nouveau bâtiment pour l'Hôtel-Dieu, on avait découvert un tronçon de chaussée romaine dirigée dans le sens de la rue ; son *statumen* ou fondation était assis sur le sol naturel à 4 mètres de profondeur. Au-dessous de cette chaussée il fut trouvé un aqueduc voûté de 50 centimètres de haut, longeant, le long de l'impasse Saint-Pierre, une autre chaussée semblable à la précédente et traversant d'équerre la rue du Commerce.

En septembre 1854 (3), dans la même rue du Commerce, en creusant la fouille pour la construction du nouvel égout de l'Hôtel-Dieu, que j'ai observée moi-même, on trouva à l'entrée de l'impasse des Bons-Enfants, à 3 mètres de profondeur, (le sol actuel est là

(1) *Journal de Soissons*, n° du 16 novembre 1864 ; article Archéologie locale.

(2) L'*Argus Soissonnais*, n° du 25 novembre 1845, qui rend compte de cette découverte, dit : « Pour asseoir cette construc» tion, il a fallu creuser le sol à une profondeur de vingt-cinq » pieds ; car généralement, dans notre ville, on n'arrive au sol » primitif qu'après avoir traversé cette profondeur. » L'*Argus* est ici dans l'erreur.

(3) *Journal de Soissons*, n° du 16 novembre 1864 ; Archéolog e, locale;

a peu près d'un mètre plus bas qu'à la place Saint-Pierre), un autre tronçon de la même chaussée assis également sur le sol naturel. Ce tronçon était composé d'une couche inférieure de petites pierres liées ensemble par un mortier ou ciment très-dur, assise sur une couche de pierres plates ; au-dessus il y en avait une autre d'une matière blanche comme du cran, d'environ 30 centimètres d'épaisseur ; puis une autre couche de gravier. Ce massif avait au total une épaisseur d'un mètre environ. Quelques années auparavant un massif de même nature avait été trouvé, à peu près à la même profondeur, dans une cave de la maison formant le coin des rues Saint-Léger et Glatigny, appartenant à M. Hénin de qui je tiens ce fait. On pouvait supposer que ce troisième morceau, malgré son grand éloignement des deux autres, devait appartenir à la même voie ; mais cette voie qu'était-elle ? Était-ce la chaussée venant de Reims ou celle de la Marne indiquée par l'historien Leroux sur son plan de Soissons sous les Romains ?

En octobre (1) et novembre 1861, une tranchée ayant été ouverte pour la construction d'un égout depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la rue de Panleu, longeant les rues de la Gare et de l'Hôpital, on trouva dans cette dernière, vis-à-vis la maison portant le n° 10, une chaussée romaine dont la partie supérieure est à peu près à la profondeur de 2 mètres, Elle est composée de pierres dures de diverses natures, dont beaucoup ne sont pas plus grosses que le poing, liées par une terre ou ciment grisâtre formant un tout très-dur et très-solide. La fouille ne descendit pas jusqu'à la base de cette chaussée. Dans les déblais

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XV, p. 138; rapport de M. Laurendeau.

en provenant, on trouva une pièce romaine en bronze à l'effigie de Faustine; ce qui pourrait faire supposer que la construction de cette chaussée est postérieure à celle de la chaussée de Milan à Bougne.

La découverte de cette chaussée me porta dès lors à croire que ce pouvait être celle de la Marne qui, du pont du faubourg actuel de Crise, devait se diriger vers la rue des Vieilles-Etuves ou sur celle des Chaperons-Rouges.

Une autre trouvaille faite en 1864 (1), dans le fossé de la courtine Saint-Martin au pied du talus du chemin couvert, lors de la plantation d'une haie, d'un espace de terrain d'une étendue de 7 mètres 35 centimètres, contenant des fragments de tuiles, de plâtre, de briques rouges ordinaires et vernissées, situé dans le prolongement de la route de Château-Thierry et sur la même ligne que la chaussée romaine dont je viens de parler, vint m'affermir de plus en plus dans la pensée que cette route, avant 1553, au lieu de tourner à droite comme aujourd'hui pour entrer en ville, se dirigeait presque en ligne droite vers la rue des Vieilles-Étuves où devait se trouver la porte Berthin.

Pour moi, les trois tronçons de chaussée romaine trouvés rues du Commerce et de Glatigny ne pouvaient pas faire partie de la chaussée de la Marne, mais plutôt de celle venant de Reims.

La tranchée exécutée cette année le long des rues Saint-Martin, du Commerce, de la Congrégation et de Glatigny est venue fixer définitivement l'itinéraire de la chaussée de Milan à Boulogne dans la traverse de Soissons.

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XVIII, p. 245 et suiv. Rapport de M. Laurendeau.

Cette fameuse chaussée que Bergier (1) a découverte dans la ville de Reims et dont il a décrit en détail la composition se trouve, dans le parcours du faubourg Saint-Crépin, sous le pavé de la route actuelle.

En effet, déjà en 1863 (2), la tranchée pratiquée à cette époque pour la pose des tuyaux à gaz, depuis la porte Saint-Martin jusqu'au bout du faubourg Saint-Crépin sur l'accotement de droite de la route, quoique à peine profonde d'un mètre seulement, m'avait donné l'occasion de remarquer que, depuis le bureau de l'octroi jusqu'à l'impasse conduisant dans les jardins adjacents, le sol s'était trouvé être un terrain sablonneux légèrement exhaussé de terres rapportées; puis ensuite jusqu'à l'endroit où la route tourne à droite et où se trouve la maison portant le n° 20; le terrain, dans toute la profondeur de la fouille, était de pure terre de jardin; enfin jusqu'à la rue de Pampelune et au delà, le sol ne présentait plus que des couches minces de terres mélangées de sable ou de grève sans aucun indice de chaussée romaine. J'en avais conclu que, si en deçà de la maison n° 20, la superficie du sol était de terre de jardin, c'est qu'avant 1553 la route venant de Reims ne se contournait pas à gauche comme aujourd'hui vers la porte Saint-Martin qui n'existait pas alors; mais, au contraire, qu'après avoir fait, depuis la rue de Pampelune jusqu'en deçà du pont de la Crise, une légère inflexion sur la droite elle devait, à l'endroit du coude où se trouve une haie, se diriger directement vers l'entrée de la rue de l'Hôpital, et que tout le terrain occupé par la route actuelle compris entre la maison n° 20 du faubourg et la porte

(1) Bergier; *Hist. des grands chemins de l'empire romain*, 1736 t. Ier, p. 181 et 182.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XVII, p. 420 et suiv. Rapport de M. Laurendeau.

Saint-Martin, ayant été cultivé jusqu'en 1553, démontrait que ceux qui veulent que la grande chaussée de Milan à Boulogne se dirigeât en ligne droite du faubourg Saint Crépin sur la porte Saint-Martin, et de là directement vers Saint-Remy sont dans l'erreur. Toutefois, ce qui était vrai pour le côté droit de la route ne l'était plus tout à fait pour le côté opposé ; du moins en ce qui concerne la chaussée romaine. Celle-ci, au lieu de se séparer de la route actuelle au coude où la haie se trouve, en laissant sur la gauche la maison portant le n° 1, ne s'en sépare qu'en deçà de celle-ci en face de l'espace compris entre la porte de son jardin et l'angle où se trouve la borne militaire n° 104. Voici le détail de la tranchée sur ce point :

Coupe oblique de la chaussée romaine venant de Reims. — Vis-à-vis la maison portant le n° 12, faubourg de Reims, la chaussée romaine quitte le dessous du pavé de la route impériale, en tournant à droite ; et la tranchée se trouvant éloignée du mur du jardin de la maison n° 1 de 3m 90c à 4m 15c, la chaussée a été coupée obliquement par elle sur une longueur de 10m 50c ; de façon que si de chaque extrémité de cette coupe on trace des perpendiculaires au mur du jardin, l'une se trouvera à 13m 90c de l'angle du jardin, et l'autre à 3m 40c du même angle. Sa superficie est à 30c au-dessous du sol de l'accotement de la route ; je parlerai plus loin de son épaisseur et de sa composition.

A l'intérieur de la ville, depuis la porte Saint-Martin jusqu'au delà de l'extrémité de la rue de l'Hôpital, on ne trouve rien que des terres rapportées : la chaussée romaine ne se bifurquait pas en cet endroit ; tout le long de la rue Saint-Martin jusqu'à celle des Feuillants, on trouve à 60c de profondeur un empierrement très-dur sans caractère romain ; au-des-

sous des terres, du sable rapporté et des décombres. Vis-à-vis l'entrée de la rue Neuve-Saint-Martin à 1m de profondeur, sous l'empierrement ci-dessus, on découvrit la partie supérieure de la chaussée romaine bien reconnaissable par sa dureté et par la couleur jaunâtre de ses matériaux. La tranchée ayant été fait vers le milieu de la rue en suivant la courbe de celle-ci, la coupe très-oblique de la chaussée romaine courbée en sens invers, a été opérée, sur une longueur d'environ 20m, depuis le devant des maisons nos 15 et 22 jusqu'au-devant de celle n° 19 au delà de laquelle la chaussée romaine passe sous les maisons qui suivent. La tranchée pratiquée dans la rue de la Surchette n'a pas été assez profonde, dans cette partie élevée, pour mettre à jour la superficie de la voie romaine qu'on aurait pu espérer rencontrer dans celle longeant la rue Saint-Antoine, d'un mètre environ plus basse que l'impasse des Bons-Enfants, où elle fut trouvée, en 1854, à 2m de profondeur ; mais on n'y a rien trouvé : ce n'est qu'au bout de la rue du Commerce devant la maison n° 77 qu'on la retrouva à la profondeur de 80c ; puis ensuite elle fut mise à jour tout le long de la rue de la Congrégation où, devant la maison n° 15, elle se trouva à la profondeur de 60c ; et devant celle n° 29, formant le coin de la rue des Francs-Boisiers, à 45c.

Au-devant de cette dernière maison, où la tranchée a été creusée à 2m de son mur de face, on trouva une rangée de pierres brutes et épaisses de 20 à 25c sur une longueur de 9m, à fleur de la partie supérieure de la chaussée romaine ; puis à leur suite 3 pierres dures taillées, d'un mètre chacune, formant une assise de 3m ne s'avançant, dans la tranchée, que de la moitié de la largeur de celle-ci. On coupa, sans les déranger et sans atteindre leur base, la partie

de ces trois pierres qui pouvaient gêner la pose du tuyau, de façon qu'on ne connaît qu'une de leurs dimensions. De ces pierres, la plus voisine du coin de la rue des Francs-Boisiers s'en trouve à 2m 55.

De la rue des Francs-Boisiers jusqu'à celle du Puits-aux-Loups, la rue de la Congrégation descend en pente assez rapide et de la rue du Puits-aux-Loups jusqu'à celle de Saint-Léger, la même pente existe en sens inverse; or, depuis la porte cochère de la maison n° 22 de la rue de la Congrégation jusqu'à celle de la maison n° 2 de la rue Glatigny, sur une étendue d'environ 40 mètres, la chaussée romaine a subi une solution de continuité produite, sans doute, par le passage, le long du Grand-Marché, de la rue du Puits-aux-Loups et de celle de la Paix, du canal de dérivation de la Crise, lequel a dû être creusé bien postérieurement à la construction de cette chaussée. Dans cet intervalle aucun indice de pont n'a été trouvé ni rien autre chose que les terres rapportées; — mais depuis le devant de la porte cochère de la maison n° 2 rue Glatigny jusqu'à la maison n° 1er de la même rue, sous laquelle elle disparaît entièrement, la chaussée romaine, qui s'y trouve dans un parfait état de conservation, a été coupée par la tranchée longitudinalement et presque sur toute son épaisseur. La façade, sur la rue Glatigny, de la maison n° 2 rue Saint-Léger (à M. Hénin) formant le coin de cette rue et de celle de Glatigny, est bâtie sur une partie de cette chaussée dont la superficie est à 36 centimètres au-dessous du pavage actuel de la rue. Devant cette maison, presque en face du piédestal de gauche du portail de l'église Saint-Léger, on a trouvé, à 66 centimètres de profondeur un squelette humain couché en travers de la voie romaine, les pieds tournés à l'ouest du côté de la maison et la tête du côté de l'église.

En cet endroit la voie romaine présente tous les caractères de composition et de dureté excessive décrits par Bergier pour la même chaussée trouvée dans la ville de Reims. Voici quelques passages de ce qu'en dit cet auteur (1) :

« Ayant fait fouir dans le jardin du dit monas-
» tère (des Pères Capucins) jusque à neuf pieds de
» profondeur, parut la terre ferme sur laquelle le dit
» chemin est assis, et fut trouvé sur icelle un ciment
» de chaux et d'arène, de l'épaisseur d'un pouce seu-
» lement, qui est aussi blanc que s'il venait d'être
» fait. Il enfarine les mains en le maniant comme si
» c'était de la chaux nouvelle..... Sur ce ciment était
» assise pour première couche dudit chemin, des
» pierres larges, plattes, couchées les unes sur les
» autres de l'épaisseur de 10 pouces, et jointes ensem-
» ble avec un ciment qui rend cette couche de tel
» alliage et fermeté, qu'il est bien difficile d'en avoir
» des pièces.... Nous pouvons avec raison donner à
» cette première couche le nom de *statumen*, vu
» qu'elle tient le premier rang ès ouvrage des grands
» chemins comme le *statumen* es pavés des édifices....
» Vient après la seconde couche. — faite et composée
» de pierres, qui tiennent plus de la figure cubique,
» ronde ou ovale, que de la platte et dilatée. Les
» moindres sont comme pour emplir la paume de la
» main.... D'autant qu'elles ne tiennent pas le premier
» rang en l'ouvrage, ce qui est le propre du *statumen*
» nous appellerons donc hardiment cette couche du
» nom de *rudération* que l'on donne à la seconde couche
» des pavés des édifices.... Ces pierrailles de la rudé-
» ration des grands chemins, sont de nature beaucoup
» plus tendre que le caillou naturel, et non propres à

(1) Bergier ; *Hist. des grands chemins de l'empire romain* ; 1736 t. 1er, p. 181 et 182.

» jetter feu : mais elles sont d'un alliage si fort et si » tenant, que les manœuvres sont bien empêchés d'en » tirer et déjoindre autant en une heure, qu'ils en » pourroient porter sur leurs épaules. Ce n'étoit pas à » la main toutefois que l'on mettoit ces pierres en » œuvre. Mais on les épandoit sur l'ouvrage à la pelle, » puis y étant arrangées on les frappoit à coups de » butte dans le conroy qui servoit à les allier. Ce que » les anciens architectes appeloient affermir et mas- » siver. Quant au reste, cette couche seconde ne s'élève » sur la première que de huit pouces d'épaisseur. » Après la rudération, se trouve un chemin dessus dit » pour troisième couche, un ciment ou conroy d'un » pied d'épais: non pas de tuile battue comme ès » pavés des édifices : mais de certaine matière gluante, » attachante et molasse, que l'on appelle en Champa- » gne du *crouïn*. Ce n'est autre chose qu'une arène de » nature de craie que je pense être la même que Vir- » gile appelle *cretam tenacem*, et de quoi il dit qu'il » faut faire les aires des granges.... Il n'y a point de » difficulté qui nous empêche de donner à cette couche » troisième, le nom de *nucleus*; puisqu'elle est de même » nature, et tient le même rang et chemine, que le » *nucleus*, ès pavés des édifices.... Que si nous colli- » geons en un, l'épaisseur des matières intérieures » du dit chemin, nous trouverons qu'elles avoient » ensemble deux pieds six pouces. A laquelle ajoutant » l'épaisseur de la dernière couche qui n'est que de six » pouces, l'œuvre entier se trouvera de trois pieds » et non plus. Tel étoit ce chemin premier ouvert. »

Telle était aussi, dans la rue Glatigny, la composition de la chaussée dont je m'occupe; cependant soit à cause du peu de largeur de la tranchée qui ne m'a pas permis de l'observer très en détail; soit que la différence existât effectivement, le *nucleus* ne m'a pas-

paru aussi épais en cet endroit que le dit Bergier et que je l'avais observé en 1854 à l'impasse des Bons-Enfants ; néanmoins j'ai pu le distinguer de la couche supérieure, de même que dans le faubourg de Reims.

Il est probable que de la maison n° 1er rue Glatigny, la chaussée se contournait à gauche pour se rendre au Château d'Albâtre, non pas sur la prétendue place publique dont il a été parlé, mais par le côté opposé attribué à l'emplacement de celle-ci. Parmi les vingt traces de chemins entourant ce château que j'ai désignées, comme je l'ai dit précédemment, il s'en trouve une de 7 mètres de largeur coupant les autres diagonalement qui, si elle était prolongée au nord-ouest, se dirigerait directement vers le bac de Pasly; et si elle l'était au sud-est, elle couperait la chaussée que je viens de décrire sur l'emplacement de la maison n° 1er de la rue Glatigny. Serait-elle le prolongement de celle-ci? Je ne l'affirmerai pas.

Chaussée de la Marne. — Lors de la construction du chemin de fer de Paris à Soissons, la route impériale de Château-Thierry à Béthune fut coupée à la hauteur de la Croix de Belleu par la tranchée faite pour le passage de ce chemin sous cette route. Là, à 3 ou 4 mètres de profondeur, on découvrit l'ancienne chaussée romaine qui y était assise, à cause de la nature marécageuse du terrain en cet endroit, sur un lit de troncs d'arbres couchés en travers les uns contre les autres. Je n'en ai pas examiné la composition. Cette année la tranchée exécutée dans le faubourg de Crise la mit à jour vis-à-vis la rue Saint-Lazare. Averti trop tard je n'ai pu l'examiner : je n'en ai vu qu'une partie des matériaux qui étaient semblables à ceux de la portion de chaussée trouvée, en 1861, dans la rue de l'Hôpital, laquelle je regarde comme devant en être le prolongement.

La chaussée romaine de la Marne existe donc sous le pavé de la route actuelle de Château-Thierry jusqu'en deçà du pont de Crise ; — comme celle de Milan à Boulogne sous celui de la route de Reims. Celle-ci tourne à droite pour gagner la rue Saint-Martin ; l'autre se prolonge en ligne droite jusqu'à la rue de l'Hôpital : au delà de cette rue quelle direction prend-elle ? Incline-t-elle à droite pour rejoindre la chaussée de Reims ? Tourne-t-elle à gauche pour aller regagner la chaussée trouvée en 1824 sous la courtine Saint-Christophe ? Ou se dirige-t-elle directement vers l'ancienne Augusta ? Les fouilles qui viennent d'être exécutées n'ont point résolu ces questions ; néanmoins elles nous ont fait connaître un nouveau tronçon existant dans la rue de Panleu vis-à-vis le jardin de la maison n° 7 formant le coin de la rue Saint-Remy où, à 16 mètres de ce coin, on a découvert une chaussée romaine d'une largeur de 3 mètres 40 centimètres, ayant sur l'un de ses côtés un accotement empierré de 2 mètres de large ; il n'en existe pas de l'autre côté, le terrain y ayant été remué à une époque antérieure. Sa superficie est à 50 centimètres de profondeur au-dessous du pavé actuel de la rue qu'elle traverse. Quelle est cette chaussée ? Est-ce un chemin qui conduisait directement du château, qu'on appela plus tard, le palais d'Ebroïn, au théâtre romain ? Cette question reste à résoudre.

Dans la rue de la Buerie, vis-à-vis de la maison n° 19, on a cru reconnaître, à 1 mètre de profondeur, la partie supérieure d'une autre chaussée romaine dont on n'a enlevé qu'une épaisseur de 10 centimètres semblable à du béton.

Chaussée de Senlis et d'Amiens. — En dehors de la porte Saint-Christophe, depuis l'angle des routes de Paris et de Compiègne, sous le trottoir de gauche de

celle-ci et jusqu'au cimetière, la tranchée a été creusée dans le massif de la chaussée romaine dite de Senlis et d'Amiens. La partie supérieure de cette chaussée est à 36 centimètres environ au-dessous du sol actuel. La chaleur excessive et la connaissance tardive que j'eus de ce travail, m'ont empêché de l'examiner en détail. Son *statumen* qu'on n'a pas enlevé entièrement, était composé de très-grosses pierres. La construction de cette chaussée, sous le rapport des matériaux, différait un peu de celle de Reims. On en a retrouvé la superficie à l'intérieur de la ville dans la tranchée faite en travers de la rue Saint-Christophe à l'entrée de la rue des Paveurs. Elle y était à 50 centimètres environ sous le pavé de la rue. Déjà, lors de la rentrée, sur l'alignement nouveau, de la maison de M. Carré n° 39, rue Saint-Christophe, on en avait découvert un tronçon à 2 mètres environ de profondeur; mais malgré l'assertion de l'historien Leroux qui veut que cette chaussée se prolongeait jusqu'à Saint-Médard, nul indice n'est venu justifier cette conjecture ; au contraire, la tranchée faite autour du faubourg Saint-Wast, lors de l'élargissement de son fossé et du creusement d'une flaque d'eau, a démontré que le chemin qui conduisait autrefois directement de Soissons à Saint-Médard n'a jamais été une voie romaine.

Tel est le résultat archéologique, quant aux chaussées romaines, dans la traversée de Soissons, que les travaux de distribution d'eau exécutés cette année, nous ont donné l'occasion de constater. Espérons que plus tard d'autres fouilles viendront la compléter.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, PERIN.
Le Secrétaire, l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 1er Février 1869

—

Présidence de M. PÉRIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Recueil des notices et mémoires* de la Société archéologique de Constantine ;

2° *Société des antiquaires* de la Morinie. Bulletin historique, 17e année, 67e et 68e livrais. juillet-décembre 1868 ;

3° *Bulletin des sociétés savantes*, 4e série t. VIII, octobre-novembre 1868 ;

4° *Société impériale des sciences et d'agriculture* de Douai, séance publique du 27 décembre 1868

présidée par M. Fleury, recteur de l'Académie de Douai ;

5° *Cabinet historique*, 4e année, 19e livrais. septembre 1868.

NOMINATION D'UN VICE-SECRÉTAIRE ARCHIVISTE.

Le scrutin demeure ouvert de deux heures à quatre heures.

M. Wattelet est nommé vice-secrétaire archiviste.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre en date du mois de janvier 1869 par laquelle M. Fleury, recteur de l'Académie de Douai l'informe que M. le Ministre de l'instruction publique a proposé à l'empereur la fondation d'un « prix à décerner entre les sociétés savantes dans les départements pour les meilleurs travaux d'histoire, d'archéologie et de sciences. »

« Pour se conformer aux intentions de Son Excellence, M. le Recteur a rédigé un projet de règlement » concernant ce concours qu'il soumet à la Société.

M. le Président est chargé de répondre à M. le Recteur que ce projet de règlement n'a donné lieu à aucune observation importante dans le sein de la Compagnie.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. l'abbé Dupuy fait passer sous les yeux de la Société deux monnaies gauloises trouvées à Soissons. Le même membre dépose sur le bureau la copie d'une inscription provenant d'une dalle sépulcrale : Elle est en lettres gothiques, caractères minuscules, et appartient à la famille Quinquet.

« Cy devant gisent les corps de deffuncts hôn.

personnes Thomas Quinquet et Robinette Havelois sa femme en leurs vivant parochienne de l'église de céans lesquels trépassèrent à savoir le dict Quinquet le premier jour d'apvril lan mil cinq cent cinquante sept avant Paques et la dicte Robinette le premier jour de mars mil cinq cent cinquante six.

Priez Dieu pour leurs ames
Requiescant in pace amen.

Il est inutile de rappeler que la famille Quinquet est une des plus anciennes familles bourgeoises du Soissonnais et que les noms de plusieurs de ses membres se retrouvent inscrits sur des pierres tumulaires dans plusieurs églises du pays et notamment sur le magnifique vitrail de Bucy-le-Long.

M. Laurendeau continue la lecture de son rapport sur les fouilles faites pour la distribution des eaux dans la ville de Soissons, étudiées au point de vue de la topographie ancienne.

RAPPORT

SUR LES FOUILLES POUR LA DISTRIBUTION DES EAUX DE LA VILLE DE SOISSONS

Par M. LAURENDEAU

Deuxième partie

MESSIEURS,

Dans la première partie de mon rapport sur le résultat archéologique des fouilles exécutées pour la distribution des eaux de la ville de Soissons, lu à la dernière séance, je vous ai entretenu des chaussées

romaines découvertes tant dans l'intérieur de la ville que dans ses faubourgs ; c'était la partie la plus importante de mon travail ; néanmoins, ce qu'il me reste à dire de ces fouilles ne manque pas non plus d'intérêt puisqu'elles nous ont donné l'occasion d'observer quel était l'état du sol des rues de Soissons à des époques diverses qu'il est impossible, pour la plupart, de préciser. Je suivrai, dans cette deuxième partie, la marche qu'ont suivie les ouvriers terrassiers dont les travaux ont commencé par l'extrémité du faubourg Saint-Crépin ou de Reims, à la jonction du chemin de Saint-Germain-Villeneuve avec la route impériale de Soissons à Reims. Ce point est celui où passait assurément le fossé qui entourait le faubourg fermé jadis, de ce côté, par la porte de Braine.

Au commencement de ce siècle, le chemin de Saint-Germain était beaucoup plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui. Dans la tranchée qui y a été creusée on a trouvé, à la profondeur d'un mètre, une zone de terre rouge de 20 centimètres d'épaisseur, provenant des résidus de la fabrique de soude, d'alun, de savon et de salpètre qui fut établie pendant la première Révolution et sous le premier Empire dans l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. Cette zone de résidus répandus sur ce chemin prouve donc qu'il a été exhaussé d'un mètre environ depuis la Révolution de 1793.

Faubourg Saint-Crépin ou de Reims. — La tranchée ayant été ouverte le long et à 1 mètre de la façade des maisons portant les numéros impairs, on trouva 1° depuis la jonction du chemin de Saint-Germain avec la route, jusqu'à la porte cochère de la maison n° 17 (emplacement de l'église et du cimetière de l'ancienne paroisse Saint-Pierre-le-Vieil) : terres rapportées par zones parallèles inclinées comme le pavé actuel de la route. Devant la porte de cette maison :

restes de fondations. 2° A partir de ce point jusqu'au-devant des maisons n° 11 et 9 (emplacement de l'église de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand), point le plus élevé du faubourg : terres rapportées et sol naturel, (sable jaune). Depuis la maison n° 9 de M. Lemaire, jusqu'au premier pont de la Crise : fondations de l'ancienne clôture de l'abbaye de Saint-Crépin. Vis-à-vis la rue de Saint-Crépin où se trouvait la porte extérieure de cette abbaye : découverte à 2 mètres en avant de l'alignement actuel, d'un seuil en pierre dure bien conservé de 2 mètres de long, provenant sans doute du petit guichet de la première enceinte de l'abbaye. Cette partie de l'enceinte claustrale a dû être démolie pour l'élargissement de la route en 1722, lors du sacre de Louis XV. Au delà du deuxième pont de la Crise, devant la petite maison n° 3 de la fontaine Saint-Baudry, au fond de la fouille : sol naturel (grève). 3° Depuis cette maison jusqu'à celle n° 1 : terres rapportées. Devant le jardin de celle-ci : coupe oblique de la chaussée romaine venant de Reims. (Voir la première partie du rapport.) Au delà, jusqu'au-devant du pont de la porte Saint-Martin : terres rapportées.

Boulevard de la gare, nouvellement construit. — Terres de jardin et terres rapportées; au delà du bassin de la Crise : sol naturel.

Route de Château-Thierry, faubourg de Crise. — Depuis le glacis extérieur du chemin couvert jusqu'au coude de la route : sol naturel (sable) ; au delà, avant le pont de la Crise où se trouvaient anciennement la porte et le moulin de Crise ou de l'Évêque : fondations d'anciennes maisons détruites avant l'élargissement de la route. Au delà du pont : terre rapportée et superficie de la chaussée romaine de la Marne au-devant de la maison formant le coin de la rue Saint-Lazare.

Coin des rues de la Gare et des Charliers. —Point le plus bas de ces deux rues : sol naturel (sable) dans le fond de la tranchée à 1 mètre de profondeur. Dans ces deux rues : terres rapportées mêlées de décombres. Dans le haut de la rue des Charliers vis-à-vis les maisons n° 16 et 18 : gravier gris très-sec indiquant un ancien chemin.

Rue de l'Hôpital. — Terres rapportées ; zones parallèles d'exhaussements successifs.

Place de l'Hôpital. — Fondations d'un ancien bâtiment de cet établissement.

Rue Neuve de l'Hôpital. — Terre de jardin.

Rue des Minimesses, des Vieilles-Etuves et des Minimes. — Terres rapportées.

Rue Saint-Jean. — Depuis l'angle de la rue de Panleu jusqu'à la porte de l'Arsenal et de la maison en face, la tranchée a été creusée sur la droite le long du mur. On y a trouvé dans le bas de la rue, un amas de tuiles ordinaires brisées ; puis, en montant la rue, des terres rapportées et le sol naturel (terre argilo-sableuse) dans le fond de la fouille. Depuis la porte de l'Arsenal jusqu'à l'angle saillant du mur formant retraite, la tranchée a été pratiquée sur la gauche à 3 mètres 50 centimètres en moyenne du mur de l'enclos de Saint-Jean-des-Vignes. Devant la porte de l'Arsenal : zone épaisse de cran ; puis au delà à 60 centimètres de profondeur : empierrement de grosses pierres et de grès ayant l'apparence d'un ancien chemin ; terrain humide où s'épanche une source. Cet empierrement ne se prolonge pas jusqu'à l'angle saillant du mur devant lequel la tranchée s'est contournée pour pénétrer dans l'enclos de Saint-Jean. Dans cet enclos : sol naturel, sépultures et fondations de quelques bâtiments.

Rue de Panleu, côté gauche, la tranchée longeant

les maisons portant les numéros impairs. — Dans le haut de la rue vis à-vis les maisons n° 1 et 3 : gravois et décombres formant un sol très-dur approchant de celui des anciennes chaussées ; à la suite, terres rapportées mêlées de pierres. Devant la rue du Vieux-Rempart : fondations d'anciennes constructions. Devant la maison n° 15, où se trouve la Tour Macé et où passait l'enceinte du moyen âge, il n'a rien été trouvé que de la terre remuée. Un peu plus loin devant le jardin de la maison n° 17, formant le coin de la rue Saint-Remy, à 16 mètres de ce coin : chaussée romaine. (Voir la première partie du rapport.)

Rues Saint-Remy et Saint-Gaudin. — Terres rapportées et remuées.

Rue de l'Echelle du Temple. — Dans la partie la plus rapprochée du rempart : décombres provenant de constructions romaines ; puis, jusqu'à la rue de la Trinité et s'étendant un peu dans la rue Saint-Gaudin : couches parallèles superposées de gravois, de décombres, de terres rapportées, représentant des exhaussements successifs. Au delà de la rue de la Trinité, presque jusqu'à la rue de la Buerie : terre noire de jardin peu mélangée de pierrailles.

Rue des Paveurs. — Terre noire de jardin mélangée de pierrailles, de détritus et de fragments d'os d'animaux ; on y a trouvé des restes d'objets en cuivre sans valeur. Dans le haut de la rue, au pied de la descente du rempart, sur une longueur de plusieurs mètres : autre espèce de terre grise et graveleuse paraissant avoir été passée à la claie ; puis à l'extrémité de la rue : fondations de la maison qui y existait avant le percement de celle-ci.

Faubourg Saint-Christophe, route de Compiègne. — En dehors de la porte au delà du pont : restes des anciennes défenses extérieures de la ville. Depuis

l'angle des routes de Paris et de Compiègne, sous le trottoir de gauche de celle-ci et jusqu'au cimetière : massif de la chaussée romaine dite de Senlis et d'Amiens. (Voir la première partie du rapport.)

Rue Saint-Christophe. — Tout le long de cette rue, la tranchée creusée du côté des numéros pairs n'a offert que des couches de terres rapportées contenant des fragments de tuiles romaines et beaucoup d'ossements d'animaux, résidus de cuisine. La présence de ces fragments, souvent assez volumineux, qu'on jetait sur la voie publique, indique qu'anciennement les bouchers de notre ville ne connaissaient pas, comme aujourd'hui, l'art de dépecer à l'aide de la scie et de façonner la *réjouissance ;* de plus, que le trafic des os de cuisine était alors inconnu à Soissons.

Impasse du Heaume. — Terre végétale ou de jardin.

Rues Neuve, Matigny et Bethleem. — Même nature de terrain que dans la rue Saint-Christophe.

Rue des Pieds déchaux. — Fondations des maisons rentrées sur le nouvel alignement.

Rues Porte-Ozanne, de la Pomme-Rouge et Richebourg. — Terres rapportées contenant un grand nombre de fragments de tuiles romaines.

Rue de la Buerie. — La tranchée dans la rue de la Buerie, que longeait anciennement le canal de dérivation de la Crise, a fait voir, dans toute sa longueur, ce qu'était cette rue pendant le moyen âge. Devant la porte cochère de la maison n° 11 de M. Deviolaine, le fond de la fouille, dans cette partie basse de la rue, présentait deux amas de terre noire résultat de boues épaisses d'une sorte de cloaque. Un peu plus loin, vis-à-vis la maison n° 19, on a cru reconnaître, à un mètre de profondeur, la superficie d'une chaussée romaine. Tout le long de la rue, dans le fond de la tranchée, des pierres arrondies par le choc des voi-

tures ou par les pieds des chevaux, étaient mélangées aux terres boueuses de l'ancien sol. Au-dessus, des terres rapportées étaient surmontées, à la profondeur de 50 à 60 centimètres, d'un empierrement de 15 à 20 centimètres d'épaisseur composé de matériaux de diverses natures. Devant le portail de la cathédrale, sur une grande étendue : couche épaisse de cran qui se prolongeait de plusieurs mètres dans la rue de l'Echelle du Temple. A la suite, depuis la porte cochère n° 31 du pensionnat de Mme Davril, jusqu'au coin de la rue de Jaulzy, où se trouvait anciennement une tannerie, l'empierrement était mélangé d'une grande quantité de fragments de mâchoires d'animaux et de cornes, provenant sans doute de la tannerie voisine, et jetés sur la voie publique. Au-dessus de cet empierrement, on distinguait plusieurs couches parallèles d'exhaussements successifs. Anciennement la rue avait la même pente qu'aujourd'hui.

Rue de la Trinité et impasse de la Ruerie. — Le terrain, sur ces deux points, est comme celui du haut de la rue de l'Echelle du Temple : des terres noires de jardin presque sans mélange de pierrailles.

Rue des Cordeliers jusqu'au coin de la rue Richebourg. — Terres rapportées, couches parallèles d'exhaussements. Vis-à-vis la maison n° 29 : restes de fondations.

Rue Bara. — A l'entrée de cette rue, au coin de la prison (emplacement de l'ancienne église Saint-Victor) : ossements humains en assez grand nombre. Dans le reste de cette rue : terres rapportées.

Place d'Armes. — Le long des maisons et jusqu'à la rue de Longpont : terres rapportées.

Rues Frise-Bois et de Guise. — Même sol que sur la place d'Armes. Vers le haut de la première, sur la gauche.

on a découvert le fond d'un petit caveau ; et dans la seconde, vis-à-vis le n° 6, on a crevé la voûte d'une cave dépendant de cette maison.

Rue Saint-Léger. — Sur une grande partie de la longueur de cette rue on a coupé, à 50 ou 60 centimètres de profondeur, un massif de scories de fer de 20 à 25 centimètres d'épaisseur que la rouille avait rendu d'une extrême dureté : c'est vis-à-vis la maison portant le n° 6 qu'il était le plus épais. Ces scories ne doivent-elles pas porter à penser que, jadis, il y avait non loin de là un établissement métallurgique ?

Rues du Beauton et de la Cloche-Fondue. — Terres remuées contenant des fragments de tuyaux en terre cuite provenant de l'ancienne conduite des eaux de la ville. Dans la première, vis-à-vis la porte cochère du Palais de Justice : voûte d'une ancienne cave dépendante de la maison de M. de Vuillefroy, rue du Coq-Lombard n° 8.

Rue du Beffroy. — Dans presque toute la longueur de cette rue, mais surtout vers son milieu, point culminant, on a trouvé à environ 1 mètre de profondeur, en place et bien conservée, l'ancienne conduite en terre cuite des eaux de la ville. Les tuyaux étaient entourés d'une enveloppe épaisse de mortier de chaux et ciment de brique très-dure et recouverte de douvelles en pierre tendre. Leur intérieur, ne contenant aucune incrustation et d'une propreté telle qu'ils paraissaient comme neufs, quoique l'établissement des fontaines de la ville remonte à 1640, et qu'ils ne furent remplacés par des tuyaux en plomb qu'en 1772 (1), attestait la bonne qualité de l'eau des sources de Sainte-Geneviève.

(1) Cabaret, *Mém. manusc. pour servir à l'Hist. de Soissons*, t. Ier p. 108 et 109.

Place Saint-Gervais et rue de l'Evêché. — Terres rapportées.

Rue des Chaperons-Rouges. — A l'entrée de cette rue, à l'angle de la place Saint-Gervais, on a coupé une ancienne fondation. Dans toute sa longueur : couches parallèles de terres rapportées ; et vers son milieu, à 60 centimètres environ de profondeur : empierrement de gros moëllons.

Rue des Francs-Boisiers. — Fondations des maisons rentrées sur l'alignement.

Rues du Collége Saint-Nicolas, des Rats, du Mouton, Saint-Quentin et de l'Hôtel-Dieu. — Zones parallèles de terres rapportées, fragments d'ossements d'animaux et fondations des maisons rentrées sur l'alignement. Dans la rue des Rats, devant la maison n° 8 de l'imprimerie, à 5 mètres 15 centimètres du pied-droit de gauche de la porte cochère, et à 75 centimètres de profondeur, on découvrit un caniveau en pierre dure dirigé perpendiculairement à la fouille et à la façade de la maison ; largeur de la pierre : 80 centimètres ; diamètre du creux : 25 centimètres.

Rues Glatigny et de la Congrégation. — Dans le haut de la rue Glatigny, devant l'entrée de la rue du Promenoir : terre grise, très-sèche et d'une autre nature que celle formant le sol de la rue jusqu'à la maison n° 1 de Mme Letierce. Dans cette partie centrale de la rue, ce sont des zones de terres rapportées mêlées de décombres. Depuis la maison n° 1 de cette rue et tout le long de la rue de la Congrégation, côté des numéros impairs, jusqu'à l'entrée de la grande rue du Commerce, sauf à la traverse de la rue du Puits-aux-Loups, la tranchée a coupé dans le sens de sa longueur, la chaussée romaine dont deux tronçons avaient été découverts, en 1845 et 1854, à la

place Saint-Pierre et à l'impasse des Bons-Enfants. (Voir la première partie du rapport.)

Grande rue du Commerce. — Dans la partie de cette rue comprise entre les rues des Rats et de l'Hôtel-Dieu, le sol est composé de zones minces de terres rapportées. Dans la portion comprise depuis la rue de l'Hôtel-Dieu jusqu'à la place Saint-Pierre, à 50 ou 60centimètres de profondeur il se trouve, ainsi que dans la rue de l'Hôtel-Dieu un empierrement dont les matériaux ne sont pas aussi gros que ceux de l'empierrement de la rue des Chaperons-Rouges. Plus loin, vis-à-vis l'entrée de la caserne, devant la maison n° 17, à 75 centimètres de profondeur et à 2 mètres 50 centimètres de son mur de face, on a crevé latéralement le petit égout coupé en 1854 devant l'impasse des Bons-Enfants. A la suite, devant la maison voisine n° 15, à 1 mètre de profondeur, on a coupé le haut d'une voûte d'égout de plus grandes dimensions et paraissant traverser la rue obliquement ; à côté, coupe de la partie supérieure d'une autre voûte semblable à celle d'une cave.

Au delà de la rue Saint-Antoine, jusqu'à celle du Grenier à Sel, à 70 centimètres de profondeur d'énormes pierres dures de diverses épaisseurs posées irrégulièrement sans mortier et présentant comme un ancien empierrement de la rue, ou le recouvrement d'un aqueduc ou d'un égout. L'une de ces pierres, plus mince que les autres, était posée sur de grands fragments de tuiles romaines.

Ancienne Fausse-Porte. — La face de la fondation du pied droit de droite est à 1 mètre 30 centimètres de la façade de la maison qui a été bâtie à sa place. Le parement de cette fondation ne s'étend que jusqu'à la moitié environ de la longueur du pied-droit de gauche encore existant. A la suite, un massif de pierre

qui dépassait quelque peu ce parement, se prolongeait de quelques mètres et paraissait plus ancien : ce qui peut faire penser que le rempart primitif de l'enceinte du moyen âge était moins épais que la porte dont il existe encore un pied-droit.

Depuis la Fausse-Porte jusqu'à la rue des Feuillants : remblais de terres et décombres ne présentant rien de remarquable.

Rue Saint-Martin. — Couches successives de remblais de la rue. A 60 centimètres : empierrement très-dur sans caractère romain. Au-dessous, terres rapportées et décombres. Vis-à-vis la rue Neuve-Saint-Martin, superficie de la chaussée romaine venant de Reims. (Voir la première partie du rapport) Depuis la rue Neuve-Saint-Martin jusqu'à la porte de ce nom : terres rapportées.

Rue de la Surchette et Place des Ecoles. — Terres rapportées.

Rues des Feuillants et de Notre-Dame. — Terres rapportées ; zones parallèles d'exhaussements. Devant le pied-droit de gauche de la porte cochère de la maison n° 9 rue des Feuillants (emplacement d'un ancien cimetière de l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais), à 1 mètre de profondeur : squelette humain isolé.

Place Saint-Pierre et rue de la Vieille-Gagnerie. — Le long du trottoir de la place plantée d'arbres (emplacement de la nef, des bas-côtés et du portail de l'église de l'ancienne abbaye de Notre-Dame), on a trouvé un très-grand nombre de squelettes et d'ossements humains épars exhalant encore une odeur cadavéreuse très-prononcée, bien que les inhumations y eussent cessé depuis près de quatre-vingts ans. Des ossements humains plus anciens ont été trouvés, à la suite, dans le haut de la rue de la Vieille-Gagnerie jusqu'au-devant de la maison n° 15, derrière laquelle

se trouvait l'abside de l'église de Notre-Dame. Dans le reste de la rue : terres rapportées.

Place de l'Hôtel-de-Ville, rues de l'Intendance, du Château-Gaillard et du Port à la Buche. — Terres rapportées et couches parallèles d'exhaussements.

Faubourg Saint-Waast, rues de la Clef, du Champ-Bouillant, de la Plaine, de Saint-Waast, de la Porte-Crouy, des Miracles et de l'Abattoir. — Terres rapportées et de jardins. A 50 centimètres de profondeur : couches horizontales mêlées de décombres; rien de remarquable.

M'étant absenté pendant tout le mois de septembre, je n'ai pu observer les tranchées faites dans les rues du Mont-Revers, du Pot-d'Etain, de la Bannière, du Pont, des Trois-Rois, du Plat-d'Etain, des Graviers et de Messire Pierre le Roy. Je n'ai pu non plus observer les fouilles des rues du Coq-Lombard et de Longpont qui n'avaient, du reste, pour but que d'enlever les anciens tuyaux en plomb pour les remplacer par de nouveaux en fonte. Dans ces deux rues le sol ne devait offrir que des terres déjà remuées.

Plusieurs autres rues telles que celles de Jaulzy, du Vieux-Rempart, du Grenier à Sel, de la Rogère, du Puits-aux-Loups, etc., n'ont pas été fouillées.

Tel est l'exposé sommaire de mes observations sur ces fouilles étendues qui ont sillonné le sol des rues de notre ville à la profondeur d'un mètre environ, et dans lesquelles la présence d'aucune médaille ou pièce de monnaie ne m'a été signalée : sauf deux : l'une moderne, en cuivre, qui aurait été trouvée, m'a-t-on dit, sur la Place d'Armes ; et l'autre, en argent, devant la caserne ; mais sur lesquelles je ne puis donner aucun renseignement.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, PERRIN.
Le Secrétaire, l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

—

Lundi 1er Mars 1869

—

Présidence de M. PÉRIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Société des arts et sciences de Vitry-le-Français*, avril 1867 — avril 1868.

2° *Bulletin de la Société d'études scientifiques de la ville de Draguignan*, t. VI et VII.

3° *Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier*, t. IX et X.

4° *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1867-1868.

5° *Mémoires de la Commission des Antiquaires de la Côte d'Or*.

6° *Mémoires de la Société royale d'Agriculture de Soissons* et lettre sur la grande et la petite culture offerts par M. Dutailly, de Blérancourt.

7° *Origines de l'Institut des Filles de la Croix*, par l'abbé Corblet.

CORRESPONDANCE.

M. L'archiviste, bibliothécaire de la Société industrielle de Saint-Quentin demande, au nom de cette compagnie, de pouvoir entretenir des relations amicales avec la Société archéologique de Soissons au moyen d'un échange de publications. Cette proposition est accueillie et on décide qu'on enverra à la Société industrielle les travaux qui seront désormais publiés.

Une demande semblable faite par M. Barbet, secrétaire-archiviste de la Société historique de Château-Thierry, est également accueillie et dans les mêmes conditions.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, faisant connaître l'époque de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, qui est le samedi 3 avril et demandant qu'on fasse connaître les membres qui doivent y représenter la Société archéologique de Soissons.

Après cete lecture, MM. Périn, Wattelet, Dupuy et Péronne sont désignés pour composer la délégati on

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. l'abbé Dupuy donne une description de quatorze bas-reliefs sculptés sur bois par M. l'abbé Courtade

et destinés à la Sacristie de l'église de Saint-Léger de Soissons.

M. Boitel de Dienval donne communication d'une empreinte parfaitement modelée d'une dalle funéraire représentant un chanoine de Saint-Gervais de Soissons, décédé dans le cours du treizième siècle et qui se trouve dans le transept méridional de la cathédrale.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, PERIN.

Le Secrétaire, l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—

Lundi 8 Avril 1869

—

Présidence de M. PÉRIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE.

Lettre par laquelle M. de Sacy, sénateur et conservateur de la bibliothèque Mazarine, demande pour cette bibliothèque les bulletins de la Société. Celle-ci accepte cette demande et décide qu'on joindra aux bulletins un exemplaire du Rituel de Nivelon et un exemplaire du journal de D. Lépaulart, édités par elle.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 14, 16 et 17 avril 1868. Histoire, philosophie et sciences morales.

2° *Annales de l'Académie de Mâcon* rédigées par M. Charles Pillorges, secrétaire perpétuel, t. VII.

3° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II, 1867.

4° *Mémoires de la Société historique et littéraire du Cher*, 2e série, t. I.

5° *Annuaire de la Soci été philotechnique*, année 1868, t. XXX.

6° *Revue des Sociétés savantes*, t. VIII, 4e série, décembre 1868.

7° *Bulletin scientifique, historique du département du Nord*. 1re année, mars.

M. Laurendeau rend compte d'une fouille commencée rue Matigny, à Soissons, qu'il a suivie avec soin. Le sol naturel se trouvait à 4 m. 60 de profondeur et on a découvert un âtre de cheminée à 3 m. Elle a amené les antiquités suivantes : deux losanges en marbre noir commun du Nord, deux médailles romaines en bronze de Valentinien, une de Constantin, une monnaie française et une clef romaine en bronze. M. Laurendeau se propose de donner un mémoire sur cette fouille, lorsqu'elle sera terminée.

M. le chanoine Henri Congnet communique la pièce suivante, jusqu'aujourd'hui inédite et conservée aux archives de la guerre. (La *Chronique de la bibliographie de la France* l'a insérée dans le n° du 20 mars 1869.)

Imprimeurs de Soissons recherchés pour avoir imprimé des factums en faveur du Surintendant Fouquet

Le Tellier au Procureur du Roi au Présidial de Soissons,

« Monsieur, par la dépêche du Roi que je vous » adresse, vous apprendrez l'ordre que Sa Majesté » donne au lieutenant-général en votre siége, de » faire une perquisition exacte de quelques impri- » meurs de Paris qu'elle a eu avis qui s'étoient retirés » à Soissons, où ils imprimoient des libelles pour » M. Fouquet et contre le service de sa Majesté, de se » saisir de leurs personnes et leurs presses, et des » livres et exemplaires, et quoique la dépêche du Roi » vous fasse connoître que Sa Majesté désire que vous » contribuiez à cet effet de tout ce qui pourra dépendre » de vous, je ne laisserai pas de vous dire que vous » devez y employer toutes sortes de diligences et de » soins. »

(*Archives de la guerre.*)

Nota. — La lettre ne porte pas de date ; mais on peut se figurer approximativement l'époque où elle fut écrite, en se rappelant que le surintendant des finances, Fouquet, fut arrêté à Nantes le 5 septembre 1661 ; que l'instruction de son procès dura plus de quatre ans et qu'il fut condamné à un bannissement perpétuel le 20 décembre 1664. — H. C.

M. Piette fait passer sous les yeux de la compagnie

les dessins, pleins d'intérêt, des vases et autres objets antiques découverts dans des sépultures celtiques à Chassemy (canton de Braine). Cette trouvaille importante sera l'objet de travaux spéciaux de la part de plusieurs membres de la Société.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

Ont donné, savoir :

MM. Decarrière, agent du télégraphe.

1 écu, argent, Henri III, 1578.
1 jeton en cuivre rouge, Louis XV.
Cristaux de carbonate de chaux Soukaras (Algérie).

Guillaume de (Paris) au nom de M. Ch. Moreau, ancien adjoint.

L'Enfance de Tobie (peinture sur toile, de 1 m. 30 sur 1 m. par Lavoine).

Hipp. Leloutre, entrepreneur de pavage.

2 meules à main, en calcaire dur, trouvées dans un défrichement près de Fère-en-Tardenois, très-curieuses.

Raboisson, constructeur, à Soissons.

Echantillons de différents minerais de fer du Berry et des Ardennes.

L'Administration :

1 sceau en métal d'alliage, en losange (chevalier armé, avec légende).
1 clef ancienne en fer.
Fragment de cuiller et de chandelier, en bronze.
Portrait du chanoine Desprez, grand chantre de la cathédrale de Soissons (peinture sur toile, cadre ovale).
1 vase en bronze, trouvé à Ambleny.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, PERIN.

Le Secrétaire, l'abbé PECHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

—

Lundi 3 Mai 1869

—

Présidence de M. PÉRIN

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Annuaire de l'académie royale des sciences et lettres de Belgique*, 1868.

2° *Mém. de la Société historiq. litt. du Cher*, 2e série 1 vol.

3° *Bulletin de l'académie royale des sciences et lettres de Belgique* 1867.

4° *Travaux de l'académie impériale de Reims*, 1869.

5° *Bulletin scientifiq. historiq. du Nord*, avril 1869.

6° Chapitaux mérovingiens de l'église de Chivy, dessins de M. Midoux, texte de M. E. Fleury.

7° *Bulletin de la Société académiq. de Laon*, t. XVII.

8° Mém. lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868.

9° *Bulletin de la Société des sciences historiq. et naturelles de l'Yonne* 1868, 22e vol. (2e de la 2e série, 3e et 4e trim. de 1868).

10° *Recueil des publications de la Société impériale havraise d'études diverses*, 2e année 1867 et séance publique du 2 août 1868.

CORRESPONDANCE.

M. le Président lit une lettre en date du 16 avril 1869 par laquelle M. le vice-président du concours régional de 1869, qui doit se tenir cette année au chef-lieu du département de l'Oise adresse à M. le Maire de Soissons, une circulaire de la ville de Beauvais concernant une exposition d'objets d'industrie et d'antiquités qui doit y être jointe. Cette circulaire a pour but d'inviter les particuliers et les villes en possession de collections de ce genre à prendre part à cette exposition, en envoyant ce qu'elles ont de plus curieux. La ville de Soissons se trouvant comprise dans la région qui fait partie du concours, la Société s'est mise à la disposition de M. le Maire, pour l'envoi des objets qui pourront offrir le plus d'intérêt.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

L'administration des hospices de Soissons fait don à la Société de lettres pa entes du roi portant établis-

sement d'un hôpital général dans la ville de Soissons et de lettres de confirmation de garde gardienne en faveur de cet hôpital. Remercîments et dépôt de ces pièces aux archives.

M. l'abbé Congnet s'offre de faire une notice biographique sur M. de Vuillefroy. La Société remercie M. l'abbé Congnet et exprime ses regrets sur la perte d'un membre aussi honorable et qui portait un si vif intérêt a ses travaux auxquels lui-même prenait part autant que sa santé le lui permettait.

M. de la Prairie fait sur un registre de famille du siècle dernier des observations pleines d'intérêt au point de vue des mœurs et des habitudes de la bourgeoisie d'alors.

UN LIVRE DE FAMILLE

Par M. DE LA PRAIRIE

—

Autrefois bien plus qu'aujourd'hui on tenoit dans les familles des espèces de registres dans lesquels on inscrivoit les événements qui présentoient quelque intérêt. Si les naissances, les morts, les mariages y jouaient le plus grand rôle, d'autres faits plus généraux y trouvaient cependant quelquefois leur place.

A mes yeux, ce qui en fait le plus grand intérêt c'est le tableau fidèle qu'ils offrent des habitudes et des mœurs du temps où ils sont écrits ; et ce qui frappe le plus en les parcourant c'est de voir la même famille rester pendant plusieurs siècles dans la même position sociale. Les enfants, sauf quelques exceptions, remplacent leur père, voilà tout.

On comprend la différence qui existe entre les époques, où les choses se passoient ainsi, et la nôtre.

Reportons-nous aux quinzième, seizième et dix-septième siècles : que trouvons-nous dans une petite ville comme Soissons? Une bourgeoisie stable, permanente, dont les membres se suivent dans les emplois paternels, ou bien entrent dans les couvents et les abbayes. Cette bourgeoisie qui est depuis des siècles dans la ville et qui doit y rester, ne peut pas être indifférente aux intérêts de la cité. Evidemment elle y est quelque chose et elle doit être considérée. Ce sont de véritables Soissonnais qui tiennent au pays par toutes leurs racines. C'est une véritable noblesse qui a ses traditions d'honneur, de probité et de dévouement à conserver.

Comparons le Soissons du dix-septième siècle au Soissons d'aujourd'hui. Tout est changé. Bien peu d'hommes peuvent dire maintenant : Mon père étoit hier ici, mon fils y sera demain. De là l'espèce d'indifférence générale que l'on porte aux affaires de sa petite ville et, en constatant cette fâcheuse indifférence, n'est-on pas tenté de se dire : Il y a encore des habitants à Soissons, mais *il n'y a plus de Soissonnais*.

Mon intention n'est pas de m'ériger en proneur du temps passé (*laudator temporis acti*) et de me faire le détracteur du temps présent. Je ne veux faire que de l'histoire.

Les sociétés ne restent pas immobiles. Un mouvement continuel, qu'il est impossible d'arrêter, se fait dans leur sein. Malheureusement ce mouvement, qui est souvent un progrès, fait souvent aussi disparoître des institutions qui ne sont pas toujours remplacées par d'autres institutions meilleures et ne présentant que des avantages.

Le *Magasin pittoresque*, n° de janvier 1869 contient,

un article intitulé les *Livres de raison*. Après l'avoir lu une personne de la ville, Mlle du Tour de Noirfosse se rappela qu'elle possédoit, parmi les titres de sa famille, un petit registre qui devoit avoir beaucoup d'analogie avec ce que l'auteur de l'article avoit appelé, peut-être improprement, un livre de raison. Elle eut la complaisance de me le confier. Je l'ai examiné avec soin et l'intérêt qu'il m'a paru présenter m'a décidé à expliquer en quoi il consiste et surtout à en extraire et reproduire un grand nombre de passages (1).

Matériellement c'est un registre couvert en parchemin, format petit in-8. Il est écrit de plusieurs mains; les articles ne se suivent pas régulièrement. Ils sont quelquefois incomplets, et des feuillets ne se trouvent pas à la place qu'ils doivent occuper.

Il porte ce titre presque effacé :

In nomine Domini.

Amen.

LIVRE DOMESTIQUE DE MAISTRE
CLAUDE DU TOUR

advocat en parlement et depuis conseiller du Roy et son advocat au bailliage et siége présidial de Soissons

ET DE JEAN-BAPTISTE DU TOUR, SON FILS

aussi avocat au présidial, ancien premier assesseur de la Maréchaussée dudit Soissons.

La première page du manuscrit commence ainsi « Zacharie Du Tour a fondé la feste des Rois en

(1) Les livres de famille de ce genre sont rares ; j'en connais cependant un autre conservé avec soin par les descendants de ceux qui ont écrit les notes qu'il contient. C'est un superbe livre d'heures, manuscrit sur parchemin du quinzième siècle, orné de

« triple et y a distribution pour l'aisné des Du Tour
» de 2 pains de..... vallant à la procession.

» Toussaint Du Tour a fondé un obit le 21 décembre
» et y a aussi distribution.

» Claude Du Tour a fondé un *de profundis* sur sa
» fosse le dimanche plus prochain des Rameaux. »

Après l'article *le* de cette dernière phrase, une main plus récente, celle de Jean-Baptiste Du Tour, dont je parlerai plus loin, a placé un renvoi ainsi conçu « le ven-
» dredi d'après le *Dominica in albis*, à la procession
» devant la messe, M. Jean Du Tour décédé en 1688 a
» augmenté ladite donation. — Il y a une distribution
» de six pains pour l'aisné des Du Tour y assistant. »

Je reprends ce qui est de la plus ancienne écriture.

« Ledit Du Tour (Claude) a fondé le salut, veille de
» l'Assomption
» et y a un cierge et 5 pains de distribution pour
» l'aisné des Du Tour. »

La seconde page de manuscrit porte en tête « Généalogie de M. Claude Du Tour. »

Voici quelques passages de cette généalogie.

« Pierre Du Tour, bourgeois de Soissons, eust plu-

très-belles vignettes. Les notes concernant les événements de la famille et remontant à 200 ans environ ont été placées sur les marges très-larges du manuscrit.

Il paraît que dans la famille de Beaumarchais on tenoit aussi un registre à peu près semblable à celui de la famille Du Tour. Le passage suivant, que je trouve dans un travail de Me de Loménie, intitulé « Beaumarchais, sa vie et son temps » en fournit la preuve : « Sur un petit cahier grossier, recouvert en parchemin que j'ai » sous les yeux, fut écrite la nomenclature des enfants de Daniel » Caron. Ces archives d'une famille (alors) protestante, com-» mence par cette pieuse formule : Notre ayde et commencement » soit au nom de Dieu qui a fait toutes choses. Amen (1695). Suit » la nomenclature de 14 enfants dont plusieurs moururent en bas » âge et dont André-Charles Caron, père de Beaumarchais, fut le » quatrième. »

» sieurs enfants : Zacharie Du Tour, qui fut chanoine » et archidiacre de Soissons ; Toussaint Du Tour et » Claude Du Tour. Ledit Claude Du Tour bourgeois » de Soissons, natif de lad. ville, marié avec Françoise » Allart, native de Saint-Quentin en Vermandois d'où » elle étoit sortie lors de la prise par les Espagnolles, » eust plusieurs enfants dont trois seulement ont » atteint l'aage de majorité : François Claude Du » Tour son aisné, Médard Du Tour, Guillaume Du » Tour ; (il) est décédé subitement..... et est enterré » au viel cimeterre Saint-Martin. Françoise » Allart a vescu longtemps, depuis décédée et enter- » rée au cimeterre Saint-Gervais. » (Et d'une écriture moins ancienne.) « Il y a une épitaphe contre » la muraille du jardin de l'évesché.

» M. Claude Du Tour par son industrie et bonne » conduite fut chanoine de Saint-Pierre et puis de » Saint-Gervais (1), et cependant et durant sa vie et » après tousjours, le benefacteur de ses parents et mère, » frères, neveux et de toute sa famille ; est mort le » 17 ou 18 avril 1639 et enterré à Saint-Gervais de » Soissons.

» Médard Du Tour a été marié avec

» père de M. Zacharie Du Tour, chanoine de » Soissons, M. Jean Du Tour, docteur de Sorbonne » aussi chanoine de Soissons, Antoine et Paul Du » Tour, etc., etc. »

Ici plusieurs feuillets ont disparu du registre puisque ce qui suit n'a aucun rapport avec ce qui précède ; il est évident qu'il manque : 1° La dernière partie de l'article qui concerne Médard Du Tour ; 2° l'article tout entier de Guillaume Du Tour ; 3° et une partie de l'article d'un Claude Du Tour, fils de Guillaume, et

(1) Saint-Pierre au Parvis ; la cathédrale.

père de J.-B. Du Tour ; malgré cette lacune et cette absence de date dans ce que j'ai cité jusqu'à présent, il est possible, à l'aide des notes de J.-B. Du Tour que j'analyserai plus loin, de fixer l'époque où vivait Pierre Du Tour, le premier membre de cette famille, nommé dans le livre dont nous nous occupons.

J.-B. Du Tour était né en 1644, son père Claude en 1609, son grand-père Guillaume en 1581, comme on le verra plus loin, son aïeul Claude Du Tour vers 1550, si on suppose qu'il avait de 25 à 30 ans au moment de son mariage ; et si l'on suppose également que Pierre Du Tour dont le fils aîné, Zacharie Du Tour, fut chanoine et archidiacre, s'était marié à 30 ans, on arrive à placer la naissance de Pierre Du Tour en 1520

Cette date ne pouvant s'éloigner beaucoup de la vérité, nous avons la certitude que la famille Du Tour était dès la première moitié du seizième siècle, comptée parmi les bonnes familles de la bourgeoisie de Soissons.

§ 3

L'article qui concerne Claude Du Tour père de J. Baptiste est incomplet, et comme je l'ai dit, la première partie manque. Il ne contient rien autre chose que les morts et les naissances de la famille ; mais elles sont nombreuses.

Claude Du Tour avoit commencé par être avocat au parlement de Paris ; en 1648, il revint à Soissons et fut avocat au présidial.

Il eut deux femmes : la première lui donna au moins six enfants et la seconde dix.

Voici ce qu'il dit à propos de la mort de sa femme : « Elle est décédée le 27 novembre 1649, elle a été » enterrée le lendemain à Notre-Dame des Vignes (1)

(1) On ne sait par quel mépris de tous les sentiments respec-

» attenant le ban de Madame... (sa sœur ?) devant le » pulpitre, en tirant un peu à gauche ; a bien vescu » et est bien morte ayant conservé l'esprit, le juge- » ment et la parolle jusqu'au dernier soupir. Dieu lui » fasse pardon et à moi aussi. C'étoit la meilleure » femme du monde. »

Les naissances des enfants sont inscrites bien régulièrement avec les dates, les noms des parrains et des marraines et l'indication de l'église où a été fait le baptême. Les morts sont aussi constatées et souvent avec certains détails qui peignent bien les mœurs de cette bourgeoisie des trois derniers siècles.

Il dit à l'occasion de la mort de son père, Guillaume Du Tour décédé âgé de 67 ans le 3 mai 1648 : « Ne » s'étant remarié et ayant gardé le vefvage 24 ans et » plus pour la bonne affection qu'il portoit à sa def- » functe femme et à leur fils unique. »

Et à l'occasion de la mort de la plus jeune de ses filles qui fut enterrée à N.-D. des Vignes : « Estoit » bien apprise et promettoit beaucoup. »

Il perd en 1657 une autre fille âgée de 8 ans. Il mentionne qu'elle est enterrée à N.-D. des Vignes et il ajoute : « Avoit un grand esprit, savoit lire dès » l'aage de cinq ans et avoit toutes les bonnes incli- » nations et passions de sa deffuncte mère. »

En marge de l'inscription sur le registre de la naissance d'une fille nommée Françoise Angélique, une main plus récente a écrit qu'elle avoit fait profession à l'abbaye Notre-Dame en 1682.

Tous les hommes qui sont nommés dans le cours de cette espèce de généalogie soit comme ayant contracté

tables l'église de Notre-Dame des Vignes a été convertie en salle de spectacle. Il y a quelques années on y donnait des bals. Plusieurs familles de Soissons y dansaient donc sur la tombe de leurs parents

des alliances avec la famille Du Tour, soit comme parrains des enfants portent les qualifications suivantes : Président en l'élection, lieutenant général, lieutenant particulier, lieutenant criminel en l'élection, major de Soissons, docteur en théologie, chanoine, archidiacre de Soissons, receveur de Saint-Jean, avocat et docteur en médecine.

Ce tableau des parents et des amis de la famille Du Tour en dit plus sur la bourgeoisie de Soissons au dix-septième siècle que beaucoup d'autres documents en apparence plus importants. — On a vu plus haut que dès 1649, elle avoit sa sépulture dans N.-D. des Vignes.

§ 4

Les notes qui suivent celles dont nous venons de rendre compte sont rédigées par J.-B. Du Tour. Ce sont les plus complètes ; et l'écriture qui jusqu'à cet endroit étoit difficile a lire est devenue belle et très-nette.

L'auteur commence de cette manière son travail où son père a fini le sien :

« M. Claude Du Tour, mon père, venu au monde le » 7 février 1609, est décédé le 9 mars 1680, plus chargé » de mérite que d'années ; n'étant aagé que de 71 ans » et un mois desquels il a passé 48 ans dans la profes- » sion d'avocat tant au parlement, pendant le séjour » qu'il a fait à Paris, qu'au présidial de Soissons ; et » les trois dernières dans les fonctions de la charge » d'avocat du roi de laquelle il étoit pourvu.

» Mre Claude Du Tour, mon frère aisné, aussi advocat » est décédé le 17 décembre 1679 aagé de 39 ans et » demy. Mre Nicolas Du Tour, mon frère, aisné prêtre » bachelier en théologie, chanoine de Saint-Pierre » avait receu les ordres sacrés à Rome au mois d'a-

» vril 1668 où il a dit sa première messe dans l'église » des R. P. Minimes, l'ambassadeur de France s'y » étant trouvé avec son cortége, pour rendre la céré- » monie plus belle, à la prière et aux mérites de F. Sé- » bastien Quinquet, notre oncle, général de l'ordre, » est décédé le 25 juin 1679 aagé de 38 ans et demy, » a choisi sa sépulture en ladite église de Saint-Pierre » où il est inhumé sous une tombe au milieu du chœur, » assez près du grand chandelier Il a fondé en ladite » église une procession qui se doit faire entre vespres » et complies le jour de Saint-Nicolas, 6e décembre, à » laquelle son plus proche héritier doit avoir un cierge » et pareille distribution qu'un chanoine ainsi qu'aux » vigilles qui se doivent chanter après les complies » dudit jour et à la messe le lendemain.

» Les MMes Claude Du Tour cy-dessus sont tous » deux inhumés en l'Eglise Notre-Dame des Vignes à » la place commune de la famille entre la grande » porte du chœur et la chapelle des apôtres ou de la » descente du Saint-Esprit.

» Dme Elizabeth Bertemet, mère de ma femme, est » morte subitement le 23 décembre 1680 et a esté » inhumée le lendemain en l'église de Saint-Léger, dans » la chapelle de Saint-Nicolas avec M. Antoine Les- » picier, son mari et ses autres parents. Sa belle vie » sembloit avoir mérité une plus heureuse fin; il faut » néantmoins adorer les secrets de Dieu et se sou- » mettre en tout aux ordres sacrés de sa divine pro- » vidence, je le supplie de lui vouloir faire miséricorde » et à moy aussy. Amen.

» J'ay salué le jour et fait mon entrée dans le » monde le 9 septembre 1644 en la ville de Paris (1).

(1) On a vu plus haut que son père avait habité Paris pendant quelques années et qu'il était revenu à Soissons en 1648.

» J'ay été régénéré le lendemain sur les fonds baptis-
» maux de la paroisse de Saint-Christophe dans la
» cité, assez près de Notre-Dame et tenu sur iceux par
» M. Jean Du Tour, docteur en théologie et chanoine
» de Soissonset, Dlle Martin Blin,femme de M. Antoine
» Rousseau, marchand de soie, bourgeois de ladite
» ville de Paris,et nommé Jean-Baptiste.

» J'ay esté receu advocat dans le mois de juillet de
» l'année 1666.

» J'ay esté marié avec Dlle Elisabeth Lespicier, fille
» de M. Antoine Lespicier, médecin, et de Dlle Eli-
» zabeth Bertemet, le 23 septembre 1669 en l'église
» de Saint-Léger

» J'ay esté pourvu de mes charges le 28 septembre
» 1670.

» De notre mariage sont issus les enfants dont les
» noms suivent : »

Suit en effet, entre les années 1670 et 1691, une liste de 8 garçons et 6 filles.

La date de la naissance, l'église où l'enfant a été baptisé, les noms qui lui ont été donnés, ainsi que ceux du parrain et de la marraine sont toujours indiqués.

Entre ces mentions de naissances, se trouvent intercalées des observations qui présentent plus ou moins d'intérêt ; je les reproduirai en suivant l'ordre du manuscrit.

Après avoir inscrit la naissance d'une fille au mois de mars 1673, il ajoute aussitôt: « La dite Anne-Eli-
» zabeth est décédée le 23 septembre suivant et a esté
» enterrée dans la sépulture commune de nos parents
» en l'église de Notre-Dame des Vignes (1). »

Un autre de ses enfants est mort en nourrice à

(1) Cette indication se retrouve souvent.

Chavignon « et a esté enterré dans l'église de Chavi-
» gnon du costé des reliques de Saint-Hypolite » et
il ajoute : « Le jour précédent savoir le 18 août 1687
» peut être remarqué à cause d'un orage dans lequel
» il tomba de la grelle de la grosseur d'un œuf et du
» poing de différentes figures. »

Le 6 juin 1688, il inscrit la mort de son oncle Maistre Jean Du Tour son parrain, prestre docteur en théologie et doyen de la Faculté, chanoine archidiacre, grand vicaire et official du diocèse de Soissons : « Mon oncle, dit-il, étoit aagé de 83 ans plus chargé
» pourtant de mérite que d'années; il est inhumé
» derrière le chœur de l'église cathédralle entre la
» chapelle de Saint-Claude et celle de Saint-Etienne
» proche de M. Claude Du Tour.

» Le 15 août suivant la chanoinée et prebende du-
» dit sieur Du Tour qui estoit tombée en régale par
» son déceds,à cause de la vacance de l'évesché,a été
» donnée par Sa Majesté à M. Paul Du Tour déjà
» pourvu de l'archidiaconée de Brie, par la résigna-
» tion dudit sieur Du Tour. »

A dater du 15 septembre 1691, il raconte que son fils aîné, « qui promettoit beaucoup par la vivacité de
» son esprit » étant entré à Saint-Jean des Vignes et y étant tombé malade de la poitrine avait voulu aller à Coucy-le-Château, chez son père nourricier, pour prendre le lait de vache; mais qu'il y étoit mort à l'âge de 20 ans et avoit été enterré, ainsi qu'il l'avoit désiré,auprès de sa défunte mère nourrice. « Sa mort,
» dit le narrateur, ayant esté très crétienne après
» beaucoup de souffrances, on peut espérer de la bonté
» de Dieu qu'il lui aura fait miséricorde.

» *Requiescat in pace.* »

Remarque de l'année 1692 :

« Le 18 septembre il s'est fait un tremblement de

» terre qui n'a point causé de dégâts dans notre ville,
» mais il n'en a point été de même ailleurs, ayant
» fait beaucoup de dégâts en plusieurs endroits ; cette
» année n'a point esté heureuse. Les vignes ont presque
» esté perdues entièrement de sorte que la vendange
» a consisté à ramasser un peu de resins, environ le
» 25 octobre, ce qui a fait monter le prix de la pièce
» de vin du pays à 40 et 50 écus et renchérir toutes
» choses à proportion. »

La mort de son second fils, à l'âge de 21 ans, lui fait dire : « Je prie Dieu du meilleur de mon cœur qu'il lui fasse miséricorde et qu'il lui donne les récompenses qu'il a promises à ceux qui sont doux et aux pacifiques. *Requiescat in pace.* »

Le passage suivant du manuscrit présente assez d'intérêt pour être transcrit tout entier.

« 1693. — Le 23 juin, veille de Saint-Jean, le Roy
» étant à Soissons. Il y a eu un orage très-considéra-
» ble ayant continué depuis sept heures du soir jus-
» qu'à onze, lui a fait beaucoup de dégâts dans la
» campagne. Le mesme jour deux gardes du corps se
» sont battus derrière l'hostellerie de Notre-Dame de
» Liesse à la porte de Paris dont l'un est demeuré sur
» place et l'autre a survécu environ deux heures. Le
» Roy en ayant été averty, M. le marquis de Sourches,
» grand prévost de France, qui était logé chez moy,
» reçut ordre d'en informer ce qu'il fit, et comme
» cette action sentait beaucoup le duel, les deux ca-
» davres furent apportés dans les prisons où ils ont
» demeuré à plat sur terre pendant neuf jours, pen-
» dant lesquels les chirurgiens qui en avoient fait la
» visite les rafraîchissoient avec de l'eau-de-vie et
» autres drogues pour en empêcher la corruption
» ayant esté vuidés et sallés d'abord; et le lendemain,
» le Roy voulant partir, monsieur le grand prévost

» de l'ordre du Roy laissa l'instruction du procès » qu'il avoit commencé à monsieur le lieutenant cri- » minel pour la parachever et le procès lui ayant esté » renvoié le 26, et ordre par lui à messieurs les » maistres des requettes, l'action a esté jugée duel » et les accusés dégradés de noblesse et ordonné » que leurs cadavres seraient traisnés sur la claye » à la place publique de cette ville pour y être » pendus par les pieds à une potence qui, pour » cet effet, y seroit dressée et ensuite estre jettés à la » voirie, leurs biens acquis, etc. Un exempt et le » greffier de la prévosté sont venus exprès en ceste » ville, et le premier juillet suivant l'exécution a esté » faite conformément au jugement et les corps puants » jetés dans la plaine sur les sables de Maupas (1). »

Sa femme mourut en 1693. Il donne de longs détails sur la maladie qui l'emporta. Au seizième siècle comme au dix-neuvième, il y avoit des maladies qui résistoient à tous les traitements; il nous en fournit la preuve par ces mots : « Médecins, chirurgiens, apoti- » quaires, rebouteurs, empyriques, par qui elle avoit été » veue ne connaissoient rien à son mal, ce qui a été » cause qu'elle a fait une infinité de remèdes qui lui » ont esté inutiles. » Et il finit, comme il l'a fait à la mort de ses fils en exprimant une pensée toute reli- » gieuse. Elle fut inhumée à Notre-Dame des Vignes » à la pointe du ban de la famille proche l'entrée du » chœur. »

Une note écrite d'une autre main porte : « Qu'en » l'année 1693 les bleds ont été niellés et les vieux » ont esté fort chers jusqu'à la dépouille de 1694 qui a

(1) Les historiens de Soissons n'ont pas parlé de ce séjour de Louis XIV dans notre ville. Il dut nécessairement avoir lieu lorsque le roi voulut aller rejoindre en Flandre le maréchal de Luxembourg.

» été fort avancée et abondante ; il y a eu des bleds
» vendus 330 et 340 fr. le muid de cette ville. »

Des nombreux enfants de J.-B. Du Tour peu se marièrent ; plusieurs moururent en nourrice, l'aisné mourut à Coucy-le-Château, un autre âgé de 13 ans. Le quatrième fils devint religieux de Saint-Jean des Vignes ; ses filles Thérèse et Elizabeth entrèrent dans la maison des Dames de la Congrégation de Soissons et sa fille Geneviève chez les Dames de la Congrégation de Compiègne.

J.-B. Du Tour est un homme qui paroît avoir été profondément religieux. Après la cérémonie dans laquelle ses filles ont prononcé leurs vœux il s'écrie : « Que votre ouvrage Seigneur, ne demeure pas im-
» parfait, achevez en elles ce que vous y avez com-
» mencé, en leur donnant les vertus de leur saint état
» avec la grâce de les pratiquer, *Amen.*
» *Te Deum laudamus, te dominum confitemur.* »

Les dernières pages de son travail durent être celles qu'il écrivit avec le plus de tristesse. Je les copie en retranchant les détails qui sont sans intérêt.

« 1703. — Mon fils Jean-Baptiste, venu au monde le
» 10 juillet 1684, s'étant imprudemment engagé pour
» la seconde fois dans la ville de Reims dans le mois
» de décembre 1700 après avoir soufert la fatigue
» de deux très-rudes campagnes et s'être trouvé
» dans la chaude journée du 14 octobre 1702, où notre
» armée, commandée par M. le marquis de Villars
» (depuis faict maréchal de France) avoit remporté
» la victoire sur celle des Allemands, de quoi il m'avoit
» rendu un bon compte par sa lettre écrite du camp
» d'Autun (1) le 17 du mois d'octobre.

(1) Le mot d'Autun est bien écrit, mais il est impossible que ce ne soit pas une erreur.

. . . . . .

» Ledit Jean-Baptiste qui étoit fort grand et » maigre et d'une très-délicate complexion est tombé » malade, sur la fin du mois de janvier 1703, de lan- » gueur et de déplaisance . . . . . » et y est mort dans l'hospital où il avoit été porté » pour estre mieux sollicité, quelques jours après.

. . . . . .

» Voilà le profit que font les enfants légers qui, par » une jeunesse inconsidérée, se destinent d'eux- » mêmes, contre l'inclination de leurs parents, à des » emplois qui ne leur conviennent pas.

» J'ay sçu qu'il avoit bien fait son devoir de crétien » et de soldat et qu'il s'étoit toujours comporté en » galand homme pendant les deux années de son ser- » vice, ce qui me fait espérer que Dieu lui aura par- » donné les fautes et les ignorances de sa jeunesse, » je l'en conjure du meilleur de mon cœur, et qu'il lui » fasse miséricorde. *Amen,*

» *Anima ejus in bonis demoretur.* »

Je rappelle, comme je l'ai déjà fait, la liste des qualités données à ceux des parents et des amis de J.-B. Du Tour qui sont nommés dans ses notes :

Prevost, grand-vicaire et official du diocèse ; chanoine de Saint-Pierre (deux frères); chanoine de Soissons ; abbé de Saint-jved de Brayne et de Saint-Lomer de Blois (on met messire devant son nom) ; conseiller esleu en l'élection ; conseiller du Roi maître particulier des eaux et forêts; conseiller du roi, garde des sceaux du bailliage ; conseiller du roi au présidial ; conseiller du roi et son avoué au présidial ; conseiller du roi et son procureur en la maréchaussée ; secrétaire du roi ; conseiller du roi prevost des maréchaux de Soissons (on le qualifie de noble homme);

capitaine dans le régiment de Piémont (c'est un Du Tour) ; enfin Marchand (il n'y en a qu'un de Paris).

§ 5

A la suite des notes de Jean-Baptiste Du Tour, dont je viens de parler longuement, viennent deux pages, seulement, écrites par un de ses frères, l'archidiacre Paul Du Tour.

« Ce livre, dit-il, est venu en mes mains à la mort » de feu mon père, Jean-Baptiste Du Tour, conseiller » etc., arrivée le 6e aoust mil sept cent trois et a esté » enterré le lendemain, en la paroisse de Notre-Dame » de Vignes sous le ban de la famille à l'entrée du » chœur, à gauche.

» Nicolas Du Tour, son fils, qui estoit licencié » ès-lois en l'université de Reims et advocat, est » décédé le 20e aoust de la mesme année 1703 et » enterré le lendemain, quinze jours après son » père, dans ladite église et presque au même en- » droit.

» Pierre Du Tour, qui estoit resté fils unique, après » avoir été mis par le soin de ses parents paternels et » maternels, en pension honorable à Saint-Vincent de » Senlis où il a achevé une partie de ses humanités, en » est revenu de luy-mesme et on l'a remis en pension » à Saint-Omer, où il a estudié jusqu'à la rhétorique » après quoy, il a voulu, malgré le sentiment et la » volonté de tous ses parents, aller à la guerre pour » quoy il s'est engagé dans la compagnie de M. Havré » Dumartois en qualité de cadet est party équipé de » toutes choses avec une recrue pour aller joindre la » dite compagnie en Catalogne où après être resté » cinq ou six mois il a esté malheureusement tué, dont

» nous avons receu des nouvelles par ledit sieur » Dumartois son capitaine à qui nous l'avions recom- » mandé et prié de lui fournir tous ses besoins et tout » ce qu'il auroit souhaitté. On peut lui appliquer ce » que M. son père avoit escrit cy-devant à l'occasion » de son frère.

» 1709. Il est à remarquer qu'en l'année 1709, le 6e jan- » vier jour des Roys il est commencé une gelée si vio- » lente et estant arrivé une espèce de dégel qui a fondu » des neiges aux racines des bleds sur lesquels la gelée a » redoublé ce qui les a fait périr et destruit de telle » manière qu'on n'a point du tout dépouillé de bled » d'aucune espèce, ce qui a fait vendre le vieux jusqu'à » plus de 400 fr. le muid dont on s'est servi pour » semer les terres l'année suivante et la disette ayant » esté très-grande chez tous les pauvres de la ville et » de la campagne, il y aurait eu une famine généralle » si l'on n'avait resemé les orges au mois d'avril qui » sont venus en abondance et dont on a mangé comme » de tous autres grains de mars. »

J'ai trouvé avec un grand plaisir ce passage du manuscrit qui constate la grande disette de 1709 parce qu'il m'a rappelé ce que dans mon enfance j'avais entendu raconter à mon grand-père. « En 1709, nous » disait-il, mon père qui demeurait alors à Paris dans » le quartier de la Grève, passa les ponts le 6 janvier » dans la soirée pour aller tirer les Rois dans le fau- » bourg Saint-Germain; dans ce moment le temps » était doux et il pleuvait très-fort, quand il repassa » la Seine dans la nuit il gelait à pierre fendre. » Comme déjà il avait fait très-froid quelques jours » auparavant les blés furent pris entre deux glaces » et complétement gelés. »

Je termine ce cinquième paragraphe par cette

observation : c'est que des huit fils de J.-B. Du Tour il n'en restait plus un seul en 1709.

§ 6

Un autre Du Tour, frère des deux derniers, a également écrit les événements arrivés dans sa famille; ils ne consistent guère qu'en l'indication de la naissance de ses douze enfants et de la mort de plusieurs d'entre eux, je trouve seulement cette observation :

« Dans ce même temps (1694) le bled valait 12 fr. » l'essain et 100 fr. le muid de vin. »

§ 7

Voici maintenant les mémoires de Jean-Baptiste Claude Du Tour, neveu des précédents : je les reproduits en entier à cause de leur originalité :

« Ce livre m'estant tombé ès mains à la mort de » mon oncle l'archidiacre, je commenceray à obser- » ver, à la mémoire du deffunt, qu'il estoit docteur » de Bourges qu'il a vécu dans cette ville de Soissons » en qualité de chanoine de la cathédrale et d'archi- » diacre de Brie avec toute la vertu que requeroit son » état et qu'il est mort âgé de .... ans avec touts » les sentiments de piété que la vie canonique pouvoit » promettre, regretté de touts ses confrères et de » touts ses concitoyens et de toute la famille dont il » s'est toujours montré parent fort zélé ; mes regrets » l'ont cependant emporté sur ceux des autres, aussi » la reconnoissance m'y engageoit, attendu les bontés » qu'il a toujours eues pour moi ; il m'a laissé par son » testament une partie de sa bibliothèque qu'il a par- » tagée judicieusement entre tous ses neveux. Il a

» laissé au hazart à disposer de ses bénéfices, scrupu-
» leux de le faire lui-même de peur de se tromper
» dans son choix au détriment de la sainteté du Saint-
» Estat — né en 1652 le 27 octobre sur les trois
» heures après dîner, mort en enterré à la
» cathédrale dans les cotez derrierre le cœur, prez
» la chapelle Saint-Claude.

» *Sic vixit Paulus Du Tour.*

» Je laisse à qui voudra de la famille à observer ce
» qui regarde nos autres parents, oncles, tantes,
» cousins et cousines; pour moy que les affaires étran-
» gères épouvantent, je me renferme chez moy et je
» donne seulement avis. . . . . .
» Je commence notre généologie par M. mon père et
» Mme ma mère encore vivants et se portant bien
» et dans le dessein que ce soit *ad multos annos.*

» Il est à noter que feu mon oncle l'archidiacre a
» fait en mourant mon père exécuteur de son testa-
» ment et qu'il a accompagné cette qualité d'un pré-
» sent de deux flambeaux d'argent. »

. . . . . .

Vient ensuite une généalogie dont je n'extrais que ce qui suit :

« Mon père né le 12 avril 1657 était fils de Pierre
» Claude Du Tour né lui-même le 9 février 1609 ainsi
» qu'il est observé par le sieur J.-B. Du Tour mon
» oncle ès mains de qui cet agenda est tombé. Mon
» père après avoir fait sa rhétorique prist le party des
» armes fut lieutenant dans le régiment de Piedmont
» infanterie, y acheta une compagnie et après avoir
» servi le Roy avec honneur plusieurs années il quitta
» les trouppes et acheta de ses oncles la charge de
» président à l'élection de Soissons. . . . . .
. . . . . .

» De Mr Claude Du Tour, mon père, marié le 3 feb-

» vrier 1693 à Dlle Anne Marie Martinet, fille du » greffier de l'election de Soissons, je suis le premier qui » aye paru au jour le 5 octobre, de huit à neuf heures » du soir, j'ay été baptisé le lendemain en la paroisse » de Saint-Léger de Soissons; mon parrain fut » M. Jean-Baptiste Du Tour conseiller du roy assesseur » en la maréschaussée et Mme Martinet ma grande » mère touts deux décédés et j'ay été nommé Jean- » Baptiste Claude. »

Ici l'indication de la naissance de plusieurs autres enfants dont deux filles entrent plus tard en même temps à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons ; il dit à ce sujet :

« La dotte fut de 11,000 l. pour les deux qui furent » payéz content.

» M. Claude Martinet parain de ma sœur aisnée luy » laissa un arpent de vignes scis à la Goutte d'Or dit » communément Montantin, à cette charge qu'elle » s'appelleroit la Vigne de la Filiolle et que si elle » venoit à se faire relligieuse elle aurait dessus 15 liv. » de rente, s'entent pension viagère.

« Je suis entré en sixième à Pasques en 1703 agé de » neuf ans et demy aprez avoir appris les premiers élé- » ments de la grammaire sous un nommé Le Tellier » très-habile retheur qui fut mon précepteur pendant » un an; en entrant au collége je ne pris d'autres » leçons que de mes régents et c'est la meilleure » méthode. En 1710, j'estoist pret d'achever ma phi- » sique, comme il prit fantaisie à mon régent de m'of- » frir un soufflet, je le remerciai fort honestement et, » mon portefeuille replié je lui laissay passer sa mau- » vaise humeur sur qui bon lui sembleroit.

» Mes régents à Soissons où je fis mes classes de » suitte chez les Pères de l'Oratoire furent le P. Faulon » 6e, 5e, 4e et 3e; il estoit de Nérac en Gascogne avoit

» infiniment d'esprit et auroit fait de très-bons écoliers
» s'ils avoient répondu à ses soins; il a quitté l'Oratoire
» a faict son droit. Depuis je l'ay veu cuistre à Paris et
» je crois qu'il est aujourd médecin dans un paiis
» où il nous disoit toujours ne vivre que d'ortolans.

» En seconde le P. Lebon, dont l'esprit ne l'estoit
» guerre. C'estoit un fol et un brutal qui par des bou-
» rasques a sçu gâter tout ce qu'avoit fait de bon le
» P. Faulon; il lui prit fantaisie de nous faire veoir Jean
» Despautir dont nous n'avions jamais taté.

» En rhétorique le P. Cullon homme d'esprit mais
» railleur; en logice et phisique le P. Ameline que nous
» nommions notre borgne, homme sévère, grand buveur
» d'eau chaude et un peu hypocondriaque : ce fut sous
» lui que je quittay le collége de Soissons, n'ayant pas
» jugé à propos de recevoir un soufflet. La mesme année
» à la Saint-Remy, le 1er octobre, j'alay à Paris sous les
» auspices de M. Quinquet, huissier audiencier au Cha-
» telet, M. Crêté procureur du roy au grenier à sel de
» Paris; ils me mirent en pension aux jesuittes sur le
» prix de 350 liv. et 15 liv. pour les valets j'y entray en
» réthorique sous les PP. Porée et Le Geay, l'un pro-
» fesseur le matin et l'autre le soir; on me plaça parmy
» les vétérans à cause que je sortais de philosophie.
» Notre principal s'appelait Megret et notre préfet de
» la Lante. On me fournissoit alors 5 liv. par mois pour
» mes menus plaisirs; j'en sortis quinze jours avant la
» fin de l'année pour n'avoir pas voulu recevoir une
» férule que me proposa le R. P. Porée. Je restai cepen-
» dant dans la pension sans aller en classe jusques après
» la tragédie, que je partis pour m'en revenir à Soissons
» en septembre 1712. La mesme année à la Saint-André
» j'alay au chef d'ordre de Prémontré où je restay pos-
» tulant jusqu'au dimanche-gras que mon cousin Varet
» vint me rechercher sous prétexte de passer les gras

» jours à Soissons mais je n'ay plus eu la tentation d'y
» retourner. A la Saint-Martin, 1712, j'ay été à Paris
» pour y faire mon droit, me suis mis en pension au
» collége de Lizieux chez le S. Paranlou : je l'ay quitté
» au bout d'un mois tant parce que c'estoit un fol que
» pour être plus libre et j'ay été demeurer chez M. Cretté
» où je me faisais aporter à manger à 6 sols par portion.
» En janvier je m'engagay dans Royal Marine, dans
» la compagnie de M. Roussau (?) je fus reçu pour luy
» à Paris et la conduisis à sa garnison avec une route
» de lieutenant et un petit bidet que me donna le capi-
» taine. Mon père eut la bonté de m'y fournir cinq sols
» par jours je restay en garnison à Saint-Omer jusques
» au départ de la troupe avec laquelle je revins jusques
» à Marne où je trouvay le nommé Roger qui venait me
» chercher de la part de mon père. Je revins à Soissons
» avec un congé de trois mois que me donna le lieute-
» nant-colonel et peu de temps après le capitaine
» m'envoya mon congé absolu ce qui a coûté à mon
» père 470 l. y compris ce qui m'avait été avancé, en
» sorte que pour mon congé il faut compter 300 l. M. de
» Saint-Estienne major du régiment de
» estoit venu à Saint-Quentin pour s'aboucher avec le
» capitaine de la part de M. le comte de Beaunau, mais
» le capitaine étant à Paris, son voyage fut inutile et en
» ayantagy forthonestement, mon père n'eut plus besoin
» d'avoir recours aux bontés de M. le comte. J'arrivay
» à Soissons à la Pentecoste. Peu aprez j'enseignay
» le latin à Saint-Omer sur le pied d'un écu par mois.
» Je visitay quelquefois la prison en faveur des recom-
» mandations de mon père.
» De retour à Soissons autour du mois de juin 1713, j'y
» suis resté jusques au mois de juin 1715 mon père me
» donnait 12 l. 10 s. par mois pour mes menus plaisirs.
» La première feste de Pentecoste, je suis party avec

» mon père accompagné du nommé Roger; tous trois
» montés sur de fiers coursiers nous avons gagné la ville
» de Paris où mon père me faisoit acroire qu'il m'y lais-
» seroit pour y vivre quelques années. Mais un vendredi
» matin, 14 juin, j'eus l'honneur d'estre conduit à Saint-
» Lazare sous prétexte d'aller dîner chez M. Lallemant,
» fermier général, dont un exempt s'estoit dit valet de
» chambre et nous estoit venu chercher de sa part. J'y
» fis mon entrée de très-bonne grâce et j'y séjournai
» jusques au 14e décembre que M. Meseel me vint
» rechercher, j'en partis de mesme que j'étais venu en
» carrosse. La pension estoit de 600 l. un écu par semaine
» pour du bois : je passai six mois dans les prisons avec
» touts bons vivants sans cependant nous parler qu'à
» travers les murailles. L'on pourroit dire avec raison
» de ceux que l'on confine dans les cachots : *ejicite in*
» *tenebras exteriores ubi erit fletus et stridor dentium.*
» J'observay ailleurs le régime de vivre de cette maison
» où se trouveront désabusés ceux qui croient que l'on
» y maltraite les prisonniers. En décembre la mesme
» année 1715 je suis revenu à Soissons où j'ay passé
» l'année 1716 entière et les six premiers mois de l'an-
» née 1717. Au mois de julliet de cette année aprez avoir
» perdu 40 pistolles avec un nommé Saint-Cyr,
» garde du corps, au pas-dix, me trouvant embar-
» rassé pour le payement, je suis party au sortir du
» caffé pour aler à Paris où j'arivay le même jour ayant
» fait 22 lieues à pied dans la journée la plus chaude du
» mois de julliet. Je m'engageay le lendemain dans le
» régiment de Cambresyes sous M. Niort capitaine et
» je partis le lendemain pour la garnison. Je restay à
» Calais jusques au mois d'octobre que mon père eut la
» bonté de m'obtenir un congé de la cour, le capitaine
» ayant refusé 600 livres pour mon dégagement. Je
» restay à Soissons le reste de l'année 1717. En 1718 au

» mois de décembre j'alay à Paris pour my faire garde
» du corps : mon père me fit donner 4 s. par jour, mais
» changé de volonté, je commençay mon droict à
» bénéfice. Mais la fortune ou plutôt le pas-dix m'ayant
» tourné le dos je m'engageay dans le mois de febvrier
» dans le régiment du roy (1719) et j'alay à Valenciennes
» en garnison, de là à Condé. Mon père eut la bonté de
» m'y fournir dix sols par jour et de me dégager dans le
» mois de juin moyennant 300 liv. Je restay à Soissons
» depuis le 1er juillet 1719 jusques au mois de mars 1721.
» Au mois d'aoust 1719 je me mis en retraicte dans la
» maison paternelle jusques au mois de juin 1720 pen-
» dant lequel temps je fus sans sortir de ma chambre.
» A la Saint-André, 6 juin, je quittay ma retraite et
» dans le mois d'octobre j'eus le malheur de perdre
» au lansquenet 2,000 liv., ce qui me fit partir en 1721
» dans le mois de mars pour estre gendarme à Metz
» dans la brigade d'Anjou qui appartenoit à M. le
» marquis de Ligny; mais une réforme de 15 hommes
» par brigade s'estant faite dans le mois de may sui-
» vant, je revins à Soissons estant du nombre des
» réformés. Nous eusmes 20 liv. de réforme ; notre
» habit de gendarme et notre sabre ; mon père me
» donnait 300 liv. de pension sans les habits. Au mois
» d'aoust 1721, je fis une seconde retraicte dans la
» maison paternelle ; j'en suis sorty après la Pente-
» coste, en 1722. Au 14 juillet de la mesme année
» j'alay demeurer à Vailly où je me mis à l'auberge
» *aux trois Maillets*. Mon père me fournissoit 600 liv.
» par an, me trouvant court d'espèces dans le mois de
» novembre je fis les inventaires des vins et revins
» après dans la maison paternelle où je suis depuis le
» 19 décembre 1722 et où je dois rester jusques . . »

On regrette de ne pas avoir la suite des mémoires de J.-B. Claude Du Tour qui, sans doute, avait fini

comme ses ancêtres par être pourvu de quelque charge d'une des magistratures de la ville de Soissons.

On doit supposer en effet que le feu de la jeunesse une fois passé il rentra dans la vie sérieuse et grave de la bourgeoisie dont il faisoit partie. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, les habitudes ou plutôt les principes de la famille étant plus forts qu'ils ne le sont aujourd'hui, on devoit y revenir aussi plus facilement après quelques années d'une vie dissipée.

Son oncle l'archidiacre, en lui conservant son affection et en lui laissant sa bibliothèque, a montré qu'il étoit convaincu que la conduite un peu légere de son neveu étoit déjà changée ou au moins qu'elle alloit bientôt changer.

On ne lègue pas des livres à un homme qui ne connaîtroit que le pas-dix ou le lansquenet.

Le livre domestique dont je viens de faire de si longs extraits s'arrête aux derniers mots que j'ai cités plus haut, c'est-à-dire au mois de décembre 1722.

On a vu que Pierre Claude Du Tour (né en 1609) étoit père: 1° De Pierre Du Tour (lui mesme père de J.-B. Pierre Du Tour); 2° de Jean-Baptiste Du Tour; 3° de l'archidiacre Pierre Du Tour.

Il résulte de différentes notes que j'ai eues sous les yeux qu'il eut un quatrième fils : Guillaume Du Tour de Noirfosse, commissaire aux revues à Soissons qui eut de son mariage avec Antoinette Quinquet, Claude Du Tour de Noirfosse, procureur du roi en la police de Soissons, et celui-ci fut le père de Claude Thomas Du Tour de Noirfosse.

Je trouve dans le quinzième volume de la biographie contemporaine une notice sur M. Claude Thomas Du Tour de Noirfosse, qu'il me paroît con-

venable de reproduire dans le *Bulletin* de la Société.

« Claude Thomas Du Tour de Noirfosse, maréchal » de camp, naquit en 1732, entra à l'école du génie en » 1750, et en sortit trois ans après en qualité d'en- » seigne d'artillerie. Employé dans l'expédition, » envoyée par le gouvernement dans l'Inde, il servit » sous MM. de Bussy, de Conflans et de Sally.

» Il remplit successivement les fonctions de pre- » mier aide major, de major et enfin de major gé- » néral de l'armée du Dekan. M. de Noirfosse rendit » des services importants et fut même employé dans » l'attaque et la défense de différentes places, comme » ingénieur, à défaut d'officiers du génie. En 1762, » ayant reçu l'ordre de revenir en France, il s'em- » barqua à Pondichéry et passa par l'île de Ceylan, » le détroit de Maanar, la côte de Malabar, Mascate » en Arabie, l'île de Carek (?) Chiras (?) Bassora, » Bagdad, Alep, Chypre, Candie, Malte, la Sicile » et la Corse. Cette traversée dura dix-huit mois. De » retour dans sa patrie il s'occupa de la composition » de mémoires sur l'état militaire, commercial et » politique de l'Inde et sur les ressources qu'offre ce » pays. Les fatigues de la guerre, les voyages et des » blessures graves avaient sensiblement altéré la » santé de M. de Noirfosse; cependant en 1775, il » accepta la place de prévôt général de la compa- » gnie de la maréchaussée du Soissonnais et fut, à la » même époque, décoré de la Croix de Saint-Louis. En » 1784, il obint la place d'inspecteur général de la ma- » réchaussée avec le grade de mestre de camp de » cavalerie. Colonel de la 19e division de gendar- » merie en 1791, il devient bientôt général de bri- » gade, et passa dans la 15e division du même corps, » en qualité d'inspecteur. En 1804, il prit sa retraite

» et alla s'établir dans son domaine de Bucy-le-Long, » près Soissons où il mourut le 3 décembre 1818 à » à l'âge de 87 ans, estimé de toutes les personnes » qui l'ont connu.»

Le dernier descendant mâle de cette nombreuse famille des Du Tour a été M. Adrien Thomas Du Tour de Noirfosse, inspecteur des contributions directes qui mourut à Bucy-le-Long le 11 avril 1863, à l'âge de 82 ans. Il étoit fils de M. Claude Thomas Du Tour de Noirfosse général de brigade, décédé, comme on vient de le voir le 3 décembre 1818.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN.
Le Secrétaire: l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 31 Mai 1869

—

Présidence de M. PERIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure* 1867.

2° *Revue des sociétés savantes* 4e série t. IX ;

3° *Compte rendu de la société française de numismatique et d'archéologie* 1869; feuillets nos 1, 2 et 3.

CORRESPONDANCE

M. Cocheris, conservateur de la Bibliothèque mazarine, adresse à M. le Président une lettre en date du 17 mai 1869 par laquelle il remercie la Société, au nom du Conservatoire de cette Bibliothèque, de l'envoi qui lui a été fait de ses *Bulletins* et de divers ouvrages publiés par elle.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Dupuy fait passer sous les yeux de la Société divers objets antiques trouvés à Verly, près de Guise, dans un cimetière regardé comme mérovingien, et consistant en un vase en terre noire, en un fer de pique avec une portion du bois de la hampe adhérent à la douille, en une forte boucle de ceinturon rongé par la rouille et en un mors de cheval.

M. Suin donne à la Société communication d'une inscription prise sur une pierre trouvée dans les ruines du château de Renansart et envoyée par M. Dutailly. Cette inscription regarde la famille de Flavigny, originaire du village de ce nom près de Guise, et qui posséda, jusque dans ces derniers temps, la seigneurie de Renansart.

MESSIRE CESARRE FRANÇOIS
DE FLAVIGNY, CHEVALIER TES HAUT
ET PUISSANS S^ur^ VICONT DU
SART SUREFONTAINE ET AUTRES
LIEU JAY ACCORDEZ A MESSIRE
ANNE CLAUDE FLOURIMONT DE
FLAVIGNY MON FILS AINEZ DE
POSSER LA DIT PIERRE COMME
ESTANT HÉRITIER DE MA DEPENDANCE,
AGÉE DE 12 ANS
LE 27 MAY 1732.

M. l'abbé Poquet, donne lecture à la Société du testament d'un comte de Soissons, Jean II, mort en Tunisie avec le roi saint Louis, dont il avait partagé les périls, le courage et la mort.

MESSIEURS,

En vous donnant connaissance du testament de Jean II, comte de Soissons, je me suis proposé deux choses: 1° D'enrichir notre *Bulletin* d'une pièce curieuse et qui n'est renfermée dans aucune de nos histoires locales ; 2° de vous mettre à même d'étudier un monument linguistique de la fin du treizième siècle.

Mais avant de donner la teneur de ce testament qui n'a été visé par l'officialité de Soissons qu'en 1285, comme il appert d'un *vidimus* de cette cour apposé au ommencement et à la fin de l'original, nous avons cru s cdevoir dire quelques mots du comte Jean et des motif qui ont donné lieu à cette pièce authentique.

Jean II était le fils aîné de Jean Ier et de Marie de Chimay ; il était l'aîné de six enfants issus de ce mariage deux garçons et quatre filles. Jean se distingua en 1266 dans la fameuse campagne de Naples où Charles d'Anjou marcha, de succès en succès, contre Mainfroy ; il se couvrit de gloire à la tête des milices soissonnaises, à la bataille de Bénévent.

En 1267, Jean se croisa pour la seconde fois avec saint Louis. Les préparatifs de cette expédition lointaine étaient à peine terminés au bout de deux ans. C'est à cette occasion et un peu avant le départ que le comte Jean II chercha, disent les historiens de Soissons, par des aumônes spirituelles à se concilier la protection du ciel. Le 2 avril 1269, il dressa son testament en langue vulgaire, par lequel il fait *assavoir*

qu'il est bon chrétien et va en la Terre-Sainte, au service de Notre-Seigneur, élit sa sépulture dans l'abbaye de Longpont en laquelle *je veit giste à la mort*, il lègue 60 sols de revenu annuel à cette abbaye et laisse des revenus à une foule de lieux saints de son diocèse et des diocèses voisins.

Après avoir vu périr son frère, Raoul de Cœuvres, et quand le roi saint Louis eut rendu le dernier soupir, le bon comte de Soissons était toujours armé *d'armes qui le afflièrent* pour combattre les Sarrasins que le roi de Tunis ramenait sans cesse à la charge.

Le silence de l'histoire autorise à croire cependant que le comte de Soissons mourut sur la terre étrangère d'une de ces fièvres pestilentielles qui décimaient le camp des croisés ; car, en 1271, lorsque Philippe III rapporta d'Afrique le corps embaumé de son père, dit Henri Martin, le corps du comte de Soissons fut aussi rapporté à l'abbaye de Longpont et inhumé auprès du comte Raoul, sous un tombeau de marbre noir qui lui avait été préparé dans la salle du chapitre.

Cette pièce, extraite d'un volume manuscrit appartenant à la bibliothèque impériale, n'est qu'une copie assez fautive et offrant des lacunes regrettables Malgré ces défauts nous avons cru que non-seulement sa reproduction ne serait pas déplacée dans notre *Bulletin*, mais qu'elle y figurerait avec intérêt sous tous les rapports.

TESTAMENT DE JEAN
COMTE DE SOISSONS

« Omnibus hec visuris officialis in domino salutem.

» Litteras scriptas sigillo de quo fit in eis mentio » prout prima facie apparebat sigillatas nos anno.

» M° CC octogesimo quinto, die martis post assumptionem Beate Marie Virginis vidisse et diligenter » conspexisse noveritis sub hac forma.

» En non dou père et dou fil et dou saint esprit. » Amen. Je Jéhans, quens de Soissons, fait à savoir » à tous qui verront cest escript et orront que je qui » suis croisiés et vois en la sainte terre ou service de » Nostre Seigneur pour le salut de mame, et qui me » veil appareillier contre leure de la mort qui n'est » certainne à nulu vivant que de ne me truist des- » garni, dordenance de testament dont chascuns » créans en la foy Jésuchrist se doit garnir. Fait en m a » bonne et déliure volenté en la fourme entienant ci » après.

» Premièrement je veil et commant que mes detes » seront aquit, paiées, et après que li torfait tout à » quoy je sui tenus comme il seront prouué et averé » par devant les exécuteurs de ce mien testament.... » regarderont que la preuues soient créables selon » les estats des personnes sans suir de tout en tout la » ligne de droit se il ne....., et espéciaument aucuns » dont je suis certains en présent.

» C'est à savoir à l'abéie de Signi (Ardennes) LX [livres pâr.

» A l'abéie de Vaucler LX livres pâr.

» A l'abéie de L'aualle Roy (Ardennes) XL livres pâr.

» A l'abéie de S. Nicaise de Raims XL livres pâr.

» Après je lais XX livres pâr. de rente à tous jours » pour départir chascun an en cotes et en sollers par » mes exécuteurs et appresans par cels cui il establi- » ront à ce faire, aspoures gens de ma terre pour reste » d'aucuns torfait où je puisse estre tenus dont et » comme il se priet aparoir, s'il est ainsi qu'il i ait nul

» tel torfait couuert, et s'il en einsi qui nen i ait nus, » si vielge que ces vint liures soient départi chascun » an en cotes et en sollers as des poures de ma terre » en non de lais et dausmone pour lame de moi.

» Après je lais à l'église de Longpont soissante sous » pâr. de rente à tous jours pour faire chascun an en » ce couuent mon anniversaire soll ennelment et au » jour de mon anniversaire ; li couuent aura pitance » de ces LX sous en laquelle esglise de Longpont je » veil giste à la mort et i eslis ma sépulture.

» As prestres de Buci, de Vregni, de Treni, de Mar- » giual de. . . . . de Pommiers . . . . . et » as chapelains. . . . . maisons de Villenueue et » d'Aile XX sous pâr. de rente à chascun XI sous pâr an » pour mon anniversaire que chacun deus fera et sera » tenus de faïre sollennelment en son lieu chascun an.

» Au couuent dit Saint Estène (1) x livres pâr. pour » mon anniversaire faire chascun an.

» Au couuent . . . . . Toûr. à pitance.

» Au couuent de . . . . . XX sous toûr. à pitance

» Au couuent de Troissi VI liures à pitance.

» Au couuent de la (2) Barre pour mon anniversaire » CX sous à pitance.

» Au Couuent dou Charme XL sous pâr. à pitance.

» Au couuent Dormont XL sous pâr. à pitance.

» Au couuent de Liane-Notre-Dame XL sous pâr. à pi- » tance.

» Au couuent . . . . . à pitance.

» Au couuent don Jauuoir de sous Hoow XX s. pâr. à » pitance.

(1) Le Couvent de Saint-Etienne fut remplacé par celui de Saint-Paul, au faubourg et sur la route de Crouy.

(2) Faubourg de Château-Thierry.

» Au couuent de Clermares de les Raims x sous » pâr. à pitance.

» Au couuent. . . . . , de Raims XL sous pâr. à » pitance.

» Au couuent des Nonnains de Compiègne XL sous » toûr. à pitance.

» Au couuent de Beleiaue xx sous pâr. à pitance.

» Au couuent . . . . . xx sous pâr.

» Au couuent don . . . . . prouuins x sous » pâr. à pitance.

» As pouvres escoliers de Paris cui frères . . . . . » XL sous pâr. à pitance.

» As pouvres escoliers de Villenneue cui li exécu- » teur vourront XL sous pâr.

» A IIII beguines poures x sous de tôr. par frère » Raoul.

» Au couuent . . . . . mon anniversaire.

» Au prestres d'Aile XL sous pâr.

» Au chapelain de la parroche x sous pâr.

» Au clerc III sous pâr.

» A la maladrerie dou Tour (1) xx sous pâr . . . . . .

» As pères meneurs de Soissons xx livres pâr.

» A la maladrerie de Vedon xx sous. . . . .

» A l'Église Saint-Crespin. . . . . pour faire mon » anniversaire.

» As malades et as frères de Saint-Ladre de Soissons » pour en droit leur maison de Crois Wa..nXL sous pâr. . . . . Soissons xxx sous nêr.

» Au reclus de Saint-Climent x sous pâr.

» As poures trouués de Soissons xx sous nêr.

» As poures malades de Hostelerie nostre Dame . . . . . x s. pâr. as pitances.

(1) Village des Ardennes.

» As poures malades de l'ostelerie Saint Gervais » XL s. pâr. à pitance.

» As poures malades de l'ostelerie Saint-Wast de » Soissons XX sous pâr. à pitance.

» Pour dras et linges achetés pour les poures clercs » escoliers de l'ospital Saint-Nicolas de Soissons XX » sous pâr.

» A la maladrerie de Pontarcher (1)... V sous pâr.

» A la maladrerie dou puis d'Ambriers (2) XX sous » pâr.

» As malades dou mont a Val Raoul (3) XX sous » pâr.

» A la maladrerie de Courroi V sous pâr.

» A deux nonnains meseles qu.. a enfermé V. s. pâr.

» Après je lais VIIIXX liures pâr à départir par les » mains de mes exécuteurs as poures de ma terre à » faire leur rendages là où il leur sera dou rendre » pour moi ou ce se non a doner pour lame de moi » par mes viles a mes poures hommes et fames et mes » joustisables là ou mi exécuteur verront ces biens » enploié et là où il trouveront torfait de mueble, je » veil qu'il restorent mueble et pour torfait diretage » restorent critage et ainsi le vielge..... et de ce » mien testament fais je et establis exécuteurs sages » hommes et religieux labé de Saint Jehanes Vingnes » de Soissons, mon Seigneur Raoul qui f..... abez » de Saint-Crespin en chaye, et mon cher cousin Jehan » de Couci, seigneur de Pinon. Si que quant il ne » porront estre tous trois ou s'il ni puent estre, je veil » que li dui aient plain pooir de tout faire quon qu'il » appartenra d toute la besoigne de l'exécution et sil

(1) Hameau d'Ambleny sur la route de Compiègne.

(2) Ambrief, petit village du Soissonnais, célèbre par son puits au fond duquel on entendait des torrents.

(3) Vauroi, hameau dépendant de Cuffies près Soissons.

» avient par aventure que li dui muirent, je veil que
» li tiers dèmeurant apiaut et eslise un peudome avec
» avec lui a campagnon de l'exécution par le conseil
» dou gardien des frères meneurs de Soissons, et pour
» la besoigne de ce mien testament accomplir oblige
» je tous mes biens terriens, c'est à sauoir : tous mes
» muebles présent et non presens, tous fruis, tous
» proages, toutes oissues et tous explois de toute ma
» terre quan qu'il en istra des ore en avant desi. A
» tout que toutes les choses dont j'ai ordené en ce men
» dit testament seront paiées et solues et la besoigne
» toute accomplie et à mes dépens à penrre des exé-
» cuteurs en mes dist biens : et ainsi pour cette be-
» soigne remplir sais-je des orendroit mes dis exécu-
» teurs de tous mes biens en tous fruis, en toutes
» oissues, en tous proages et en tous exploits, venant
» desci en auant de toute ma terre et les met de tout
» en tout en leur main jusque à la fin de toute l'exé-
» cution et si veil et ordone que nus ne leur puist
» contredire n'en empêcher la saisine et la leuée de
» mes dis biens soit à ma vie soit après ma mort. An-
» çois veil et oblige mes hoirs cui qu'il soient et tous
» ceux qui maintenrront ma terre à tenir et à garder
» fremeurant cette moie ordenance, en laquelle je
» veil et commant et ordane que ni bailli, ni prévost,
» ni serjant et tuit il qui sentremetront de ma terre
» maintenir et de recevoir les oissues de ma terre et
» qu'en doivent paier mes detes que je doi facent
» contre loial à mes dis exécuteurs chascun an, deux
» fois, des receptes de ma terre et des paiemens
» qu'ils feront de mes detes. Et plainement je veil
» qu'ils obéissent à mes dis exécuteurs de quanqu'il
» apartenrra as dis lois de ma terre sans nul con-
» tredit. Et sitost comme detes seront paiées, je veil
» qu'on paie mes torfaits, soit que je viue ou non et

» des orendroit veilge que le dit exécuteur entendra
» la besoigne de savoir et ataindre mes torfaits pour
» rendre les tantort après les detes, et si veil que li
» torfait prouué et auéré, par devant les exécuteurs
» devant dis soient mis en escript par aus et ce qu'il
» en sceleront, soit rendu. Après je veil que li dit exé-
» cuteur veurrent en l'exécution par le conseil frère
» Raoul..... es articles et esquas dont il auront
» mestier de son conseil et s'il leur est auis, qu'il aient
» mestier de conseil d'autrui je veil qu'il le quierent
» et au.....

» En temoignage de laquelle chose j'ai scelé cest
» escript de mon scel et j'ai baillie as dis exécuteurs.
» Ce fu fait en l'an..... Notre Seigneur M. CC. et
» soissante-neuf le secont jour d'auril.

» Et sachent tuit cil que c'est notre testament ver-
» ront et orront et entendront..... que les choses ci-
» deseure dessignées en plusieurs lius ne sont a paier
» que une seule fois exceptées les vint liures de pa-
» risis pour cotes et pour sollers, les soissante sous à
» Longpont pour nostre anniversaire, et les vint sous
» as prestres et as chapelains deseurs nommés que
» nous laissons pardurable.....

» Nostre testament deseure dit qui est à paier une
» seule fois, laissons nous pour payer une seule fois,
» l'église de la joie notre Dame dis liures..... XL
» sous de pâr.

» Ce fu fait et doné ausi comme deseure lan de
» grace M. CC et soissante neuf, le secont jour
» dauril.

» Nos vero officialis suessionensis prædictus quod
» scimus loquimur et quod vidimus testamur et in
» signum ac testimonium, visionis nostræhuic presen-
» ti transcripto sigillum curie suessionensis diximus

» apponendum anno et die martiii post assumptionem
» beate Marie Virginis ut supra. »

M. le Président rappelle à la Compagnie qu'elle doit déterminer définitivement les localités qu'elle se propose de visiter dans son excursion du deuxième jeudi de juin.

Il est décidé que l'on se rendra à Longpont, à Laferté-Milon, à Bourfontaine et à Villers-Cotterets et que la Société académique de Laon sera invitée à se joindre à celle de Soissons pour faire cette promenade archéologique.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

—

Lundi 5 Juillet 1869

—

Présidence de M. PERIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Le Cabinet historique*, quinzième année, 4e et 5e livraisons; avril-mai 1869;

2° *Essai historique sur la ville de Ribemont et son canton*, par Charles Gomard;

3° *Histoire de Villers-Cotterets, la ville, le château, la forêt et ses environs*, par Alexandre Michaux, illustrée par Charles Montpellier, 1868;

4° *Excursion archéologique dans le département de l'Aisne*, par A. Dey, membre de la Société académique de Laon, etc., 1869.

La Société reçoit communication d'un vote d'une somme de 100 francs qui lui a été allouée par le Conseil municipal. Elle exprime au Conseil sa satisfaction.

Elle adresse aussi des remerciements à MM Charles Gomard et Michaux, pour l'envoi des *Histoires de Ribemont* et de *Villers-Cotterets*, et elle espère que quelqu'un de ses membres rendra compte de ces deux ouvrages.

M. Decaisne offre à la Société, par l'intermédiaire de l'un de ses membres, un ouvrage intitulé : *Les sept psaumes de la Pénitence, paraphrasés en vers par M. Lepicart, maître particulier des eaux et forêts de(ouâ) Soissons, chez Charles Courtois, imprimeur du roy, près l'élection, MDCCXXXVI*, 73 pages. La famille Courtois a fourni des imprimeurs et des libraires à Soissons et à Laon jusqu'à ces derniers temps.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Société nomme pour suivre les fouilles et découvertes de Chassemy une commission composée de MM. Calland, Piette et Choron.

M. Miller donne lecture d'un travail important sur un manuscrit provenant du monastère de Saint-Médard de Soissons.

NOTICE

D'UN MANUSCRIT CONTENANT LA TRADUCTION DE LA POLITIQUE D'ARISTOTE PAR NIC. ORESME ET AYANT APPARTENU A LA BIBLIOTHÈQUE DE S. MÉDARD DE SOISSONS

MESSIEURS,

Lorsque j'ai reçu et accepté votre gracieuse invitation, je me suis demandé comment je pourrais vous remercier. Vous parler de votre illustre cité, réveiller

quelques-uns de vos souvenirs historiques, vous signaler un fait, un renseignement littéraire, un monument inconnu, me semblait la meilleure manière de vous témoigner ma sympathique gratitude. Mais où trouver les éléments d'une communication de ce genre? Comment un Parisien, ne connaissant pas Soissons, pouvait-il espérer faire une découverte qui eût échappée aux intelligentes et actives perquisitions de ceux d'entre vous qui s'occupent de l'histoire et des antiquités de leur pays.

J'eus l'heureuse idée de confier mon désir et mon embarras à mon ami et confrère M. Delisle, dont le savoir égale la complaisance. « J'ai votre affaire, » me dit-il. Et en même temps, il me signala un manuscrit très-curieux qui a fait autrefois partie de la bibliothèque de Saint-Médard de Soissons, et qui était pour ainsi dire resté inconnu. J'accueillis avec empressement la bonne fortune qui m'était offerte et je me mis à étudier ce manuscrit avec la plus sérieuse attention. C'est donc la description de ce précieux volume, que j'ai l'honneur de vous offrir. Le peu de temps que j'avais devant moi pour préparer ce petit travail, me fait espérer que vous l'accueillerez avec indulgence. Certains renseignements, d'ailleurs, me manquent pour tracer l'histoire complète de ce monument artistique et littéraire. Ce sera à mes honorables auditeurs à faire une enquête sérieuse et à déterminer toutes les phases par lesquelles a passé ce transfuge avant de venir prendre sa retraite dans la Bibliothèque impériale de Paris.

Ce manuscrit est un magnifique in-folio de 379 feuillets en parchemin, écrits sur deux colonnes, à la fin du quatorzième siècle. Il est coté n° 9106 du fonds français. Anciennement, il portait le n° 1 *bis* du supplément. Il renferme la traduction française de la *Politique et des*

Économiques d'Aristote, par Nicolas Oresme. Le premier feuillet manque, comme nous le verrons plus loin. Au folio 15, quelques mots laissés en blanc n'indiquent point des lacunes : ce sont simplement les mots *texte* et *glose* qui ont été oubliés par le rubricateur. Ce manuscrit est orné de charmantes miniatures que nous examinerons plus tard en détail. Recherchons d'abord l'origine et les faits historiques qui se rattachent à ce précieux volume.

Constatons avant tout qu'il a appartenu à Jean, duc de Berry, comme le témoignent la suscription de sa main et sa signature placées sur le dernier feuillet : « *Ce livre est au duc de Berry Jehan.* »

La bibliothèque de ce prince, troisième fils du roi Jean, moins nombreuse que celle de Charles V, avait été composée avec plus de goût, comme l'a très-bien observé M. Delisle (1). « Aucun volume, dit-il, n'y était admis s'il ne se recommandait soit par l'importance du texte, soit par la beauté de la copie et la perfection des enluminures. L'ancienne littérature latine y était plus largement représentée que dans la tour du Louvre. »

« Le duc Jean ne gardait pas pour lui tous les manuscrits qu'il recevait en présent ou qu'il faisait copier. La liste des personnes auxquelles il donna des livres est presque aussi longue que celle des personnes qui lui en offrirent.

» C'est ainsi que du vivant du duc de Berry furent dispersés beaucoup de volumes que ce prince s'était procurés. Ceux qu'il possédait encore au jour de son décès servirent, avec ses autres biens meubles, à payer une partie des énormes dettes dont sa succession était grevée. Parmi les créanciers du prince, on remar-

(1) *Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale.* Paris, 1868, in-4°, p. 58.

quait sa veuve, la comtesse de Boulogne, sa fille Marie, duchesse de Bourbonnais et plusieurs marchands.

» Les exécuteurs testamentaires firent porter à Paris, dans l'hôtel du comte d'Armagnac, et priser par des jurés tous les biens qui s'étaient trouvés dans les résidences du duc à Bourges, à Melun et à Paris. Différents articles, représentant une somme de 35,000 francs, furent alors mis à la disposition de la duchesse de Bourbonnais, qui s'engageait à ne plus rien réclamer dans la succession de son père ; ce lot comprenait quarante et un des plus beaux manuscrits du duc de Berry. »

Le manuscrit de la *Politique* dont nous nous occupons faisait partie de ce lot, comme le prouve l'inventaire original conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, inventaire qui a été publié sous ce titre : *La librairie de Jean, duc de Berry, au château de Meliau-sur-Yèvre*, 1416, publié par Hiver de Beauvoir. (Paris, Aubry, 1860, in-8). Voici, d'après l'original, comment notre manuscrit est indiqué sous le n° 61 : « Un livre d'*Éthiques et Politiques*, en deux volumes, » escript en françois de lettres de fourme ; et au com- » mencement du second feuillet du premier volume, » c'est assavoir *Éthiques* a escript : *ces si comme*, et » au commencement du second feuillet de l'autre vo- » lume, c'est assavoir *Politiques* a escript : *et ceste* » *communité ;* et sont couverts chascun de veluyau » vermeil, a deux fermoers d'argent dorez, esmailles » l'un aux armes de Mons, l'autre aux armes de feu » Mgr d'Orléans, lequel donna les dis deux volumes » à Mons. — 75 liv. Baillé à la duchesse de Bour- » bonnais. »

Le premier de ces deux volumes a disparu et on ne sait ce qu'il est devenu. Quant au second, c'est bien celui qui est désigné dans l'inventaire ; seulement le

fermoir n'existait plus et la reliure devait être en mauvais état, lorsqu'on l'a fait relier de nouveau, mais très-mal, pendant le règne de Louis-Philippe.

Il s'agirait maintenant de savoir comment ces manuscrits sont sortis des mains de la duchesse de Bourbonnais. Mais, disons d'abord quelques mots sur le duc d'Orléans, qui en avait fait cadeau au duc de Berry.

On connaît les goûts littéraires des fils du roi Charles V, les ducs d'Orlénas, Louis et Charles. M. Léopold Delisle (1) donne des détails très-intéressants sur leur bibliothèque, qui avait été commencée par Louis. On y trouve la liste des livres qui ont été offerts à ce prince et de ceux qui ont été exécutés pour lui. D'ordinaire le duc ne traitait pas directement avec les copistes; il s'adressait à Étienne l'Angevin, libraire, qui fournissait le parchemin, surveillait le travail et payait les salaires. Parmi les ouvrages considérables, commandés à ce dernier, je trouve la *Cité de Dieu*, les *Éthiques* et les *Politiques* d'Aristote le *Traité du Ciel et du monde*. Il s'agit là, sans aucun doute, du manuscrit dont nous nous occupons, les *Éthiques et les Politiques* d'Aristote qui devait contenir deux volumes.

Le prix des livres que Louis, duc d'Orléans faisait copier et enluminer était fort élevé ; ce motif l'engagea sans doute à profiter des occasions qui se présentaient, soit à la mort des grands, soit chez les libraires, soit enfin chez les particuliers. M. Delisle nous donne ici la liste des livres qu'il acquit ainsi, et, comme renseignement complémentaire, il indique ceux qui, à proprement parler, n'étaient pas destinés à sa bibliothèque, tels que les livres d'offices et les

(1) *Le Cabinet des Manuscrits*, p. 98.

ouvrages qui servaient à l'instruction de ses fils, Charles et Philippe.

« Nous n'avons, ajoute mon savant ami, nous n'avons aucun inventaire de la bibliothèque de Louis, duc d'Orléans; il n'est donc pas possible d'indiquer, même approximativement, le nombre des ouvrages dont elle se composait; ce nombre était certainement fort considérable, puis qu'en 1397, un orfèvre fournit vingt paires de fermoirs en vermeil, et que la même année Guillaume de Villiers, relieur, couvrit et garnit de fermoirs plus modestes soixante-deux volumes.»

Mais revenons à notre manuscrit confié aux soins du libraire Étienne l'Angevin. D'après les quittances de ce dernier, publiées par MM. de Laborde et Leroux de Lincy (1), on voit que l'exécution en a commencé le 2 janvier 1396 et qu'elle a dû se terminer dans l'année 1398. C'est dans la dernière quittance, datée du 30 avril de la même année que les enluminures paraissent pour la première fois.

Après la duchesse du Bourbonnais les renseignements nous manquent pendant un siècle. Nous trouvons alors un nouveau possesseur dont le nom est indiqué à la fin du volume On y lit, en effet, cette suscription qui paraît dater du seizième siècle : *Le présent livre appartient à Louis Picart, demeurant à Montvert.* Ce Louis Picart m'est complétement inconnu. Je ne connais pas davantage la localité désignée ici. Car des deux villages nommés Montvert, dont l'un se trouve dans le Cantal et l'autre dans la Haute-Garonne, aucun ne me semble pouvoir convenir dans la circonstance présente.

Avant de nous transporter à l'abbaye de Saint-

(1) Voy. l'indication de ces pièces dans *Le Cabinet des Manuscrits, etc.* p. 100 et 101.

Médard de Soissons, voyons si nous ne pourrions pas réduire encore l'espace de temps pendant lequel les renseignements nous font défaut, jusqu'au moment où ce manuscrit vint enrichir la bibliothèque de Saint-Médard. La prise de Soissons par les huguenots, en septembre 1567, et le pillage de l'abbaye, qui eut lieu à sa suite, nous autoriseraient presque à penser que ce volume n'en faisait pas encore partie ; mais un renseignement plus précis nous reporte encore plus loin, au dix-septième siècle. Un possesseur de cette époque s'est servi de la partie blanche du feuillet, recto et verso, pour écrire le brouillon d'une lettre, qui paraît dater de Louis XIII. Voici cette lettre :

« Monsieur, le sujet de la présente sera pour vous » avertir que je reçus les vostres par lesquelles je co- » gnois (1) la grande affection que vous avez pour » celuy qui veult vivre et mourir vostre serviteur. » Vous lui pardonneres s'il vous plaist s'il a tant mis » a vous faire responce, mais il vous supply d'en rejet- » ter plus tôt la faute sur une grande deffliction qui » luy est tombée sur les ieux, que non pas au peu de » souvenir qu'il a de vous, car vous estes tellement » imprimé dans son cœur que le caractère ne peut » estre effacé que par une séparation du corps avec » l'ame. Monsieur, pour nouvelle que je vous puis » escrire est ce qui s'est passé en ce peis ; vous saures » en peu de maux quel elles sont, et que le 16 mai » Monsieur de Falting soupant chez Monsieur le » Maistre ut en rencontre d'un cavalier de la compa- » gnie de Monsieur le vicomte d'Estreppe avec lequel » ledit Salting eut quelque parolle ; ledit Salting mit » l'espée à la main et luy porta un coup dans le corps, » lequel coup fut paré par M. de la Crouiller qui l'a » reçu au travers du bras puis tout en ung cou, poucé

(1) Il y avait ensuite *le très*, mots qui ont été effacés.

» de rage et de colère redoublea et en douna tout au
» travers du corps au dit cavailler lequel fut mort
» tout à l'instant. Ledit Salting s'en fuiant et se pan-
» sant sauver sur Madame vostre mère fut rencontré
» de Monsieur de Oenville (?) qui luy saisit son espée
» et la mit entre les mains du peuple tout esmeu. On
» le traîna, on le frappa dos et ventre, puis on le met
» en prison après avoir reçu quatre coups d'espée du-
» dit cavailler. Mon père est son juge, ayant recusé
» Monsieur le Bailly et vostre frère pour la cause que
» vous sçaves et vouloit aussy ledit Salting recuse
» mon père disant que nous l'avions voulu assasiner.
» Je croy que vous le verrez bien tot à Paris, car il
» est appelant de son jugement. On l'a voulu faire
» scauver l'on a vestu en abis des filles et par le moyen
» des cris au feu le faire passer dans la ville. L'on y
» a esté avec force et violence et si on n'a rien peu
» enporter sur luy..... »

Comme je le disais plus haut, il n'est pas probable que cette lettre ait été écrite dans l'abbaye de Saint-Médard, mais plutôt dans la maison de celui qui possédait alors le manuscrit. Les noms propres qui y figurent permettraient peut-être de découvrir ce possesseur. Je laisse à d'autres plus habiles le soin de faire cette recherche. C'est donc, comme du moins je le crois, postérieurement à la rédaction de cette lettre que le manuscrit est entré dans la bibliothèque de Saint-Médard; mais il nous est impossible de préciser cette époque. Nous savons seulement, qu'en 1739, il faisait partie de cette bibliothèque. Montfaucon, dans l'ouvrage qu'il a publié dans la même année (*Biblioth. Bibl.*, t. II. p. 1196), le cite ainsi : « La traduction en
» françois avec des glosses des huit livres *Politiques*
» et des deux *Œconomiques* d'Aristote; ce MS. a ap-
» partenu à Jean, duc de Berry. » Deux ans plus tard,

en 1741, Lebeuf (*Mém. de l'Acad.*, XVII, 752), reproduit ce renseignement.

Comme on le voit, il n'est déjà plus question que d'un seul volume. Celui des *Éthiques* avait disparu. Constatons seulement qu'un autre manuscrit de la librairie du duc de Berry a appartenu aussi à Saint-Médard de Soissons. C'est celui qui se trouve maintenant au séminaire de cette ville, et sur lequel M. Delisle a publié une notice intéressante dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1867, p. 262-266. Ce rapprochement n'est pas indifférent et pourrait être mis à profit dans les recherches ultérieures que je recommande à mes honorables auditeurs.

L'abbaye de Saint-Médard eut à souffrir à l'époque de la Révolution, comme tous les autres établissements religieux, et se vit dépouillée d'une partie de ses richesses littéraires.

Le 25 août 1790, le garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi, Caussin de Perceval, reçut trois manuscrits de la bibliothèque de Saint-Médard de Soissons.

A cet envoi était jointe la note suivante : « Extrait » d'un catalogue raisonné des livres rares, précieux, » estimés et recherchés qui se trouvent dans la » bibliothèque de Saint-Médard de Soissons fait en 1786 » par dom Cremoy, religieux bénédictin. »

MANUSCRITS

1° Superbe et magnifique manuscrit en vélin in-folio, contenant les quatre évangélistes. Ce beau manuscrit est du neuvième siècle. Il est en caractère oncial fort en usage dans ce siècle, surtout pour les livres d'église ; des pages, etc.

2° Beau manuscrit en vélin, in-folio, contenant la *Politique* d'Aristote en vieux français.

Ce manuscrit est du quatorzième siècle. Il est remarquable par les vignettes en miniature dont il est orné, et par une note qui se trouve à la fin, qui porte : « Ce livre est au duc de Berry, signé Jehan. » Le caractère est un beau gothique, écriture qui ne commença que vers le onzième siècle. Il manque quelques feuillets au commencement de ce manuscrit. Il est d'ailleurs très-bien conservé.

3° Manuscrit in-folio et en vélin, contenant l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe* et les additions de Rufin d'Aquilée, depuis la vingtième année de Constantin jusqu'à la mort du grand Théodose. Ce manuscrit, qui paraît être de la fin du quatorzième siècle, est écrit en gothique et les abréviations sont sans nombre. Cette mauvaise manière d'abréger ainsi les mots commença au dixième siècle, et chaque siècle, jusqu'au temps de l'imprimerie, les vit multiplier à l'infini.

On voit à la fin de ce manuscrit le traité de saint Jérosme, *De viris illustribus*, écrit en gothique plus fin.

Le premier de ces manuscrits est le célèbre évangéliaire de Louis le Débonnaire, portant aujourd'hui le n° 8850 des manuscrits latins. C'est celui sur lequel M. Ed. Fleury a publié un travail étendu dans les *Mémoires de la Société de Soissons*, travail réimprimé dans l'ouvrage intitulé : *Les Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Soissons*. Je n'ai donc pas à m'en occuper ici.

Le second manuscrit fait précisément l'objet de la présente communication.

Disons quelques mots du troisième, l'Eusèbe, qui porte aujourd'hui le n° 8961 parmi les latins.

Ce volume, qui portait anciennement le n° 557 du supplément latin, contient 188 feuillets in-folio en

parchemin, écrits à deux colonnes à la fin du douzième siècle, ou au commencement du treizième. Une main barbare a coupé et enlevé toutes les miniatures qui ornaient ce manuscrit. Celles qui étaient en tête de la Préface et du premier livre étaient plus grandes que les autres. Les premières lettres de chaque alinéa sont historiées et sont alternativement rouges, vertes et bleues. Le parchemin est d'une remarquable beauté, Les marges sont très-larges ; les pages peu longues laissent en bas un grand espace blanc disponible. Aussi a-t-on profité très-souvent de ces morceaux de parchemin que l'on a coupé dans tout le volume, pour faire sans doute soit des actes, soit des quittances.

Sur le premier feuillet on lit le nom d'un ancien possesseur : *Des Bois Sancti Medardi religiosus me possidet.*

Le *De viris illustribus* de saint Jérôme est d'une écriture plus fine, plus serrée et de la même époque.

Revenons maintenant à notre manuscrit et examinons en détail les charmantes miniatures qui ornent chacun des huit livres de la *Politique* et des *Économiques* d'Aristote.

Nous devons entrer ici dans quelques détails sur un *Miroir historial,* qui fut exécuté de 1394 à 1397 pour le duc Louis d'Orléans. L'ouvrage entier formait quatre volumes. La bibliothèque impériale de Paris possède le premier, le second et le quatrième. Le troisième s'est perdu au quinzième siècle dans les mains de Dunois, le bâtard d'Orléans, auquel on l'avait prêté. On croit que ce volume fait aujourd'hui partie de la collection du duc d'Aumale. Deux des copistes nous en sont connus ; ce sont Guillaume Hervi et Raoulet d'Orléans qui avaient fait pour Charles V une copie des *Éthiques* et des *Politiques* d'Aristote(1).

(1) Voy. M. Delisle *Le Cabinet*, p. 100.

Quant aux artistes qui ont historié les livres copiés pour le duc d'Orléans, nous ne connaissons pas leurs noms. Celui qui a été chargé du *Miroir historial* n'était donc pas d'un grand talent. Ses miniatures en grisailles, c'est-à-dire en façon de camaieu sont, à part un très-petit nombre, grossièrement faites, et le dessin laisse souvent beaucoup à désirer.

Chose singulière ! Celles du volume de la *Politique* d'Aristote sont de la même école et quelquefois de la même main. Et cependant ces dernières sont charmantes et remarquables par le fini de l'exécution. Elles sont très-soignées et d'une dimension plus petite; les têtes des personnages ont beaucoup de caractère et les costumes sont drapés avec un rare talent. Je serais tenté de croire que les miniatures du volume de la *Politique* sont du maître et que celles du *Miroir historial* sont d'un des élèves, le premier ayant quelquefois, mais très-rarement, retouché le second.

Des deux premières miniatures qui ont été enlevées du volume, nous pouvons très-bien nous représenter la première qui est toujours reproduite à peu près de la même manière. Le génie de l'artiste s'exerçait dans la variété des détails et de la composition. Le sujet était Charles V sur son trône et entouré de sa cour ; devant lui Nicolas Oresme lui offrant son livre magnifiquement relié. On peut voir les divers manuscrits cités par M. Paulin Paris (1). Quant à la seconde miniature, il n'en est pas de même; nous ne pouvons pas deviner la manière dont on avait représenté le sujet traité dans le premier livre de la *Politique* d'Aristote. La traduction de Nicolas Oresme eut, dès l'origine, beaucoup de réputation. Les copies s'en multiplièrent promptement pour les grands personnages du temps.

(1) *Les manuscrits François de la Bibliothèque du Roi etc.*, t. I et II.

Seulement les artistes qui étaient chargés d'historier ces volumes, tenaient à ne pas se copier les uns les autres. Chacun s'attachait à traiter autrement que ses devanciers les mêmes sujets et à mettre sa personnalité dans les diverses compositions dont il était chargé. Aussi, parmi les sept ou huit exemplaires de cette traduction, que possède la bibliothèque impériale, il n'y en a pas deux qui se ressemblent; chacun d'eux est compris différemment et la fantaisie individuelle s'y donne carrière. Ordinairement, comme dans le manuscrit dont nous nous occupons, il n'y a qu'une seule miniature par livre, c'est-à-dire huit pour les huit livres de la *Politique;* une neuvième placée en tête de la dédicace, contient la représentation d'Oresme offrant son livre. Un seul, le n° 351 de la Sorbonne, portant aujourd'hui le n° 22,500 du fonds français, renferme un plus grand nombre de miniatures. Dans chaque livre, plusieurs chapitres sont traités à part. C'est un magnifique manuscrit où la délicatesse du dessin le dispute à la richesse du coloris.

Nous ne pouvons donc rien dire de la manière dont notre artiste avait compris le premier livre de la *Politique* d'Aristote. Ce premier livre parle de la société civile, de l'esclavage, de la propriété et du pouvoir domestique. Dans le manuscrit sorbonnien, dont nous venons de parler, on trouvera un grand nombre de miniatures où chacune de ces questions est traitée à part.

Le livre II de la *Politique* d'Aristote est consacré à l'examen des théories anciennes et des principales constitutions. Il commence par l'examen de la *République* de Platon.

La charmante miniature placée en tête de ce livre est divisée en trois compartiments. Le premier à

gauche représente Socrate et Platon, avec leurs noms écrits au-dessus de chacun des deux personnages, Socrate dans une chaise a l'air de dicter: Platon assis devant lui écrit sur un rouleau.

Dans le compartiment du milieu, un personnage dans une chaise, tenant de la main gauche un livre ouvert dans lequel il lit en suivant avec les doigts de la main droite. Au-dessus est écrit le nom *Ypodamus*.

Écoutons Aristote (1) nous parlant de ce personnage. « Hippodamus de Milet, dit-il, fils d'Euryphron, » le même qui, inventeur de la distribution des villes » en rues, appliqua cette distribution nouvelle au » Pirée, et qui montrait d'ailleurs dans toute sa façon » de vivre une excessive vanité, se plaisant à braver le » jugement public par le luxe de ses cheveux et l'élé- » gance de sa parure, portant en outre, été comme » hiver, des habits également simples et également » chauds, homme qui avait la prétention de ne rien » ignorer dans la nature entière, Hippodamus est auss » le premier qui, sans jamais avoir manié les affaires » publiques, s'aventura à publier quelque chose sur lai » meilleure forme de gouvernement. » Aristote exa- mine ensuite sa constitution, son tribunal suprême et ses lois sur les orphelins des guerriers et sur les inventions utiles.

Le troisième compartiment à droite représente un autre personnage avec son nom au-dessus : *Felleas*.

La constitution de Phaléas de Chalcédonie reposait sur l'égalité des biens. Cette loi, d'une grande importance politique, entraîne l'égalité d'éducation. Aristote fait ressortir l'insuffisance de ce principe. Phaléas n'a rien dit des relations de sa cité avec les États voisins : il faut étendre l'égalité des biens jus-

(1) Je me sers de la traduction française de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

qu'aux meubles, et ne point la borner aux biens fonds. D'où il est facile de juger les mérites et les défauts de sa constitution.

En tête du livre III, nous trouvons une miniature en quatre compartiments. Ce livre traite de l'État et du citoyen, de la théorie des gouvernements et de la souveraineté, enfin de la royauté. Le premier compartiment à gauche représente un roi portant le diadème, et suivi d'un serviteur. Dans le second à droite on voit d'un côté un personnage seul et de l'autre un groupe de trois hommes conférant ensemble et regardant le premier avec l'apparence de très mauvaises dispositions. Le troisième compartiment à gauche représente un roi cueillant des têtes d'épis de blé devant un homme armé d'une lance avec le texte d'Aristote, je crois qu'il s'agit dans l'un de l'ostracisme et dans l'autre on reconnaît facilement Périandre et Thrasybule.

« La législation, dit notre philosophe (1), ne doit » concerner que des individus égaux par leur naissance » et leurs facultés. Mais la loi n'est point faite pour ces » êtres supérieurs; ils sont eux-mêmes la loi. Il serait » ridicule de tenter de les soumettre à la constitu- » tion ; car ils pourraient répondre ce que, suivant » Antisthène, les lions répondirent au décret rendu » par l'assemblée des lièvres sur l'égalité générale » des animaux.

» Voilà l'origine de l'ostracisme dans les États dé- » mocratiques qui, plus que tous les autres, se mon- » trent jaloux de l'égalité. Dès qu'un citoyen sem- » blait s'élever au-dessus de tous les autres par sa » richesse, par la foule de ses partisans ou par tout » autre avantage politique, l'ostracisme venait le

(1) Lib. III, VIII, 2.

» frapper d'un exil plus ou moins long. Dans la mythologie, les Argonautes n'ont point d'autre motif » pour abandonner Hercule ; Argo déclare qu'elle » ne peut le porter, parce qu'il est beaucoup plus » pesant que le reste de ses compagnons. Aussi a-t-on » bien tort de blâmer d'une manière absolue la tyrannie de Périandre et l'avis qu'il donnait à Thrasybule : pour toute réponse à l'envoyé qui venait » lui demander conseil, il se contenta de niveler une » certaine quantité d'épis en cassant ceux qui dépassaient les autres. Le messager ne comprit rien à » cette action, mais Thrasybule, quand on l'en informa, entendit fort bien qu'il devait se défaire des » citoyens puissants. »

Dans le quatrième compartiment à droite on remarque un individu casqué et armé de gantelets, qui en arrête un autre entièrement nu. C'est sans doute une allusion aux peuples barbares.

« Il y a une espèce de royauté, que l'on trouve » établie chez les peuples barbares ; en général elle a » les mêmes pouvoirs à peu près que la tyrannie, bien » qu'elle soit légitime et héréditaire. Des peuples poussés par un esprit naturel de servitude, disposition » beaucoup plus prononcée chez les barbares que » chez les Grecs, dans les Asiatiques que dans les » Européens, supportent le joug du despotisme sans » peine et sans murmure ; voilà pourquoi les royautés » qui pèsent sur ses peuples sont tyranniques, bien » qu'elles reposent d'ailleurs sur les bases solides » de la loi et de l'hérédité (1) .»

La miniature du livre IV a été enlevée par une main barbare qui, dans le désir d'avoir le feuillet complet, a coupé les feuillets voisins. Ce livre est le

(1) Lib. III, IX, 3.

Traité de la démocratie et de l'oligarchie, des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire.

En tête du livre V qui contient la théorie générale des révolutions, on trouve une miniature divisée en quatre compartiments. Le premier à gauche représente un roi et une reine avec leurs diadèmes, se tenant devant une table ; un nain leur apporte à boire. Pendant leur repas plusieurs musiciens jouent de la cornemuse. Cette représentation paraît être l'image de la tyrannie, dont Aristote trace le tableau dans le chapitre VIII.

Au-dessous, dans le second compartiment, un roi diadémé entre deux personnages, placés chacun dans une chaire ou une tribune, en face l'un de l'autre, et paraissant parler.

Peut-être a-t-on ici Aristote et Socrate ou Platon, dont la théorie sur les révolutions n'est pas la même, ainsi que cela ressort du dernier chapitre. Le roi, placé au milieu, est le symbole du gouvernement sur lequel parlent les deux philosophes. Car, il ne semble pas que ce soit un roi rendant la justice. Cette justice émanant de Jupiter, dont le roi ou le tyran est le représentant sur la terre, était le symbole de la royauté. Ce n'est pas chez les anciens qu'il faut aller chercher l'explication de ces idées, mais au temps de l'auteur de la miniature. Or, on sait que dans les idées du moyen âge, la justice est l'attribut spécial de la royauté. On n'a à cet égard qu'à consulter l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, la *Politique tirée de l'écriture sainte* de Bossuet, et le *Répertoire de droit* de Merlin à l'article *Justice*.

Le troisième compartiment, c'est-à-dire le premier à droite, contient deux groupes de trois personnages chaque, conférant ensemble. L'un est composé de gens du peuple, et l'autre d'oligarques, comme on le

reconnaît à leurs grandes robes. Au-dessus on lit : *Compunction divisée.* Ce mot *compunction* employé ici est incompréhensible Je crois qu'il faut dire *conjuration*, et qu'il faut rapporter cette figure à ce passage du chapitre II : « Dans les oligarchies, c'est la » multitude qui s'insurge, parce qu'elle se prétend » lésée par l'inégalité politique, et qu'elle se croit des » droits à l'égalité. Dans les démocraties, ce sont les » hautes classes qui se soulèvent, parce qu'elles n'ont » que des droits égaux, malgré leur inégalité. »

Les erreurs de copiste sont très-fréquentes dans les transcriptions des légendes. Paléographiquement, les mots *compunction* et *conjuration* présentent peu de différence. Quant au mot *divisée*, il répond à *bipartite*, Aristote ayant expliqué que les révolutions peuvent être préparées par des conjurations qui viennent les unes du peuple, les autres des oligarques.

Dans ce même livre, fol. 217, v., on remarque un espace laissé en blanc et à la marge on lit : *Ceste figure trouverez en la* XXVIe *pièce*, c'est-à-dire dans le manuscrit qui servait de modèle. On appelait pièce un certain nombre de lots, d'après lequel on payait les écrivains. La note est probablement de l'Angevin, et devait être effacée plus tard. Quant à la figure qui manque, c'est une figure harmonique intitulée : Pratique, et repondant au chapitre XXXV.

En tête du livre VI, on trouve une miniature divisée en deux compartiments. Dans le premier on voit deux laboureurs assis à l'ombre, la bêche à la main. Devant eux, et paraissant leur parler, quatre autres, dont le premier tient une faucille.

« La classe la plus propre au système démocra- » tique, dit Aristote, est celle des laboureurs ; aussi la » démocratie s'établit sans peine partout où la majorité » vit de l'agriculture et de l'élève des troupeaux.

» Comme elle n'est pas fort riche, elle travaille sans » cesse et ne peut s'assembler que rarement; et comme » elle ne possède pas le nécessaire, elle s'applique aux » travaux qui la nourrissent et n'envie pas d'autres » biens que ceux-là. »

Le second compartiment représente trois scènes différentes. Dans le haut, au troisième plan, un homme assis au milieu de moutons qui paissent. Il porte une longue houlette recourbée. Au second plan, deux hommes assis qui mangent et boivent. L'un tient une gourde et un gobelet; l'autre un couteau. Sur le devant, au premier plan, un laboureur conduisant une charrue; un serviteur tient et fouette les chevaux.

« Après le peuple agriculteur, dit encore Aristote, » le peuple le plus propre à la démocratie, c'est le » peuple pasteur et vivant de ses troupeaux. Ce genre » d'existence se rapproche beaucoup de l'existence » agricole; et les peuples pasteurs sont merveilleuse- » ment préparés aux travaux de la guerre, d'un tempé- » rament robuste, et capables de supporter les fatigues » du bivouac. »

Le livre VII est consacrée à la théorie générale de la cité parfaite. « Voyons, dit Aristote, combien d'élé- » ments sont indispensables à l'existence de la cité; car » la cité résidera nécessairement dans ceux à qui nous » reconnaîtrons ce caractère. Énumérons les choses » elles-mêmes afin d'éclairer la question; d'abord les » subsistances, puis les arts, tous objets indispensables » à la vie qui a besoin de bien des instruments; puis » les armes, dont l'association ne peut se passer, pour » appuyer l'autorité publique dans son propre sein » contre les factieux, et pour repousser les ennemis du » dehors qui peuvent l'assaillir; en quatrième lieu, et » j'aurai dû placer ceci en tête, le culte divin, ou, » comme on l'appelle, le sacerdoce; enfin, et c'est ici

» l'objet, sans contredit, le plus important, la décision » des intérêts généraux et des procès individuels. »

Voici comment l'artiste a interprété ces idées d'Aristote. Il a donné une miniature divisée en six compartiments, contenant chacun une catégorie d'individus, indiquée par une légende.

1° *Gens d'armes.* Guerriers armés de cottes de maille, boucliers, lances, arbalètes, épées, un ceinturon doré.

2° *Gens de conseil.* Plusieurs personnages en longue robe et discutant.

3° *Gens sacerdotal.* Deux évêques suivis de plusieurs moines tonsurés. Les principes émis par Aristote sont des principes généraux. De son temps il s'agissait des prêtres de Jupiter et des autres divinités du paganisme. Au moyen âge il ne pouvait être question que des ministres de la religion chrétienne. Les artistes de cette époque s'inquiétaient peu des anachronismes. C'est ainsi que, dans les miniatures qui ornent certains romans du moyen âge, nous voyons les Grecs aller assiéger Troie avec des canons.

4° *Cultiveurs de terre.* Quatre personnages portant sur l'épaule l'un de ces instruments hoyau, bêche, rateau ou battoir à grains.

5° *Gens de mestier.* Trois ouvriers portant sur l'épaule pioche, pelle, etc.

6° *Marchans.* Personnages à robe longue, trois à droite, trois à gauche, discutant des marchés. L'un d'eux a une grande bourse noire pendue sur le côté.

Le VIIIe livre traite de l'éducation dans la cité parfaite. Cette éducation se compose ordinairement de quatre parties distinctes : les lettres, la gymnastique, la musique et parfois le dessin. La miniature est divisée en quatre compartiments. Les deux du haut ont pour légende : *exercitations corporelles.* Dans l'un,

deux jeunes gens luttent ensemble; un troisième jette un palet. Dans l'autre, combat au bâton avec des boucliers. Au-dessous du premier compartiment à gauche : jeune homme n'ayant qu'une ceinture et jetant le dard. Au-dessus la légende : *à jeter le dart.* Second à droite : trois étudiants assis. Celui du milieu tient un instrument à cordes percé de trois trous, une espèce de guitare dont il joue. Les deux autres ont des cahiers de musique et chantent.

En tête du premier livre des *Économiques* une miniature en deux compartiments. A gauche un homme conduit la charrue attelée de deux chevaux; sur le devant un valet avec le fouet à la main. A gauche une maison. Sur le seuil une femme tenant un fuseau et filant; à ses pieds un enfant emmailloté dans un berceau.

La miniature du second livre représente un mariage. Une église; le prêtre à la porte recevant la noce qui se compose de la mariée, de l'époux et du père, suivis des invités parmi lesquels on distingue une tête de femme.

« Considérant, dit Aristote (1) en commençant, » quelle est la science de bien régir une maison, et » quelle est son debvoir. Les parties de la maison » sont la personne et les biens..... Le soing principal » des biens est de ceux qui sont selon nature, entre » lesquels l'agriculture tient le premier lieu, et les » arts qui ont leur exercice en la terre tiennent le » second, comme est l'art de trouver métaux. Mais » l'agriculture tient le premier, pour ce qu'elle est » juste, et son proufit ne vient pas des hommes, soit » qu'ils en soient contens, comme est du mestier de

(1) Cette traduction est d'Etienne de la Boétie. Voy. la notice de M. Hauréau sur Durand d'Auvergne traduction de l'*Economique* dans l'*Hist. littéraire*, XXV. p 58.

» tenir hostellerie, ou de se loüer à autruy, soit qu'ils » en soient contraints, comme est en l'art militaire. » Encores est-elle de celles qui sont le plus selon na- » ture : car tout ainsi que la nourriture est donnée » à tous de par la mère, ainsi est donnée à tous hu- » mains par la terre : joinct que cest art duit beau- » coup à la force, et ne rend les corps inutiles, comme » font les arts méchaniques, ains les fait pouvoir ay- » sement coucher dehors, endurer le labeur, et se » mettre en danger contre les ennemis : attendu qu'il » n'y a que les biens de telles personnes qui soient » hors de sauvegarde.

» Quant est de ce qui appartient aux personnes, le » premier soing est de la femme, puisque la compai- » gnie de l'homme et de la femme est le plus selon la » nature. »

Lorsque, en commençant, je disais que je ne connaissais pas Soissons, l'expression que j'employais n'était pas tout à fait exacte. Je n'avais pas encore vu votre antique et intéressante cité, je l'avoue ; mais je connaissais déjà quelques parties de son histoire, surtout de son histoire littéraire. Je m'étais occupé d'un de vos ancêtres académiques, de Noël Bosquillon, l'ami dévoué des dernières années de Mademoiselle de Scudéry, et qui a consacré à cette dernière un éloge remarquable, publié en 1701. Bosquillon était un littérateur distingué. Il écrivait avec pureté et faisait des vers avec beaucoup de facilité. Le *Journal des Savants* et le *Mercure galant* nous ont conservé des preuves nombreuses de son talent. Il a laissé plusieurs lettres intéressantes à plus d'un point de vue. Mon intention est de les publier prochainement, en les faisant précéder d'une notice biographique de l'auteur de ces lettres ; mais je suis obligé à de nombreuses et souvent infructueuses recherches pour

compléter cette notice. C'est ce qui m'a empêché de vous entretenir de Noël Bosquillon, comme je l'aurais désiré, et j'ai dû me retourner d'un autre côté.

Noël Bosquillon est un de ceux qui ont fait le plus d'honneur à l'Académie de Soissons. J'ai dû dès lors m'occuper de cette Société, la sœur cadette de l'Académie française. Reportons-nous à l'époque où elle fut fondée, à l'année 1640, où quelques amateurs distingués s'assemblaient une fois par semaine pour conférer de leurs études et se communiquer leurs compositions littéraires. Plus tard, en 1657, sur la réputation qu'avaient ces Assemblées, nous voyons le gouverneur de la province, le maréchal duc d'Estrées y assister, puis demander au roi pour elles l'autorisation de former une Académie. Proposition qui fut agréée, mais dont l'exécution éprouva de très-longs retards. Cet honneur fut réservé au fils du maréchal, au cardinal d'Estrées et à la bienveillance des amis que la Société littéraire de Soissons avait dans l'Académie française.

Rappelons-nous le discours prononcé à cette occasion dans l'Académie française le 27 mai 1675, par Guérin, l'un des députés de l'Académie de Soissons. Rappelons-nous la réponse de Segrais, alors directeur de la première : « Messieurs, disait-il en commençant, il n'appartient qu'à la gloire de faire des rivaux et de les rendre amis. Si un mérite tel que le vôtre excite en nous l'émulation ordinaire envers les personnes qu'elle anime, il nous inspire aussi cette bienveillance inséparable de l'estime et de la conformité des sentiments.

» Nous avons le même but, nous aurons les mêmes occupations. Votre Académie se veut donner au service du public et à l'étude des belles-lettres : la nôtre est doucement flattée de voir que des personnes de

votre capacité, et à votre exemple, les plus honnêtes gens des autres villes s'efforceront de l'imiter. La beauté et l'éloquence de votre discours marquent que vous avez acquis ce que l'art peut ajouter à un beau génie. »

Et en terminant : « Nous ne doutons pas, messieurs, que l'illustre cardinal que vous avez choisi pour votre protecteur dans cette Compagnie ne seconde des desseins si glorieux. Son esprit occupé des grandes affaires et si capable de les soutenir, ne négligera point les sciences pour qui la nature lui a donné tant d'inclination ; il vous éclairera de ses lumières, il vous animera par son exemple. L'Académie vous promet de l'en solliciter ; et, dans toutes les occasions qui pourront s'en offrir, elle tâchera de vous témoigner l'estime que vous méritez, et la considération qu'elle a pour vous. »

Contraste singulier ! Pendant que la centralisation politique et administrative prend dans Paris des proportions effrayantes, la science se décentralise. Elle se répand dans la province et y crée une foule de Sociétés qui rivalisent de zèle et d'activité. La vôtre, Messieurs, n'est pas une des moins méritantes. Ses nombreux travaux lui ont assigné une place très-honorable parmi ses rivales. Permettez-moi de m'en féliciter avec vous et d'espérer qu'elle continuera à se rendre digne de son illustre origine.

Agréez, Messieurs, etc.

E. Miller.

DONS AU MUSÉE DU 24 AU 30 JUIN 1869.

Ont donné, savoir :

M. Renault, agent-voyer à Crécy-sur-Serre.

Des dents de squales, fossiles.

Monnaies diverses trouvées soit à Coucy, soit à Chiry-les-Pouilly.

MM. Henri Salleron, adjoint au maire de Soissons.

1 portrait de M. Daras, ancien adjoint (1800 à 1817), miniature sur ivoire.

Rade fils, marinier.

De beaux échantillons de sulfure de fer, des ardoisières des Ardennes

Pestelle, entrepreneur, à Soissons.

Un fragment d'une pierre tumulaire, en marbre noir, de 1666.

Une face d'enfant, moulage en terre cuite.

Em. Deviolaine, propriétaire, à Cuffiès.

Un sol, pièce d'argent de la république du Pérou (1864).

Une médaille en argent, commémorative de l'inauguration des mines de Mansfeld, Prusse (1836).

Lambert, notaire, à Soissons.

Un carreau en terre, émaillé, quatorzième siècle, trouvé dans sa maison, sur la rue Echelle-du-Temple.

Cordier, ancien pharmacien.

Différents échantillons de minerais des Pyrénées.

Houël, géomètre.

Une hache en silex gris, trouvée à Villers-la-Fosse (Vaurezis), près du *Dolmen* (0,10 sur 0,03).

Dumesnil, marchand épicier.

Un polypier des mers du Sud.

M. Montalant, serrurier, à Oulchy.

Une petite cuiller en faïence, de forme ancienne.

L'Administration.

Une pièce de 30 sols, de 1792, an IV de la Liberté.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

HUITIÈME SÉANCE

—

Lundi 1er août 1869.

—

Présidence de M. SUIN, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.* T. Ier, de 1818 à 1848; tom. II, de 1849 à 1866; tom. III, 1867.

2° *Bulletin des sociétés savantes.* Janvier 1869; avril et mai 1869.

3° *Société académique des sciences et arts de Saint-Quentin* 1869, 3e série, tom. VIII.

4° *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin* 1868, t. XVII.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Suin présente : 1° Plusieurs documents relatifs à l'histoire de la Ligue, tirés des minutes de M. Raoullet notaire; 2° les cahiers du clergé des États de Blois à la fin seizième siècle; 3° des procès-verbaux des assemblées du clergé dont les mandataires étaient Hennequin, évêque de Soissons, Me Fournier, chanoine de Paris et de Soissons et Paul L'Hermite, chanoine et écolâtre de Soissons au seizième siècle.

DÉPOUILLEMENT DES MINUTES

DE Me Nas RAOULLET, QUI ÉTAIT NOTAIRE A SOISSONS A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE.

(*Ces minutes sont déposées en l'Etude de Me Petit de Reimpré.*)

Dans les années 1581 et 1582, on trouve quelques actes concernant le chapitre de la cathédrale, l'évêché de Soissons, et la maison de charité.

Un acte concernant l'église Saint-Laurent, au bourg Saint-Mard.

Un autre concernant la confrérie du Saint-Sacrement de l'église Notre-Dame des Vignes; elle loue une maison rue des Coqs-Lombards, à Soissons, tenant par derrière à une ruelle à cul de sac, séant devant le château.

Le dernier acte de 1582 concerne l'évêché il est signé par Charles de Roucy, et même quelques lignes, qui sont une ratification, paraissent écrites de sa main.

1583. Actes concernant l'évêché, Saint-Pierre au Parvis, le chapitre de l'église Saint-Waast, celui de la cathédrale, la maison de la Charité de Soissons dicte Saint-Ladre, la maladrerie de la ville, la confrérie Saint-Waast, le prieuré Saint-Pierre à la Chaux, la prévosté de Chivres, la Chapelle Notre-Dame aux escoliers fondée en l'église de Soissons.

1584. Chapelains de la cathédrale, prévosté de Chivres, chapitre de la cathédrale, évêché, procuration par les chanoines de Notre-Dame des Vignes, une autre par les frères Minimes.

Du 6 octobre 1585. Testament de Mgr Charles de Roucy, *soy disant* indigne pbrestre ministre et evesque de l'église de Soissons et pauvre pescheur. (*Soy-disant* a été intercalé.)

Ch. de Roucy demande à être enterré en son église, proche du lieu où se trouve le cœur de feu noble seigneur Joachim de Roucy, son frère, en son vivant seigneur de Sainte-Preuve et gouverneur pour le roy de la ville de Soissons; il indique diverses dispositions à prendre pour ses funérailles.

Le testament contient quelques legs, notamment au profit de Mme Anne de Roucy, abbesse de l'abbaye Saint-Étienne de Soissons, nièce du testateur.

La signature de ce dernier, ordinairement très-ferme, est à peine marquée, l'acte est clos à huit heures du matin. A la suite se trouve un codicille daté du même jour à dix heures du matin, mais il n'est pas signé : il contient un nouveau legs pour l'abbesse de Saint-Etienne.

Dans le testament était un inventaire, aussi fait par Raoullet, à la requête de Me Mathurin Maillard, chanoine de Soissons, des biens meubles qu'il a dit lui appartenir estant dans une chambre de l'hostel épiscopal.

On y voit, au milieu des chappes et des surplis, une arbalète garnie de son montoir, une harquebuse à rouet, deux espées, une paire de bottes et deux esperons.

Cet inventaire est daté du même jour six octobre; il est fait en présence des chanoines Roussel et Desbatteaulx et de deux domestiques de *feu* révérend père en Dieu messire Charles de Roucy.

Il serait donc décédé dans la journée du 6 octobre.

17 juin 1585. Procès-verbaux entre noble homme Me Jacques Leconte, conseiller du roy, trésorier de France et général des finances, commissaire pour la levée des munitions ès villes et gros bourgs de l'élection de Soissons,

Et MM. Samson Brisset, Marc Pinon, Guillaume Visinien et Jean Charré, gouverneurs et eschevins de la ville de Soissons, stipulant pour les habitants de cette ville et autres villes et bourgs de l'élection,

Pour arrêter quelles seront les munitions fournies par ces villes et bourgs.

Du mardy 15 aoust 1585. Procuration par les représentants du clergé du diocèse de Soissons, congrégez en l'hostel épiscopal,

A M. Robert Remy, chanoine prébendé en l'église métropolitaine de Reims pour représenter le clergé de Soissons en l'assemblée que le cardinal de Guyse, archevesque de Reims, veult et entend tenir le 29 du même mois à Reims,

Et à Révérend père en Dieu Monsieur l'évêque de Noyon et M. Gilles Richer, chanoine de Reims,

Pour représenter le clergé de Soissons en l'assemblée générale qui se fera prochainement à Paris, des prélatz et bénéficiers du clergé de France.

20 août 1588. Procuration pour les représentants

de la plus grande et plus saine partie des bénéficiers du clergé de la ville et banlieue de Soissons à messire Hierosme Hennequin, évêque de Soissons, maître Anthoyne Fournier, chanoine des églises de Paris et Soissons et Paul *Lemitte,* chanoine et escolastre de ladite église de Soissons,

Pour se trouver aux États que le Roy entend assembler et faire tenir en la ville de Bloys, faire les doléances et remontrances qu'ils croiront estre à l'honneur de Dieu, de son Église et de l'Estat, conformément aux cahiers et mémoires accordés de la part du clergé du bailliage.

L'acte est passé en l'hostel épiscopal.

23 février 1590. Comparaît dans un acte, Loys Douay, clercq des escolles de Saint-Pierresle. (On voit qu'il s'agit du village appelé aujourd'hui Saint-Pierre Aigle.)

1590. Contrat de mariage de Flobert Cahier, fils de l'échevin Gillet Cahier.

26 septembre 1589. Bail d'un moulin (probablement à Corcy), par Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame.

Sa signature est très-belle.

8 octobre 1590. Testament très-développé et bien écrit de Claude Merlet, chanoine. Il ordonne ses funérailles, fait divers legs pieux, notamment à la maladrerye dite Cense de la Charité de Soissons et distribue sa fortune à ses parents.

1585. Actes concernant l'abbaye de Saint-Léger. L'abbé est Georges de la Fontaine, il prend, comme l'évêque, le titre de Révérend père en Dieu.

Actes concernant l'evêché et l'église Saint-Quentin de Soissons.

1586. Actes concernant : l'Eglise de Notre-Dame des Vignes, pour des biens à Charentigny, les grosses

dîmes de Fontenoy, la commanderie de Maupas, Saint-Crépin-le-Grand, diverses chapelles de la Cathédrale, le prieuré de Saint-Pierre à la Chaux, et l'église de Saint-Quentin.

1587. Actes concernant : l'église Saint-Vaast, la cure de Morsain, Notre-Dame des Vignes, Saint-Pierre à la Chaux.

Procès-verbal pour la levée des munitions. Répartition.

Testament de Regnault Delettre, prêtre, maître des enfants de chœur en l'église de Soissons.

Le bailly de la justice temporelle de MM. du chapitre était messire Pierre Petit, licencié ès lois.

Pour réédifier partie de leur église, quelques paroissiens de Notre-Dame des Vignes, tant en leurs noms qu'aux noms des autres paroissiens, font un emprunt, à titre de constitution de rente.

Presque tous sont des marchands bourgeois.

1588. Ferme et terres importantes à Violaine-sur-Maast, appartenant au chapitre.

Hôtel du Plat-d'Estain, au bourg d'Aisne.

Maison rue Saint-Christophe à l'un des coings de la rue Neufve.

1589. Eglise Notre-Dame des Vignes.

La confrérie de l'Adoration du crucifix, au Petit-Saint-Crépin.

Des biens à Juvigny, appartenant au Collége Saint-Nicolas aux Clercs.

Comme presque toutes les liasses, celle de 1589 contient des baux nombreux d'immeubles appartenant au chapitre de la cathédrale.

9 octobre. Le duc de Mayenne reconnaît que, par son ordre, Symon de Burlon, marchand, demeurant à Soissons, a versé au trésorier de la. . des guerres

quatre mil escus pour être employés à payer la solde du régiment du comte de *Colalh*.

De Burlon sera remboursé sur les gabelles et le magasin à sel.

L'acte est passé au palais épiscopal.

9 juillet. Acte signé par Guillaume Ducheux, procureur et coadjuteur de l'Eglise Notre-Dame de Bourgfontaine, ordre Chartreux, au nom du couvent.

Il s'agit de la résiliation d'un bail à Surcus des héritages des Cagnarts.

On ne dit pas dans quel pays sont ces héritages.

1592. Traité entre Ponsenac, gouverneur militaire de la ville et les gouverneurs civils et échevins de la même ville d'une part, Et Jacques Lemoine, fondeur, demeurant à Reims... d'autre part.

Lemoine s'oblige à faire deux couleuvrines de dix pieds de longueur chacune.

Il signe et dessine une cloche pour paraphe.

17 août 1591. Traité entre Ponsenac et François Lurien (mot douteux) capitaine au parti du roi de Navarre et prisonnier aux prisons de l'évêque de Soissons.

Ponsenac rend la liberté à ce capitaine, à la condition qu'il renonce à troubler MM. du chapitre de la cathédrale de Soissons, dans la jouissance de la terre de Tigny, dont ledit capitaine prétendait avoir don du roi Henry de Valois, dernier décédé. Les fermiers de Billy sur Ourcq, de Blanzy et de Fronteny se rendent cautions pour le capitaine.

9 février 1591. Quittance donnée par Philbert de Rye, baron de Ballausson colonel de l'infanterie walonne à Hubert Lallemant et Pierre Boyan, marchands demeurant à Reims, de 2,046 escus, payés par ordre de messieurs les gens tenant le conseil estably par Mgr le duc de Mayenne.

1593. Bail par les gouverneurs de la ville d'une partie du Donjon, sur le pont appelé vulgairement Maison-de-la-Ville.

Actes concernant le chapitre de la cathédrale, la chapelle du Sépulcre, et celle de Saint-Thomas l'Apôtre, la mairie et la paroisse de Fontenoy.

24 février 1594. Procuration par les bénéficiers du diocèse de Soissons, à l'évêque Hennequin, pour les représenter à l'Assemblée des Estats du royaulme en la ville de Paris, pour le maintien et conservation de la religion catholique apostolique et romaine.

1595. On trouve trois actes signés par Lachapelle-Marteau, ou plutôt Marteau, seigneur de Lachapelle.

Procuration de la duchesse de Mayenne pour recevoir hommage d'un fief.

Dans un acte, il est question du chanoine Delannoy, celui qu'on appelle dans les satyres du temps *Mangeur de grands Bréviaires*.

La couverture des donations et dons mutuels contient copie de plusieurs mandements au sieur Constantin Mignon, commis de la recette des tailles de Château-Thierry, pour payer des gens de guerre.

Ils sont signés d'Olivier, intendant des finances, Seenault et de Ponsenac.

Procuration par le clergé de Soissons pour une assemblée de la province de Reims, qui doit être tenue en l'hôtel archiépiscopal de Reims.

Dans un acte concernant le chapitre, la maison près Saint-Germain-Villeneuve, connue sous le nom de Milenpart, est appelée *Mil en parlent*.

Il en est de même dans les actes d'autres notaires de ce temps.

28 juin 1594. Procuration, ou plutôt substitution par Henrie de Savoie, duchesse de Mayenne, autorisée de

son mari, par acte passé devant Doyen, notaire à Meaulx,

A Gabriel Laporte, l'un de ses secrétaires, pour toucher certains revenus et impôts, et faire rendre compte à des recepveurs ou redevables.

20 septembre. Fondation par la même, dans l'intention de faire prier Dieu pour les âmes des deffunts, M. l'admiral de Savoye, son père, et Madame sa mère, de tous ses parents et amis décédés, pour elle-même, pour Mgr son mari et leurs successeurs,

D'une messe avecques diacre et sus-diacre, par chacun jour perpétuellement, en la chapelle où sont sépulturez sesdits deffunts père et mère, en l'église parochialle, MM. Saint-Gervais et Saint-Prothais du grand Priécigny (mot douteux), les quatre églises paroisses de sa naissance et celle où elle sera ensépulturée après son décès.

1596. Les gouverneurs et eschevins de la ville sont : Jehan Duchesne, Charles de la Perrière, Mathieu Regnault et Pierre Vivenay.

Acte signé par le duc de Mayenne. Il s'agit de la rançon de noble homme, messire Robert Tormente, conseiller au grand Conseil, pris avec d'autres seigneurs du grand Conseil, lors de la prise de la ville de Vendosme, en 1589, où ledit seigneur duc de Mayenne s'était rendu.

Acte signé par le duc et la duchesse de Mayenne. Il s'agit de cessions de rentes.

Autre signé par la duchesse seule. Elle ratifie un échange fait en Agenois.

1597. Antoine Le Sellier, demeurant à Soissons, donne pouvoir de présenter comme son successeur, au roy et au grand aulmosnier de France, comme maistre et administrateur de la maladrerie de Cys et Presles, M. Pierre Roussel, prebtre, curé et doyen de Vailly.

Dans la même liasse se trouve le traité entre Le Sellier et Roussel. Le prix de la cession de l'office de maistre et administrateur de ladite maladrerie est de 25 escus sol.

Procuration par les représentants du clergé de Soissons, pour réclamer devant le Parlement de Paris, au sieur Ponsenac, ancien gouverneur de Soissons, 32 muids de bled que ledit clergé avait fournis d'après les ordonnances de Ponsenac, en 1595.

Ces représentants du clergé sont : l'évêque Hennequin, Zacharie Du Tour, archidiacre, Robert Guynot, chantre, Mathieu Dieu, chanoine tous de la cathédrale de Soissons, Jean Boucher, curé de l'église paroissiale Saint-Quentin et frère Simon Barbedor, prieur des Célestins de Villeneuve.

Actes concernant : l'église Saint-Martin de Soissons, don à sa fabrique, le chapitre de la cathédrale de Saint-Waast,

Le curé de Bucy, celle de Chacrise, celle de Vauxrezis,

La communauté des habitants de Laffaux : ils vendent des terres pour subvenir au payement des tailles et gabelles.

Même acte pour Vauxbuin.

La commanderie de Maupas, pour un bail de terres sur Courmelles et un autre bail de la Cense de Manny, paroisse de Chavignon.

Le commandeur de Maupas était Adrien de Bryon.

1597. Pour la vente du château de Vauxbuin. (Voir le tome VIe du *Bulletin de la Société archéologique*, page 126.)

Acte concernant la Confrérie des Arbalestriers de Soissons. Il porte une vingtaine de signatures ; on remarque les noms : Lefebvre, Desprez, Hourdé, Desquiré, Dupressoir, Lebrasseur, Quinquet, Leroy.

Deux actes signés par le duc et la duchesse de

Mayenne. Il s'agit de biens propres à la duchesse, et d'affaire avec le marquis de Villars et Montpezat, son frère.

Les chanoines de Notre-Dame des Vignes vendent au bourgeois Jehan Legrain, un jardin fermé d'un côté de murailles, séant à Soissons, derrière le jardin du couvent des Minimes.

Acte concernant Jacques de la Bretesche, seigneur de Salsogne et Villeblin, archer des gardes du corps du Roy, demeurant à Brayne,

Autres concernant le chapitre de la cathédrale, Saint-Waast et Saint-Médard (signature des chanoines et religieux), la cure de Corcy et Fleury.

1598. Le duc de Mayenne transporte une rente perpétuelle qui lui est due par les hoirs de Henri de Lorraine, son frère, duc de Guise, moyennant 12,000 escus, à François Boucher, advocat au Parlement de Paris.

Procuration par le duc et la duchesse pour gérer des biens et affaires en Bresse Savoie et Piedmont.

Actes concernant Notre-Dame de Vermand.

Dans les minutes de François Raoullet, on ne trouve aucun acte qui ait été fait après la mort du duc et de la duchesse de Mayenne (1611).

On voit qu'en 1610 les gouverneurs et eschevins de Soissons étaient : Arthur Poussin, Melchior Regnault, Jehan Visinier et Olivier Cugnelet.

M. Suin lit encore, avec beaucoup d'intérêt pour ses auditeurs, le testament de l'évêque de Roucy, qui lègue une partie de ses biens à sa nièce l'abbesse de Saint-Étienne, et plusieurs de ses meubles et de ses livres à un chanoine. Le testament est du 6 octobre 1585. L'inventaire du mobilier, au décès de l'évêque, fut fait en présence de plusieurs chanoines de Soissons.

M. Branche de Flavigny lit une lettre datée de Soissons, écrite par Charles IX au cardinal Infant de Portugal par laquelle le roi le prie de donner au poëte Ronsard, la décoration de l'Ordre du Christ, le 13 novembre 1570. On sait que Charles IX, qui ne dédaigna pas de composer des vers français, dont la *Chasse royale* nous a conservé le souvenir, avait pris en grande affection le poëte français par excellence, titre que lui avait décerné l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. Le roi ne voyageait point sans le poëte, voulant qu'il logeât sous le même toit que Sa Majesté. Il est probable que Ronsard accompagna le roi à Soissons, et que ce fut à la suite de quelque nouvelle poésie composée sur les Soissonnais que Charles IX demanda au cardinal l'Ordre du Christ.

Cette lettre, conservée aux archives de Lisbonne, a été imprimée dans un recueil périodique (*Études religieuses historiques* chez Albanel à Paris).

M. Laurent offre à la Société, deux vues gravées par lui à l'eau-forte, représentant le cloître de Saint-Léger.

La Société remercie M. Laurent et décide qu'il en sera tiré 150 exemplaires pour être joints au Cartulaire de Saint-Léger en cours d'impression.

M. Maton, archiviste du département, relève une erreur au t. Ier du *Bulletin* 1867, p. 64. Au lieu de Louis XV, lisez Louis XIII.

La séance est levée à cinq heures.

Le vice-président : Suin.

Le secrétaire: l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

NEUVIÈME SÉANCE

—

Lundi 4 Octobre 1869.

—

Présidence de M. SUIN, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Milher, de l'Institut de France est nommé membre honoraire, et M. Broy, licencié en droit et professeur au Collége de Soissons, membre titulaire.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Cabinet historique*, 15e année, 7e et 8e livraisons.
2° *Registres consulaires de la ville de Limoges*, 1er re-

gistre, 2e partie, 1552 (Société archéologique du Limousin).

3° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XVIII, année 1868.

4° *Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne*, 1869, n° 1, t. I.

5° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 45e vol., année 1866-1867, nos 1 et 2.

6° *Annales de l'Académie de Macon*, t. VIII, 1869.

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne*, an. 1869, XXIIe vol., 2e et 3e séries, 1er trimestre.

8° *Recherches sur les sables tertiaires des environs de Soissons*, par M. Wattelet, officier d'académie et membre de plusieurs sociétés d'histoire naturelle.

9° *Rapport par M. Michaud sur la Description des plantes fossiles du bassin de Paris*, par le même

10° *Notice sur la Flore fossile du Soissonnais*, par Virgile Calland, 1865.

11° *Biographie de Mgr de Garsignies, évêque de Soissons*, par M. l'abbé A. Maitrias, de la paroisse Saint-Laurent, à Paris.

12° *Controverse archéologique sur les origines de l'église de Chivy*, par M. A. Dey, membre de la Société académique de Laon.

13° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., de l'Aube*, t. XXXII de la collect., t. V, 3e série, année 1868.

14° *Organisation de la Société académique d'agriculture, etc., de l'Aube*, 6e édit.

15° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXX, 3e partie.— Séance publique du 18 août 1868.

16° *Essai sur les Musées de Douai, etc.*, par Aug. Cahier, 1869.

17° *Mémoire de la Société académique d'archéologie de l'Oise*, t. VII, 1re partie, 1868.

18° *Mémoire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Marseille*, années 1868-1869.

19° *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, juin 1869.

20° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences du Bas-Rhin*, t. IV, 2e fascicule.

21° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Piette lit une correspondance concernant l'élection d'un abbé général de Prémontré. Sur la demande de la Société, il s'engage à lire de nouveau ces pièces curieuses à une autre séance, à cause du petit nombre de membres présents à la séance actuelle.

M. Suin dépose sur le bureau la copie d'un acte de 1594 concernant la chapelle et le quartier Saint-Christophe. — Une autre copie d'une scène de la Révolution, et donne à cette occasion le nom d'un maire de Soissons, en 1793, Vielle Damaze, lequel ne se trouve pas sur la liste des maires de cette ville, rédigée par MM. Martin et Lacroix, et publiée dans le deuxième volume de l'*Histoire de Soissons.*

« Reconnut Noel Martin Maistre Chappellier demeurant a Soissons pour son profit faire, avoir prins » et retenu et par ces presentes prent et retient a » titre de louage pour le terme et espace de quatrevingt » dix-neuf ans continuans et entresuivans l'un lautre » a compter du jour St Remy d'Octobre dernier passé, » des venerables et de discrettes personnes Maistres » Jehan Masson Doyen, Augustin Hennequet, Jehan » Robert, Charles Pimede, Gilles Crepart, Jehan

» Thieuiller Denis Loyau et Antoine Chocu tous
» representans Chanoines de l'Eglise Collegiale Notre
» Dame des Vignes de Soissons a ce presens bailleurs
» audit titre sy est une maison couverte de thuilles
» se consistant en une Sallete basse Cave Chambre et
» grenier, cour et pourpris comme il s'etend et com-
» porte seant entre les deux pilliers de la Chapelle
» St Cristofle de la longueur de six pieds sur rue avec
» l'allée qui souloit être fermée de deux huis a l'en-
» tour ou soloit estre ladite Chapelle tenant aux he-
» ritiers Jean Bergeron d'autre aux remparts parde-
» vant a la rue St Cristofle, laquelle maison auroit ete
» nagueres ediffiée par Nicolas Richard Maistre Pa-
» veur demeurant audit Soissons sur une place qui
» auroit été prise pour le terme de soixante dix ans
» par Berthelot Sorret comme apert par lacte cy de-
» vant fait du dixneuv^e jour de may mil cinq cent
» soixante quatorze pardevant Quinquet et Morillon.
» duquel Sorret ledit Richard avoit acquis le droit et
» depuis par ledit Richard cedé et transporté audit
» preneur lequel a renoncé et renonce au bail a lui
» passé pour le reste des années qui restent a parfaire
» diceluy, moyennant ce present nouveau bail pour de
» ladite maison et allée susditte joir user et possesser
» par lesdits preneurs et ses hoirs entous proffits ledit
» terme de quatrevingt dixneuf ans durans parmi
» rendant et payant par chacun an par ledit preneur
» aux Bailleurs leur argentier ou au porteur au jour
» de St Remy d'octobre la somme de vingt sols tournois
» de rente ou louage dont le premier terme es années
» de payement sera et echerra au jour de St Remy
» prochain venant en continuent. sera en outre tenu
» ledit preneur de rebatir et reediffier ladite maison
» qui est de presant en imminent péril et menace
» ruine a raison de la platteforme qui a été faitte puis

» naguères sur ladite Chapelle et pilliers et ca en de-
» dans dix ans dhuyace faire icelle entretenir de
» toutes reparations quelconques bien et duement et
» enfin desdites années la rendre en bon et suffisant
» etat et valeur que lesdits bailleurs pouront faire
» visiter et des malfacons contraindre et ne pourra
» ledit preneur transporter sans le consentement et
» permission et sera ledit preneur ses hoirs tenus eux
» venir reobliger a leurs depens l'un pour l'autre et
» un pour le tout et outre tenu ledit preneur payer
» et racheter toutes lettres a ses depens. Ce present
» bail et prise fait auxdites Charges et outre moyen-
» nant la somme de quatre Ecus sol que ledit pre-
» neur en a baillé et payé auxdits bailleurs et mis es
» mains dudit Robert argentier pour etre employé au
» payement de leur cottepart tant des fortifications
» que nouriture des Pauvres pestiferés de ladite
» ville et aquoi lesdits bailleurs ont été cottisés cette
» presente année par les deputés du Clergé de ladite
» ville. Dont et de laquelle somme lesdits bailleurs
» se sont tenus contents et en ont quitté ledit pre-
» neur ses hoirs et tous autres si comme promectant
» etc. les parties respectifs acomplir lesdits bailleurs
» leur garandir le present bail sous l'obligation de
» leurs biens et revenus temporels et ledit preneur
» payer obligeant corps et biens Renoncant fait et
» passé audit Soissons en l'Etude de Raoullet, l'un
» des Notaires soussigné le huitieme jour d'Octobre
» lan mil cinq cens quatorze (1) apres midi double. »
« Hennequet, Masson, Martin, Robert, Pimede, Cre-
» part, Chocu, Thieullier, Loyau, Catosset, Raoullet. »

(1) Ce doit être 1594.

EXTRAIT DES REGISTRES DE DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BLÉRANCOURT.

Cejourd'hui vingt-trois Pluviôse de la 2e année républicaine (11 février 1794) en l'assemblée du corps municipal assemblé extraordinairement en la maison commune au lieu ordinaire de ses séances, où étant, se serait présenté le citoyen Vielle, maire de la ville de Soissons, se disant porteur d'un pouvoir du représentant Roux dans les départements de l'Aisne et des Ardennes qu'il a exhibé à l'instant et dont lecture a été faite en présence des officiers municipaux de la commune, il en a demandé inscription au registre de la municipalité sur ce à quoi ont optempéré sur-le-champ lesdits officiers municipaux, lequel pouvoir conçu en ces termes et revêtu du sceau du représentant :

Nous, représentant du peuple dans les départements de l'Aisne et des Ardennes, informé qu'il manque des membres, soit dans la municipalité, soit dans le comité de surveillance de la commune de Blérancourt, district de Chauny, et que la place de juge de paix ainsi que celle de greffier sont actuellement vacantes, commétons le citoyen Vielle, maire de Soissons, à l'effet de remplacer dans ladite municipalité et dans ledit comité de surveillance les membres actuellement manquants ou qui pourraient en sortir par l'épuration qu'il fera et à nommer un juge de paix et son greffier dudit canton de Blérancourt.

A Soissons, ce quinze Pluviôse, deuxième année républicaine.

Signé : Roux.

Le commissaire susnommé ayant déclaré qu'il désirait consulter le peuple et faire l'épuration des autorités constituées en sa présence et après avoir pris les

diverses opinions des citoyens a demandé et requis l'assemblée communale, et à l'instant, nous, officiers municipaux, pour l'absence du citoyen Carbonnier, maire de cette commune, nous avons fait convoquer ladite assemblée communale en la manière accoutumée, avons signé lesdits jour et an :

DUVERGIÉ, agent national.
HONORÉ,
VEDELLE,
RIGEASSE.
THUILLIER père.
CARON.

Cejourd'hui vingt-quatre Pluviôse de la 2e année républicaine (12 Février 1794), dix heures du matin, nous, Damase-Martin-Claude-Augustin Vielle, commissaire nommé par le représentant du peuple dans les départements de l'Aisne et des Ardennes, Roux, pour épurer et compléter les autorités constituées de la commune de Blérancourt, chef-lieu du district de Chauny, en vertu de la loi du quatorze Frimaire dernier.

Considérant que la municipalité de ladite commune est incomplète, considérant qu'on ne peut trop donner de nerf et d'activité au gouvernement révolutionnaire et qu'on ne peut y parvenir qu'en réunissant les lumières au pur patriotisme et mettant chaque fonctionnaire que lui auront méritée sa capacité et ses vertus civiques; considérant enfin qu'il serait on ne peut plus nuisible à la chose publique de ne pas épurer et compléter promptement les autorités constituées :

Arrêtons, après avoir pris des renseignements tant au milieu des habitants que dans le sein de la Société populaire, que la municipalité de Blérancourt sera

définitivement composée des membres dont les noms suivent :

Eloi-Brice-François Fillion, maire.
Louis Honoré, cy-devant boucher.
Pierre Thuillier père, aubergiste.
François Vedel père, cordonnier.
Augustin Warnier, marchand.
Claude-Antoine Lemaire, maçon.
Simon Carbonnier, agent de la commune.

Conseil :

Louis Boulnois, brossier.
Nicolas Herbot, cabaretier.
Jean Borgne. cultivateur.
François Dupuis, cordier.
Sébastien Courson, tailleur.
François Nanteuil, instituteur.
Gabriel Defente, vigneron.
Gugnot, boulanger.
Antoine Deshautels, jardinier.
Pierre Duc, charcutier.
Nicolas Dupuis, vitrier.
Antoine Pigné, aubergiste.

Arrêtons aussi que l'installation de ladite municipalité sera faite par nous en présence du peuple cejourd'hui dix heures du matin.

Signé : Vielle.

Et à l'instant lesdits membres de la municipalité et conseil général susnommés ont prêté en nos mains le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution et les lois de la République française une et indivisible, la liberté, l'égalité et la fraternité, d'être fidèles à la Nation et à la Loi, et de remplir avec zèle

les fonctions qui leur sont confiées, dont et de quoi a été dressé procès-verbal lesdits jour et an. et ont signé VIELLE.

RIZAUCOURT, *secrétaire*.

Et le même jour vingt-quatre Pluviôse, onze heures du matin, audit an, nous commissaire nommé par le représentant du peuple Roux dans les départements de l'Aisne et des Ardennes, pour épurer et compléter les autorités constituées de la commune de Blérancourt, l'un des chefs-lieux de canton du district de Chauny, conformément à la loi du quatorze Frimaire sur le gouvernement révolutionnaire.

Considérant que la place de juge de paix dudit canton est restée vacante par la démission qui en a été faite par le citoyen Decaisne et que celle de greffier vaquait également;

Considérant que le vœu des communes du canton avait déjà désigné le citoyen Lesassière pour juge de paix, que cette désignation avait été provisoirement confirmée par l'administration du district;

Considérant que tous les renseignements pris sur le compte dudit citoyen et dans la Société populaire et dans l'assemblée de la commune ont été en sa faveur;

Considérant enfin que tous ont reconnu au citoyen Lesassière l'aptitude et le patriotisme nécessaires pour remplir à la satisfaction des citoyens les fonctions de juge de paix, et que les témoignages ont été rendus au citoyen Rizaucourt pour la place de greffier;

Avons arrêté que définitivement la place de juge de paix du canton de Blérancourt serait occupée par le citoyen Lesassière et celle de greffier par le citoyen Rizaucourt.

Avons aussi nommé pour assesseurs du juge de paix les citoyens Eloy Warnier, cultivateur, Alexandre Debeye, jardinier, René-Claude Lelièvre et Jean-Augustin Dutailly père, tous deux marchands, demeurant en cette commune.

Arrêtons aussi que lesdits citoyens seraient installés par nous aujourd'hui, heure de midi.

Lesquels susdits juge de paix, greffier et assesseurs ont à l'instant prêté serment en nos mains de maintenir de tout leur pouvoir la constitution de la République française une et indivisible, la liberté, l'égalité et la fraternité, d'être fidèle à la Nation et à la Loi, et de remplir avec zèle et activité les fonctions qui leur sont confiées, dont et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal lesdits jour et an.

Et ont signé : VIELLE et RIZAUCOURT, *greffier*.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président, SUIN.

Le Secrétaire, l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 8 Novembre 1869

—

Présidence de M. PERIN.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRES

M. Chervin, directeur de l'Institution des bègues, à Paris, est nommé membre correspondant.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Origine du patronage lithurgique des boulangers. Saint-Honoré.* Mémoire lu à la Sorbonne en 1869, par l'abbé J. Corblet.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* An. 1868, n° 3 et 4, et 1869, n°s 1 et 2.

3° *Mém. de la Société d'agriculture, commerce, etc. de la Marne.* An. 1868.

4° *Mém. de l'Académie du Gard*, novembre 18 7-août 1868.

5° *Mém. de la Société des sciences et agriculture du Bas-Rhin*, t. IV.

6° *Annales de la Société historique de Château-Thierry.* An. 1868.

7° Divers rapports de M. Chervin aîné.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Chervin demande le titre de correspondant; d'une autre lettre par laquelle M. Barbey, de Château-Thierry, engage la Société à souscrire pour l'achat et la restauration projetés de la maison J. La Fontaine ; d'une troisième lettre par laquelle M. Leroux envoie sa démission de trésorier et même de membre de la Société.

La compagnie voulant contribuer dans la mesure de ses ressources à la conservation de la maison de notre célèbre fabuliste, s'inscrit pour une somme de 50 fr. M. le Président engage en outre ses membres à souscrire individuellement.

C'est avec un vif regret qu'elle accepte la démission de M. Leroux qui a toujours apporté le plus grand zèle dans les fonctions de trésorier qu'elle lui avait confiées et qui, en outre, a contribué pour une large part au développement rapide qu'a pris, sous sa gestion, notre musée soissonnais.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Fournaise, correspondant à Roucy, envoie une

notice sur une découverte de médailles faite a Chaudardes. M. l'abbé Dupuy est chargé de faire un rapport sur la valeur des médailles.

M. Suin donne communication d'une note de M. Dégieux, ancien lieutenant du 2e bataillon de l'Aisne, sur le siége de Soissons, en 1814.

Renvoyé à l'examen de M. Laurendeau.

M. l'abbé Congnet entretient la Compagnie sur la conservation des reliques de Jean de Montmirail, religieux de Longpont, et sur la perpétuité de son culte.

M. Laurendeau lit un rapport sur une fouille faite à Soissons dans la rue Matigny.

MESSIEURS,

La *Revue des Sociétés savantes* (4e série, t. III, juin 1866, sect. d'archéologie) contient un rapport de M. Paul Lacroix sur les tomes XV et XVI du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1861-1862, où à la page 617 on lit ce passage :

« Les fouilles qui ont eu lieu à Soissons, en 1861 et » en 1862, pour des travaux de voirie municipale, ont » mis à découvert plus d'une fois le *statumen* de la » chaussée primitive, les fondations et les débris des » édifices renversés autrefois, et tous les témoignages » matériels de l'ancien emplacement de ces édifices qui » ont appartenu à la civilisation romaine et gauloise; » mais il eût fallu peut-être relever soigneusement » sur le terrain les vestiges des constructions, et » refaire ainsi successivement le plan de la ville » antique, au lieu de se borner à rassembler des frag- » ments de poteries, de briques, de tuiles et de fer- » railles informes. Les deux rapports de M. Lauren-

» deau n'en sont pas moins précieux pour la topogra-
» phie locale... »

D'après ce passage (si toutefois cela n'est pas une critique à l'adresse des organisateurs de notre musée historique), il semblerait que dans les deux rapports auxquels il est fait allusion, je ne me fusse exclusivement occupé *qu'à rassembler des fragments de poteries, de tuiles et de ferrailles informes*. Mes rapports existent (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons* ; t. XV, p. 75 et 138 ; t. XVI, p. 226); on peut les consulter et se convaincre que j'ai fait précisément ce que, selon l'honorable rapporteur, *il eût fallu peut-être relever soigneusement sur le terrain*, sans prétendre néanmoins refaire le plan de la ville antique : ce qui me paraît impossible.

Or, le soin minutieux que j'ai mis jusqu'à présent à relever sur le terrain, non-seulement les vestiges des constructions, les fondations et les débris des édifices renversés autrefois ; mais encore à constater, lorsque l'occasion s'en est offerte la présence et la situation de la superficie du sol naturel ou primitif, par rapport au sol actuel, m'a attiré, de la part de plusieurs de mes collègues, le reproche d'entrer dans trop de détails ; que ce que je devais faire : c'est un travail d'ensemble.

Ces deux reproches diamétralement opposés ne prouvent-ils pas que j'ai suivi la bonne voie ?

Appliquant à mes travaux la pensée de M. Henri Martin relative à son *Histoire de France*, je dirai : Pour pouvoir résumer la topographie ancienne de Soissons, « il faut avoir passé une grande partie de sa » vie à l'étudier dans le détail et à écrire dans de » grandes proportions le résultat de cette étude. »

Quant à moi, avant de faire le résumé de mes recherches, avant de m'occuper d'un travail d'en-

semble (que d'autres, à mon défaut, pourront peut-être réaliser), je continuerai donc à enregistrer en détail le résultat des fouilles qui s'exécutent successivement sous mes yeux ; en y ajoutant, quand l'occasion s'en présentera, quelques considérations se rattachant à l'histoire locale, ou à la topographie ancienne de la ville.

Bien que jusqu'alors mes travaux sur la topographie ancienne de Soissons se soient appuyés sur les résultats des fouilles faites, pour la plupart, à la vue du public et soigneusement observées par moi-même, ils n'en ont pas moins été critiqués; on a appelé *système*, *supposition*, ce qui n'était que la constatation *de visu* du véritable état de l'ancien sol soissonnais; on a accusé d'exagération mes constatations ne donnant, elles, à la superficie du sol primitif qu'une profondeur de 3 à 4 mètres au-dessous du sol actuel là ou d'autres archéologues avaient donné avant moi, à ce même sol, une profondeur de 6 à 8 mètres (1).

Tout en reconnaissant que j'ai beaucoup étudié notre sol soissonnais, on n'a pas été convaincu par mes arguments et on les a combattus; on a, pour ainsi dire, refusé de jeter un regard sur les fouilles que je signalais et qu'on avait sous les yeux, pour aller au loin, chercher des preuves venant cependant à leur appui. On a dit :

« C'est en comparant (2) les résultats des découvertes faites sur un point de la France avec ce qui » a été découvert sur d'autres points que l'on parviendra à résoudre avec certitude un grand nombre de

(1) Voir le *Journal de Soissons*, nos des 13, 16, 18, 20, 23 et 27 novembre 1864 ; et *L'Argus Soissonnais* n° du 25 novembre 1845, et 15 octobre 1854.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XVIII, pp. 237 et suivantes.

» questions, tandis que si on restait isolé on ne pour-
» rait souvent sortir du vague des conjectures. »

Sans aller bien loin, ne peut-on pas dire avec non moins de justesse : c'est en comparant les résultats des découvertes faites sur les divers points de la ville de Soissons que l'on parviendra à résoudre avec certitude une question qu'a soulevée la conjecture isolée d'un historien fécond en conjectures ?

La question ainsi posée ne paraît-elle pas prendre une véritable importance et mériter d'être étudiée avec soin?

Sans me préoccuper davantage de ce qu'on a pu dire de mes observations topographiques et des divers points de vue sous lesquels on pourra les envisager par la suite, je vais donner tous les détails d'une fouille nouvelle faite cette année sur l'emplacement de l'ancien jardin de la maison formant le coin des rues Neuve et Matigny.

Cette maison, dont les bâtiments et la porte d'entrée se trouvent dans la rue Neuve, appartenait, à la fin du seizième siècle, à André de Huyart, maître d'hôtel du duc de Mayenne, qui la loua à Nicolas Visinier, receveur-payeur de la maréchaussée de France. Elle avait, par derrière, un jardin attenant à la rue Matigny, et à un autre jardin appartenant au chapitre de la cathédrale, dans lequel le receveur Le Sellier et l'intendant des finances Ribault firent construire, en 1597, une maison avec tripot ou jeu de paulme (1). (Celle-ci appartient aujourd'hui à notre honorable collègue M. Piette). Mais dans le courant du siècle présent, le jardin fut converti en une cour dans laquelle on a construit des écuries attenant à la maison voisine, et on y ouvrit une porte cochère donnant sur la rue Matigny. C'est sur l'emplacement de

(1) *Bullet. de la Soc. arch. de Soiss.*, t. XII, p. 73.

cette cour que le nouveau propriétaire, M. Laurent, voulant faire construire une nouvelle maison d'habitation a fait exécuter pour la construction de la cave, une fouille de 19^{m} de long sur 6^{m} 60^{c} de large, 5^{m} 40^{c} de profondeur, au pourtour pour l'assiette des fondations et même 6^{m} en quelques endroits où le sol, anciennement remué, n'offrait pas assez de solidité.

La superficie du sol naturel (terre argilo-sableuse d'une épaisseur de 0^{m} 40^{c}) y a été trouvée à 4^{m} 60^{c} de profondeur, et la grève, à 5^{m}.

Les déblais, jusqu'à la profondeur de 3^{m} 50^{c} environ, se composaient de terre grise de jardin rapportée et peu mélangée. Au-dessous jusqu'au fond de la fouille : terre rapportée mélangée de pierres, de grève, de débris et fragments romains.

Un éboulement survenu pendant l'exécution, a permis d'observer, jusqu'à la profondeur de 4 mètres environ, la composition du sol sous la rue Matigny. Ce sont à partir du pavage : des zones successives (ayant ensemble 60^{c} d'épaisseur) de pierrailles, de décombres, d'immondices, depuis l'extrémité de la fouille jusqu'au point culminant de la rue où se trouve la borne-fontaine ; puis, plus épaisses (2^{m} 50^{c} au total) et inclinées du côté de la maison de M. Piette ; au-dessous : terre de jardin où, à la profondeur de 3^{m} 50^{c}, on a trouvé une excavation cylindrique sans maçonnerie de 50 à 60^{c} de diamètre se prolongeant sous la rue.

Un mur de 1^{m} d'épaisseur longeait obliquement la rue Matigny, dépassant un peu l'alignement du côté de M. Piette, et rentrant de 2^{m} du côté opposé. Ses fondations étaient à 4^{m} environ de profondeur; sa partie la plus élevée à 1^{m} environ au-dessous du sol de la rue, et il avait son parement du côté opposé à celle-ci.

A la distance de 4m50c du mur mitoyen avec M. Piette, on a rencontré les fondations d'un autre mur en moellons, de 80c d'épaisseur, ayant sa partie inférieure à la profondeur de 5m 40c sur la grève. Sa direction était presque perpendiculaire à celle de la rue.

Contre le pignon de la maison de M. Piette, près l'angle du côté de la rue, à 3m de profondeur, on a trouvé l'âtre d'une ancienne cheminée. Un grand puits-perdu ayant sa fondation à 5m 20c de profondeur, sur la grève, et sa partie supérieure, à 1m seulement, était situé à 6m de la rue et à 12m du même pignon.

Tel est l'ensemble de cette fouille où l'on a recueilli une douzaine de monnaies, jetons, médailles romaines et autres, et quantité d'objets, de fragments et de débris divers. Voici le détail de ceux que je possède, avec l'indication de la profondeur où ils furent trouvés (1) :

MONNAIES, JETONS ET MÉDAILLES.

1 pièce de 2 liards de Louis XV (1770) trouvée à . . . . . 1m »»

1 double de Sedan (1610), à 1m 50

1 méreau (moyen âge) en cuivre jaune ayant, d'un côté, un navire avec inscription illisible : de l'autre, un carré contenant 3 fleurs de lis, et au pourtour une inscription également illisible ; diam. 28 millim., à . . 2m »»

1 petite pièce de Lorraine en argent; diam. 18 millim., à . . . . . 2m »»

1 pièce romaine grand bronze du haut-empire, illisible ; elle était entièrement recouverte d'une patine verte très-épaisse ; diam. 3 cent., à 2m 50

(1) Ces mesures ont été prises à partir du sol de la rue.

1 jeton en cuivre jaune représentant à la face, un religieux debout ayant un écusson devant lui et un arbre derrière; au pourtour l'inscription : *Confitemini Domino quoniam bo.....;* et dans le bas, la marque de fabrique PK ; au revers : un ange debout, les pieds posés sur un globe, ses ailes à demi ployées, tenant de la main droite un sablier surmonté d'une tête ailée et d'un fléau de balance; de la main gauche, une tête de mort surmontée de trois têtes de pavots; à ses pieds, d'un côté, un crucifix, et de l'autre une ancre. Au pourtour, l'inscription : *Dum spiro fero et spero.* Diam. 28 millim., à. . . . . 3m »»

1 médaille en bronze de Valentinien ayant au revers un guerrier supportant de la main gauche une statuette de la Victoire, et relevant de sa main droite un roi agenouillé, avec l'inscription *: Reparatio reg....* Diam. 23 millim., à 3m 50

1 pièce française en cuivre portant d'un côté 3 fleurs de lis avec une inscription en partie illisible, et de l'autre côté une croix fleurdelisée entourée d'un double cordon ondulé et de fleurons. Diam. 25 millim., à . 3m 50

1 médaille fourée en argent, de Caracalla. Diam. 2 centim., à . . . . . 4m »»

1 petite médaille en bronze de Constantin. Diam. 16 millim., à . . . . . 4m »»

OBJETS ET FRAGMENTS DIVERS.

1 petit style en ivoire à tête ronde. Long. 8 centim., à 3m 50

1 petite clef romaine en bronze avec cachet à l'anneau. Long. 45 millim., à . . . 3m 60

1 fibule ou broche en cuivre argenté, représentant une colombe aux ailes déployées. Sur chaque aile un cercle percé d'un trou indique que le bijou n'est pas complet. Long. 33 millim., larg. 28 millim., à . . . . . 4m »»

1 pincette en cuivre jaune ayant ses branches ornées chacune de 6 fleurs de lys. Long. 13 centim., à. . . . . 4m »»

1 fragment de coupe en verre commun, à . . . . . 4m »»

3 losanges en pierre noire très-dure. Long. 20 centim., larg. 80 millim., à. . . 4m »»

Fragments divers de vases en terre rouge de Samos, en terre noire et en terre grise fine et commune; fragments de tuiles romaines rouges et jaunes, à . . 4m, 5m, 5m, 5m et 6m

1 style en ivoire. Long. 8 centim., trouvé à . . . . . 6m »»

L'ensemble de ces trouvailles me paraît plus en rapport avec le texte de la lettre, en date du 7 mai 1834, que M. Vauvilliers, commandant du génie à Soissons, écrivait à M. le maire de la ville et contenant des renseignements sur les résultats des fouilles faites à cette époque, qu'avec celui d'un passage de la *Revue des Sociétés savantes* (3e série, tome III; avril 1864, p. 441), ainsi conçu : « M. de la Passe » donne d'intéressants détails sur un fait constaté à » Toulouse jusqu'à l'évidence par M. Pourtalès, mem» bre de la Société archéologique; à savoir qu'en fouil» lant le sol de l'antique cité des Tectosages qui s'est » exhaussé dans la plupart des quartiers d'environ » 5 mètres, on remarque des couches archéologiques » que l'on ne peut mieux comparer qu'à celles dont

» les géologues étudient les éléments, afin d'en for-
» mer les bases de l'histoire de notre planète. Au
» premier mètre, des deniers des rois de France de
» la troisième race; plus bas des monnaies baronales,
» surtout celles des comtes de Toulouse, plus bas
» celles de l'époque mérovingienne; plus bas encore,
» celles des derniers empereurs romains; en descen-
» dant plus profondément, celles des premiers Césars;
» au quatrième, celles de la République romaine, de
» Nîmes et de Tarragone; enfin, au cinquième, com-
» mence le sol primitif caractérisé par des monnaies
» gauloises et celtibériennes ainsi que par des frag-
» ments de l'industrie des Tectosages. »

Cette hypothèse, fondée uniquement sur des monnaies n'admet pas, on le voit, de changements ultérieurs dans la stratification primitive de ces couches archéologiques. De nouvelles couches se sont superposées aux premières, sans rien changer ni emprunter à celles-ci. Cela peut arriver en divers endroits d'une ville ancienne, mais, ne peut pas établir, selon moi, une théorie, une règle générale applicable partout; surtout pour les médailles. Je n'admets pas non plus un sol primitif caractérisé par des monnaies ou par des fragments de l'industrie humaine, même gauloise.

A Soissons il n'en est pas ainsi, comme le prouvent non-seulement les médailles et les objets ou fragments trouvés dans la fouille que je viens de décrire ; mais encore la lettre de M. Vauvilliers ci-dessus rappelée où se trouve ce passage (1) : « C'est surtout en mon-
» naies et médailles que le sol s'est trouvé riche. Il y
» a cela de particulier qui annonce de nombreux bou-
» leversements et la présence de beaucoup de nations

(1) *Bullet. de la Soc. arch. de Soiss.* T. VIII, p. 17.

» diverses autour de Soissons : à côté d'une monnaie
» de Trajan, Domitien, Vespasien ou Faustine, se
» trouve une monnaie gauloise et une française, le
» tout entremêlé de monnaies espagnoles, hollan-
» daises, etc. »

Ce dernier état de choses me semble beaucoup plus naturel et plus explicable que la stratification méthodique signalée par M. Pourtalès de Toulouse. Là où pendant 2,000 ans des habitations se sont succédé, le terrain qu'elles couvraient a dû être fouillé et refouillé bien des fois (et les objets mobiles qu'il contenait, être déplacés ou enlevés), je ne dis pas à une grande profondeur, surtout pour l'érection des plus anciennes constructions; mais seulement à des profondeurs proportionnées aux besoins des habitants et à l'importance de leurs édifices. Les Gaulois, qui ignoraient l'art de la coupe des pierres et l'usage de la chaux, ne fouillaient pas le sol profondément ; un trou de 2 mètres de profondeur recouvert de perches, de claies et de terre pouvait servir de cave à leurs huttes en bois. Les Romains, même dans leurs plus grands ouvrages, se contentaient de creuser jusqu'à la partie solide du sol ; et la profondeur de leurs caves, lorsqu'ils en faisaient, ne devait guère dépasser 3 mètres. C'est ce qu'ont fait de tout temps, et que font encore de nos jours, les entrepreneurs de bâtiments; seulement, aujourd'hui, lorsqu'ils veulent construire sur la terre ferme, ils sont souvent obligés de creuser plus ou moins profondément, selon qu'elle a été antérieurement plus ou moins surchargée de remblais provenant, ou de décombres de constructions détruites laissés sur place, ou de déblais transportés.

Sans doute on doit s'attendre à trouver dans les remblais les plus rapprochés du sol primitif, lorsque celui-ci y est enfoncé à une grande profondeur sous

des couches successives, beaucoup de restes provenant des premiers dépôts et aucun des derniers : néanmoins si des fouilles et des constructions subséquentes ont été exécutées à diverses époques dans ces remblais (ce qui est arrivé dans dans la fouille que je viens de décrire), elles ont dû y opérer des déplacements, des mélanges parmi les restes qu'ils recélaient et y occasionner, peut-être, le dépôt ou la perte de monnaies ou d'autres objets de leur époque.

Il ne doit donc pas être étonnant de trouver, à une profondeur variable, des médailles gauloises ou romaines à côté de monnaies modernes ou du moyen âge. Aussi ces sortes de trouvailles et celles de fragments et d'objets mobiles disséminés dans le sol remué ou rapporté, n'ont-elles pas à mes yeux la même valeur archéologique, pour la détermination de la topographie ancienne d'une ville, que les restes de constructions encore en place et que la présence de la superficie du sol naturel. A l'égard de ce dernier, par exemple, des fouilles opérées sur plusieurs points de l'intérieur de Soissons, ont mis à jour le banc de grève et de cailloux roulé surmonté d'une large couche de terre argilo-sableuse, tel qu'on la trouve dans les plaines à l'est, au nord et à l'ouest de son enceinte. J'en conclus, sans craindre de me tromper et sans qu'il soit nécessaire d'opérer des nivellements, que les points culminants de ce terrain ne doivent pas être plus élevés à l'intérieur de la ville que ceux de l'extérieur ; et cela, parce qu'il est de la nature de la formation des terrains de transport ou diluviens, d'affecter la forme d'une surface longitudinale plane, légèrement bombée latéralement en dos d'âne et sillonnée plus ou moins profondément par les courants qui, en succédant à ceux auxquels ces terrains doivent leur formatien, y ont tracé de légers vallons :

conséquemment que là où le diluvium existe il ne peut y avoir de terrain tertiaire, puisque celui-ci y a été enlevé par les eaux ; et, alors, point de collines semblables à celles qu'on remarque dans la partie méridionale de la vallée qui sont de formation tertiaire. Les chaussées romaines découvertes tant en ville qu'au dehors, surtout celle venant de Reims, laquelle traverse Soissons du sud au nord (1), en sont des témoins irrécusables puisqu'elles ont été assises sur le sol primitif et que leurs points culminants ne se trouvent pas à un niveau plus élevé que celui des plaines environnantes.

Pour en revenir à la fouille de la rue Matigny, le niveau de la superficie du sol naturel qui y a été trouvé, comparé à ceux trouvés précédemment dans celles des maisons rue Neuve n° 10, coin des rues des Pieds-Déchaux et des Cordeliers, porte Saint-Christophe et rue Porte-Ozanne n° 3, desquelles elle occupe à peu près le centre, vient confirmer d'une manière assez précise les résultats obtenus dans celles-ci, à savoir que, dans ce quartier de la ville, le sol naturel s'incline vers l'ouest ; et qu'il formait un léger vallon entre le centre de la ville et le faubourg Saint-Christophe, comme je l'ai indiqué ailleurs (2). En effet, le point culminant de la rue Matigny étant à peu près au même niveau que celui de la rue Neuve et de la rue Saint-Christophe ; c'est-à-dire à 96 mètres 65 centimètres au-dessous du plan fictif ayant

(1) Voir mon rapport sur les fouilles pour la nouvelle distribution des eaux de la ville ; *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2e série, t. II, séance du 9 novembre 1868 ; et le journal *Le progrès de l'Aisne*, numéros des 27 juin, 14 et 21 juillet 1869.

(2) Voir à la bibliothèque publique de Soissons. *Notices inédites ou exposé sommaire servant d'introduction aux Nouvelles recherches inédites sur les antiquités de la ville de Soissons*, par M. Laurendeau, 1860.

servi de base aux nivellements du génie militaire, ou à 9 mètres 70 centimètres au-dessus des eaux de la rivière d'Aisne au moment de l'étiage, il en résulte que la superficie du sol naturel trouvé dans la fouille dont je m'occupe serait à 2 mètres 10 centimètres plus bas qu'au coin des rues des Pieds-Déchaux et des Cordeliers; 1 mètre 60 centimètres plus bas qu'à la maison n° 10, rue Neuve; 40 centimètres plus haut qu'à la porte Saint-Christophe et 95 centimètres plus haut qu'à la maison n° 3, rue Porte-Ozanne. Je ne pousserai pas plus loin ces considérations.

En terminant j'ajouterai seulement que j'ai eu l'avantage de me rencontrer sur le terrain de cette fouille, avec notre honorable collègue M. Choron qui y est descendu, y a ramassé plusieurs fragments de poteries romaines, a considéré attentivement la nature des couches de remblais, la position du sol naturel; qui peut enfin témoigner, ainsi que l'honorable M. Piette qui a été à même d'examiner à loisir les travaux de cette fouille voisine de son habitation, que les détails dans lesquels je suis entré à cet égard ne sont pas des *suppositions*, mais bien l'exposé fidèle de la vérité.

La séance est levée à cinq heures.

Le président : PERIN.

Le secrétaire: l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

ONZIÈME SÉANCE.

—

Lundi 6 décembre 1869.

—

Présidence de M. SUIN, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE

M. Truchy, architecte, est nommé membre titulaire.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Revue de sociétés savantes*, t. X, juillet, août, septembre et octobre 1869;

2° *Bulletin de la société académique de Brest*, t. V. 1868-1869 ;

3° *Société impériale havraise d'études diverses*, procès verbaux des séances, séance du 9 juilet 1869, présidence de M. Auguste Collard;

4° *Dictionnaire topographique du Gard*, par M. Germer Durand.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. l'abbé Congnet continue à entretenir la Société des reliques et du culte du B. Jean de Montmirail, religieux de Longpont.

M. De la Prairie, lit un mémoire contenent un certain nombre d'observations sur plusieurs propositions archéologiques avancées par M. Viollet-Le Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*.

OBSERVATIONS

SUR LE DICTIONNAIRE D'ARCHITECTURE

De M. VIOLLET-LE DUC, par M. De La Prairie.

Les ouvrages, dont les erreurs présentent le plus d'inconvénients, sont ceux qui, ayant plus de mérite et de valeur font autorité dans les sujets et les matières qu'ils traitent.

Ainsi, plus un livre est lu et consulté, plus il semble nécessaire de combattre les erreurs qu'il peut contenir.

Cette considération m'a engagé à présenter quelques observations sur le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Le Duc, que tout le monde consulte, l'amateur comme le praticien, et qui fait autorité

dans toutes les questions relatives aux constructions élevées depuis le onzième siècle jusqu'au seizième.

Il serait ridicule de ma part de vouloir m'occuper de la partie technique du *Dictionnaire* et de mettre mon opinion en opposition avec celle de l'auteur, pour tout ce qui touche aux édifices. Je crois que personne ne les connaît mieux et ne les a plus étudiés que M. Viollet-Le Duc. Mais, si pour juger un grand architecte, il faut être architecte soi-même, n'en est plus de même quand il s'agit de porter un jugement soit sur des théories, soit sur des appréciations historiques. Dans ce dernier cas, les connaissances spéciales ne sont plus nécessaires; chacun reprend ses droits et j'use des miens en osant contester la justesse de quelques idées de l'auteur du *Dictionnaire*.

Je vais de suite indiquer le but que je me propose dans ce travail. Je suppose que deux personnes, voulant étudier l'architecture du moyen âge, ont pris pour guide le *Dictionnaire* de M. Viollet-Le Duc. (C'est ce qu'elles avaient de mieux à faire.)

La première n'attache pas d'intérêt à tout ce qui est histoire et jugements; elle ne lit donc que la description des monuments élevés depuis le dixième siècle jusqu'au seizième. Que résulte-t-il pour elle de cette lecture? Elle reste convaincue qu'un mouvement plus ou moins rapide, selon les moments, mais incessant, se produit depuis les premiers édifices romans jusqu'à la Renaissance. Ainsi que je viens de le dire les modifications sont plus ou moins grandes mais il n'y a jamais d'arrêt véritable, ni de transformations très-brusques. Même l'avénement de nos grands monuments gothiques lui paraît être né en quelque sorte forcément des derniers efforts de l'art roman.

Voici maintenant la seconde personne. Elle laisse

à peu près de côté les descriptions détaillées des monuments pour ne s'attacher qu'à la partie historique de l'art et aux systèmes de l'auteur. Quel effet aura produit sur cette seconde personne la manière dont elle aura étudié le *Dictionnaire*? Loin de croire à l'évolution constante dont je viens de parler; elle aura acquis la conviction que l'architecture romane est restée presque stationnaire jusqu'à la fin du douzième siècle et qu'il a fallu l'arrivée des maîtres laïques pour la remplacer de toutes pièces par l'architecture gothique qui a produit toutes nos grandes cathédrales.

Ce n'est pas tout, elle sera de plus persuadée qu'une véritable rivalité d'influence a existé au douzième siècle entre les évêques et les abbés; et qu'au contraire une intelligence complète a régné entre les bourgeois des villes et les évêques pour l'œuvre commune de la construction des cathédrales.

Ainsi, théoriquement, M. Viollet-Le Duc voit deux époques bien distinctes dans l'histoire de l'architecture du moyen âge et par conséquent deux écoles : l'une qu'il appelle hiératique, monacale, et pour laquelle il a peu d'estime, l'autre laïque qui est à ses yeux la grande école.

Les raisons que M. Viollet-Le Duc donne à l'appui de son système étant disséminées dans les dix volumes du *Dictionnaire* et même dans ses entretiens sur l'architecture, il est à peu près impossible d'en donner l'analyse. De peur d'en altérer le sens, je vais les reproduire textuellement. Mais auparavant je crois utile de rappeller sur quel principe est fondée l'architecture gothique (1).

(1) On paraît avoir repris ce mot de *Gothique* qu'on avait abandonné pour adopter celui d'Ogival.

Lorsque les Romains et les premiers constructeurs romans voulaient couvrir de voûtes un grand édifice, ils établissaient des murs et des piles énormes pour résister à la poussée de leurs voûtes. On comprend quelle masse de maçonnerie était nécessaire pour obtenir ce résultat, quand l'édifice était très-large et très-élevé. Ce système était fondé sur le principe de stabilité.

Les architectes du douzième siècle cherchèrent, autre chose et ils trouvèrent le moyen d'établir des voûtes, de telle manière que la poussée déjà moins grande par l'emploi de l'ogive ou l'arc brisé, fût reportée sur un point isolé. Il ne s'agissait plus alors que d'appliquer contre ce point un contrefort et un arc-boutant. Ce qui fut fait avec une hardiesse, une science et une économie de matériaux qui auraient bien étonné les Romains s'ils avaient pu contempler nos cathédrales du douzième et du treizième siècle. Ce nouveau système d'architecture est fondé sur le principe d'équilibre.

Je n'ai pas besoin de prévenir que je cite seulement les passages où l'auteur a le plus nettement exprimé sa pensée. « Il ne semble pas que le nom d'ar-» chitecte ait été donné avant le seizième siècle, aux » artistes chargés de la direction des constructions » de bâtiments; ils étaient qualifiés de maîtres de » l'œuvre. Il n'existe aucune donnée certaine sur le » personnel des architectes avant le treizième siècle. » Les grands établissements religieux fournissaient » très-probablement les architectes qui dirigeaient » non-seulement les constructions religieuses, mais » aussi les constructions civiles et peut-être même » militaires. Vers la fin du dixième siècle, une ab-» baye se fondait à Cluny; et il n'est pas douteux » que cette abbaye ait fourni à l'Europe des archi-

» tectes, comme elle fournissait des professeurs, des » médecins, des savants.

» Mais bientôt les communes s'établissent, des cor- » porations, des corps d'état se forment et l'architec- » ture sort des monastères.

» Le haut clergé ne fit pas obstacle à ce mouve- » ment. Il est certain qu'il sut en profiter.

» En 1212, Robert de Coucy, commence la cathé- » drale de Reims.

» En 1220, l'évêque d'Amiens, charge un laïque, » Robert de Luzarches, de la construction de sa cathé- » drale.

» En 1229, Libergier construit Saint-Nicaise de » Reims.

» Villard de Honnecourt (cathédrale de Cambray) » vivait de 1230 à 1270.

» Jean de Chelles fait les deux pignons du transsept » de Notre-Dame de Paris en 1257.

» Pierre de Montereau éleve la Sainte-Chapelle de » Paris en 1240.

» Erwin de Steinbach commence le portail de la » cathédrale de Strasbourg en....

» Pierre de Corbie était un architecte célèbre du » treizième siècle.

» Ces grands architectes, des douzième et treizième » siècle, nés la plupart dans le domaine royal et plus » particulièrement sortis de l'Ile de France, ne nous » sont pas tous connus ; les noms de ceux qui ont » construit Notre-Dame de Chartres, les cathédrales » de Noyon et de Laon, et l'admirable façade de Notre- » Dame de Paris ne sont pas conservés (1er V., p. 107).

».... Bientôt, les communes s'établissent ; des cor- » porations d'état se forment et l'architecture sort des » monastères. Le haut clergé ne fit pas d'obstacle à ce » mouvement, il est certain qu'il sut en profiter.

»..... Dès le commencement du treizième siècle » l'architecture romane commence à s'éteindre et à » s'atrophier sous l'architecture inaugurée par les » architectes laïques.

»... Chaque évêque devait avoir à cœur de montrer » son pouvoir spirituel par l'érection d'un édifice qui » par son étendue et sa beauté devait mettre au se- » cond rang les églises monastiques de son diocèse. » Tel était le mouvement vers l'unité gouvernemen- » tale, qu'il se manifestait pendant le douzième siè- » cle, non-seulement dans les actes politiques, mais » encore dans la construction des édifices religieux.

» Les évêques, comme les architectes de ces temps » ont dû obéir à une donnée politique et religieuse, » etc.

» Au onzième siècle les églises monastiques avaient » servi de modèles aux cathédrales ; au treizième ce » sont, à leur tour, les cathédrales qui s'imposent aux » églises monastiques.

»...L'entreprise de l'épiscopat était populaire. La » cathédrale était le sanctuaire de tous, c'était tout » à la fois un édifice religieux et civil, où se tenaient » de grandes assemblées, sorte de forum sacré qui » devenait la garantie des libertés en même temps » qu'un lieu de prières (1er V., p. 122).

» Jusqu'à la fin du douzième siècle, l'influence des » évêques était gênée par les grands établissements » monastiques du onzième siècle... Lorsque les popu- » lations urbaines instruites et enrichies s'érigèrent » en communes, il se fit une réaction contre la féoda- » lité monastique et séculière. C'est alors que l'épis- » copat entreprit de reconstruire les cathédrales et » il trouva dans la population un concours énergi- » que.

» A la fin du douzième siècle, l'érection d'une ca-

» thédrale était une protestation éclatante contre la » féodalité.

» C'est alors aussi que l'architecture religieuse » sort de ses langes monacales. Ce n'est plus aux » couvents que les évêques vont demander leurs ar- » chitectes ; c'est à ces populations laïques, dont les » trésors ont servi à élever le premier édifice vrai- » ment populaire, en face du château féodal.

» L'expression de ce désir national irrésistible est » compris entre les années 1180 et 1240.

» Il ne faut pas perdre de vue que les cathédrales » n'étaient pas, au treizième siècle, seulement desti- » nées au culte. On y tenait des assemblées, on y » discutait, on y représentait des mystères, on y » plaidait, on y vendait et les divertissements pro- » fanes n'en étaient pas exclus, par exemple la fête » des fous, celle des innocents (2e V., p. 298).

Un peu plus loin M. Viollet-Le Duc énumère toutes les cérémonies plus ou moins profanes qui se célébraient dans la cathédrale de Laon et il cite des lettres de réformation de l'archevêque de Reims qui défend d'en faire un lieu de négoce, d'y plaider et d'y célébrer des *choses* mondaines (1). « Si le chapitre et » les évêques de Laon croyaient nécessaire de faire » de pareilles concessions morales aux citoyens, ne » peut-on admettre que cette tolérance influa sur les » dispositions primitives du plan de la cathédrale » (5e V., p. 306)?

» La cathédrale de Laon conserve quelque chose de » son origine démocratique. Elle n'a pas l'aspect reli- » gieux des églises de Chartres, d'Amiens, de Reims.

(1) On verra dans la suite de ce travail que les évêques défendaient aussi les assemblées civiles et politiques dans les églises.

» Il règne dans les cathédrales françaises élevées
» depuis le milieu du douzième siècle jusqu'au com-
» mencement du treizième, une sorte d'incertitude.
» Elles sont comme autant d'essais subissant l'in-
» fluence de programmes variés.

» La cathédrale française qui naît à la fin du dou-
» zième siècle, semble protester contre le besoin de
» multiplier les autels.

» Dans toutes les cathédrales primitives la place de
» l'évêque était au fond de l'abside (3e V., p. 228).
» Dans les églises, dont les absides, comme celles de
» nos grandes cathédrales du nord, étaient accom-
» pagnées d'un bas-côté, l'évêque assistant prenait sa
» place au bas du chœur (3e V., p. 229).

» De 1150 à 1200, on construisait les grandes
» églises de Notre-Dame de Paris, de Mantes, de
» Senlis, de Noyon, de Saint-Remy de Reims (chœur),
» de Sens, de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne
» (4e V., p. 62) (1).

» Au treizième siècle. les architectes, ou plutôt les
» maîtres de l'œuvre, ne formaient pas une corpo-
» ration.

» Nous n'avons qu'une idée assez vague de la na-
» ture de leurs attributions (4e V., p. 347).

» La division, l'antagonisme existent dans toutes
» les institutions religieuses et politiques du moyen
» âge, c'était à qui des évêques et des abbés aurait
» à gouverner un nombre de paroisses plus considéra-
» ble. Aussi les églises paroissiales sont reconstruites
» de 1150 à 1250.

» Vers la fin du douzième siècle l'art de l'architec-
» ture était exclusivement tombé entre les mains des

(1) Pourquoi ne pas ajouter à cette liste · Saint-Denis, Soissons (transsept du midi), Laon

» laïques et ceux-ci comprirent le parti que l'on » pourrait tirer du nouveau système de voûtes.

» Il semblerait que notre architecture laïque du » douzième siècle ne peut présenter les caractères » d'un art primitif puisque son point de départ, l'art » roman, est un art de décadence (8e V., p. 487). Mais » c'est là qu'il faut se garder de confondre la forme » avec le principe. Si du roman à ce que l'on appelle » l'art gothique il y a des transitions dans la forme, » il n'y en a pas dans le principe.

» C'est dans le foyer des libertés municipales que » se formèrent les écoles laïques d'artistes ; c'est là » que les évêques allèrent les prendre, croyant trou- » ver là le pivot de leurs projets contre les abbayes. » Ces hommes s'étaient instruits dans l'ombre ; quand » ils édifièrent au grand jour, leurs monuments » étaient des mystères pour tous, excepté pour » eux. »

Pour compléter ces citations j'y ajoute le passage suivant qui se trouve dans les *Entretiens sur l'architecture* (1er V., p. 261).

« Les clunisiens avaient dans leurs maisons des » écoles qui étaient ouvertes aux laïques. Si les » clunisiens avaient parmi eux des architectes, des » sculpteurs et des peintres, ils enseignèrent aussi » ces arts au dehors. »

Le système qui ressort de toutes ces citations, peut se résumer en quelques mots.

A la fin du douzième siècle une grande rivalité existait entre les évêques et les abbés des grands monastères, et les évêques éclipsés par ces derniers voulurent reprendre la supériorité qui leur appartenait.

La reconstruction des cathédrales fut un des moyens qu'ils employèrent. On les rétablissait dans

des proportions telles qu'elles allaient l'emporter sur les églises monastiques, qui jusqu'alors avaient été plus vastes et plus belles.

Dans ce moment-là même les bourgeois des villes se constituaient en communes pour résister aux seigneurs féodaux. Les évêques entrèrent dans le mouvement, s'allièrent aux bourgeois, qui les aidèrent puissamment pour la construction des cathédrales. Mais pourquoi cette aide puissante des bourgeois? C'est que, comme conséquence des assemblées de tout genre qui avaient lieu dans la cathédrale, elle était devenue un monument aussi bien civil que religieux. M. Viollet-Le Duc attache de l'importance à ces deux faits qui ne sont pas douteux pour lui, savoir: l'antagonisme entre les évêques et les abbés et l'alliance, au contraire, (comme fait général) entre les évêques et les bourgeois. Ce ne sont cependant que des questions accessoires pour lui. Ce qu'il tient à montrer, ce qu'il veut prouver: c'est que dans la dernière moitié du douzième siècle, il s'était formé une école d'architectes laïques, à qui l'on doit toutes les cathédrales, qui ont été construites à partir de la fin du douzième siècle ; architectes qui trouvèrent un principe dont les architectes *religieux* ne se doutaient pas.

Mais, me suis-je dit avec étonnement après avoir bien compris le système de l'auteur du *Dictionnaire*, si cette école laïque a existé, si elle s'est formée dans l'ombre, en n'empruntant rien à ce qui s'était fait avant elle; si en élevant les cathédrales, ces architectes laïques travaillaient autant pour les communes et les bourgeois que pour les évêques et les chapitres et si enfin leurs monuments avaient pour destination un usage civil presque autant qu'un usage religieux ; toutes les générations, qui se sont succédé

depuis plusieurs siècles étaient donc dans l'erreur quand elles attribuaient à la vivacité et à la puissance de la foi chrétienne tous ces grands édifices du moyen âge qui font encore notre admiration.

Ces architectes laïques faisaient donc tout simplement de l'art pour l'art, comme la plupart de ceux de notre temps!

Surpris des conséquences qui ressortaient des idées que l'auteur du *Dictionnaire* veut faire prévaloir, je me suis demandé si elles étaient appuyées sur des textes, sur la comparaison des églises conventuelles avec les cathédrales et sur d'autres preuves solides. Or le *Dictionnaire d'architecture* et les *Entretiens* ne fournissant pas de raisons convaincantes, il m'a paru utile de rechercher si, dans cette partie de la France que j'habite, dans la province ecclésiastique de Reims, l'histoire et les monuments viendraient confirmer les systèmes du célèbre architecte.

PREMIÈRE QUESTION

Y A-T-IL EU AU DOUZIÈME SIÈCLE RIVALITÉ D'INFLUENCE ENTRE LES ABBÉS ET LES ÉVÊQUES.

Pour étudier cette question je vais extraire des *Actes de la province de Reims* et des diverses histoires de Soissons, de Laon et de Reims tout ce qui peut y avoir rapport.

Actes de la province de Reims, publiés par Mgr le cardinal Gousset.

En 1096. Je trouve deux lettres de Hugues évêque de Soissons à Lambert, évêque d'Arras. Dans la première il prévient son collègue que l'abbé de Saint-Médard ne lui a pas donné la satisfaction, à la-

quelle il avait été condamné par les évêques réunis à Reims. Dans la seconde il le prévient que l'abbé est venu le trouver en suppliant, avouant qu'il avait péché et que sur sa prière il lui avait pardonné.

1103. Saint-Remy de Reims était en possession de l'autel de Corbeny. L'évêque de Laon conteste son droit : mais le pape se prononce en faveur des religieux. Alors l'évêque, dans un concile, tenu à Reims, donne une charte par laquelle il abandonne à l'abbaye cet autel à perpétuité ; la charte est souscrite par l'archevêque de Reims et tous ses suffragants.

1105. Les moines de Saint-Valery se prétendaient *exempts de la juridiction de l'évêque d'Amiens;* un concile de Reims et les papes finirent par donner raison à l'évêque.

En 1108. Un différend s'élève entre le chapitre de Tournai et les religieux de Saint-Martin de cette ville.

En 1130. Simon, évêque de Noyon, désirant être aidé par des hommes religieux fonda Ourscamp de l'ordre de Clairvaux.

En 1131. Warin, évêque d'Amiens, favorise, autant qu'il le peut la fondation de l'abbaye de Selincourt de l'ordre de Saint-Augustin.

En 1133. Liétard, évêque de Cambrai agit de même à l'égard de l'abbaye de Vaucelles de l'ordre de Cîteaux.

En 1134. Geoffroy évêque de Châlons donne une charte en faveur de Moutier en Argonne de l'ordre de Saint-Augustin. Elle contient quelques donations.

En 1134. Charte d'Odon, évêque de Beauvais, pour la fondation de l'abbaye de Froidemont de l'ordre de Cîteaux.

En 1135. Charte de Joslen, évêque de Soissons en faveur de l'abbaye de Saint-Paul.

En 1158. Lettre de Barthélemy de Vir, évêque de

Laon, qui se défend d'avoir dilapidé les biens de son évêché au profit de plusieurs abbayes. Ses donations avaient été approuvées par son premier successeur Gauthier de Saint-Maurice ; mais son second successeur Gauthier de Mortagne les condamnait.

En 1164. Charte de Barthélemy, évêque de Beauvais, en faveur de l'abbaye de Breteuil.

En 1168. Charte de Milon, évêque de Thérouane, en faveur des Augustins de cette ville.

En 1170. Charte du même évêque, en faveur des Augustins de Liques.

En 1175. Charte donc Fraelde, évêque d'Arras, en faveur des Templiers et de l'abbaye de Maroilles.

En 1183. Charte de Renaud, évêque de Noyon, en faveur de l'abbaye de Belleval.

En 1197. Charte de Lambert, évêque de Thérouane, en faveur de l'abbaye de Chartreuve.

En 1213. Charte de Philippe, évêque de Beauvais, pour l'établissement de l'ordre de Grandmont dans son diocèse.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les actes de la province de Reims, c'est cette succession de chartes d'évêques en faveur des abbayes, qui ne s'interrompt pas depuis la fin du onzième siècle jusqu'au commencement du treizième.

Dans aucun des synodes ou conciles, qui se réunissent, on ne rencontre de traces de rivalité d'influence entre les évêques et les abbés.

Ce que j'ai fait pour les actes de la province de Reims, je vais le faire aussi pour les différentes histoires de Reims, Laon et Soissons.

Histoire de Reims de D. Marlot.

En 1128. L'archevêque Rainold fonde l'abbaye d'Igny de l'ordre de Cîteaux.

L'ordre de Prémontré est approuvé par un concile tenu à Reims.

Par une charte de 1153, Samson donne huit autels à l'abbé de Saint-Remy, nouvellement nommé. Et en souvenir des services que saint Bernard lui avait rendus, il fonde une maison de son ordre et favorise d'autres établissements de la règle de Cîteaux. Il mourut en 1160, et fut enterré à l'abbaye d'Igny qu'un de ses prédécesseurs avait fondée.

L'archevêque Henri, frère de Louis VII, devant se rendre à Rome, créa avant son départ Pierre, abbé de Saint-Remy, son vicaire général au spirituel. Il meurt en 1175.

Il a été un des personnages importants de son époque. Son successeur fut Guillaume de Champagne qui mourut en 1202.

» D. Marlot dit de ce dernier archevêque qu'il rè-
» gla les différends qui naissaient à tout coup entre
» les ecclésiastiques; appuyant les donations de ses
» prédécesseurs en faveur des abbayes par quantité
» de chartes de 1177 et 1178. »

Pas plus dans D. Marlot que dans les actes de la province de Reims, on ne trouve de traces de rivalité entre les évêques et les abbés.

Histoire du diocèse de Laon, par D. Lelong.

Les premières années du douzième siècle furent un temps de troubles pour la ville de Laon. L'établissement de la commune y donna lieu. Tout le monde sait que, dans une révolte, l'évêque Gaudry fut massacré. A Hugues, qui l'avait remplacé et qui mourut au bout de six mois, succéda Barthélemy de Vir, le plus grand fondateur d'abbayes qu'il y eut jamais; nommé à l'évêché de Laon en 1113, il se retira en 1150 à l'abbaye de Foigny de l'ordre de Cîteaux, qu'il avait

fondée. Il serait trop long de citer toutes celles, à l'établissement desquelles il contribua. Prémontré lui doit en quelque sorte son existence.

Le successeur de Barthélemy, Gauthier de Saint-Maurice, choisit Prémontré pour sa sépulture. Il ne fut évêque que pendant sept mois. Jusqu'à lui les évêques de Laon étaient enterrés à l'abbaye Saint-Vincent.

On a vu plus haut que Gauthier de Mortagne avait accusé Barthélemy de Vir d'avoir dilapidé les biens de l'évêché en faveur de plusieurs abbayes. Cet évêque (Gauthier) travailla beaucoup à améliorer le temporel de l'évêché de Laon et rien n'indique un autre motif, pour ses réclamations. Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Martin de Laon en 1174.

En 1175. Roger de Rozoy lui succéda et pendant les seize premières années de l'épiscopat de Roger la commune de Laon fut plusieurs fois abolie et rétablie.

Roger ne mourut qu'en 1207, il fut enterré à l'abbaye de Saint-Vincent.

En 1233. L'évêque Anselme lève une excommunication qui avait été portée contre le maire et les échevins.

Histoire de Laon, par M. Melleville publiée en 1846.

Les faits qui précèdent sont présentés par cet historien, comme ils l'avaient été par D. Lelong.

Aucune mésintelligence entre les évêques et les abbés n'est constatée : dans ces deux histoires de Laon ce qu'on y rencontre, au contraire, souvent ce sont les différends entre l'évêque et la commune.

Annales du diocèse de Soissons, par M. l'abbé Pécheur.

Le deuxième volume qui comprend le douzième siècle a été publié en 1868.

En 1123. Lyziard donne cinq autels à l'abbaye de Coincy. En 1123, il fait pareille donation à Saint-Crépin.

Joslein de Vierzy, favorise tellement les ordres religieux, qu'il fut surnommé le père de beaucoup de monastères.

Il étoit ami de Suger.

Il a un différend avec Saint-Médard au sujet de *l'exemption.*

En 1131, fondation de l'abbaye de Longpont. Joslein va lui-même à Clairvaux demander une colonie à saint Bernard.

Longpont partage avec Saint-Jean-des-Vignes l'affection des évêques de Soissons.

En 1139. Fondation de l'abbaye de Saint-Léger à la suggestion de Joslein. Cet évêque mourut en 1151.

Son successeur, Ancoul de Pierrefonds, favorise aussi les abbayes; il meurt en 1158 et il veut être enterré à Longpont.

Hugues de Champfleury, qui était chancelier de France, n'habitait presque jamais Soissons. Il avait confié l'administration de son diocèse à Bernered, abbé de Saint-Crépin, auquel il paraît avoir adjoint l'abbé de Saint-Médard.

Nivelon lui succède en 1176. Il accommode des différends entre plusieurs monastères.

En 1190, au moment de la croisade, Nivelon va à Longpont pour attirer la bénédiction du ciel sur la sainte expédition.

On le voit, dans ces *Annales* de M. l'abbé Pécheur, fruit de beaucoup de recherches, il ne se montre rien qui vienne prouver un antagonisme entre les évêques et les abbés.

Histoire de Soissons, par MM. Paul Lacroix et H. Martin.

Il ne s'y trouve rien qui puisse éclairer la question qui nous occupe; et comme les deux auteurs ne se montrent pas très-bienveillants pour le clergé, on peut affirmer que, s'ils n'ont rien dit c'est que, dans le cours de leurs recherches, ils n'ont pas vu même l'indication d'une rivalité qui aurait existé entre les abbés et les évêques.

Histoire de Soissons, par Dormay.

Les faits rapportés par Dormay se trouvent éclairés et étendus dans les *Annales* de M. l'abbé Pécheur.

J'engage les personnes qui voudraient étudier la question qui nous occupe, à lire, comme je l'ai fait, les historiens de Reims, de Laon et de Soissons; ils ne pourront pas plus que moi y trouver la preuve d'antagonisme véritable entre les évêques et les abbés, pendant le douzième siècle. C'est le contraire qui ressortira pour elles de cette lecture.

Un sujet de discussion qui se reproduit souvent entre les évêques et quelques abbés, mais qui montre la position d'infériorité dans laquelle se trouvaient les abbés à l'égard des évêques, c'est la question de l'exemption.

En règle générale, l'évêque a le droit de juridiction et de visite sur tous les établissements religieux de son diocèse. Quelques abbés sollicitaient et obtenaient du Pape d'en être exempts, c'est-à-dire de ne relever que de lui.

On comprend que les évêques voyaient avec peine que certaines abbayes, en très-petit nombre, il est vrai, étaient soustraites à leur autorité. Ils résis-

taient donc autant qu'ils pouvaient aux exemptions.

L'exemption obtenue, l'abbé devenait maître dans l'intérieur de son monastère; mais il n'en avait au dehors ni plus ni moins d'influence.

M. Viollet-Le Duc dit que « c'était à qui des évêques » et des abbés aurait le plus de paroisses. »

Cela est loin d'être exact. Les plus grandes abbayes n'avaient qu'un très-petit nombre d'autels ou de paroisses, si on le compare à celui qui restait aux évêques ; et il faut remarquer encore que ces paroisses n'étaient pas agglomérées sur un même point, qu'elles étaient, au contraire, situées à des distances éloignées, souvent mêmes dispersées dans des diocèses différents. Il faut remarquer en outre qu'au spirituel elles dépendaient toujours de l'évêque.

Si, en effet, des abbayes avaient eu un nombre aussi considérable de paroisses qu'on le suppose, il faudrait accuser les évêques d'avoir été bien imprudents ou plutôt bien imprévoyants en donnant, comme on a vu qu'ils le faisaient souvent, des paroisses aux abbayes qu'ils fondaient, ou auxquelles ils portaient de l'intérêt !

A Reims, à Laon, où l'évêque était seigneur suzerain, comment l'influence dominante d'un abbé aurait-elle pu s'exercer? Aussi, on a vu l'archevêque de Reims conférer à l'abbé de Saint-Remy l'administration de son diocèse, et l'évêque de Soissons donner de même ses pouvoirs aux abbés de Saint Crépin et de Saint-Médard. Ce n'est point de cette manière qu'on agit avec des rivaux.

On sait que certains abbés menaient un très-grand train, et saint Bernard reproche à Suger son luxe et les soixante chevaux que contenaient ses écuries, dans les premières années qui suivirent sa nomination à l'abbaye de Saint-Denis. D'autres abbés ont pu, comme Su-

ger, jouer un plus grand rôle politique que les évêques dans le diocèse desquels ils se trouvaient. Cela prouve-t-il que ces derniers avaient perdu leur influence et eur autorité dans les affaires particulières de leur ville épiscopale ? On peut juger, par ce que j'ai dit plus haut, qu'il n'en a pas été ainsi dans notre province ecclésiastique ; et cependant Saint-Remy de Reims et Saint-Médard de Soissons étaient de riches et importantes abbayes.

DEUXIÈME QUESTION

LA RECONSTRUCTION DES CATHÉDRALES EST-ELLE L'ŒUVRE COMMUNE DES ÉVÊQUES ET DES BOURGEOIS DES VILLES ?

La question de l'établissement des communes en France a été étudiée avec soin par plusieurs auteurs, notamment par MM. Guizot, Aug. Thierry et l'abbé Gorini. Je n'ai pas à traiter cette question moi-même. Je ne veux en dire qu'un mot.

La conduite que le clergé a tenue lors de la revendication par les bourgeois, des droits qu'ils prétendaient leur appartenir, a été discutée. D'un côté, on a présenté les évêques comme tout à fait ennemis des libertés municipales ; de l'autre, comme les ayant favorisées.

Aucune de ces deux opinions ne me paraît absolument vraie. Selon les lieux, selon les temps et selon les hommes, le clergé s'est montré tantôt bien disposé pour les réclamations des bourgeois, tantôt condamnant et combattant leurs prétentions. Les évêques tenaient peut-être trop à leur autorité et les bourgeois étaient souvent, comme le dit M. Guizot, *grossiers, emportés et barbares*.

Il est admis que dans le midi de la France les évêques ont en général favorisé le développement des

libertés communales; dans le nord, il n'en a pas été tout à fait ainsi, et dans la province de Reims les discussions entre les bourgeois et les évêques ont été trop fréquentes, pour rendre vraisemblable un accord de longue durée tel qu'il le fallait lorsqu'il s'agissait de reconstruire la cathédrale.

On se rappelle ces passages cités plus haut du *Dictionnaire*: « Lorsque les populations urbaines s'éri-» gèrent en communes, il se fit une réaction contre » la féodalité monastique et séculière. C'est alors que » l'épiscopat entreprit de reconstruire les cathédrales » et il trouva dans les populations un concours éner-» gique. »

Je ne sais si cette assertion se trouve vraie pour certaines provinces de la France; dans notre pays elle tombe devant les faits. A Reims, à Cambrai, à Beauvais, à Noyon, à Laon, l'évêque était seigneur féodal et les différends qui se produisaient à l'occasion de la commune, dans ces villes, avaient toujours lieu entre l'évêque et les bourgeois (1).

Il ne s'agissait donc pas d'élever une cathédrale en face d'un château féodal.

Les habitants de ces villes ont pu aider, par de aumônes, à la construction de leur grande église, mais ils le faisaient, comme à Chartres, poussés par l'enthousiasme religieux, pour gagner des indulgences et acquérir des mérites.

Donner leurs trésors pour avoir, dans la cathédrale, un monument devant servir aux réunions civiles et politiques, aurait été de leur part un bien mauvais calcul. Est-ce que l'évêque et le chapitre ne restaient pas les maîtres de la cathédrale? Est-ce qu'en cas de

(1) Voir les historiens de ces villes, et M. A. Thierry. Lettre sur l'*Histoire de France*.

conflit, il aurait été possible de s'y rassembler contre leur volonté.

Je sais que de nombreuses assemblées se sont tenues dans des églises, mais c'était à défaut d'un autre grand édifice ; et M. Thierry accuse la puissance ecclésiastique d'avoir, pour gêner l'exercice du droit de commune, fait défense de se réunir dans les églises pour un autre motif que la prière.

Je ne crois pas qu'on trouve trace quelque part des secours que les bourgeois, comme bourgeois, auraient donnés à l'œuvre de leur cathédrale. On sait, au contraire, que pour subvenir en partie aux dépenses énormes de la construction d'une cathédrale, l'évêque et les chanoines s'engageaient à verser, tous les ans, une somme déterminée, à prendre sur leurs revenus. Puis ils employaient un autre moyen, qui réussirait moins bien aujourd'hui qu'au douzième siècle, on tirait du trésor toutes les reliques et on les faisait voyager non-seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers.

Les fabriques avaient d'ailleurs des revenus. Dans le compte rendu au chapitre de la cathédrale de Sens en 1295, on voit figurer, comme alimentant la caisse des travaux de la cathédrale : la boîte (?) de l'autel Notre-Dame, les oblations aux reliques, les offrandes de cire, le tronc de la confrérie de la cité et le produit des ingulgences, article qui forme le tiers de la recette totale (1).

Les évêques avaient près d'eux un corps avec lequel ils avaient de plus fréquents démêlés qu'avec les abbayes. C'étaient les chapitres des cathédrales. Les

(1) Mémoires de la Sorbonne, 1868, p. 208. Il s'agit, il est vrai, du treizième siècle ; mais il y a toute raison de croire que les revenus des fabriques se composaient des mêmes éléments au douzième siècle qu'au treizième.

conflits s'élevaient sur un grand nombre de questions. Je ne rappelle cet état de choses qu'en passant et je ne m'arrête pas sur ce sujet, parce qu'il ne paraît pas avoir eu d'action fâcheuse sur la construction des cathédrales ; ce dont on doit être étonné quand on considère que l'accord devait être nécessaire entre l'évêque et les chanoines, pour une œuvre aussi importante et aussi longue.

M. Viollet-Le Duc ne parle pas ou ne parle que très-peu des chapitres, cependant la construction de la cathédrale les regardait autant que les évêques ; il était donc important d'indiquer quelle aurait été leur conduite dans les rivalités avec les abbés et dans les alliances avec les communes.

TROISIÈME QUESTION

Y A-T-IL EU AU MOYEN AGE DEUX ARCHITECTURES NE DÉRIVANT PAS L'UNE DE L'AUTRE.

Je commencerai par faire remarquer que l'auteur du *Dictionnaire* ne cite ni un historien ni un chroniqueur, qui aurait parlé d'une école d'architectes laïques ; et il reconnaît qu'au treizième siècle, les architectes ou plutôt les maîtres de l'œuvre ne formaient pas une corporation : « Nous n'avons, dit-il, qu'une » idée assez vague de leurs attributions. » Cependant cette école laïque aurait existé dès 1140, puisqu'il lui attribue la construction de Saint-Denis en cette année ; et elle se serait montrée de plus en plus par Noyon 1150, Paris 1160, Soissons 1175 (transsept du midi), Laon 1190 (1), Sens, fin du douzième siècle, et Soissons (chœur inauguré en 1212).

(1) M. Viollet-Le Duc adopte cette date de 1190, parce qu'elle paraît correspondre à une paix entre l'évêque de Laon et la commune. Dans notre pays, on croit devoir la reculer d'une quinzaine d'années.

Je n'ai pas besoin de me préoccuper maintenant des cathédrales du treizième siècle : comme Reims, Amiens, etc., puisqu'alors le style gothique dominait déjà depuis longtemps. Ce qu'il faut étudier, c'est le moment précis où le vieux style est abandonné pour le nouveau. Ce moment, on vient de le voir, est le milieu du douzième siècle. Mais ce qui est vrai pour les cathédrales, l'est aussi pour toutes les grandes églises ; et je crois qu'il est impossible d'en trouver une seule dans notre pays qui, construite après 1150, soit romane. Je ne fais pas d'exception pour les églises d'abbayes ; ainsi Foigny (cisterciens), Saint-Michel (bénédictins), Longpont (cisterciens), Saint-Yved-de-Braine (prémontrés), sont de la dernière moitié du douzième siècle et toutes du style gothique. (M. Viollet-Le Duc ne dissimule pas son admiration pour Saint-Yved.)

En étudiant les grandes églises de notre pays, on constate donc que toutes celles qui sont de la même époque sont du même style, qu'elles appartiennent au clergé séculier ou au clergé régulier. Sous ce rapport on ne découvre aucun antagonisme entre les deux clergés.

Ainsi, c'est à partir du milieu du douzième siècle que le style roman est abandonné pour le style gothique. On ne peut donc pas dire *qu'il s'atrophiait au commencement du treizième siècle*, puisqu'il n'existait réellement plus depuis longtemps. Je ne prétends pas qu'il n'y avait plus trace de roman dans les nouveaux édifices ni qu'aucune faute ne fût commise dans le commencement, seulement je raisonne dans le sens de M. Viollet-Le Duc, qui fait consister la différence de style dans le *principe* de la construction, et qui ne compte la forme pour rien.

Il n'admet pas de transition entre les deux styles il ne croit pas que le roman, dans son évolution, ait

conduit naturellement au gothique. L'étude seule de son *Dictionnaire* m'a fait arriver à une autre conclusion.

Si on prend l'art roman à son origine, c'est-à-dire au dixième siècle, on trouve la reproduction presque exacte de la basilique romaine : Une nef, deux bas-côtés et une abside. L'abside seule est voûtée et elle 'est en cul de four.

Un peu plus tard, les bas-côtés sont voûtés en berceau. Puis on voûte la nef principale aussi en berceau plein cintre ; des demi-berceaux, comme des arcs-boutants continus, élevés sur les galeries supérieures contrebuttent la voûte centrale ; et les bas-côtés (au-dessus de la galerie) (1), sont voûtés par la pénétration de deux cylindres, suivant le mode roman (1er V., p. 173).

La grande église de Saint-Sernin de Toulouse, qui a de doubles bas-côtés, est construite dans ce système. Il en résultait que les églises ne pouvaient être éclairées que par les fenêtres des bas-côtés.

On alla bientôt un peu plus loin ; les bas-côtés furent voûtés par une suite de berceaux parallèles entre eux, et perpendiculaires à la nef. La grande voûte se trouve alors contrebutée, non-seulement par le sommet des petites voûtes, mais encore par des murs, véritables contreforts, élevés sur les arcs-doubleaux, qui portent les petits berceaux, murs qu'on allégea par des arcs, et qui devinrent ainsi de véritables arcs-boutants noyés sous les combles (1er V., p. 179).

Quand on construisait des églises sur ce plan, on avait fait un grand pas en avant ; la construction gothique qui consiste à supprimer la poussée longitu-

(1) Jusqu'au douzième siècle, presque toutes les églises avaient des galeries au-dessus des collatéraux.

dinale des voûtes pour la reporter sur des points isolés était presque trouvée. M. Viollet-Le Duc, dans sa description si intéressante de l'église clunisienne de Vezelay, montre qu'on alla beaucoup plus loin encore, et que l'on toucha alors à la solution, qu'évidemment le besoin d'églises plus grandes faisait chercher.

Je ne m'explique pas comment M. Viollet-Le Duc, après toutes les descriptions qu'il a données des églises, depuis le dixième siècle jusqu'à la moitié du douzième, surtout après son appréciation de l'église de Vezelay, ait pu dire ensuite que l'art monacal s'atrophiait, était en décadence « et que des laïques, travaillant » dans l'ombre, avaient trouvé un système tellement » nouveau, que personne, excepté eux, ne comprenait » rien aux édifices qu'ils élevaient. »

M. Viollet-Le Duc attribue à ces laïques qui auraient formé une école, la construction de toutes nos cathédrales de la fin du douzième siècle.

« Ces architectes, dit-il, durent en quelque sorte tout » à eux-mêmes. Cependant il regarde (1er V., p. 108) » comme n'étant pas douteux que, pendant les on- » zième et douzième siècles, Cluny fournit à l'Europe » occidentale des architectes, comme elle fournissait » des peintres, des médecins, des savants, » et son école n'était sans doute pas la seule. Il devait encore exister des foyers de lumières dans les monastères appartenant à d'autres ordres religieux.

Je suis loin de prétendre que les moines furent seuls constructeurs jusqu'à la fin du douzième siècle ; j'ai, au contraire, une opinion tout opposée ; et je dis même qu'il est impossible, lorsqu'on a parcouru les départements de l'Aisne et de l'Oise, et que l'on a remarqué le nombre prodigieux d'églises élevées pendant le douzième siècle, de ne pas être forcé de re-

connaître que les moines n'ont pu les construire sans être aidés par des laïques.

Moines et laïques travaillaient ensemble et, pendant un temps qui dut être long, les premiers furent les maîtres des seconds.

On a vu quelles étaient les idées et les systèmes de M. Violet-Le Duc ; mais comment n'en être pas étonné lorsqu'on se rappelle :

1° Qu'il a montré que les Clunisiens, dans la conception de leurs églises, étaient arrivés si près du système de construction attribué par lui aux architectes laïques qu'on pourrait dire : il était trouvé ;

2° Qu'on a reconnu que le premier architecte laïque dont le nom est parvenu jusqu'à nous, Robert de Coucy, n'a paru qu'en 1212 (1) et que cependant soixante-dix ans plus tôt (2) l'architecture fondée sur le principe d'équilibre était employée à Saint-Denis, ainsi que le dit M. Viollet-Le Duc lui-même.

3° Qu'on n'a vu aucun historien ou chroniqueur venir déposer en faveur de l'opinion qu'il veut faire prévaloir.

Ne pourrais-je pas ajouter : si les architectes laïques ne se montrent qu'au treizième siècle, c'est que jusqu'à cette époque, ils n'étaient pas à la tête des constructions. Quels motifs y a-t-il alors pour leur attribuer les cathédrales de Paris, de Noyon, de Laon, de Chartres, et les églises abbatiales de Saint-Denis, de Longpont (Aisne), de Saint-Yved-de-Braine, toutes sinon achevées, au moins commencées dans le douzième siècle.

(1) L'année même où fut inauguré le chœur de la cathédrale de Soissons.

(2) L'abbé Suger a laissé un écrit très-curieux qui porte ce titre : *De rebus in sua administratione gestis*. Quand il raconte les travaux qu'il a fait exécuter à l'abbaye de Saint-Denis, il ne

Et si les noms des architectes de ces grands monument ssont restés ignorés, n'est-ce pas une présomption qu'ils appartenaient au clergé?

Quand on étudie sérieusement le douzième siècle on ne peut se défendre d'un sentiment de grande admiration. Le mouvement qui se produit alors est immense. Entre autres créations on peut constater, et Guilbert de Nogent en fait la remarque, que beaucoup d'écoles se fondèrent; et si, ce qui est probable, elles étaient fréquentés par des laïques, n'est-il pas certain qu'elles étaient dirigés par le clergé. Il ne me paraît pas possible de contester que le clergé n'eût conservé le monopole de toutes les sciences.

Quant à moi je ne puis me représenter ces écoles d'architectes laïques, travaillant dans l'ombre. Où ces écoles auraient-elles existé? Les architectes n'ont jamais été très-nombreux; l'auteur du *Dictionnaire* le laisse entendre, en observant « qu'ils n'ont jamais formé de corporations. » Et il n'y avait pas au douzième siècle de grands centres de population.

nomme personne; il semble avoir tout fait lui-même. S'il est permis de ne pas prendre son récit à la lettre, on ne voit pas d'un autre côté où sont les raisons sur lesquelles on peut s'appuyer pour dire que Suger a confié à un laïque la construction de son église.

Quoique la date de 1140, attribuée à l'église de Saint-Denis étonne les archéologues, il ne paraît pas possible de la rejeter.

Après avoir exécuté certains travaux, qu'il est inutile d'indiquer ici, Suger dit qu'il a fait placer sur le monument ces deux vers latins.

Annus millenus et centenus quadragenus
Annus erat verbi quando sacrata fuit.

Puis il ajoute plus loin qu'après avoir élevé la partie haute du chœur de l'église, il a composé l'inscription suivante :

Annus millenus et centenus quadragenus
Quartus erat verbi quando sacrata fuit.
. . . . . .
. . . . . .
Qui Sugerus eram, me duce dum fieret.

Je rappelle encore une fois que les premiers édifices construits dans le système attribué par l'auteur du *Dictionnaire* aux architectes laïques ont commencé à s'élever à partir de 1140 et qu'il s'écoule un laps de temps fort long et difficile à expliquer jusqu'au moment où on a une preuve que des laïques étaient devenus en effet maîtres de l'œuvre.

Une autre observation de l'auteur que je dois relever parce qu'elle n'est pas applicable à notre pays, est celle-ci : «Les églises paroissiales sont construites » entre 1150 et 1250. » Dans les départements de l'Aisne et de l'Oise on ne construisit que très-peu d'églises de 1172 à 1400, celles des deux premiers tiers du douzième siècle sont, au contraire, en très-grand nombre ; enfin les quinzième et dix-huitième siècle en ont fourni plus qu'on ne serait disposé à le croire avant d'en avoir fait la vérification.

Quand on s'occupe de l'histoire de l'architecture religieuse et du mouvement qui produisit les édifices, on ne tient pas assez compte des églises de villages, ce sont elles pourtant qui donnent une idée exacte de la prodigieuse fécondité du douzième siècle.

Je passe à des observations d'un autre genre.

Il y aurait eu selon l'auteur du *Dictionnaire* des différences dans le plan des églises abbatiales et dans celui des cathédrales érigées dans un double but ; c'est-à-dire pour servir aux réunions civiles et aux cérémonies de la religion. Et il donne comme une de ces différences l'absence de chapelles rayonnantes dans deux ou trois cathédrales : celles de Bourges et de Paris, par exemple. Elle s'explique au reste naturellement, Bourges et Paris, ont de doubles bas-côtés; les architectes n'ont pas voulu augmenter la largeur déjà énorme de leur édifice.

Il n'est pas possible d'attacher une signification

quelconque à l'absence des chapelles rayonnantes ; s'il le fallait absolument le département de l'Aisne en donnerait une toute différente de celle adoptée par M. Viollet-Le Duc, car toutes les abbayes excepté Longpont et Saint-Remy de Reims n'ont pas leur chœur entouré de chapelles. Je puis citer Saint-Michel, Foigny, Saint-Yved, Saint-Léger de Soissons, Saint-Jean-des-Vignes, qui avait même son sanctuaire carré, tandis que toutes les cathédrales se terminaient par une abside accompagnée de chapelles.

La cathédrale de Laon est le sujet de plusieurs remarques de la part de M. Viollet-Le Duc. « Elle n'a » pas, dit-il, le caractère religieux des églises de Char- » tes, d'Amiens, etc. Elle a quelque chose de sauvage » qu'elle tient de son origine démocratique.» Son chevet carré, ses collatéraux avec galeries, ses sept tours le frappent.

Je ne partage pas cette opinion et je ne l'ai entendu exprimer par personne. Quoique n'habitant pas Laon, je suis entré souvent dans la cathédrale et je dois dire que j'y éprouvais à peu près la même impression que dans Notre-Dame de Paris, c'est-à-dire une impression religieuse. Il est vrai que la forme carrée du chevet, disposition si rare dans les grandes églises du nord de la France, me frappait moins que l'auteur du *Dictionnaire* car je savais que cette forme rectangulaire n'était pas entrée dans le plan primitif de l'architecte. En effet, M. Bœswilwald, chargé de la restauration de ce bel édifice, a fait faire dans le chœur des fouilles, qui ont constaté qu'originairement il se terminait à l'orient par un hémicycle, comme toutes les autres cathédrales. M. Bœswilwald avait deviné qu'il en devait être ainsi, en remarquant que plusieurs colonnes étaient surmontées de chapiteaux taillés pour être placés dans une partie de monument circulaire et

que l'on avait conservés sans doute par motif d'économie (1).

Je me rappelle à cette occasion qu'il y a quelques années feu, M. Didron aîné, fondateur des *Annales archéologiques*, me demanda si je savais le motif qui avait fait donner à la cathédrale de Laon un chœur d'une longueur si démesurée. Je lui avouai que je supposais que c'était simplement parce que le chapitre de Laon était le plus nombreux de tous les chapitres des villes épiscopales de France. Il me répondit, à son tour que je pouvais bien avoir raison.

J'arrive à l'observation qui concerne les galeries au-dessus des collatéraux.

Jusqu'à la fin du douzième siècle ce fut un usage à peu près général d'établir des galeries au-dessus des bas-côtés des églises : quel argument tirer de celles de Laon? On suivait un usage qui allait se perdre, mais qui sans doute durait encore, ces galeries sont une des raisons qui me font croire que la cathédrale a été commencée avant 1190.

Quant aux sept tours que devait avoir cette cathédrale, quelle conséquence particulière M. Viollet-Le Duc peut-il en déduire lui qui donne dans son *Dictionnaire* (2e V., p. 524), un édifice à sept tours comme type de la cathédrale du moyen âge.

Je ne dirai qu'un mot des transsepts qui semblent à l'auteur ne pas convenir aux églises destinées aux réunions populaires ; à Laon, ils sont très-grands, aussi larges que la nef principale.

Que conclure de tout ce qui précède :

C'est qu'il n'y a jamais eu dans la province de

(1) On a vu plus haut que la seule grande église à chevet rectangulaire de notre pays étoit celle de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

Reims de rivalité véritable entre les évêques et les abbés des grands monastères ;

Qu'il n'y a jamais eu entre les bourgeois et les évêques une communauté d'intérêts, qui ait rendu possible un concert durable pour un but commun ;

Qu'il n'y a aucun motif de croire que les bourgeois ont considéré la cathédrale comme un monument civil et que, pour ce motif, ils auraient contribué dans une grande proportion à sa construction ;

Que rien ne vient confirmer la supposition d'une école d'architectes laïques qui, en dehors des écoles monastiques, auraient inventé et appliqué le nouveau système d'architecture employé pour toutes les grandes églises construites à partir de 1140.

Mais alors :

Si les cathédrales ne sont pas la conséquence d'une lutte d'influence entre les abbés et les évêques ;

Si l'idée de faire de la cathédrale un monument tout à la fois civil et religieux n'est aucunement prouvée ;

Si à ce point de vue les bourgeois des villes épiscopales n'ont pas contribué à leur construction ;

Si une école laïque, sans rapport avec les moines, n'a pas existé dès le milieu du douzième siècle.

Si les architectes n'avaient pas à s'occuper, quand ils élevaient une cathédrale, de l'approprier à des assemblées populaires, qui en résumé ne devaient pas s'y tenir ; ou ne s'y tenir qu'accidentellement à défaut d'un autre grand édifice;

Il faut en revenir à cette ancienne croyance qui attribuait à la foi et à l'inspiration religieuse toutes nos magnifiques églises du moyen âge.

J'ai négligé jusqu'à présent de parler des cathédrales du treizième siècle et des architectes laïques, (je ne dis pas appartenant à une école laïque), qui les construisaient, ce n'était pas nécessaire à la ques-

tion que j'examinais. Ce que je n'admets pas pour le douzième siècle, je le reconnais vrai pour le treizième. Et, en lisant ces grands noms de Robert de Coucy, de Robert de Luzarches, de Pierre de Montereau, d'Erwin de Steinbach, il serait difficile de se refuser de croire qu'alors les moines avaient cédé la place aux laïques. Mais c'était la force des choses qui avait amené ce résultat et non des faits particuliers (1).

Pendant la nuit qui s'était faite sur l'Europe après la chute de l'empire romain, les arts et les sciences ne pouvaient plus être cultivés que dans les monastères seuls, ils devaient en sortir à mesure que les autres classes de la société acquerraient de l'instruction ; et l'art de l'architecture, étant celui qui convient le moins à des religieux, devait être le premier pratiqué par les laïques.

Ces architectes du treizième siècle n'appartenaient pas au clergé mais ils n'avaient pas été pour cela soustraits à l'influence religieuse du milieu dans lequel ils vivaient. On est toujours de son temps et on en partage les idées dans une forte mesure. Pourquoi, sans être prêtres ni moines n'auraient-ils pas été enthousiastes des gloires de la religion et sous cette inspiration, n'auraient-ils pas voulu élever en son honneur de magnifiques monuments ?

Notre époque ne nous présente-elle pas un spectacle analogue ; mais dans un autre ordre de faits.

Un besoin extraordinaire de communications rapides, amené par l'état de la société, caractérise notre

(1) En m'exprimant, comme je viens de le faire, il est possible que je fasse la part trop belle aux architectes laïques ; qui nous prouve en effet que les plans des cathédrales du treizième siècle aient été conçus par les maîtres de l'œuvre seuls, sans que jamais des membres du clergé aient eu à donner leur avis et présenter leurs idées.

temps. Eh bien les ingénieurs se sont mis à l'œuvre et y ont donné satisfaction en sillonnant de chemins de fer l'Europe et l'Amérique. S'il est impossible de se figurer les chemins de fer établis sans ce puissant mobile; il n'est pas plus facile de se figurer les cathédrales élevées sous le non moins puissant mobile de la foi.

Il en a toujours été ainsi. Aux Grecs il fallait la beauté avec la grâce et la pureté dans la forme; et une beauté qui, comme le dit M. Viollet-Le Duc, s'alliât avec le ciel et le sol de la Grèce. Tous ces temples dont nous admirons encore les ruines ont donné satisfaction à ce désir irrésistible. Les Romains demandaient des thermes et des amphithéâtres pour contenir des foules immenses. Leurs architectes ont construit le Colysée, les arènes de Nîmes et de Vérone, les thermes de Dioclétien et de Caracalla et tous ces aqueducs qui sillonnent la campagne de Rome et lui donnent un caractère de grandeur incomparable. Les Egyptiens, avaient le culte de la mort, et il était si fort qu'il a fait élever les Pyramides dont la masse énorme frappe d'étonnement les voyageurs qui traversent le désert.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président : Suin.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

ANNÉES 1870-1871

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

—

Lundi 10 Janvier 1870.

—

Présidence de M. PERIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Le scrutin pour le renouvellement du Bureau ouvert de deux heures à quatre heures, donne le résultat suivant :

Président : M. PERIN,
Vice-Président : M. PIETTE,
Secrétaire : M. l'abbé PÉCHEUR,
Vice-Secrétaire Archiviste : M. WATTELET,
Trésorier : M. DILLY.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Documents publiés par la Société du Libre échange de Bordeaux*;

2° *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XVII;

3° *Bulletin de la Société historique, etc., de l'Yonne*, 1869, 2e vol;

4° *Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France*, 1867;

5° *La noblesse du département de l'Aisne pendant la Révolution*, études révolutionnaires, par Ed. Fleury;

6° *Société de numismatique*. Comptes-rendus (suite) sous la présidence de M. Ponton d'Amécourt.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Perin lit quelques *notes sur Noviodunum* envoyées par M. Wuaflard. Dépôt aux archives.

M. Laurendeau envoie à la Société une réponse à des observations sur le siége de Soissons en 1814, communiquées à la Société par M. Dégieux de Blérancourt, ancien lieutenant au 4e bataillon de la légion de l'Aisne, blessé d'une balle au menton, balle qui lui traversa la mâchoire. Les observations, comme la réponse ne lui ayant pas paru avoir une véritable importance, la Société en a décidé le dépôt aux archives.

M. l'abbé Dupuy donne lecture d'un rapport sur une notice concernant une découverte de médailles par M. Fournaise instituteur à Roucy.

MESSIEURS,

J'ai examiné, selon vos désirs, le rapport de M. Fournaise sur les médailles romaines découvertes à Chau-

dardes. Ce travail a été fait d'une manière très-sérieuse et mérite l'insertion dans le *Bulletin* à titre de renseignements précieux pour le grand nombre de types des empereurs et des impératrices, depuis Clodius l'an 41, jusqu'à Saloninus Valérianus l'an 259.

Il est à regretter que sur les 1,500 médailles découvertes, M. Fournaise n'ait pas pu citer plus de 16 revers. Cela a tenu à ce que les médailles ont été disséminées chez un grand nombre de personnes. Le revers d'Albinus, représentant Esculape avec ses attributs, est assez rare. Celui de Diaduménianus qui ne régna qu'une année, ayant été massacré avec son père l'an 218, à l'âge de 16 ans, est assez intéressant parce qu'il représente le jeune empereur tenant la haste au milieu des enseignes.

M. Fournaise pense que ce petit trésor a dû être caché par un habitant des campagnes l'an 260. L'effigie de Saloninus semble indiquer cette époque. La raison que donne M. Fournaise des luttes des peuples germaniques à cette époque pour conquérir leur liberté, ne paraît point suffisante; car les 1,200 médailles trouvées à Morsain, l'année dernière, ne présentent point de type au delà de 230 ans, époque de pacification, il serait difficile d'assigner les circonstances qui ont déterminé l'enfouissement de ce petit trésor.

La Société décide que le travail de M. Fournaise sera déposé aux archives.

La séance est levée à cinq heures.

Le président : Perin.
Le secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 7 Février 1870

—

Présidence de M. PERIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1868;

2° *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, novembre 1869;

3° *Société industrielle de Saint-Quentin*. Bulletin n° 2, t. 1er, janvier 1870;

4° *Matériaux d'archéologie et d'histoire* par MM. les archéologues de Saône-et-Loire, etc., nos 2 et 3;

5° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1868, t. 1er, 2e livraison;

6° *Mémoires des Anquités de la Côte d'Or*, t. VII, 1866-1869;

7° *Monographie de l'abbaye de Longpont* par l'abbé Poquet.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 24 janvier 1870, par laquelle Son Excellence informe M. le Président, que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du Concours de 1869, et la proclamation du prix de 3,000 francs, auront lieu à la Sorbonne, le samedi 23 avril 1870, à midi.

Lettre en date du 1er février 1870, par laquelle M. le Recteur de l'Académie de Douai informe M. le Président que le prix annuel de 1,000, francs institué par décret du 30 mars 1869, aura lieu en 1870, entre les ouvrages d'*archéologie* et le prie de faire désigner avant le 1er juillet, celui de ses membres qui devra le représenter dans le jury.

Lettre adressée à M. l'abbé Congnet, par laquelle la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, demande un échange de publications. Adopté.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. l'abbé Poquet offre à la Société le dessin d'un vitrail dit de la passion que l'on voit dans l'église de Notre-Dame, à La Ferté-Milon, et que l'on regarde comme le plus remarquable de cette église. L'honorable membre donne verbalement l'explication des diverses scènes qui le composent et des ornements qui les accompagnent. Ce vitrail est du seizième siècle. Au bas de cette œuvre pleine d'intérêt, sont repré-

sentés les donateurs, le bâtard de Vendôme, sa femme Jeanne de Rubempré et ses enfants, sept garçons et sept filles ; mais il faudrait peut-être regarder ces dernières comme leurs belles-filles, Moréri n'attribuant à ces personnages que sept enfants.

Voici l'inscription telle qu'elle se lit sur le vitrail et que Carlier a donnée d'une manière inexacte.

Jehanne de Reubenpré dame de Bonneval, veufve de Messire Jacques de Longueval, bastard de Vendosme en son vivant Châbrelai du roy, gouverneur de Vallois, capitaine d'Argues, bailly de Vermandois, donna cette verrière en l'an mil cinq cens et XXVIII.

M. le Président donne lecture de rapports sur les travaux des Sociétés de Laon et de Château-Thierry, qui figurent dans les dernières livraisons de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. l'abbé Poquet fait passer sous les yeux de la compagnie diverses médailles gauloises trouvées à Berry-au-Bac et promet d'envoyer une note qui aidera à leur détermination.

Le même membre entretient la Société de la ruine de la tour de Pontarcy et offre d'écrire une notice sur cette localité dont l'importance est assez connue. Cette proposition est acceptée avec empressement.

MM. Wattelet et Piette attirent l'attention de la Société sur des fouilles qui se font à la tour Réaumont dans la forêt de Villers-Cotterêts, pour une extraction de pierres. Plusieurs membres répondant à leurs vœux se proposent de faire une visite sur les lieux.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 7 Mars 1870

Présidence de M. MARTIN, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1869 n° 3;

2° *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1868-1869, 14e vol.;

3° *Société archéologique*, mémoires et documents, 1er vol., 1re livraison;

4° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences et arts d'Arras;*

5° *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. IX, 1re livraison et t. X, 4e livraison;

6° *Bulletin publié par l'Association du Libre échange de Bordeaux*, 2e publication;

7° *Cabinet historique*, 15e année, 11e et 12e livraisons; Septembre-octobre 1869 et novembre et décembre 1869.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'un avis concernant la réunion de Sociétés savantes à la Sorbonne en 1870. La distribution des récompenses et la proclamation du prix de 3,000 francs, auront lieu le 23 avril. Elles seront précédées de trois jours de lectures publiques. Les inscriptions pour les lectures et l'envoi des mémoires qui en seront l'objet, auront lieu au plus tard le 31 mars. A l'exception des travaux scientifiques, les mémoires devront être préalablement jugés dignes d'être admis à la lecture par une des Sociétés savantes.

La Société désigne, pour la représenter à cette solennité, MM. Wattelet, Dupuy et Perin.

COMMISSION DU MUSÉE.

La Société, considérant que le musée qu'elle a fondé il y a une dizaine d'années a déjà pris des développements auxquels elle était loin de s'attendre et qu'en conséquence cet établissement réclame plus que jamais une active surveillance, est d'avis, après une longue discusion à ce sujet :

1° Qu'il soit nommé une commission nouvelle, laquelle serait composée de membres pris dans son sein et de membres pris dans le sein du Conseil municipal, conformément au désir exprimé par M. le Maire de la ville;

2° Que M. le Président s'entende le plus tôt possible à cet effet avec ce magistrat, afin de faire cesser un état de choses qui ne peut être que préjudiciable à l'avenir du musée.

La Société procède ensuite à la nomination au scrutin secret, de ceux des membres qui devront entrer dans la commission.

Ont obtenu la majorité des voix : MM. De la Prairie, Wattelet, l'abbé Pécheur.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : MARTIN.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—

Lundi 4 Avril 1870

—

Présidence de M. PIETTE, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (Classe des sciences), t. XVIII;

2° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1869;

3° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, n° 3 du 23 avril 1868 au 17 juin 1870;

4° *Documents publiés par l'Association du Libre échange de Bordeaux*, 3ᵉ publication.

5° *Notice historique et statistique sur la Société de secours mutuels de la ville de Soissons* par M. C. Perin;

6° *Comment la vie intellectuelle pourrait-elle se développer dans les provinces!* par M. de Caumont.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. l'Adjoint de Belleu (le Maire absent) une lettre ayant pour objet d'attirer l'attention de la Société sur des fouilles opérées en cette commune, pour la rectification du chemin de Sepmonts. On y a trouvé des pierres qui lui paraissent offrir de l'intérêt par les caractères qui y ont été gravés, des tombes en pierre, des ossements. Ces pierres, découvertes auprès de la fontaine Saint-André, proviennent d'une voûte qui la recouvrait. On y lit les dates de 1656 et de 1627, avec des noms en caractères gothiques, illisibles et d'autres noms en lettres romaines plus récentes. Ce sont peut-être des noms de pèlerins venus à cette source pour des motifs de dévotion.

Depuis, on a encore trouvé des tombeaux, les uns vides d'ossements, les autres contenant des ossements mêlés, ce qui indique qu'ils ont été fouillés. En dehors de ces tombeaux les ouvriers ont ramené au jour divers objets en fer et en bronze, entre autres un seramacax, un poignard et une très-belle agrafe de l'époque mérovingienne. La Société décide qu'elle se transportera très-prochainement à Belleu pour pratiquer des fouilles sur l'emplacement désigné.

M. l'abbé Pécheur lit la note suivante sur deux

articles du XXVe volume de l'*Histoire littéraire* de la France, qui vient de paraître.

Tout le monde connaît, au moins de réputation l'*Histoire littéraire de la France*, fondée par D. Rivet et à laquelle ont ensuite collaboré des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Cet admirable ouvrage interrompu par les troubles de la Révolution et la suppression de cette Société est aujourd'hui continué par des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, hommes d'un incontestable talent et d'un mérite reconnu, qu'on louerait sans réserve, si tous joignaient à l'érudition ce calme religieux qui distinguait leurs devanciers et s'ils ne portaient pas trop souvent dans l'appréciation des temps, des événements et des personnages des siècles passés, les passions et les préjugés des temps présents.

Dans le volume qui vient de paraître, deux personnages peuvent nous intéresser, quoique sous des aspects bien différents.

Le premier est l'architecte Villard de Honnecourt dont il reste un album publié en 1858 par MM. Lassus et Darcel. Villard eut sans doute pour patrie Honnecourt, village situé entre Cambrai et Vaucelles dans le Vermandois « et près du pays même, dit M. Renan, son historien, qui cent ans auparavant avait été le berceau de l'art qu'on appelle gothique. »

Je ne m'étendrai pas sur la notice de Villard de Honnecourt, si intéressante au point de vue archéologique, et que j'oserai renvoyer à l'examen de notre collègue M. De la Prairie, me fondant sur ce qu'elle entre dans le cadre de ses études actuelles concernant la naissance du style ogival. Je remarquerai seulement que Villard dut vivre sur les limites des treizième et quartorzième siècles, était né dans un lieu où il y avait deux abbayes florissantes, Vaucelles et Honnecourt, et

qu'après avoir eu quelque influence sur son éducation, elles durent être le point de départ de ses travaux. En effet, M. Renan remarque que dans son album on trouve dessinées les églises de son pays natal: Notre-Dame de Vaucelles construite en 1235, N.D. de Cambrai dont le chevet a une grande analogie avec celui de Braine, les tours de Laon, une partie de Reims, de Chartres, de Saint-Étienne, de Meaux, etc. Qui sait même si Villard ne tire son nom de l'abbaye de Honnecourt, selon l'usage d'alors de prendre pour surnom le lieu où l'on avait étudié ou enseigné ?

Je laisse là ce problème qui me paraît digne de fixer l'attention des archéologues. Je voulais seulement signaler à la Société Villard de Honnecourt comme un artiste, né près de nos contrées et l'article même qui lui est consacré par M. Renan comme un sujet d'études.

Le second personnage qui peut nous intéresser dans le tome XXVe de l'*Histoire littéraire* est Jacques de Cessoles, dominicain qui vivait aussi vers 1300, et dont la notice est de M. Félix Lejard.

Jacques de Cessoles ayant joui d'une certaine célébrité pendant plusieurs siècles, l'auteur de sa vie s'est évertué à chercher son lieu de naissance. Jacques ou Jacob est surnommé *de Cessolis* dans son ouvrage latin sur la *Moralité des échecs*. Ce surnom subit dans les traductions et les nombreuses copies « d'innombrables variations, » mais celle de *Jacobus de Cessolis* et de *Jacques de Cessoles*, traduction littérale de *Cessolis* paraît à M. Lajard la plus admissible, et encore n'ose-t-il se prononcer. Il admet aussi difficilement de croire avec Lacroix-Dumaine, que l'un des surnoms de Jacques de Cessoles (*de Cessolis*) que celui-ci préfère aux autres doive se traduire par *Courcelles* ou d'après Laurent Pignon, auteur d'une notice abrégée

sur les écrivains de l'ordre des Frères prêcheurs, de faire Jacques de Cessoles originaire de Thiérache, « *frater Joannes* (au lieu de *Jacobus*) *de Teriace, de conventu remensi fecit moralitates super ludum schaccorum,* » attendu que cet auteur « a commis bien d'autres erreurs dans la transcription des noms de ses personnages. »

M. Lajard ajoute que quoique la synonymie des mots *Teriace* avec celui de *Thiérache* soit assez plausible, il s'agit de savoir si *Teriace* n'est pas une altération du mot *Thessalonia, Thessalonica* venant lui-même de l'altération du mot *Cessolis* « pour lequel on aura mal lu *Thessolis*.

Quoi qu'il en soit, j'oserai proposer une autre traduction du mot *de Cessolis* qui est généralement admise et je le rendrai par *Cerseuil,* près de Braine, qui dans nos anciens livres et notamment dans le cartulaire de Saint-Ived s'appelle *Celscolium, Cerseolum, Celsiolum* et *Sersolium, Sessolium.* Et je me fonderai pour le traduire ainsi, sur cette raison : que si on doit admettre des inexactitudes dans la transcription des noms par Laurent Pignon, il est difficile de croire qu'il se soit souvent trompé, par exemple sur les couvents où demeuraient les religieux dont il donne des notices. Or, Cerseuil n'est qu'à quelques lieues de Reims où Jacques de Cessoles aurait habité le couvent de son ordre (*de conventu remensi*).

Pour Jacques de Cerseuil, comme pour Villard de Honnecourt, je dois me borner à ces simples indications afin de donner l'éveil à des recherches nouvelles sur ce personnage qui fut peut-être du Soissonnais.

J'ajouterai que le livre de Jacques de Cessoles ou *Cerseuil* (?) fut traduit en français dans la première moitié du quatorzième siècle par frère Jehan Ferron ou le Ferron de l'ordre des Frères prêcheurs (domi-

nicain de Paris) d'une famille de Compiègne, qui l'appelle *Jacques de Cossoles*.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président : PIETTE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

—

Lundi 2 Mai 1870

—

Présidence de M. PERIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Recueil des notices et mémoires de la Société de la province de Constantine*, 3e vol., 2e série, 1869 ;

2° *Recueil des publications de la Société impériale havraise d'études diverses*, 35e année; 1868 ;

3° *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, décembre 1869 ;

4° *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai*, 2e série, t. IX, 1866-1867 ;

5° *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1866 1867, nos 3 et 4;

6° *Bulletins du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin* publiés pendant l'exercice de 1869, t. XVIII;

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1869, 23e vol., 3e et 4e trimestre;

8° *Documents publiés par la Société du Libre échange de Bordeaux*, 4e publication, 1870;

9° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, etc., de l'Oise*, t. VII, 2e partie;

10° *Lettre sur les sépultures préhistoriques de Chassemy* (*Aisne*), par Édouard Piette.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Sur la réclamation d'un membre de la Société, il est décidé que tous ceux qui en font partie auront un libre accès, aux collections, à la bibliothèque et aux archives, sauf à eux à s'entendre avec le conservateur du musée et le Vice-Secrétaire-Archiviste pour mettre à couvert leur responsabilité.

M. le Président met en délibération l'itinéraire que la Société devra suivre dans son excursion du deuxième jeudi de juin. On arrête que l'on visitera le Mont de Soissons, Arcy-Sainte-Restitute, Maast-et-Violaine, Nampteuil-sous-Muret, Muret, Droizy et Hartennes.

M. Laurendeau lit un travail sur un manuscrit qui lui a été communiqué à Fère-en-Tardenois, provenant de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, et sur la relation d'une procession faite dans la même ville de Fère en 1783. Cette notice accompagnée d'un dessin aux armes de l'Hôtel-Dieu et de la Supérieure de cet établissement, sera déposée aux archives de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Juin 1870

—

Présidence de M. PERIN

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

1° *L'Egypte et ses relations commerciales avec la Belgique* par M. Auguste Meulemans. Bruxelles, 1870, in-8;

2° *La Serbie, id.*, par le même;

3° *L'empire du Maroc, id.*, par le même;

4° *Origine de la Foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens*, par l'abbé Corblet. Amiens, 1870, in-8;

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* 1869, n° 4;

6° *Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne,* assemblée générale du 13 mars 1870. Travaux du *Bulletin* n° 3 du t. 1er;

7° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts*, t. IV, 4e fascicule;

8° *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. Ier, 7 février 1870;

9° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XIX, 1868;

10° *Annuaire de la Société philotechnique*. Année 1869, t. XXXI;

11° *Dictionnaire topographique du Morbihan* par M. Rosenzweig. Paris, 1870;

12° *Foreningen til norske Fortids middes merkers Bevaring*. Kristiania, 1869, in-8;

13° *Ungedrückte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen, zur Geschichte des Hauptsymbols und der Glaubensregel, von Caspari*. Kristiania, 1869, in-8;

14° *Fortæling ons Thomas Becket erkebiskop of Canterbury*. Kristiania, 1869, in-8;

15° *Etudes saint-quentinoises* par M. Ch. Gomart, t. III, 1862-1870. Saint-Quentin, 1870, in-8;

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président demande l'avis de la Société sur la prochaine excursion archéologique. Il est décidé qu'elle sera remise à un autre temps, et que le jour sera fixé à la prochaine réunion.

M. Laurendeau donne lecture d'un rapport sur un aqueduc, divisé en deux branches et d'origine romaine, découvert dans la cave de la maison n° 8, faisant le coin de la place Saint-Pierre et la rue de la Royère. Dépôt aux archives.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

—

Lundi 4 Juillet 1870

—

Présidence de M. PERIN

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

1° *Notice sur le Cartulaire du comté de Rethel* par Léopold Delisle, membre de l'Institut. (Communication à la Société académique de Laon par M. Demarcy.)

2° *Breve chronicon abbatiæ Buciliensis.* Chronique abrégée de l'abbaye de Bucilly, rédigée par Casimir Oudin, prêtre de l'ordre de Prémontré, docteur en théologie, don de M. Demarcy ;

3° *Société impériale havraise d'études diverses.* Procès-verbaux des séances. Séance du 25 février 1870 ;

4° *Discours prononcé par Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique à la réunion des Sociétés savantes*, le 23 avril 1870.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Collet, Secrétaire de la Mairie, est nommé membre titulaire.

CORRESPONDANCE.

Lettre du 26 mai 1870, datée de Bruxelles (vice-consulat de la République de l'Équateur) par laquelle M. Meulemans informe M. le Président qu'il fait hommage à la Société de ses publications récentes sur la Roumanie, la Serbie, l'Égypte et le Maroc, et sollicite le titre de membre correspondant.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Sur la proposition de M. le Président l'excursion qui a lieu annuellement le deuxième jeudi de juin et qui avait été ajournée pour différentes causes est décidément fixée au 12 juillet présent mois. Les localités à parcourir restent les mêmes que celles déterminées dans la séance du 2 mai dernier.

M. Laurendeau fait voir à la compagnie une hache celtique trouvée dans l'ancien égout découvert récemment à Soissons, rue des Rats. Il se propose de rédiger un mémoire sur cet objet et plusieurs autres que les travaux de reconstruction de l'égout ont fait retrouver.

Le même membre donne lecture d'une notice biographique sur Hoyer, peintre et professeur de l'école gratuite de dessin de la ville de Soissons, dont il a été l'élève.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE PEINTRE HOYER.

Joseph-Jean-Louis Hoyer, fils de Jean-Frédéric Hoyer, bijoutier à Lausanne en Suisse, et de Jeanne-Catherine Turtaz, son épouse, naquit en cette ville le premier février 1762.

Dès sa plus tendre enfance, M. Hoyer montra un goût prononcé pour le dessin et la peinture. Encore enfant il dédaignait les jeux habituels de son âge pour ne s'occuper qu'à crayonner et à représenter tous les objets qui s'offraient à sa vue. D'un caractère doux, timide et affable, il faisait les délices de ses parents ; il n'avait pas encore sept ans lorsqu'il perdit sa mère qui mourut le 21 décembre 1768.

Le duc de Choiseul, dans un voyage qu'il fit en Suisse, en 1772, eut quelques emplettes à faire et entra un jour dans le magasin de bijouterie de M. Hoyer, où le jeune Louis, alors âgé de onze ans, s'amusait à dessiner. Ce seigneur fut si charmé des qualités de cet enfant et du goût qu'il manifestait dans ses dessins, qu'il proposa à son père de le lui confier en promettant de prendre soin de son instruction. « Après bien des hésitations, le père qui se voyait chargé de famille et sans fortune y consentit » dans l'intérêt de son fils qui ne pouvait que profiter de la protection d'un tel bienfaiteur (1).

(1) J'ai toujours entendu M. Hoyer, dans le récit qu'il faisait de son départ de la Suisse et de son séjour à Paris, nommer le duc de Choiseul, comme le protecteur qui, l'ayant vu dessiner, étant enfant, dans le magasin de son père où ce seigneur entra par hasard, proposa de l'envoyer en France pour le faire instruire. Néanmoins, dans son attestation datée de Lausanne le 6 mai 1779, le sieur Levade, voisin de M. Hoyer père et médecin de la mai-

Cette protection cessa ou devint insuffisante en 1779, avant que M. Hoyer eût terminé ses études ; ce qui l'obligea d'écrire à son père pour obtenir les certificats et attestations nécessaires dans les circonstances où il se trouvait : « Il s'agirait aujourd'hui de lui aider à se perfectionner, » porte l'une de ces attestations. « Il se flatte qu'au moyen d'un témoignage, il pourra espérer quelque protection d'un membre de l'Académie, M. l'ambassadeur et colonel, le comte d'Affry (1). »

M. Hoyer eut pour maître Brenet (2), l'un des professeurs de l'Académie royale des Beaux-Arts, et il suivit les cours de cette école où il se distingua en remportant, le 26 septembre 1778, une première médaille (3).

son d'Affry, nomme le comte de Caylus. Suivant la même attestation M. Hoyer avait dix ans et huit mois lorsque le duc le vit et proposa à son père de le lui confier. M. Hoyer étant né le 1er février 1762 avant dix ans et huit mois en octobre 1772. Or, le duc de Choiseul, étant ministre sous Louis XV, fut disgracié le 24 décembre 1770 et exilé à Chanteloup où il resta trois ans. Ce serait donc pendant sa disgrâce qu'il aurait été à Lausanne. Quoique exilé à Chanteloup « où durant trois années l'heureux duc de Choiseul vécut dans le plus beau séjour, au milieu d'une société brillante et choisie dont il faisait le charme, » (*Biographie universelle*, t. VIII, p. 435) le duc de Choiseul put peut-être bien faire un voyage en Suisse, y prendre le jeune Hoyer sous sa protection et l'envoyer à Paris, en le recommandant au comte de Caylus.

(1) Il est vraisemblable que le comte d'Affry entretint M. Hoyer à Paris pendant quelque temps. En effet, j'ai entendu M. Hoyer dire que l'intendant du duc de Choiseul, chargé de payer sa pension, voyant la fortune de ce seigneur dissipée, ne payait plus régulièrement son quartier ; ce qui l'obligea de chercher un autre protecteur. Ce qu'il y a de certain c'est que le duc de Choiseul mourut au mois de mai 1785, avec d'immenses dettes et ne laissant que de faibles débris de la fortune de sa femme (*Biographie universelle*, t. VIII, p. 437).

(2) « Brenet, quoique peintre d'histoire très-médiocre avait « l'art de former de bons élèves » (*Biographie universelle*, t. XII p. 33).

(3) La date et la désignation de cette récompense ont été ex-

Pour juger du mérite de M. Hoyer comme élève il me suffirait de nommer ses condisciples dont plusieurs sont devenus des artistes de premier ordre. Sans parler du célèbre David qui, élève de Vien, suivait encore alors les cours de l'École des Beaux-Arts où il remporta, en 1775, le premier grand prix de Rome et se présenta bientôt lui-même à son retour à Paris (1780) comme un réformateur, je n'en citerai qu'un seul dont il fut tout à la fois l'émule et l'ami : c'est Drouais (Jean-Germain), né à Paris le 25 novembre 1753, élève de Brunet et de David, qui remporta, le 28 août 1774, le premier grand prix à l'âge de 21 ans, du suffrage unanime de ses professeurs et de ses camarades (*Dictionnaire de la conversation*, t. VIII, 1863, p. 70).

C'est dans l'intimité de ces jeunes gens aussi courageux que studieux, dont les dispositions naturelles, excitées par les savantes leçons de maîtres habiles, et

traites du registre des délibérations de l'Académie impériale de peinture, compulsé sous mes yeux par le Secrétaire de l'Académie pour la période de 1771 à 1785. Il résulte de cette recherche (sauf erreur ou omission) que M. Hoyer n'a pas reçu de l'Académie, soit avant soit après le 26 septembre 1778, de récompense autre que cette première médaille. M. le Secretaire me fit remarquer que si M. Hoyer en eût reçu avant, c'eût été une troisième ou une deuxième médaille mais qu'après la réception de la première médaille qu'il obtint du premier coup, M. Hoyer ne pouvait plus aspirer qu'à un troisième, deuxième ou premier prix trimestriel; puis concourir pour le grand prix. Il en résulte encore que de 1778 à 1785, M. Hoyer ne fut pas porté sur la liste des élèves désignés par l'Académie pour entrer en loge et concourir pour le grand prix de Rome. — Parmi les dessins de M. Hoyer que je possède, il s'en trouve un, au bas duquel est écrit : « Figure des places, quartier d'octobre 1776, M. Bachelier professeur, le 3me Hoyer. » M. Hoyer était alors âgé de quatorze ans et huit mois et n'avait au plus que quatre ans d'études Au dos d'un autre dessin académique, il a aussi écrit de sa main : « Hoyer, dessin » qui a contribué à lui mériter le premier prix. » Ceci peut autoriser à penser que M. Hoyer désignait la première médaille qu'il avait reçue, sous le nom de premier prix et que c'est d'elle qu'il est question dans l'attestation du médecin Levade.

poussés sur la voie du succès par les encouragements des membres de l'Académie, que M. Hoyer, sans autres ressources pécuniaires que celles d'un protecteur dont la fortune, périclitant chaque jour, allait le laisser sans appui, acquérait et nourrissait cet amour du travail qu'il conserva jusqu'à sa mort et qui, dès l'âge de quatorze à seize ans, le fit arriver aux premières places si bien remplies et si courageusement disputées dans cette école célèbre.

M. Hoyer qui avait à peine deux ans plus que Drouais, aurait vraisemblablement remporté aussi le premier grand prix, s'il eût pu continuer ses études ; mais les embarras de fortune de son bienfaiteur, en lui enlevant son seul soutien, lui en retirèrent les moyens. Le désir, ou peut-être même la nécessité de subvenir par lui-même à ses besoins, l'engagea sans doute aussi à ne plus solliciter de protection nouvelle et à chercher un emploi.

Cependant de 1779 à 1784, M. Hoyer dut vraisemblablement étudier le paysage qu'il rendait avec un tact particulier assez difficile à imiter ; peindre des portraits qu'il parvint à faire d'une grande ressemblance, et faire des études spéciales pour devenir professeur de dessin, sans néanmoins cesser de fréquenter l'Académie pour l'étude de la figure (1).

En 1784, la ville de Soissons, sous l'administration de M. Lepelletier de Mortefontaine, ayant été dotée d'une école gratuite de dessin dont l'établissement était depuis longtemps sollicité, M. Hoyer en devint le professeur. Il songea bientôt à se marier et recher-

(1) Je possède plusieurs de ses figures académiques d'après le modèle vivant et d'après la bosse, qui attestent qu'il fréquentait toujours l'Ecole. L'une d'elle porte la date de 1780 et sur une autre on lit au bas : « Louis Hoyer, d'après la bosse, au de la « Paix. » (3 septembre 1783 : Traité de Versailles avec les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Espagne.)

cha mademoiselle Marie-Gabrielle Delacroix, fille de Pierre-Joseph Delacroix, ancien musicien de la cathédrale de Soissons. Quoiqu'il eût obtenu le consentement de son père dès le 18 avril 1785, son mariage, vraisemblablement retardé à cause de la religion réformée dans laquelle il était né et qu'il abjura sans doute pour épouser une catholique, n'eut lieu que deux ans après, ainsi que le constate son contrat de mariage passé devant Me Guynot, notaire à Soissons, le 19 novembre 1787.

M. Hoyer fut privé momentanément de sa place à l'époque de la Terreur; puis rétabli provisoirement dans son emploi.

La Convention nationale, par un décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), ayant fondé, dans chaque département, une école centrale d'instruction supérieure, M. Hoyer adressa à l'administration départementale de l'Aisne une pétition, dont il conserva dans ses cartons une copie, ainsi rédigée :

« Citoyens,

» Louis-Joseph Hoyer, professeur de l'école gratuite » de dessin à Soissons vous expose que pendant onze » années il a exercé les fonctions de sa place à la » satisfaction de ses concitoyens et des corps admi- » nistratifs. En 1793, le vandalisme, fruit de la tyran- » nie d'alors, détruisit cet établissement et le citoyen » Hoyer se trouva sans émoluments et sans emploi. » Aujourd'hui il est rétabli provisoirement dans » ses fonctions, mais privé de moyens suffisants pour » acquérir les bosses et les dessins nécessaires à l'en- » seignement : il vous prie d'autoriser le district de » Soissons à les lui fournir : une somme de quinze

(1) Manuscrit de J.-B.-L. Brayer : Essais historiques sur Soissons, p. 145 (à la bibliothèque publique de Soissons.)

» cents livres, dont il rendrait compte de l'emploi, » suffirait à l'achat de ses modèles.

» Le pétitionnaire saisit cette occasion, citoyens, » pour vous prier de favoriser la ville de Soissons dans » l'établissement qui va se faire, d'écoles centrales » dans les départements.

» Cette commune possède un local très-vaste, » dans la ci-devant intendance ; une bibliothèque con- » sidérable ; toutes les productions nécessaires à la » vie se trouvent en abondance dans ses environs. — » Environnée de quantité de petites villes, telles que » Braine, Neuilly-Saint-Front, Villers-Cotterêts, » Oulchy-le-Château, elle est aussi le centre des villes » plus considérables du département, telles que Laon » à huit lieues, Château-Thierry et Compiègne à dix » lieues. Chauny et La Fère à huit lieues ; sa position » se trouve donc être la plus heureuse pour le ras- » semblement des élèves de tout le département.

» Le citoyen Hoyer espère, d'après son zèle et son » dévouement constants à l'instruction des élèves de » l'école gratuite, être compris dans le choix des pro- » fesseurs de l'école centrale, et il se recommande à » cet effet à l'intérêt des citoyens composant les co- » mités d'instruction publique.

» Un autre objet de sa sollicitude auprès de vous, » citoyens, serait d'obtenir de conserver dans la » commune de Soissons, un tableau de Rubens et un » autre de Lahire qui, déjà, sont destinés à être trans- » portés à Paris ; ces deux tableaux joints à d'autres, » moins capitaux, que possède la commune de Sois- » sons, serviraient à un commencement de muséum » dans le lieu de l'école centrale du département. Il » vous supplie, citoyens, de prendre en considération » l'objet de ses diverses demandes. »

Les vœux de M. Hoyer furent exaucés : l'école cen-

trale de l'Aisne par un décret du 9 ventôse an IV (28 février 1796), fut placée à Soissons, M. Hoyer par un arrêté de l'administration départementale du 17 thermidor de la même année, fut du nombre des professeurs de cette école, dont les cours s'ouvrirent par l'installation des professeurs qui eut lieu le 4 vendémiaire an V (25 septembre 1796), avec une très-grande pompe. Ainsi que tous les autres professeurs, M. Hoyer y prononça un discours.

« Pénétré de l'enthousiasme public et désirant célé-
» brer d'une manière particulière une institution à
» laquelle il a eu le bonheur de prendre une part ac-
» tive comme membre du jury, le citoyen Siloy pro-
» nonça une ode sur la régénération de l'éducation
» publique, qui fut entendue avec interêt et dont quel
» ques strophes furent plus particulièrement applau-
» dies (1). »

Voici celle relative à M. Hoyer :

Quel spectacle a frappé ma vue!
Montez vos regards vers les cieux!
La vérité sur une nue
Descend elle-même en ces lieux.
Près de son char, l'amour, la gloire,
Les arts, les filles de mémoire
Ont traversé le firmament!
Cesse aujourd'hui d'être timide,
Hoyer, prends les pinceaux du Guide
Et peins ce cortége brillant.

La première distribution des prix de l'école centrale se fit le 30 thermidor de la même année (août 1797) : M. Hoyer y exposa de ses ouvrages.

La bibliothèque de Soissons qui, avec le local de l'ancienne intendance, avait été signalée par M. Hoyer,

(1) Extrait du procès-verbal de la séance.

dans sa pétition, comme militant en faveur de notre ville pour le choix de l'école centrale, fut menacée d'une ruine complète par un incendie qui éclata le 14 floréal an IV (3 mai 1796). Sauvée par le patriotisme et le courage des habitants et de la garnison de la ville, elle devint la bibliothèque de l'école centrale et le centre de l'administration communale.

Les tableaux que la ville de Soissons possédait y restèrent aussi; mais ce commencement de musée de peinture ne survécut pas à cet établissement, qui fut supprimé le 1er floréal an XII (avril 1804), par un arrêté du gouvernement du 16 floréal an XI.

Ces tableaux (du moins ceux à usage d'église) furent réclamés par le Sous-Préfet à M. Hoyer qui, depuis cette époque, en était resté détenteur, pour être remis à la disposition de l'évêque de Soissons et des administrateurs de la fabrique de la cathédrale, ainsi que le constate une lettre du 4 septembre 1803 conservée dans les cartons de M. Hoyer, et dont voici les termes :

« J'ai l'honneur de saluer monsieur Hoyer et de le » prier de faire remettre aux porteurs que je lui envoie, » 1° le tableau des Cordeliers représentant la nais- » sance de Jésus-Christ; 2° le grand tableau des Cé- » lestins représentant l'assomption de Notre-Dame ; » 3° le tableau venant originairement de Saint-Ger- » vais représentant aussi l'assomption de Notre-Dame ; » 4° le tableau représentant saint Pierre qui reçoit » les clefs du paradis; 5° le tableau représentant les » disciples d'Emmaüs et généralement tous les ta- » bleaux à usage d'église.

» M. de Soissons et tous nos administrateurs mettent » un intérêt singulier à entrer en possession de ces » tableaux.

» M. le Sous-Préfet a été hier faire part à madame

» Hoyer de cette remise dont nous donnerons dé-
» charge.

» Soissons le 7 septembre 1803. Le bonjour. Lam-
» pont. »

Fidèle dépositaire, M. Hoyer rendit ces tableaux dont plusieurs furent placés dans la cathédrale. Le tableau de Rubens gage de reconnaissance donné, selon la tradition soissonnaise (1), en 1625, par ce grand artiste aux Cordeliers de Soissons, et dont M. Hoyer fit une belle copie, fut placé jusqu'en 1810 dans la grande sacristie; puis dans la chapelle du Nord où on le laissa pourrir jusqu'en (2) 1833, époque à laquelle il fut changé de toile par un restaurateur du musée royal et placé ensuite au maître-autel.

M. de Puységur, maire de Soissons, ayant vu avec peine tous les professeurs de l'école centrale obligés de porter ailleurs le tribut de leurs lumières et regrettant que les ressources pécuniaires de la ville ne lui permissent pas de les y retenir en leur assurant des moyens d'existence, se décida à ne conserver, parmi eux, que le professeur de dessin, dont les leçons sont généralement utiles à toutes les classes de la société. M. Hoyer ayant bien voulu se contenter du traitement modique qu'il lui fit offrir, le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, dans la séance du 1er frimaire en XIII (novembre 1804), réta-

(1) « Ce fut vers ce même temps que la reine Marie de Médicis » le fit venir à Paris pour peindre la galerie de son palais du » Luxembourg. Rubens fit les tableaux à Anvers et revint en » 1625 dans cette capitale, pour les mettre en place. » (Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, par Lacombe, in-8°, Paris, 1753.) C'est pendant ce voyage, qu'en passant par Soissons, Rubens y serait tombé malade et aurait été entouré de soins par les Pères Cordeliers.

(2) *Argus soissonnais*, n° du 27 octobre 1833.

blit l'école gratuite de dessin, d'abord dans le pavillon de l'ancienne Arquebuse, puis ensuite dans la grande salle du collége. M. Hoyer la dirigea seul jusqu'en 1827 époque à laquelle un M. Chevalier, ancien employé de la régie en Hollande, réduit par la perte de sa place, lors de la chute du premier empire. à utiliser les connaissances en dessin et en peinture, qu'il avait acquises dans sa jeunesse, parvint à la lui enlever par l'intermédiaire de M. Géhier, adjoint au maire.

L'administration municipale ne pouvant ni faire une retraite à M. Hoyer, dont la santé était chancelante; ni le destituer sans commettre une injustice; ni le forcer à donner sa démission, on chercha un biais : M. Géhier se chargea de la négociation. On proposa à M. Hoyer de lui adjoindre M. Chevalier, qu'il fut forcé d'accepter. Cette adjonction eut lieu par un arrêté du 24 février 1827, d'après lequel M. Hoyer conservait, de droit jusqu'à sa mort, « le » titre et le traitement de professeur de l'école, sauf » à lui à prendre avec M. Chevalier les arrangements » que bon lui semblerait, pour l'indemniser convena- » blement; » mais de fait, dès le moment où M. Chevalier lui fut adjoint, il cessa de l'être; car ayant été visiter l'école plusieurs fois, il ne put voir sans chagrin la méthode d'enseignement substituée à celle qu'il avait toujours pratiquée avec tant de succès; et M. Chevalier n'ayant pas voulu écouter ses avis, ni rien changer à sa manière d'enseigner, M. Hoyer n'y retourna plus.

Avant de quitter l'école, M. Hoyer laissa à cet établissement cinq tableaux qui décoraient l'un des côtés de la salle; ce sont : 1° Un sujet mythologique, hauteur 1m 40c, largeur 1m r80c, placé au milieu; 2° *Alexandre et la famille de Darius*, hauteur 1m 53c,

largeur 1m 94c; 3° *Alexandre devant le corps de Darius*, mêmes dimensions, placés de chaque côté du premier; 4° *Saint-Sébastien*, hauteur 1m 27c, largeur 0m 92c placé au-dessus de la petite porte donnant dans l'intérieur du collége; 5° un petit tableau représentant des édifices ou l'entrée d'une ville, placé au-dessous de *Saint-Sébastien*.

Ces tableaux, dont le dernier est disparu depuis, sont restés, après la translation de l'école de dessin à l'Hôtel-de-Ville, délaissés dans un coin du collége où ils se trouvaient encore en novembre 1833 et y seraient peut-être restés longtemps encore si, dans la vue d'exciter l'administration municipale à former un musée de peinture, je n'avais signalé, à cette époque leur existence à M. Quinette, alors maire, en lui proposant de les restaurer gratuitement(1).

Cette demande eut pour résultat leur translation à la bibliothèque communale : ils font maintenant partie du musée.

M. Hoyer donna aussi à la ville de Soissons un autre tableau de sa composition représentant l'entrée de l'ancienne abbaye de Notre-Dame : ce tableau est également déposé au musée.

Atteint d'un anévrisme, de cruelles palpitations l'empêchaient de respirer. Il mourut subitement le vendredi 10 juillet 1829, à onze heures et demie du matin, dans son atelier, laissant inachevé, sur son chevalet, une petite esquisse à l'huile de sa composition (2), représentant une danse d'ours sur la place

(1) Voir à ce sujet l'*Argus soissonnais*, du 8 décembre 1833, et *le Courrier de l'Aisne*, journal de Soissons, du 9 mai 1848.

(2) Ce petit tableau, que je conserve précieusement comme une relique de mon ancien maître, m'a été donné par sa veuve en souvenir et pour gage du vif et respectueux attachement que je lui avais toujours porté.

Saint-Gervais à Soissons (2). Ses obsèques eurent lieu à la cathédrale, le dimanche 12 juillet 1829.

M. Hoyer était doux, affable et d'une aménité qui portait à l'aimer, aussi suffisait-il de lui avoir parlé une seule fois, pour s'attacher à lui. Il était lui-même d'un caractère aimant; et l'on peut affirmer qu'il n'eut jamais de haine pour personne et n'eut jamais d'ennemis. Il conserva jusqu'au tombeau une sincère et tendre amitié pour un de ses camarades d'atelier, M. Thiboust, peintre en miniature à Paris qui, pour le caractère, lui ressemblait beaucoup. Il attachait un grand prix à l'estime et à l'amitié de ceux avec qui il était en relations, et conservait soigneusement les objets qu'il en avait reçus comme souvenir. Les dessins de son maître Brenet, de ses anciens condisciples (notamment de Drouais), et de ses meilleurs élèves, qu'il conservait dans ses cartons, en sont autant de preuves irrécusables. Dans ce nombre on peut en citer un d'un prisonnier russe, au dos duquel on lit ces lignes, qui honorent autant celui à qui elles sont adressées que leur auteur : « Je vous prie d'accepter ce » petit dessin, commencé pour vous et que les cir- » constances m'empêchent d'achever; puisse-t-il vous » rappeler quelquefois celui dont les sentiments de » reconnaissance, pour l'amitié que vous avez eue pour » lui ne finiront jamais. 2 décembre 1813. B. Perofski, » officier russe. »

Laborieux et très-actif, M. Hoyer se levait de grand matin : les premières heures du jour étant pour lui les meilleures pour le travail. Le temps que les fonctions de sa place et que ses leçons particulières lui laissaient libre, était employé à peindre des portraits, des vues de Soissons, ou des sujets de sa composition pour lesquels il faisait d'ordinaire un grand nombre d'études consciencieuses, soit au crayon ou à l'estompe, soit

à l'aquarelle. A l'apparition de la lithographie il fit quelques essais en ce genre.

C'est par ce travail continuel, attesté par la multiplicité de ses ouvrages, et secondé par sa femme qui avait beaucoup d'ordre et d'économie que tous deux, sans patrimoine, parvinrent à acquérir une grande et belle maison avec ses dépendances située rue de l'Évêché, n° 12 et place Mantoue, n° 4, et à se mettre à l'abri du besoin par une honnête aisance.

Passionné pour les fleurs, M. Hoyer se reposait de la fatigue de ses travaux par la culture de son jardin. Quoique aimant la société il ne fréquentait guère le monde; mais il recevait volontiers dans son atelier les visites de ses amis et de ceux qui venaient le voir, à qui il demandait souvent la permission de reprendre ses pinceaux tout en continuant de converser avec eux; et il les consultait sur son travail. Néanmoins, par un effet de sa timidité naturelle, il ne pouvait souffrir qu'on le regardât peindre, ce qui est extraordinaire pour un professeur. Il se trouvait alors gêné à un tel point, même avec ses élèves (excepté lorsqu'il les corrigeait), qu'il ne pouvait pas le dissimuler, mais aussitôt il s'en excusait. Lorsqu'il était seul, madame Hoyer, pendant qu'il travaillait, lui faisait souvent la lecture du journal ou de quelque histoire, voyage, roman, etc., sa journée était ainsi utilement et agréablement employée; et le soir, après quelque promenade ou quelque visite chez ses amis, il se couchait de bonne heure.

M. Hoyer remplissait ses fonctions de professeur de l'école centrale où il enseigna le dessin pendant sept années consécutives, et de l'école gratuite de dessin où il professa pendant plus de trente ans, non-seulement avec une exactitude, un zèle, un dévouement irréprochables, mais encore avec une sollicitude toute

paternelle. Ses élèves étaient pour lui ses enfants, il leur prodiguait à tous les témoignages d'une touchante tendresse; cependant ceux qui travaillaient le mieux ou avaient le plus d'assiduité, étaient l'objet d'une affection particulière qui se manifestait souvent par quelques caresses, ou quelques paroles flatteuses et encourageantes. Il mettait aussi au bas des dessins qu'il trouvait bien faits, des certificats de satisfaction proportionnés au mérite de l'ouvrage, ou à l'application qu'on avait mise à le faire. Ils étaient souvent rédigés en ces termes : « Je suis content de ce dessin en raison de la difficulté du modèle. » Avait-il quelque sujet de mécontentement à exprimer, quelque reproche à faire, ou quelque châtiment à infliger, ce n'était jamais sans quelque marque de tristesse et à contre cœur, qu'il remplissait ce pénible devoir; et non sans un grand nombre d'avertissements préalables. Du reste il se mettait à la portée de la jeunesse et faisait la part de l'espièglerie. Il eut rarement besoin d'avoir recours aux moyens de rigueur dont il pouvait disposer. Indépendamment des avis particuliers qu'il donnait à chaque élève sur son travail, des démonstrations graphiques qu'il leur faisait et des corrections qu'il exécutait sur chaque dessin, il donnait à haute voix des préceptes généraux, profitables à tous, sur toutes les parties du dessin et de la peinture, suivant le programme dont il a laissé le texte écrit de sa main.

Chaque année M. Hoyer prenait un soin extrême pour organiser le concours des prix. Il en rédigeait le programme et dirigeait ce concours avec la plus grande impartialité, non-seulement ne faisant aucune correction aux dessins qui en faisaient l'objet, mais encore s'abstenant de donner aux concurrents des avis particuliers. Il disposait ensuite lui-même les

dessins qui, après avoir été jugés par une commission qu'il s'adjoignait, devaient être exposés publiquement le jour de la distribution solennelle des prix.

Près d'un an avant l'adjonction de M. Chevalier, en mai 1826, alors que je témoignais à M. Hoyer le désir de lui succéder un jour : « Si ma santé me per» met de professer encore pendant quelques années, » me répondit-il, et si l'administration exauce mes » vœux, ce sera pour moi une bien grande satisfac» tion que de vous avoir pour successeur. Je ferai tout » ce qui dépendra de moi pour que ce projet se » réalise. » Puis me conduisant dans le petit cabinet attenant à son atelier, il me montra, dans un de ses cartons, divers papiers qu'il y conservait soigneusement, en me disant affectueusement ces paroles prophétiques : « Plus tard, mon bon ami, ils vous servi» ront. » Ces papiers étaient en effet une partie des documents servant de preuves à sa notice biographique. Cet excellent homme, non-seulement désirait m'avoir pour successeur, mais encore il sentait par intuition dans son cœur, en lisant dans le mien, que, devenu possesseur de sa collection de dessins, je serais un jour son biographe.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les œuvres de M. Hoyer; c'est pourquoi je termine ici cette notice qui est, pour moi, un hommage rendu à la mémoire de mon ancien maître et un témoignage de mon respect et de ma reconnaissance envers lui.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : PERIN.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

—

Lundi 7 Août 1871

—

Présidence de M. PIETTE, Vice-président

La Société, qui avait interrompu le cours de ses travaux depuis le mois de juillet 1870, par suite des terribles événements qui ont passé sur la France, et en particulier sur le Soissonnais, a pu se reconstituer le 7 août 1871, sous la présidence de M. Piette.

Sa première opération a été de composer son bureau, conformément à l'article 6 de son Règlement.

Ont été nommés et proclamés :

Président : M. DE LA PRAIRIE,
Vice-Président : M. PIETTE,
Secrétaire : M. l'abbé PÉCHEUR,
Vice-Secrétaire Archiviste : M. WATTELET,
Trésorier : M. COLLET.

OUVRAGES REÇUS ET DÉPOSÉS.

M. le Président dépose les ouvrages suivants dont il indique les titres :

1° Premier numéro du *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1870, n° 2.

3° Répertoire des travaux de la *Société de statistique de Marseille*, t. XXXI, année 1870, et t. XXXII, année 1871.

4° Recueil des publications de la *Société nationale Havraise d'études diverses*, 36e année, 1869.

5° Rapport sur les sépultures gallo-romaines du Havre, publié par cette Société.

6° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XIX, année 1869.

7° *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 5e série, t. Ier, juin 1870 — 5e série, t. II, juillet 1870.

8° Études révolutionnaires. *Le Camp de Soissons et les Fédérés*, par Édouard Fleury.

9° *Éphémérides de la guerre* 1870-71 *dans le département de l'Aisne*, par le même.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

La Société, après avoir voté des remerciements à M. Fleury pour l'envoi de ses deux ouvrages, décide qu'elle s'occupera elle-même de réunir en un seul mémoire tous les faits relatifs à l'invasion prussienne dans le Soissonnais, à l'investissement et au bombardement de Soissons et à son occupation par les troupes ennemies.

Plusieurs membres se proposent de s'associer à cet

important travail, notamment MM. Pécheur, Dupuy, Delaplace.

Un membre presse avec raison ces messieurs de se mettre à l'œuvre le plus tôt possible, attendu que les impressions s'effacent vite et que la mémoire des faits n'est pas moins fragile, surtout lorsqu'ils se présentent avec une foule de complications et sous une multitude d'aspects.

La compagnie agitait une autre question non moins importante, celle des monuments de Soissons qui ont le plus souffert du bombardement. Un de ses membres, M. Legris, s'est surtout appesanti sur l'état déplorable où l'ennemi a réduit les tours de Saint-Jean des Vignes.

Une discussion s'étant engagée sur ce point capital, le même membre fait naître l'espoir qu'il ne serait pas impossible peut-être de sauver le monument d'une ruine imminente, si l'on attirait l'attention de l'Administration municipale sur les craintes qu'il inspire, si l'on réclamait le concours des citoyens qui n'en verraient pas la chute sans une amère douleur.

On décide que le bureau fera près de la Mairie des démarches dans ce sens, en s'adjoignant M. Truchy, architecte de la ville, et qu'on ferait en corps la visite du monument.

M. le Président ayant demandé où en était la publication du cartulaire de saint Léger devant clore le volume de 1868, M. le Secrétaire a répondu qu'elle ne tarderait pas à être terminée.

M. Legris fait don à la Société du *Cérémonial de l'église et abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons,* manuscrit rédigé par Charles-Antoine de Louen, chanoine régulier de cette abbaye et prieur-curé de Latilly (1723). Charles de Louen est l'auteur d'une histoire de saint Jean.

M. le Secrétaire dépose, pour le Musée, les objets suivants, qui ont été offerts à la Société, lors de son passage à Droizy par l'instituteur de la commune qui réunit avec intelligence les objets antiques qu'il peut découvrir :

Une plaque d'ornement en cuivre trouvée à Chacrise ;

Une monnaie en argent de Charles X, cardinal de Bourbon, trouvée dans le vieux château de Droizy, longtemps occupé par la Ligue ;

Un petit poids en cuivre, portant d'un côté PHILIPPUS. III. HIS. REX. autour d'un double fleuron avec deux serpents entrelacés, de l'autre, ces caractères,

V. D. VIII. G
. 2 . R ;

Une médaille en moyen bronze d'Antonin ;

Trois petits bronzes d'Auguste.

M. l'abbé Pécheur informe la Société qu'un manuscrit sur parchemin contenant la règle de saint Jean, le nécrologe, un calendrier, des chartes, etc., vendu à la vente des livres de M. l'abbé Congnet, a malheureusement été acheté par un libraire étranger pour la somme de 125 francs et a ainsi échappé à la bibliothèque de la ville où était sa place naturelle.

La Société le charge de demander à M. Collet la liste des objets offerts au Musée par M. Congnet et de l'insérer dans le procès-verbal d'une des prochaines séances. En même temps, on accueille avec faveur la proposition que fait un membre de la Société de s'occuper d'une biographie de ce regrettable savant.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président : PIETTE.

Le Secrétaire : L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 4 Septembre 1871

—

Présidence de M. De La PRAIRIE

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Nobiliaire du Limousin.*

2° *Mémoire de la Société des sciences, agriculture, etc.,* du Bas-Rhin.

3° *Mémoire de la Société littéraire, historique,* de Lyon, 1869.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. de Montaiglon, professeur à l'école des Chartes, est nommé membre correspondant.

M. De la Prairie lit un passage des mémoires de la Société littéraire de Lyon sur les *pignons gothiques* et donne lui-même à la Société une note sur cette étude qui offre de l'intérêt.

MESSIEURS,

Je viens de lire, dans le dernier volume de la Société littéraire, historique et archéologique, de Lyon, un article critique sur des travaux qui ont été exécutés à la cathédrale de cette ville. A l'occasion de ces réparations, l'auteur parle d'une forme particulière de grands pignons pour les églises, forme ou système dont je veux vous dire quelques mots parce que je n'en vois pas d'exemples dans notre pays et qu'il me paraît utile de comparer entre eux les édifices religieux des diverses provinces de France construits durant le moyen âge. Cette étude, si elle était complète, amènerait certainement des résultats intéressants. C'est au reste le but que l'on cherche à atteindre par la réunion de congrès archéologiques sur tous les points de la France.

L'auteur de l'article, dont je veux vous entretenir, traite d'abord la question des toits élevés, qui, dit-il, auraient remplacé les toits originairement très-plats, mais ce n'est pas sur cette question que j'ai à vous soumettre des observations et à vous demander des renseignements.

« Il existe dans un assez grand nombre d'églises » du Midi de grands pignons s'élevant au-dessus » d'une nef couverte par une toiture basse..... » ..... Ces pignons indépendants de la toiture » sont, après tout, une sorte de pinacles agrémentant » le haut de l'édifice. On peut remarquer dans un » grand nombre d'églises romanes cette tendance des

» pignons de façade à s'élever sensiblement au-dessus de la toiture. »

Il est évident que les façades dont parle l'auteur sont en réalité les anciens frontons des temples grecs et romains que l'influence des grands pignons de nos cathédrales du Nord a fait surélever.

Après avoir lu les réflexions de l'archéologue lyonnais, je me suis demandé si, dans notre région, il y avait des exemples de façades d'églises élevées dans ce système et où l'on trouvât conservé ce souvenir de l'architecture classique.

J'ai cherché et je n'ai rien trouvé. Je prie mes collègues de me dire s'ils ont été plus heureux que moi. Je ne le pense pas. Dans l'Ile-de-France et la Champagne, l'architecture du douzième et du treizième siècle, c'est-à-dire de la plus belle époque de l'art gothique, a toujours procédé d'une manière logique. Quelle est la destination d'un pignon? C'est de fermer l'ouverture de la charpente. Eh bien, c'est ce qu'ont fait les Robert de Coucy, les Robert de Luzarche, et les Libergier. Ils l'ornaient, mais ils n'en détruisaient pas la fonction, ils la laissaient toujours apparente. Je crois que ces grands architectes n'auraient jamais voulu élever une décoration qui, si belle qu'on la suppose, aurait été sans but.

Les personnes qui connaissent l'église Saint-Martin de Laon, pourraient à la rigueur comparer le pignon de cette église à ceux du midi de la France, mais elles se tromperaient. Si ce pignon lui-même, dont la forme triangulaire reste bien accusée, a été accompagné d'une galerie aveugle réunissant les deux tours, le but de l'architecte a été de donner à ces deux jolies tours plus d'importance et de solidité.

M. le Président ramène l'attention de la Société sur les tours de Saint-Jean des Vignes.

M. Suin répond qu'il a porté lui-même cette question au Conseil municipal, que les finances de la ville étant fort obérées depuis le siége, elle ne pourra guère contribuer à une œuvre de restauration, mais que chaque membre du Conseil s'offrait de prendre part à une souscription, si l'on adoptait cette mesure.

Un membre, M. Legris, annonce que M. et Mme de Fimfe, propriétaires à Clémencin (commune de Crouy), et que des liens de famille attachent à Soissons, se mettront en tête de cette souscription pour une somme de 3,000 francs, qu'ils verseront entre les mains de la Société.

Des remerciements unanimes sont votés par la compagnie à M. et Mme de Fimfe ; leur offre est acceptée et l'on décide qu'une souscription sera ouverte immédiatement à la Mairie et dans les bureaux de l'*Argus* et du *Progrès de l'Aisne*. Sur-le-champ, M. le Président et plusieurs membres inscrivent leurs noms à la suite de ceux des deux premiers souscripteurs. La Société ne se séparera donc pas sans emporter l'espoir fondé qu'une fois encore et par son initiative les admirables flèches de Saint-Jean, l'orgueil de la cité, et, aux yeux des étrangers, son plus bel ornement, seront préservées d'une ruine imminente.

M. Collet ajoute encore la solidité de cet espoir en instruisant la compagnie que le Conseil municipal, répondant à ses efforts pour la conservation d'un des chefs-d'œuvre de l'art national dans notre contrée, a déjà demandé un devis des travaux les plus urgents à M. Macé, architecte, représentant à Soissons M. Maurice Ouradou, et a dû s'informer si le Gouvernement ne pourrait pas venir, par une subvention nouvelle, au secours d'un monument qu'il a placé au nombre des monuments historiques.

M. l'abbé Pécheur, revenant sur la perte de l'obi-

tuaire de Saint-Jean, contenant la règle de l'abbaye et autres pièces intéressantes, un membre répond que M. Choron s'occupe activement, près du libraire acquéreur, d'en obtenir la cession pour la bibliothèque communale.

Enfin, M. Suin informe la Société que le Conseil municipal a voté, pour le musée, 500 fr., ajoutés aux 400 fr. qu'il votait ordinairement. La Société félicite le Conseil de l'intérêt qu'il porte à l'accroissement de cet établissement de date si récente qui offre déjà néanmoins, aux amateurs d'antiquités, une foule d'objets curieux surtout pour le pays et lui vote des remerciements aussi sincères que bien mérités.

M. le Président propose de ne publier qu'un seul volume pour les années 1870 et 1871, en même temps qu'il n'y aurait qu'une seule cotisation pour les deux années. Cette proposition est adoptée.

M. Branche se charge de rédiger une table des vingt volumes formant la première série des *Bulletins* de la Société.

M. Laurendeau donne lecture d'une dissertation sur le bassin de cuivre du musée, représentant les aventures de Pyrame et Thisbé, et sur le lieu où il a été trouvé. Une discussion s'engage sur l'antiquité de ce vase, attribué par quelques-uns à l'époque gallo-romaine.

M. Laurent, de son côté, soutient qu'il est du moyen âge.

L'inspection plus attentive des caractères et des scènes qui y sont gravés fait ranger tout le monde à l'avis de M. Laurent.

OBJETS ENTRÉS AU MUSÉE, DU 20 JUILLET 1869 AU 2 AOUT 1871.

Photographie d'un tableau du peintre Hoyer : *Procla-*

mation de la Liberté, donnée par M. Brismontier, photographe à Soissons.

Un fragment d'écusson (tour crénelée, avec fleurs de lis aux angles) gravé sur marbre, donné par M. Journeaux, directeur de l'usine à gaz de Soissons.

Une médaille du centenaire de Napoléon Ier, en cuivre doré, — un plan de Soissons, manuscrit, — une plaque en fonte, pour cheminée, aux armes de France et une pièce de Lorraine, achetés par l'administration municipale.

Page vénitien jouant de la mandoline, peinture à l'huile de Guedé de Soissons, achetée par l'administration municipale.

Vingt-quatre pièces de monnaies arabes, en argent, trouvées dans un puits de mines en Espagne, — une pièce grecque, aussi en argent, de même provenance et dix-neuf pièces de bronze, romaines, données par M. Letellier, ingénieur civil à Vauxbuin.

Une plaque de marbre noir, gravée, constatant un fait du temps de Louis XV et donnée par M. Poulle, jardinier à Soissons.

Un fleuron gravé, en pierre calcaire, donné par M. Vaillant, cordier à Soissons.

La mort de Philippe II, roi d'Espagne, tableau de Jollivet, donné par Napoléon III.

Un médaillon en alliage, représentant Rubens, donné par M. Paillette, propriétaire à Saint-Médard.

Une hache polie, de 18c de hauteur, en pierre noire, dure et pesante, trouvée à Lesges, dans une terre labourée et donnée par M. Calland, bibliothécaire de la ville de Soissons.

Un oiseau, dit *Vert-Montant*, nature morte de Salingre, exposé au Salon de 1870 et acheté par l'administration municipale.

Louis XIV, gravure d'Edelinck, d'après Le Brun, donnée par M. Véron, maire d'Alfort.

Une tababière ovale, en écaille, avec sujet de chasse Louis XV, — une tabatière ronde, aussi en écaille, avec portrait d'un personnage de la même époque.

Un oiseau, dit *Martin-Pêcheur*, peint sur verre.

Une empreinte sur corne, représentant l'*Amour monté sur un levrier;* et une médaille en cuivre représentant *Notre-Dame des Sept Douleurs*, donnée par M. Sulfour, marchand coutelier à Soissons.

Le Chanoine et l'Enfant de chœur, par Ange Tissier, (portraits à l'huile de M. Henri Congnet, chanoine titulaire de la cathédrale de Soissons, né à Soissons le 6 décembre 1795, décédé en cette ville le 5 juillet 1870, et de M. Jules Cardon, élève de la maîtrise de Soissons, né à Sinceny en 1831, aujourd'hui curé de Veslud).

Buste en plâtre de M. Congnet, par Dumoustier.

Proclamation de la liberté, fête patriotique, donnée *par le Club des amis de la Constitution,* à Soissons en 1793, sur la place Saint-Pierre, peinture de Hoyer.

Monseigneur de Simony, portrait à l'huile par Marchal, d'après Ange Tissier.

Portrait de Brulart de Sillery, quatre-vingt-sixième évêque de Soissons, gravure d'Edelinck, d'après Hyacinthe Rigaud.

Portrait de Languet de Gercy, quatre-vingt-septième évêque de Soissons, gravure.

Portrait de M. le chanoine Traizet, de Soissons, pastel.

Portrait de M. l'abbé Bicheron, de Soissons, aquarelle.

Tête de Bœuf, par Hoyer, d'après celle de *la Naissance du Christ*, de Rubens.

L'église de Belleu, dessin au crayon, par Marprez.

Le cuivre des armoiries de fantaisie de M. Congnet, avec une épreuve sur papier bleu ; et un carton contenant de nombreux portraits, gravés et lithographiés, de différents personnages, appartenant notamment au clergé, donnés par M. le chanoine Congnet, du chapitre de Soissons.

Deux pièces de monnaie de billon, Henri III, données par M. Lallart, directeur du *Progrès de l'Aisne*, à Soissons.

Une médaille de confiance de cinq sols, frappée en 1792, et donnée par M. Quinquet, employé à la mairie de Soissons.

Nombreux fragments de pierres travaillées ou sculptées, provenant des clochers de Saint-Jean-des-Vignes, atteints par le bombardement des 12, 13, 14 et 15 octobre 1870, et recueillis par les soins de l'administration municipale.

Vue de l'entrée de la Meuse, en 1536, gravure de Bacheley, d'après Peters, donnée par M. Collet, secrétaire la mairie de Soissons.

Deux moulages en plâtre de deux des personnages qui se trouvent au-dessus du portail de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, donnés par M. Guilbert, sculpteur en cette ville.

Buste d'Urbain IV, en plâtre bronzé.

Portrait d'Ange Tissier, photographie.

Moulage en plâtre de l'abbé Daguet, curé de La Ferté-Milon.

Moulage en plâtre d'un sceau ou médaillon, représentant Louis XII.

Bois gravé représentant les armes de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, et une épreuve de bois sur papier blanc, donnés par mademoiselle Tissonnière, propriétaire à Soissons.

Église Saint-Waast, lithographie.

Trois vues réunies d'un ancien palais des rois de Neustrie, dans l'abbaye de Saint-Médard, à Soissons, lithographie.

Dolmen de Vaurezis, lithographie.

Ruines du château d'Ébroïn, fausse entrée de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, lithographie.

Portrait de Mgr de Simony, quatre-vingt-treizième évêque de Soissons, lithographie.

Portrait de Mgr Christophe, quatre-vingt-quinzième évêque de Soissons, photographie.

Crosse du soixantième évêque de Soissons, Nivelon Ier de Cherisy, photographie.

Ancien jubé de la cathédrale de Soissons, photographie.

Deux autels de la même cathédrale, photographie.

Une charte, sur parchemin, du mariage de Jacques Troullieurt avec Claudine Mazuyer, donnée à Lyon par le curé Millet, le trentième jour du mois de juin 1641 (cette charte, fort curieuse, est entourée de dessins à la plume, coloriés, représentant : une célébration de mariage, la création, l'annonciation et les quatre évangélistes), achetée par l'administration municipale.

Un encrier en faïence ancienne, de forme ronde, donné par la même administration.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : L'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

—

Lundi 2 Octobre 1871

—

Présidence de M. De la PRAIRIE

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société d'études scientifiques de la ville de Draguignan ;*

2° *Cabinet historique,* 17e année, 1-7 livraison. Janvier et juillet 1871 ;

3° *Bulletin de la Société des sciences historiques* 1870, 34e vol. ;

4° *Plan de Soissons et de ses environs,* dressé par M. Laurent, membre titulaire de la Société pour servir à l'histoire du siége de cette ville et de son bombardement les 12, 13 et 14 octobre 1870 (novembre 1871).

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Eugène Rigaux, propriétaire à Soissons, est nommé membre titulaire.

M. Deschamps, propriétaire à Pasly, est également nommé membre titulaire.

CORRESPONDANCE.

Lettre circulaire du 16 septembre 1871, adressée à M. le Président, par laquelle M. le Préfet de police demande aux Sociétés savantes l'envoi d'ouvrages destinés à remplacer ceux qui ont été détruits dans l'incendie de la bibliothèque de la préfecture de Police.

Après la lecture de cette lettre M. le Président propose à la Société d'envoyer à M. le Préfet de police un exemplaire du *Bulletin*, sauf le premier et le second volume qui sont épuisés, et un exemplaire du *Rituel de Nivelon*, sous le couvert de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Lettre de M. l'abbé Dupuy, membre titulaire, absent de la séance, informant la Société qu'on lui a proposé de confier à la Société le Cartulaire de Longpont pour le faire imprimer.

M. le Secrétaire dit : qu'il serait avant tout nécessaire d'examiner ce manuscrit pour voir quelles sont les pièces qui n'auraient pas été reproduites dans la chronique du monastère par Muldrac, et qu'il serait très-utile d'en tirer une copie, si, ce qui est probable, les ressources de la Société ne lui permettaient pas d'en entreprendre l'impression. On décide qu'il faudra s'aboucher avec le possesseur du manuscrit, M. de Chauvenet, de Saint-Quentin.

M. Collet, trésorier ne pouvant assister à la séance,

envoie à M. le Président un état sommaire de la situation financière de la Société.

Plus une note portant que le devis pour la consolidation des clochers de Saint-Jean s'élève à 25,000 fr., et que la souscription n'atteint encore que 7,000 à la date du 30 septembre 1871.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

La question de l'historique du siége de Soissons est de nouveau soulevée par plusieurs membres. On convient de nommer immédiatement une commission qui se chargerait de réunir les documents nécessaires et de choisir le mode de rédaction le plus utile pour arriver à fournir un mémoire unique et complet sur cet événement.

MM. Piette, Dupuy, Pécheur, Collet et Laurent sont nommés pour faire partie de cette commission.

M. l'abbé Poquet donne lecture du rapport sur l'excursion archéologique, faite par la Société le 12 juillet 1870, au Mont-de-Soissons, à Arcy-Sainte-Restitue, à Maast-et-Violaines, à Muret, à Droizy et à Hartennes. Cette lecture est suivie de la notice biographique sur la vie et les travaux de l'abbé Pierre-François Robert, ancien curé d'Arcy, par M. Piette.

EXCURSION DE 1870

RAPPORT DE M. L'ABBÉ POQUET.

MESSIEURS,

Le jeudi 12 juillet 1870, notre Société toujours fidèle à ses habitudes déjà anciennes et à un programme d'études dont elle n'a eu qu'à se féliciter jusqu'ici, faisait son excursion annuelle, cette fois en plein Soissonnais. Dans l'itinéraire qu'elle s'était tracé à l'avance, elle se proposait de visiter la ferme du Mont-de-Soissons, Arcy-Sainte-Restitue et son vieux cimetière, dans lequel elle voulait pratiquer quelques fouilles ; voir ensuite sur son chemin Maast-et-Violaines, Muret et ses Creuttes, Droizy et son donjon féodal, puis toucher Hartennes en rentrant à Soissons.

Jamais la Société n'a mieux rempli les engagements qu'elle s'était imposés. Dès le matin, donc, elle gravissait la montagne de Belleu sur laquelle s'étendent les riches cultures, appartenant au Mont-de-Soissons, aux villages de Septmonts, d'Ambrief, de Billy, de Serches et d'Acy, dont les immenses plaines, vont se perdre au sud-est, dans un horizon sans limites.

La ferme du Mont-de-Soissons, si connue de tous, non-seulement par la fertilité de son territoire, mais encore par ses constructions remarquables, restes de l'ancienne commanderie des Chevaliers du Temple, dont elle était le siége, devait d'abord attirer notre attention et être pour nous l'objet d'une visite sérieuse. Nous avons été frappés, en entrant, à l'aspect des nombreux bâtiments disséminés dans le vaste pa-

rallélogramme formé par les murs d'enceinte. Ici des granges aux proportions grandioses ; là, des écuries, des bergeries, des étables, heureusement disposées ; partout, le mouvement et l'activité d'un grand établissement agricole ; mais combien cette maison a dû changer d'aspect, si nous nous reportons au temps où elle était habitée par une colonie tout à la fois religieuse, militaire et agricole. Aujourd'hui, tout est confondu ; les lieux que nous pourrions appeler réguliers, c'est-à-dire consacrés au logement de la communauté religieuse, servent maintenant à l'habitation du fermier et aux besoins de sa culture, et nous avons eu la douleur de constater que la chapelle, elle-même, était convertie en étable.

Il ne reste des constructions antiques que cette chapelle et le corps de logis servant d'habitation ; ce dernier présente une construction solide, éperonnée par de puissants contreforts et ornée sur sa façade par une tourelle en saillie, donnant accès aux étages supérieurs. Le bâtiment est percé de quelques rosaces, de fenêtres carrées avec compartiments en pierres et laisse voir différents vestiges de portes en ogives, aujourd'hui murées. Son rez-de-chaussée, quoique partagé en plusieurs places d'habitation, a conservé sa voûte ogivale et ses nervures, ainsi qu'une vaste cheminée, sensiblement modifiée par des appropriations successives. On peut supposer que cette grande construction renfermait autrefois les cuisines, le réfectoire, les salles de réception et du conseil ; au-dessus devaient se trouver les dortoirs, les chambres des maîtres et celles destinées aux hôtes.

La chapelle de forme rectangulaire terminée par un chœur heptagonal, a beaucoup souffert par suite de suppressions et de remaniements nécessités par ses destinations diverses. Les bas côtés n'existent plus. Cepen-

dant, son abside à sept pans, ses contreforts prononcés, ses grandes fenêtres à lancettes ogivales, assez bien conservées, donnent encore une bonne idée de l'édifice.

On remarque, avec intérêt, vers l'entrée de la nef, quelques contreforts d'où se détachent, au-dessus des premiers ressauts, de grosses colonnes cylindriques cantonnées de colonnettes anelées, se réunissant pour supporter de riches chapiteaux décorés de feuilles déchiquetées du treizième siècle.

La porte d'entrée, haute et étroite, accuse aussi des remaniements nombreux et maladroits, qu'on reconnaît à la manière heurtée et peu régulière avec laquelle ils ont été faits ; et pourtant les morceaux d'architecture employés dans cette restauration inintelligente, sont des sculptures très-gracieuses rappelant les beaux damiers à quadrilles ornés de violettes du portail de Saint-Jean-des-Vignes.

En résumé, si la chapelle des Chevaliers du Temple décèle encore par son extérieur son origine et sa destination, son intérieur, dépouillé de toute ornementation, n'a rien conservé de son caractère religieux, et son état général de délabrement permet de lui appliquer avec justesse ce que le poëte Ovide disait de la ville de Troie :

> Nunc humilis veteres tantum modo Troja ruinas
> Ostendit....

Aujourd'hui des débris de sculptures provenant de cet oratoire se retrouvent enchassés dans les murailles où dispersés dans la cour de la ferme et dans ses environs; c'est ainsi que sur le bord de la route de Fère-en-Tardenois nous avons remarqué une base de colonne servant de support à un calvaire et un peu plus loin un magnifique chapiteau gisant au pied d'un

orme séculaire qui l'ombrage de ses rameaux vigoureux et de sa chevelure touffue. Disons en passant, que cet arbre d'une grande magnificence de végétation porte 5m 50c de circonférence. On voit que par ses proportions il peut lutter avec beaucoup de ces beaux arbres qui jouissent dans nos contrées d'une juste et antique célébrité.

Le Mont-de-Soissons, situé sur un plateau élevé a été considéré par l'abbé Robert, ancien curé d'Arcy, dont le nom reviendra plus d'une fois dans ce rapport, comme l'emplacement de l'oppide de *Noviodunum*, assiégé par César, après la défaite des Gaulois au passage de l'Aisne. Le savant abbé, entraîné par un sentiment de patriotisme exagéré, s'est plu à grouper autour de cette localité et de sa chère paroisse d'Arcy, tous les événements qui signalèrent l'entrée des troupes romaines dans le pays de Soissons.

En effet, sur l'emplacement même de l'ancien domaine du Temple et dans tous ses environs, nous sommes en plein pays gallo-romain, au milieu des combinaisons stratégiques, beaucoup plus ingénieuses qu'exactes du bon curé et dans lesquelles nous nous garderons bien de le suivre.

Hâtons-nous de reconnaître, toute fois que malgré les égarements de son imagination, lorqu'il s'agissait d'un pays qui lui offrait, par ses souvenirs, un sujet continuel de séduction, l'abbé Robert n'en était pas moins un homme instruit et un antiquaire zélé. C'est assurément un des premiers et des plus intelligents pionniers de la science archéologique dans notre département. Acceptons son initiative ingénieuse, mais défions-nous de sa critique intéressée.

Arcy-Sainte-Restitue, dont M. Robert fut le curé pendant plusieurs années et où ses cendres reposent aujourd'hui, est un lieu depuis longtemps célèbre par

ses antiques sépultures, son pèlerinage qui remonte au neuvième siécle et son église remarquable à tous les points de vue.

C'est au sud d'Arcy et près des dernières maisons du village, que se trouve le cimetière historique de forme ovoïde ou plutôt piriforme. Sous ce monticule sablonneux qui comprend, outre le cimetière actuel, des terrains vagues et des plantations, gît un amas de tombes en pierres calcaires, qu'on peut évaluer à plusieurs milliers.

Déjà à deux reprises différentes, la Société a fait pratiquer sur cet emplacement, des fouilles qui n'ont pas eu tous les résultats qu'elle en attendait; la première, cependant, a pu enrichir notre musée de quelques objets intéressants; ce sont des pendants d'oreille en os, des épingles, des anneaux, des colliers en verroteries, des agrafes et des boucles de ceinturon en cuivre ; parmi ces dernières, plusieurs étaient cloisonnées d'émaux, d'autres damasquinées avec filigranes en argent. On y recueillit aussi de petites cuillères en métal, une bague dite *chevalière,* une médaille de Constantin, des couteaux ou poignards, des lames de sabre et des fers de lance ; mais la plupart de ces objets, fortement oxydés, se délitaient en quelque sorte sous la main.

La seconde fouille, soit qu'elle ait manqué de direction et d'ensemble, soit plutôt qu'elle ait été exécutée sur des terrains déjà explorés, n'a produit que des découvertes insignifiantes ; elle a permis néanmoins de constater de nouveau l'orientement des tombes, toujours placées les pieds au levant et leur forme constamment plus large vers la tête que vers les pieds. Leur ouverture dans œuvre, varait de 1^{m} 87^{c} à 2^{m} en longueur, sur 70 à 80^{c} vers la tête, et 40^{c} à l'extrémité opposée. Les parois présentaient une épaisseur assez régulière de 7 à 8^{c}, quelques-uns pré-

sentaient un renflement semblable vers le milieu. Quoique ces coffres creusés en forme d'auge, soient d'un seul morceau, le couvercle se composait toujours de plusieurs pièces juxtaposées.

M. l'abbé Robert a prétendu que ce cimetière était gaulois, mais rien, jusqu'ici, n'a donné droit à son assertion, malgré les efforts qu'il a faits pour faire prévaloir son opinion. Pour soutenir son hypothèse plus que hasardée, il a eu recours à l'étymologie du nom d'Arcy, qu'il tire du mot *Arca*, tombeau. Il n'est pas plus heureux quand il avance que cette butte de terre est une éminence faite de main d'homme, car tout le monde y reconnaîtra comme nous un tertre purement naturel, un véritable dépôt diluvien. Malgré notre désaccord avec le curé d'Arcy, en fait d'appréciation archéologique, nous n'en sommes pas moins allés nous agenouiller sur la tombe de ce prêtre instruit, où un de nos collègues nous a raconté sa vie modeste, utile et laborieuse.

Nous ne dirons qu'un mot du pèlerinage d'Arcy, pourtant si fréquenté dans notre pays. On sait qu'en l'année 848, le sire de Moreuil, en Picardie, seigneur d'Arcy, étant allé au secours du Pape, contre les Sarrazins qui avaient fait irruption sur ses terres, le saint Père lui donna en récompense les reliques de sainte Restitue, vierge et martyre sous Aurélien, et dont le corps avait été rapporté de Sora en Sicile, à Rome.

On a raconté bien des histoires ridicules pour expliquer la présence des restes de cette sainte à Arcy. On a été jusqu'à dire que le seigneur de Moreuil ayant voulu les transporter en son château de Picardie, en avait été empêché par une voix miraculeuse qui lui aurait crié de *s'arrêter ici*, d'où serait venu le nom du village d'Arcy, *arrête ici*.

Plusieurs tableaux placés dans l'église, en *ex voto*, font connaître la nature du pèlerinage que les pauvres malades font à Arcy, chaque année à la fin de mai, surtout pendant la neuvaine qui est des plus suivies. Un de ces tableaux représente, aux pieds de la sainte, un malheureux convulsionnaire tenu par deux hommes. Cette toile est d'un peintre nommé Charles Remy Delaplace, qui a signé son œuvre. Un autre tableau contient le portrait d'une jeune fille avec celui de son père en habit de magistrat, plus une inscription de reconnaissance ainsi formulée :

« En 1705, avecque l'aide de Dieu et de sainte Res-
» titue, Marie Mauroy de Cousy-le-Château a recou-
» vrer la guérison d'une maladies caduc, dont elle
» a été travaillé pendant l'espace de 6 mois, après
» avoir fait le pellerinage avecque son père le 27 mai
» de la même année, a été du jour mesme gué-
» ris. »

Il y a dans l'église d'Arcy une chapelle dédiée spécialement à sainte Restitue, dont la fermeture en pierre date du dix-septième siècle et sur la corniche de laquelle se trouvent représentés la vie et le martyre de la sainte dans sept ou huit médaillons. Les reliques sont enfermées dans une châsse en cuivre sur la porte de laquelle se trouve également reproduit le martyre de sainte Restitue à qui on tranche la tête : on y voit aussi une statuette de la vierge et une autre de saint Remy. De l'autre côté de la châsse, est figurée une procession à laquelle on porte la châsse; une femme vient présenter son enfant à la sainte qui le guérit ainsi que d'autres affligés. Cette châsse, comme la fermeture de la chapelle, accuse le siècle de Louis XIII.

L'église d'Arcy est fort ancienne, dans plusieurs de ses parties ; sa nef paraît être du onzième ou du dou-

zième siècle. C'est encore le style roman avec un système de colonnes accouplées, et ornementées de chapiteaux qu'on ne voit qu'à cette époque. Rien, à la rigueur, n'empêche de supposer qu'une partie de cette nef ne soit contemporaine des premiers pèlerinages, ou au moins, postérieure de quelques années, seulement, à l'arrivée des reliques de la sainte à Arcy, où son culte ne tarda pas à grandir et à se développer dans le cœur des populations du pays.

Dans le seizième siècle, l'église éprouva des modifications et un agrandissement considérable; les chapelles latérales, ainsi que les voûtes sont de cette époque. Elle reçut aussi alors des verrières historiées, dont il reste encore quelques débris représentant les armoiries des anciens seigneurs.

Entre autres objets d'art, nous avons remarqué une assez bonne statue de sainte Restitue, qui doit dater de la Renaissance; trois tableaux en bois sculptés en ronde bosse, d'une exécution remarquable: le premier représente saint Jean l'évangéliste, avec le calice d'où sort un serpent ou dragon; le second est dépourvu d'emblême; sur le troisième figure saint Thadée portant son équerre à la main. On croit que ces tableaux proviennent de la Chartreuse du Val-Saint-Pierre, où il y avait dit-on, une école de sculpture très-renommée.

Non loin de l'église, sur la place publique, se trouve une fontaine moderne consacrée à sainte Restitue; elle est encadrée dans une petite construction moderne, en pierres de taille, surmontée d'un pignon aigu, orné d'une niche avec l'effigie de la vierge martyre. C'est là que les pèlerins viennent boire où puiser l'eau qu'ils emportent aussi par dévotion. Cette fontaine limpide et abondante, n'est pas seulement utile aux malades qui la fréquentent, elle est aussi une ressource

heureuse pour les habitants, dans un pays aride et sablonneux, presque entièrement privé d'eau vive.

Après avoir rendu visite à tous les souvenirs d'Arcy, la Société reprenait sa route et se dirigeait vers *Maast* et *Violaines*, vieux villages celtiques, s'il en fut, assis dans un enfoncement bordé de roches, sous lesquelles les habitants avaient autrefois creusé leurs demeures. Cette disposition que nous allons retrouver au hameau des *Creuttes*, dépendance de *Muret*, nous rappelle ces habitations primitives ou troglodytes que nous avons si souvent étudiées dans une foule de localités du Soissonnais et du Laonnois.

La petite église de Maast, remarquable par sa propreté, n'est pas dénuée, non plus, d'un certain caractère d'élégance : son abside polygonale, percée de cinq fenêtres, quoique peu élevée sous voûtes, est cependant fort gracieuse. L'église, dans ses premières constructions devait accuser une époque de transition. Son portail roman ne ferait que confirmer cette opinion. Le clocher avec son toit en batière, sa tour carrée, sa corniche modillonnée, ses fenêtres geminées et à lancettes, comme celle de l'abside, annonce le treizième siècle. La nef a été remaniée au seizième siècle. Les verrières, dont il ne reste plus aujourd'hui que des parties fort incomplètes, sont sans doute contemporaines de cette dernière restauration. Nous avons pu, néanmoins, y remarquer encore le mystère de l'Incarnation, représenté sous le voile d'une traduction trop matérielle, peut-être, mais commune à cette époque. L'image de la vierge est accompagnée de cette devise du livre des Proverbes : *Nondum erant abyssi et ego jam concepta eram.*

C'est donc la conception, en quelque sorte naturelle, non dans son principe, mais dans ses effets.

Cependant, le correctif arrive, la réponse donnant l'effet surnaturel, d'après l'Ecclésiaste : *Flores mei fructus honoris et honestatis.*

Comme si la Sagesse qui parle par la bouche de Marie disait en présence de ce fait incompréhensible à l'intelligence humaine : Voici le fruit de mes entrailles; mais c'est la fleur de cet arbre, montré à Jessé dans son sommeil ; je suis la fleur de ce champ de Dieu où doit croître son fils, et ce fruit que vous voyez c'est le produit de l'honneur et de la chasteté, *Fructus honoris et honestatis.*

Nous avons cru, aussi, reconnaître sur ces vitraux l'image d'une sainte, du nom d'Ursasse, dont les reliques conservées dans une châsse de l'église, étaient autrefois l'objet d'un pèlerinage qui a cessé d'être fréquenté aujourd'hui (1).

Au sortir de Maast, nous regagnons le plateau en franchissant une côte abrupte et bientôt nous apercevons devant nous, les masses verdoyantes du parc de Muret. Mais avant d'y parvenir nous longeons le hameau des *Creuttes*, qui doit son nom à de nombreuses creuttes ou grottes, anciennes habitations creusées dans la roche à pic et dénudée, si communes dans nos cantons.

Le château de Muret, reconstruit dans la seconde moitié du seizième siècle, à l'exception de deux grosses tours, dont l'une conserve encore à son sommet, sa ceinture de machicoulis, ne présente plus aujourd'hui à nos yeux que l'aspect de ces demeures princières et féodales, appropriées aux besoins d'une civilisation nouvelle. De forme triangulaire et assis sur un petit

(1) M. Melleville, dans son dictionnaire historique du département de l'Aisne. T. II, p. 65, dit qu'on allait autrefois en pèlerinage à Sainte-Ursule de Mons, près Muret, il veut sans doute parler de Sainte-Ursasse de Maast-et-Violaines.

promontoire qui s'avance dans une vallée des plus agrestes, ce n'est plus qu'une forteresse de fantaisie dont les douves, les remparts et les tours n'ont plus rien de menaçant et ajoutent, au contraire, au charme du paysage.

L'église paroissiale, située en contrebas, près de l'entrée du château dont elle semble une dépendance, appartient par sa construction à l'époque de la Renaissance. Elle n'a rien, néanmoins, de remarquable, malgré la reconstruction de l'abside et de quelques autres parties de l'édifice. Nous y avons vu un maître-autel en pierres, qui est loin d'être achevé ; il nous a paru manquer de proportions et nous n'avons pas trouvé heureuse la manière dont il est placé ; car on n'a pas cru devoir le mettre au milieu du sanctuaire, parce que l'axe en est défectueux, comme dans certaines églises qui ont voulu reproduire dans leurs dispositions *l'inclinato capite* de la croix du Sauveur. La position de l'autel dans cette déviation ne produit pas un heureux effet. La chaire en bois, est du seizième siècle : elle provient, dit-on, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, on y remarque divers sujets richement sculptés représentant, l'annociation, la visitation, la naissance de Notre Seigneur, l'adoration des mages, la présentation et l'assomption, le tout entremêlé de fleurs de lis et de tréfles.

La chapelle de gauche conserve encore parmi ses ornements deux panneaux, style Louis XIV, représentant la naissance de Jésus-Christ et une toile figurant la fuite en Egypte, d'une exécution assez médiocre. La cloche porte les noms de Charles Grisollet et de Magdelaine Bridoux, qui sont, sans doute, ceux du parrain et de la marraine.

La terre de Muret, fort anciennement connue, a toujours été possédée par des personnages illustres,

Après avoir été un des domaines de la maison de Pierrefonds elle passa, vers 1130, dans les mains de la famille de Cherisy ou de Quierzy, puis dans celles des Montmorency, par suite du mariage d'Évrard de Montmorency, grand échanson de France, avec Clémence, fille de Hervé II, seigneur de Quierzy.

En 1345, elle appartenait à la maison de Roye, famille originaire du Cambrésis, mentionnée dans diverses chartes de l'église de Cambrai et de l'abbaye de Saint-Audebert dans les années 1095 et 1112.

Jean de Roye, seigneur de Muret, d'Aunoy et de Quierzy, fut conseiller et chambellam du roi Charles VI. Il servit en Normandie, avec un chevalier et dix écuyers dans la compagnie de cent hommes d'armes du sire de Coucy en 1378 et 1379. Il défendit en 1380, la ville d'Aire, contre les forces du roi d'Angleterre et mourut à la journée de Nicopolis en Hongrie.

Mathieu de Roye, son fils, seigneur de Muret fut un des chefs de l'armée que Vallerand, comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, leva contre les Anglais. Il combattit et fut fait prisonnier à Azincourt en 1415; il assista au traité d'Arras en 1435 et mourut en 1440; il est enterré à Ourscamp.

Jean de Roye, deuxième fils du précédent, devint seigneur de Muret à la mort de son frère aîné. Il était encore mineur, quand son père lui fit don de la terre de Muret, le 19 mars 1440. Il fut aussi conseiller et chambellan du roi et laissa un fils, Antoine de Roye, seigneur de Muret et de Busancy, qui périt à la bataille de Marignan, donnée contre les Suisses le 13 septembre 1515. Son corps, rapporté à Muret, reçut la sépulture dans l'église paroissiale.

Dans le milieu du seizième siècle, le château de

Muret était possédé par le prince de Condé qui s'était mis à la tête du parti huguenot. Ce prince était frère d'Antoine de Navarre, père de Henri IV. C'est lui, qui, en 1566, fit reconstruire le château à peu près tel que nous le voyons aujourd'hui. On prétend que divers membres de sa famille sont enterrés dans l'église.

Au siècle suivant, Muret était passé dans la maison de Jérôme Lescuyer, maistre de camp d'un régiment de cavalerie. C'est en sa faveur que cette terre fut érigée en comté, par lettres du mois de juillet 1659, enregistrées au parlement et à la chambre des comptes le 30 juin 1660. Ce seigneur fut tué à la bataille de Sénef le 11 août 1674 : il laissa un fils, Jérôme-François Lescuyer, qui fut une des illustrations militaires de son temps. Nous le trouvons désigné sous la qualification de seigneur de Muret, de Troissy, de Nanpteuil, Maast, Violaines, Lannoy, Baligny, Courcelles, Bagneux, d'Arcy en partie, ainsi que du fief Lescuyer. Il commença à servir en 1683, en qualité d'aide de camp du comte d'Auvergne, au siége de Courtrai ; il fut successivement lieutenant dans le régiment Dauphin en 1689, colonel du nouveau régiment d'Albigeois en 1692, puis de celui de Beauvoisis la même année ; il fut nommé brigadier des armées du roi le 29 janvier 1702, maréchal de camp le 26 octobre 1704, chevalier de Saint-Louis en 1705, commandeur du même ordre en 1707 et enfin lieutenant général le 27 mars 1710, il obtint la grande croix de Saint-Louis le 18 avril 1721 et le gouvernement de Thionville le 1er octobre 1731, dont il se démit en juin 1733. Il vint alors vivre dans la retraite, au château de Muret où il mourut au mois d'octobre 1741 âgé de quatre-vingts ans.

Au moment de la Révolution, Muret était possédé

par M. Barbarat de Mazirot conseiller d'Etat ; il appartient aujourd'hui à M. le marquis de Louvencourt.

Avant de s'éloigner de cette localité intéressante, la Société a parcouru avec une vive curiosité, les retranchements renfermés dans l'enceinte même du parc, et qui séparent de la plaine de Droizy, le plateau en forme de promontoire, à l'extrémité duquel le château se trouve assis. C'est un boulevard énorme, précédé d'un fossé large et profond qui coupe le plateau, d'un flanc de la colline à l'autre sur une longueur de 340 à 350 mètres ; l'espace qu'il délimite et fortifie sur ce point et qui, sur les autres parties de son pourtour, se trouve défendu naturellement par l'escarpement même du coteau, présente une superficie d'environ 25 hectares. C'est évidemment une ancienne position militaire, un camp retranché dont nous retrouvons les analogues dans le pays même, à Pommiers et à Épagny. Si pour ces deux derniers des silex polis, des médailles gauloises et romaines et des débris de poteries qu'on y rencontre, peuvent limiter jusqu'à un certain point le champ des conjectures, sur leur origine et leur destination, il n'en est pas de même à Muret où aucune découverte de ce genre ne paraît avoir été constatée. Les bois qui couvrent les retranchements et une partie de l'enceinte, sont sans doute la cause qui a empêché ces découvertes, que des fouilles habilement dirigées, amèneraient très-probablement.

Quoi qu'il en soit, le célèbre abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre, qui est venu à Muret, dans ses voyages en Picardie et dans l'île de France, fait dériver le nom de ce village de *Muratum* lieu fortifié et regarde le camp comme l'emplacement d'une des onze villes du pays Soissonnais, dont parle César dans ses Commentaires.

L'abbé Robert, beaucoup plus hardi, veut y voir la trace du camp établi par César même, lorsqu'il vint mettre le siége devant *Noviodunum*.

Quoi qu'il en soit des assertions de ces deux savants, la Société est loin de regarder la question comme résolue ; elle croit qu'il y a là encore un problème historique qui attend toujours sa solution et elle abandonne Muret pour se diriger vers Droizy à travers les plaines immenses avec lesquelles les retranchements qu'elle quitte pourraient bien avoir certains rapports.

C'est en effet au milieu des vastes campagnes qui environnent de toute part le village de Droizy que, suivant différents auteurs, se donna en 593, la fameuse bataille où Frédegonde victorieuse des Austrasiens, vit les portes de Soissons se rouvrir devant elle : trente mille hommes, au dire du diacre Lombard, Paul, écrivain du huitième siècle, restèrent sur le terrain, à la suite de cette lutte sanglante. On sait que le village de Trucy sur L'Ailette en dispute le théâtre à celui de Droizy, mais la Société n'a pas mission de traiter, en ce moment, ce point d'histoire locale ; elle reconnaît néanmoins que si Trucy a pour lui certaine similitude de nom, Droizy remplit beaucoup mieux les conditions du récit des chroniqueurs, appuyé par l'abbé Lebeuf, le président Hainaut, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et la plupart des historiens modernes.

Droizy, où nous ne tardons pas à arriver, n'est plus aujourd'hui qu'un chétif village, perdu au milieu des plaines verdoyantes du canton d'Oulchy. De vagues souvenirs des temps celtiques, se rattachent à divers points de son territoire. Une tradition locale rapportée, dans l'histoire manuscrite de Soissons, par D. Gilson, veut que les Druides y aient eu un collége

et qu'ils se soient livrés aux pratiques de leur religion dans les bois de *Taf* qui s'étendaient d'un côté jusqu'au village de Taux et de l'autre jusqu'à la *fontaine au chêne*, où l'on prétend qu'ils élevèrent un autel, comme celui de Chartres, à la vierge qui doit enfanter, *Virgini pariturœ*.

Dans le moyen âge, ce village était possédé par des seigneurs qui portaient son nom et qui figurent dans des chartes de 1138 et de 1206. Il passa plus tard dans la maison de Villesavoye : plusieurs titres de 1288 à 1300, font mention de frère Jean de Villesavoye, seigneur de Droisy, qualifié ainsi de frère sans doute à cause de quelque confraternité de chevalerie. Il avait hérité de la terre de Droizy de sa mère : il épousa Catherine de Virlaines et mourut le jeudi, après les brandons, l'an 1300.

Frère Jean de Villesavoye, son fils, deuxième du nom, lui succéda et fonda en 1318, une chapelle dans le château. Il eut à son tour un fils qui fut conjoint avec Marie de la Bove, dame de Tanlette, dont il laissa deux filles : l'une épousa Galhaut de Lully, l'autre, nommée Jeanne, fut mariée à Aubert de Coucy, seigneur de Dronay qui devint ainsi seigneur de Droizy. Cette seigneurie paraît avoir appartenu plus tard à la famille de Vignolles. Dans les derniers temps elle faisait partie des domaines de Muret.

Si l'on en juge par les restes du château de Droizy, qui élève toujours, si orgueilleusement, dans les airs, son front mutilé par le temps, on doit supposer que les seigneurs qui l'ont construit étaient riches et puissants. C'est un grand parallélogramme qui conserve encore une belle porte, une partie de ses murs d'enceinte, quelques bâtiments d'habitation et un fort donjon élevé au milieu de constructions massives, dont il ne reste plus que des murailles en ruines.

Ce donjon, avec ses 75 assises en pierres de grand appareil, présente un aspect véritablement monumental, bien qu'il ait perdu sa ceinture de machicoulis, la galerie qui les couronnait et les quatre tourelles régulièrement espacées à son sommet dont on ne voit plus que les bases en encorbellement. Ses murs ont 2m 30c d'épaisseur et son diamètre intérieur 7m 30c.

Au moyen de combinaisons ingénieuses et d'escaliers habilement pratiqués dans l'épaisseur des murailles et fortifiés par des herses, les parties supérieures de cette belle tour, pouvaient, à un moment donné, s'isoler facilement des parties inférieures et permettre d'en prolonger la défense. C'est assurément un des morceaux les plus curieux de l'architecture militaire du quatorzième siècle. Dans nos contrées et malgré les modifications nombreuses qu'il a subies par suite des besoins de l'exploitation agricole qui a remplacé l'enceinte guerrière, il présente encore à l'étude des éléments pleins d'intérêt.

L'église de Droizy, dédiée à Saint-Remy, est, comme celle de Muret, placée tout près et sous la protection du château. C'est un petit édifice de modeste apparence et qui ne présente aucun intérêt sous le rapport de l'art, bien qu'il appartienne à l'époque de la Renaissance. Nous n'y avons vu qu'une pierre tumulaire en partie effacée datant de 1586 et sur laquelle sont représentées les effigies de Léonard Cardon procureur fiscal et de sa femme.

La cloche, fondue en 1729, a eu pour parrain haut et puissant seigneur, messire Jérôme-François Lescuyer, comte de Muret, seigneur de Droizy, lieutenant général des armées du roi et pour marraine haute et puissante dame Louise Aubert sa femme.

Mais au milieu de toutes ces explorations qui nous

font oublier les heures, la journée s'avance et il faut encore visiter Hartennes. La Société se dirige donc en toute hâte vers ce village, en laissant sur sa droite la ferme de La Neuville Saint-Jean, perdue dans la monotonie de la plaine, comme une oasis dans le désert. Elle regrette de n'avoir pas le temps d'aller visiter ses vieux bâtiments et ses granges imposantes dont elle aperçoit dans le lointain, les nombreux contreforts.

Arrivée à Hartennes, elle s'empresse d'aller visiter sa charmante église du seizième siècle, que la plupart de ses membres connaissent déjà, mais qu'on revoit toujours avec plaisir. Elle constate de nouveau son parfait entretien, les améliorations et ornementations qu'elle reçoit chaque année, grâce au zèle de son vénérable pasteur et qui témoignent des sympathies pieuses et artistiques que rencontre cette belle église qui serait beaucoup plus belle encore, si l'on faisait disparaître la triste construction qui, sous l'apparence d'un prétendu clocher, dépare son gracieux portail.

Après une journée si bien remplie, la Société satisfaite des impressions qu'elle a éprouvées et des choses intéressantes qu'elle a vues, rentre à Soissons avec l'espoir de recommencer l'année prochaine une excursion aussi utile et aussi agréable. Mais qui sait ? Des bruits de guerre circulent dans l'air et l'on sait combien peu le génie des batailles s'arrange avec celui des arts et des études sérieuses et tranquilles comme celles que nous poursuivons.

PIERRE FRANÇOIS ROBERT

ANCIEN CURÉ D'ARCY-SAINTE-RESTITUE

Notice biographique lue à Arcy, le 12 juillet 1870, lors de l'excursion de la Société Archéologique et historique de Soissons dans cette localité.

Par M. Amédée PIETTE.

MESSIEURS,

Le village d'Arcy-Sainte-Restitue que vous avez choisi cette année pour but de votre excursion, ne se recommande pas seulement aux yeux des savants par son vieux cimetière historique, qui, depuis bien longtemps déjà, attire l'attention des amis de la science. Il mérite encore, à un autre titre, votre bienveillante attention, car on peut le considérer en quelque sorte comme le berceau de notre archéologie locale, puisque c'est de son modeste presbytère que sont sorties, au commencement de ce siècle, les premières études de l'histoire de nos contrées, basées sur l'observation des lieux, des monuments et du langage.

Il était alors occupé par un ecclésiastique d'une érudition remarquable, que le hasard avait porté, à travers les vicissitudes de la vie, du célèbre monastère de Saint-Denis, dans une pauvre cure du diocèse de Soissons. Vous avez tous, Messieurs, déjà nommé l'abbé Robert, dont le nom n'est étranger à aucun de ceux qui se sont occupés de l'histoire du département de l'Aisne, mais qui, cependant, est resté généralement peu connu, parce que fort peu de ses travaux ont reçu les honneurs de la publicité. Permettez-moi donc de vous parler de lui un instant. Ce n'est pas sa biographie, ce n'est pas non plus l'analyse de ses

écrits que je vais vous présenter ; ce que je veux, c'est amener par le souvenir, au milieu de vous, ce vétéran de la science archéologique qui nous a ouvert la carrière et sur les pas duquel nous marchons aujourd'hui.

Pierre-François Robert est né le 14 septembre 1756, à Dormans, petite ville de la Champagne, comprise autrefois dans le diocèse de Soissons ; nous pouvons donc le regarder comme un enfant du pays : issu d'une honnête famille bourgeoise, il reçut de bonne heure les premiers principes d'une éducation distinguée et d'une instruction solide, que rendaient faciles une intelligence précoce et une aptitude remarquable pour l'étude. Ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, le firent admettre, jeune encore, à l'abbaye de Saint-Denis, où il entra comme élève et où il obtint plus tard la charge de cérémoniaire.

Au milieu des religieux de cette illustre congrégation de Saint-Maur, qui se rendirent si fameux par leurs nombreux travaux historiques, Pierre-François Robert, qu'une disposition d'esprit portait naturellement vers ce genre d'étude, ne tarda pas à suivre les exemples qu'il avait sous les yeux. Dans le but de payer son tribut de piété filiale à la ville qui l'avait vu naître, il s'occupa de réunir les matériaux d'une histoire de Dormans ; la vieille abbaye qui abritait sa jeunesse fut aussi l'objet de ses recherches et de ses études ; il recueillit dans les archives de la maison de nombreux éléments pour servir à une *Histoire de Saint-Denis, de ses monuments et des tombeaux des rois.*

Nous devions penser que l'élève et le cérémoniaire de Saint-Denis aurait embrassé l'état religieux, et que les événements de la grande Révolution de 1789, auraient pu seuls l'éloigner de l'asile de piété et de

science, où il avait passé ses jeunes années. Mais il n'en fût pas ainsi. Vers la fin de 1779, à l'âge de 24 ans, avant d'avoir prononcé ses vœux, sans avoir reçu la consécration sacerdotale, et par suite de circonstances qui nous sont restées inconnues, il quitta Saint-Denis pour entrer dans le clergé séculier.

Les archives de l'évêché de Soissons nous apprennent qu'il fût ordonné prêtre le 23 septembre 1780, par M. de Sabran quatre-vingt-sixième et dernier titulaire de ce célèbre et antique diocèse de Laon, qui allait bientôt disparaître dans la tourmente révolutionnaire, pour être confondu ensuite avec celui de Soissons.

Revêtu du caractère ecclésiastique, l'abbé Robert devint successivement vicaire de Saint-Martin d'Arbois, près d'Epernay, puis chapelain de Couvrelles, petit village dans le voisinage de Braine, où il fut nommé vers 1785. Le nouveau chapelain, grâce à sa simplicité, à la douceur de son caractère, ne tarda pas à se faire aimer de tous; son urbanité et son savoir le firent aussi apprécier par les habitants des châteaux voisins, avec lesquels il entra bientôt en relations suivies, particulièrement avec M. le chevalier du Roux de Verdon, seigneur de Couvrelles, et avec l'illustre maison d'Egmont, qui possédait la terre de Braine. C'est là, qu'au milieu de la société brillante et choisie, qu'il y rencontrait toujours, il fit connaissance avec le savant abbé Manesse, ornithologiste distingué, membre des académies de Stockolm et de Saint-Pétersbourg, simple curé de la paroisse de Branges, avec lequel il contracta une amitié sincère, à laquelle la mort seule devait mettre un terme.

Il fréquentait aussi souvent les prémontrés de Saint-Yved de Braine et les chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Les magnifiques

bibliothèques de ces deux grands établissements religieux, aussi bien que celle du comte d'Egmont, lui fournissaient tous les livres dont il avait besoin pour les études historiques, auxquelles les charges ecclésiastiques peu nombreuses de son bénéfice lui laissaient le loisir de se livrer.

Tout porte à croire que c'est pendant son séjour à Couvrelles et à Vasseny dont il devait être bientôt le curé, que l'abbé Robert se donna d'une manière toute spéciale à l'étude de l'histoire des peuples celtiques. « Je lisais alors, dit-il dans ses mémoires, les ouvrages » anciens écrits sur ce sujet, et je les comparais aux » nouveaux. » Le curieux abbé ne s'en tenait pas seulement à cette comparaison, il cherchait aussi à retrouver parmi les populations qui l'environnaient, la trace des mœurs, des usages, des coutumes de ces peuples antiques, et il se livra à cette recherche avec une ardeur d'imagination qui, dépassant bientôt toute limite, devait donner à ses travaux cette physionomie étrange, originale, qui nous fait quelquefois sourire aujourd'hui, sans toutefois leur enlever l'intérêt de la science.

Ce fut d'abord le village de Vasseny qui devint l'objet de ses études comparatives ; cette localité était pour lui comme une colonie celtique oubliée dans un coin du pays soissonnais ; il la visitait souvent, il y était connu et aimé, et il s'est plu à en décrire les mœurs et les usages dans un mémoire qui est un des plus intéressants sortis de sa plume. Il en faisait dériver le nom de *Vas Senescens*, vieux temple ou temple du Vieux, c'est-à-dire de Saturne, *Saturus annis*. Les vieillards du village qui, par habitude, portaient tous la barbe longue, étaient à ses yeux des patriarches qui avaient vu le monde à son berceau. « Il me sem- » blait, dit-il dans son mémoire, que les habitants de

» Vasseny conservaient leurs mœurs natives, au mi-
» lieu des Français maniérés, comme les Carthaginois
» fugitifs les avaient conservées dans l'antique Celti-
» bérie ; comme les Phocéens l'avaient fait parmi les
» Gaulois de notre France ; comme les Normands
» dans la Neustrie. J'entendais là les vieux noms de
» Folliard, l'homme des bois ; de Droux, l'adorateur
» du chêne ; de Houssel, le gardien du lieu de réunion
» de Chardon, l'homme qui donne le mouvement aux
» opérations ; de Tangre, mot défiguré qui a sa racine
» dans l'initiale tan (chêne). J'avais examiné à loisir
» cette colonie, ajoute-t-il, pendant cinq ans que j'ai
» habité un village voisin ; la singularité de ces gens,
» leur langage particulier, leurs mœurs patriarcales,
» leurs coutumes antiques, leur amour du travail,
» leur sobriété, leur parcimonie, leur rudesse même,
» m'avaient fait désirer de devenir leur curé ; ils for-
» maient le même vœu, ce double souhait fut
» exaucé. »

La paroisse de Vasseny était alors dirigée depuis 36 ans par un vieillard vénérable nommé Prévost ; il sentait le besoin de prendre du repos, sans cependant abandonner tout à fait les fonctions de son ministère, et il enviait la position du chapelain de Couvrelles. Ils entrèrent en pourparlers et s'adressèrent à l'évêque afin d'obtenir une permutation. Le prélat, qui connaissait tout le mérite de l'abbé Robert, fit d'abord quelques difficultés. Vous voulez donc, disait-il au chapelain, vous ruiner vous et les vôtres, en prenant, comme gros décimateur, un clocher et une église qui vont périr (1) ; il faut être riche pour se charger d'une

(1) Les gros décimateurs de la paroisse de Vasseny étaient anciennement le prieur de Saint-Remy de Braine, les religieux de Chartreuve et de Saint-Médard. Dans le commencement du dix-huitième siècle, ils abandonnèrent tous leurs droits au curé

telle église ; je connais une personne qui soupire après ce gros clocher, où elle serait à portée de cultiver une grande connaissance ; je lui ferai avoir cette cure et je vous ménagerai une permutation plus avantageuse. L'abbé Robert répondait à l'évêque que M. Prévost avait pourvu à la consolidation de l'Eglise par la reconstruction du pilier qui menaçait ruine, et il ajoutait naïvement : « Un beau site, un séjour calme » et agréable, point de routes, point de rivières qui » tiennent au village, un seul écart qui n'est » qu'une ferme (*Epritel*), que le curé voisin, qui la » dispute, aurait bien vite à mon gré ; point de sei- » gneur, point de pauvres, des habitants aisés, un » peuple comme les premiers chrétiens, voilà bien des » attraits pour qui ne cherche ni les embarras ni les » charges. » Ce langage ne déplut pas à l'évêque qui donna enfin son blanc-seing. Mais sur ces entrefaites, le vénérable abbé Prévost succombait sous le poids de l'âge et des infirmités, le mercredi d'avant l'Octave du Saint-Sacrement de l'année 1789, et le chapelain de Couvrelles recueillit sa succession sans plus de difficultés.

M. Robert ne resta que trois ans dans sa nouvelle cure, et, s'il y trouva encore quelques beaux jours, il y rencontra aussi des heures d'angoisses, car la Révolution s'avançait à grands pas et son influence se fit bientôt sentir à Vasseny comme dans les plus humbles hameaux. S'il eut la consolation de voir la grande majorité des habitants lui rester fidèle, il put remarquer aussi que ses vertus et ses

à la charge de l'entretien du chœur, des cancels et du clocher. Cette transaction, en raison de l'importance et du peu de solidité de l'église et de sa belle tour, devint dès lors une charge fort lourde pour le nouveau décimateur et faisait redouter cette cure par tous les ecclésiastiques.

bienfaits avaient fait des ingrats, et il eut à souffrir des persécutions qui le forcèrent de s'éloigner. Ce ne fut pas sans regrets qu'il quitta ces lieux où il avait espéré terminer sa vie. « Il y avait là, nous dit-il, un » petit coin oublié du grand tableau du monde, si » éloigné de l'antique simplicité; il ravissait mes » yeux, et je m'y rappelais, dans la gaîté de mes pen- » sées, le régime des anciens patriarches; j'y étais » plus qu'un roi, j'y avais une nombreuse famille de » sujets aimants et aimés; mais ce bonheur était à » son terme, tous les genres d'horreur se préparaient » dans les repaires du désordre et remplacèrent bien- » tôt une longue félicité. »

Nous n'avons que des renseignements fort incomplets sur les événements qui agitèrent la vie de l'abbé Robert pendant la période révolutionnaire; nous savons seulement d'après ses mémoires, qu'il célébra à Vasseny la fête de la fédération du 14 juillet 1790, par un service solennel, à la suite duquel un peuplier fut planté sur la place publique du village, comme symbole de la liberté. Il n'y avait pas de mal à cela, nous dit-il, puisque M. le comte d'Egmont, notre député, président de l'Assemblée provinciale, avait accordé vingt-cinq écus pour donner plus d'éclat à la cérémonie.

Deux ans après, le 25 août 1792, il résidait encore à Vasseny, ainsi que nous le montrent les registres des baptêmes, des mariages et des décès qu'il a rédigés et signés jusqu'à cette époque. Nous le perdons alors complétement de vue jusqu'en l'an VII (1799); il était à cette dernière date retiré à Oulchy-le-Château, où il exerçait, nous assure-t-on, les fonctions de secrétaire de la municipalité. Sa présence est constatée, en effet, dans cette localité, par les registres des actes de l'état-civil dont quelques-uns ont été rédigés par

lui, particulièrement en l'an VII, mais leur petit nombre ne permet pas de supposer qu'il ait été revêtu officiellement des fonctions de greffier et on doit croire que si quelques actes ont été écrits de sa main ce n'a été qu'accidentellement et par complaisance. Le souvenir de son séjour à Oulchy s'est conservé dans la mémoire des habitants, dont il sut, comme partout, s'attirer l'affection et c'est, sans doute, les bonnes relations qu'il avait eues dans le pays qui lui inspirèrent le désir de revenir un jour, sinon à Oulchy même, au moins dans son voisinage.

Nous n'avons pu savoir si l'abbé Robert eut d'autres résidences que celle d'Oulchy, dans la période qui s'écoule entre 1792 et 1803; nous ignorons également quels sont les événements qui ont pu accidenter sa vie pendant ces temps de troubles et d'agitation. Nous devons supposer toutefois qu'il fût assez heureux pour trouver un asile, à l'abri du danger, et qu'il y rencontra assez de calme et de tranquillité d'esprit pour pouvoir se livrer à ses études historiques malgré la gravité des circonstances. Une note de M. Féval, conseiller maître et premier doyen de la cour des comptes, nous fait connaître, en effet, que c'est pendant la période révolutionnaire, que l'abbé Robert, son parent, mit la dernière main à l'histoire de Dormans et qu'il écrivit celle de l'abbaye de Saint-Denis.

Il nous faut arriver jusqu'après le rétablissement du culte pour retrouver la trace de notre abbé; le 3 janvier 1803, il est nommé à la cure de Nogentel, arrondissement de Château-Thierry. Deux ans après, le 21 mai 1805, il quitte les bords de la Marne pour venir occuper, dans les plaines du canton d'Oulchy-le-Château la cure d'Arcy-Sainte-Restitue.

Dans cette agreste résidence, où devaient se terminer ses pérégrinations et qui était loin de lui rappeler

les splendeurs de Saint-Denis, l'abbé Robert arrangea son existence suivant ses goûts ; il se créa une grande famille, composée de tous ses paroissiens, dont il fut le père et l'ami et dont il se plut à élever le niveau moral en même temps qu'il cherchait à améliorer son état matériel. Non content d'être le médecin de l'âme, il fut aussi celui du corps. Par lui les malades furent soignés, consolés et souvent guéris, il fut surtout le médecin du pauvre. Grand partisan de la vaccine, il fit tous ses efforts pour la propager, mais ce ne fut qu'après deux années de persévérance, qu'il parvint à vaincre la résistance des mères de famille ; il pût enfin, un dimanche de l'année 1810, réunir vingt-deux enfants qui furent vaccinés par un médecin mandé exprès et qui deux mois plus tard, quand la maladie envahit la commune échappèrent au danger, dont furent victimes ceux qui s'étaient refusés à l'inoculation.

Dans ses écrits comme dans ses conversations intimes avec les cultivateurs il s'efforçait sans cesse de vaincre la routine sans raisonnement qui, dit-il, était leur seul code. Il leur indiquait les meilleures méthodes de culture, leur conseillait la réparation des chemins, le dessèchement des marais, la diminution des jachères, la multiplication des prairies artificielles et l'emploi du plâtre au lieu des cendres pyriteuses, dont il redoutait l'effet sur les animaux. Il enseignait aussi à ne pas répandre sur une terre, le blé provenant du champ même et voulait qu'on échangeât les grains de semence avec les plus beaux produits du même genre, obtenus par les cultivateurs des communes voisines.

Il propageait aussi, la culture des arbres à fruits et des plantes ménagères et aurait voulu voir chacune des maisons du village entourée d'un verger et d'un jardin. L'amélioration et le perfectionnement des ani-

maux de la ferme étaient aussi l'ojet de sa sollicitude ; le maréchal-ferrant, toujours armé du fer et du feu, et cependant le seul représentant de la science vétérinaire au village, lui faisait peur ; il demandait qu'un traité sur les maladies des animaux ruraux fût déposé dans chaque mairie, afin qu'on pût le consulter avec fruit.

Mais je m'aperçois, Messieurs, que je m'éloigne du point de vue, sous lequel je voulais vous présenter l'abbé Robert. C'est un peu la faute de mon sujet, car celui qui aura un jour à faire la biographie du curé d'Arcy, ne devra pas seulement le considérer comme archéologue, il aura aussi à tenir compte de ses connaissances et de ses idées en matière de culture, qui plus heureuses que sa méthode pour étudier l'histoire, sont entrées aujourd'hui, dans la pratique de la science agricole.

Tout le temps que lui laissaient libre les fonctions du saint ministère dont il était revêtu et les occupations utiles dont nous venons de vous entretenir, l'abbé Robert le passait entouré de ses livres, où dans des promenades solitaires. Au milieu d'une nature agreste dans une contrée parsemée de roches, de landes, de bruyères, si propre à conserver les traditions les plus fabuleuses et à rappeler les souvenirs des peuples anciens qui rendaient les honneurs à Dieu en pleine campagne, n'ayant d'autres temples que les voûtes des bois, d'autres autels qu'un tertre de gazon où une masse rocheuse, il trouva bientôt tous les élements qui pouvaient activer sa prédilection pour l'étude de l'histoire des temps celtiques et fournir de nouveaux aliments à son ardente imagination. Il écrivit successivement diverses notices sur tous les lieux qui l'avaient frappé, auxquels la tradition rattachait quelque souvenir, ou qui conservaient dans leur dénomi-

nation une physionomie qu'on pouvait faire dériver des langues anciennes.

Mais avant de vous indiquer ceux de ses nombreux écrits, dont j'ai retrouvé la trace, permettez-moi de vous faire connaître la façon dont leur auteur comprenait la manière d'écrire l'histoire. Ce sont ses propres expressions que j'emploierai, je les emprunte au mémoire sur les antiquités de Soissons.

« Comment l'histoire peut-elle être bien écrite, dit-» il, par une Société, même savante, qui ne s'occupe, » au cabinet, qu'à dépouiller un amas confus de mé-» moires, de notes, de notices recueillies de tout côté, » dans les vieilles comme dans les nouvelles archives » de l'empire (p. 23). L'histoire ne peut s'écrire que par » des hommes studieux, qui ont voyagé, qui ont con-» sulté les monuments, vu et étudié les lieux, inter-» rogé les traditions et recueilli les mémoires particu-» liers..... La tradition tout en paraphrasant de » génération en génération, un fait original, laisse » souvent l'examinateur remonter à travers les fables » et les hyperboles, au principe même de la chose al-» térée par les cent bouches qui y auront ajouté, où » en auront soustrait certaines circonstances dont » beaucoup contradictoires.... Si l'on éloigne l'inutile, » le superflu, on aura sinon le fait comme il est, du » moins celui que le bon sens et le cours ordinaire des » choses doivent présenter à l'esprit. L'histoire an-» cienne et moderne ne peut être appréciée que » d'après ce principe. »

C'est, en effet, d'après ce moyen, qui peut être utile, lorsqu'on s'en sert avec prudence, mais qui, poussé à l'extrême, peut entraîner si facilement dans l'erreur, que le savant abbé a écrit la plupart de ses notices historiques.

Je voudrais pouvoir vous donner, ici, la nomencla-

ture exacte de tous les travaux sortis de sa plume, tant sur des sujets historiques que sur des questions d'économie agricole et domestique. Malheureusement, la plus grande partie a échappé à mes investigations et je ne puis vous indiquer que les suivants, sans parler de l'histoire de Dormans et de celle de l'abbaye de Saint-Denis que je ne connais pas.

Vasseny, ses mœurs, ses usages ;

Quelques étymologies de noms, de lieux et de choses usités dans notre région ;

Dissertation sur Bibrax ;

Recherches historiques sur divers sujets d'antiquité celtiques, gauloises et françaises ;

Notice sur le sacre des rois de France ;

Notice historique et statistique sur les communes d'Arcy et de Brangès ;

Histoire d'Arcy-Sainte-Restitue, à l'usage des écoliers ;

Notice sur Soissons et le Soissonnais ;

Mémoire pour servir à l'histoire de Soissons et de ses antiquités ;

Essai sur la sépulture gauloise d'Arcy-Sainte-Restitue ;

Mémoire sur divers sujets d'agriculture ;

Le défenseur officieux des pigeons ;

Avantages et salubrité du sureau inconsidérément proscrit ;

Essai sur l'engrais par la houille (cendres noires) ;

Manière de faire le vin dans la vallée de l'Aisne ;

Manière de faire l'huile de pépin de raisin.

Parmi tous ces mémoires que je viens de vous signaler, je dois appeler votre attention sur celui qui a titre : *Vasseny, ses mœurs, ses coutumes.* C'est un des plus complets et un des plus curieux par les détails qu'il fournit sur les mœurs, les usages et la situation

morale des habitants de ce village avant la Révolution. *L'histoire d'Arcy à l'usage des écoliers* mérite aussi d'être distinguée ; cet opuscule, copié à un grand nombre d'exemplaires, est rédigé par demandes et par réponses, en forme de catéchisme ; s'il ne présente pas un grand intérêt historique, il ne faut s'en prendre qu'à la pénurie des faits, mais il n'en témoigne pas moins de l'heureuse idée de son auteur et du vif désir qu'il avait de répandre le goût de l'histoire, même chez les enfants, et de les attacher davantage à leur pays en leur faisant connaître les événements dont il a pu être le théâtre. Sous ce rapport seul, une mention toute particulière lui est due.

Le plus intéressant est, sans contredit, le *Mémoire sur Soissons et le Soissonnais.* Aussi je vous demande la permission de vous en entretenir un instant. Ce n'est pas un ouvrage écrit avec méthode et sur un plan combiné à l'avance, mais une série de notices réunies sans beaucoup d'ordre, présentant des détails curieux sur Soissons et un grand nombre de localités de l'arrondissement. Voici, du reste, ce qu'en dit l'abbé Robert lui-même, dans une espèce d'avant-propos qui précède son travail : « Mon mémoire est » un assemblage de notes et de notices détachées, » mais qui ont toutes trait à Soissons et au Soisson- » nais. Je désire que cet opuscule soit agréé par les » personnes distinguées et instruites qui ont déjà » souri à quelques-uns de mes essais. Je n'ai pas de » plan régulier dans mes notices, puisqu'on voit que » je ne les écris qu'à mesure de mes découvertes sur » les lieux, de mes souvenirs et d'après d'anciennes » observations et remarques que je retrouve dans mes » papiers. Je me répéterai par conséquent et sans » doute souvent, mais ce ne sera jamais pour annon- » cer des conceptions prétendues merveilleuses, qui

» ont donné le ridicule à tant de dissertations cel-
» tiques ou prétendues telles. J'ai cru trouver du cel-
» tique dans des monuments, des noms et des mots,
» mais je ne bataillerai jamais contre les personnes
» qui ont étudié les langues anciennes et qui les pos-
» sèdent, moi qui ne qualifie une chose et un mot de
» celtique, que quand j'ai cru en trouver le radical
» ou la chose, dans les vocabulaires que j'ai grossis en
» beaucoup de temps et après beaucoup de lectures,
» mais sans avoir assez étudié les idiomes anciens
» pour pouvoir garantir l'origine de tel ou tel
» nom. »

Ce n'est pas ici le moment de vous faire l'analyse de ce mémoire, je ne vous parlerai donc pas de la butte de Taux, où chaque année on sacrifiait une vierge au dieu Teutatès des Gaulois, du mont Dion où l'on rendait hommage au dieu Lumière, de Droizy, qui possédait un collége de Druides. Je ne vous dirai rien non plus de la butte de Housse (*huss, trimen Thws*) lieu de réunion, de celle de Rugny (*rugen dun*), lieu des rugissements où se rendait la justice criminelle, je laisserai même de côté la tour de la Belle Hélène, souvenir des temps héroïques de la Grèce, rapporté par nos pères à leur retour de leurs expéditions dans ces contrées lointaines. Permettez-moi seulement, afin de vous donner une idée de la manière dont l'abbé Robert se servait de sa méthode, de choisir, dans son travail, et de vous raconter un fait important de notre histoire locale ; la marche de César du pays des Remi vers celui des Suessiones.

Disons d'abord qu'aux yeux du curé d'Arcy, les Gaulois, au moment de la conquête, vivaient sous la tente, *à l'abri* de leurs chariots et entourés de leurs nombreux troupeaux ; ils n'avaient point de villes, mais seulement des camps retranchés, plus ou moins

importants, dans lesquels ils se réfugiaient au moment du danger ; pour lui le mot *urbs* signifie une grande enceinte fortifiée, mais sans habitation permanente ; celui d'*oppidum*, un retranchement moins important et le *vicus* une fortification moins considérable encore. Les Suessons n'avaient donc point de villes et leur principale forteresse leur *noviodunum* occupait l'emplacement de la ferme actuelle du Mont-de-Soissons. Ceci établi, prenons le récit de l'historien.

« César se portant de Bibrax (qu'il suppose être » Braye-en-Laonnois), contre les Suessons, passe » l'Aisne à Pont-Arcy (*Pons-Arcar*), parce qu'il s'y » noie une partie de l'armée belge, il gravit là, la » montagne qui domine Braine sur la planimétrie de » laquelle se trouve une éminence qui s'appelle en- » core le Mont-de-Soissons, *noviodunum Suessionum*. » Entre Braine et le Mont-de-Soissons, il atteint à » La Siège (1) (*Siegeel*, champ de la victoire) le gros » de l'armée belge qui gagnait son *noviodunum* et en » fait un horrible carnage. De Braye (Bibrax), il ar- » rive au *noviodunum Suessionum*, qu'il ne peut » prendre d'un coup de main. Il tourne alors le camp » des Belges et se trouve, après une demi-heure de » marche, en présence des Suessons qui cherchaient à » rentrer dans leur camp. Il les taille en pièces pen- » dant tout le jour et le nom en reste aux champs qui » se nomment encore le champ Dolent, le champ des » pleurs, le champ du sang, le champ de bataille, le » champ de la pierre du sacrifice. De là, il gagne la » hauteur de Muret éloignée de lui de moins d'une » demi-heure et y fait ce camp *muré*, ces redoutes, » ces galeries, ces tours ambulantes, qu'il dirige le

(1) La Siège, ferme dépendant de la commune de Couvrelles, canton de Braine.

» lendemain matin contre les hauts murs du camp » des Suessons, étonnés de tant de travaux achevés » dans une seule nuit.

» Qui connaît les lieux, qui lit attentivement César » et ses historiens, dit, le Mont-de-Soissons est le » *noviodunum Suessionum*, Muret est le camp muré » de César, et c'est à La Siège qu'il accable les Sues- » sons courant de l'Aisne à leur camp, c'est au champ » Dolent, sous la butte de Housse (*hus*, montagne des » sacrifices), que César achève de les sabrer dans leur » déroute, et le Mont-de-Soissons fut la dernière ha- » bitation agreste des Suessons, à qui les Romains » enseignèrent, après leur soumission, à bâtir la » ville appelée Soissons et leurs autres établisse- » ments. »

Vous ne vous doutiez pas, sans doute, Messieurs, que, pendant toute cette matinée, vous avez parcouru les lieux témoins d'événements si éclatants, aussi je ne m'amuserai pas à faire ressortir à vos yeux tout ce qu'il y a d'étrange dans la marche stratégique attribuée par notre auteur à l'armée conquérante, il suffit, pour se convaincre de son invraisemblance, de se reporter, sans parti pris à l'avance, au récit qu'en a fait, lui-même, le général historien qui commandait l'armée d'invasion.

Si je vous ai fait connaître l'opinion de l'abbé Robert sur ce point de notre histoire locale, si complétement élucidé de nos jours, c'est que j'ai voulu vous faire voir jusqu'où peut aller l'imagination quand une fois elle s'égare et dans quelles erreurs peut tomber un esprit éclairé, quand, séduit par des étymologies plus ou moins vraisemblables, il veut soumettre à ses rêveries l'origine des faits et des choses.

Disons un mot maintenant du cimetière que vous

avez visité tout à l'heure. L'abbé Robert l'avait sous les yeux, c'était en quelque sorte son lieu de prédilection. Aussi l'a-t-il décrit avec complaisance dans différents mémoires dont il est fait mention dans la *Gazette de France* du 27 mars 1813 et dont une copie a été adressée en 1824 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

C'est à ce cimetière, suivant lui, que le village d'Arcy doit son nom, qui vient de coffre, tombe, arche, *arca*, expression dans laquelle, si on regardait bien, ajoute-t-il, le mot archéologie pourrait peut-être trouver son radical.

Par un calcul quelque peu teinté d'exagération, il n'évalue pas à moins de vingt mille, le nombre des cadavres enfouis sous le tertre d'Arcy. Pour lui, toute cette sépulture est gauloise, les amas d'ossements qu'on rencontre souvent en dehors des tombes, soit à leur pied soit à leur tête, sont ceux des parents, des amis, des esclaves qui se sacrifiaient en l'honneur du défunt. La pierre sacrée, qui existe encore au mide l'emplacement funèbre, servait aux immolations, aux sanglants sacrifices, etc., etc.

Tous les savants de l'époque, ne partagèrent pas à cet égard l'opinion de l'abbé Robert. M. Rallier, membre du Corps législatif, auteur d'un travail intitulé : *Œuvres poétiques et morales du chevalier Rallier* (1), et qui s'occupait des sépultures du département d'Ille-et-Vilaine, avait eu communication du manuscrit de l'abbé Robert. par l'intermédiaire de M. de Pouilly, son collègue, et contestait l'origine gauloise des tombes d'Arcy. L'abbé maintenait son opinion, et au revers d'une lettre de M. Rallier à M. de Pouilly portant la date du 24 avril 1813, il écrivait :

(1) Deux volumes in-8.

« L'auteur des notes sur Soissons, le Soissonnais » et leurs antiquités a envoyé à M. Rallier ses » observations sur les mémoires dont il parle dans » la lettre ci-dessus; le chevalier ne peut croire » que les tombes d'Arcy soient gauloises et que » si cela était ainsi, il pense que ce serait un » assez fort préjugé contre l'antiquité de toutes » les autres. Ce raisonnement m'a paru pêcher » comme ferait le suivant. Si le tombeau de Jovin » à Reims est prouvé moderne, la colonne trajan- » ne à Rome n'aura pas été érigée par Trajan. » J'ai donné le détail de sépultures romaines grec- » ques, gauloises et chrétiennes; les sépultures » d'Ille-et-Vilaine peuvent être modernes comme » pourra en juger M. Rallier, mais celles d'Arcy » sont gauloises comme les pyramides sont égyp- » tiennes..... »

Ce n'est pas seulement au dehors que le curé d'Arcy rencontre des contradicteurs; il en trouve aussi dans son propre pays. M. Le Maistre, ancien inspecteur général des poudres et salpêtres à La Fère, qui, dans sa délicieuse retraite de Fourdrain charmait aussi les heures de ses dernières années, par l'étude de nos antiquités locales, a publié, dans l'annuaire de 1826, un excellent travail sur les sépultures antiques du département de l'Aisne. Il avait eu connaissance des travaux de l'abbé Robert et sut s'en servir avec prudence et discrétion. Voici comme il s'exprime à ce sujet:

« Feu M. Robert, ancien curé d'Arcy, homme ins- » truit et qui était plein de zèle dans ses recherches » archéologiques, a fait, sur les antiquités de son can- » ton, un mémoire fort intéressant qu'il a adressé en » 1820, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, » et qui a été inséré dans l'annuaire du département

» de l'Aisne, année 1813 (1). Ce mémoire renferme » des choses si curieuses, décrites avec tant de cha- » leur et d'apparence de vérité, l'auteur en dé- » duit des systèmes quelquefois si vraisemblables et » tellement fortifiés par ses citations sur l'histoire, » les mœurs et les coutumes des peuples anciens ; » que, sans autre guide que son mémoire on se sent » entraîné vers ses opinions et sa manière de voir. » J'avoue cependant que le ton d'assurance qui règne » dans ce mémoire tout empreint de son active ima- » gination, ne m'ayant pas inspiré toute la confiance » nécessaire dans la description qu'il a laissée de la » vieille sépulture d'Arcy, et des antiquités de ses » environs, j'ai voulu voir, par moi-même, ce dont » l'abbé Robert a parlé. Ce que je dirai ici sur Arcy » est donc le résultat de mes propres observations, » que sans autre sentiment que celui de la vérité, je » substituerai à celles du respectable abbé Robert, » qui se sont en effet ressenties de son très-ardent » amour des antiquités. »

Je n'ajouterai rien aux observations de M. Le Maistre ; vous êtes allés sur les lieux, vous ferez comme lui, vous avez vu et vous jugerez par vous-mêmes.

Malgré les critiques que je me suis permises et celles dont je me suis rendu l'écho, n'allez pas croire, Messieurs, que les travaux du savant curé d'Arcy soient sans valeur. Bien au contraire, ils attestent de laborieuses et persévérantes recherches ; on y trouve quelques faits inconnus, des idées neuves, des aperçus souvent ingénieux et des sujets d'étude qui peuvent encore aujourd'hui exciter l'attention des savants. On est forcé surtout, en les parcourant, de

(1) L'Annuaire de 1813 ne contient pas le mémoire de l'abbé Robert en entier, mais une simple analyse.

reconnaître l'érudition profonde de l'abbé Robert, auquel tous les auteurs de l'antiquité paraissent familiers. César, Cicéron, Dion-Cassius, Dionisius, Florus, Hérodote, Pline, Polybe, Plutarque, Tacite, Tite-Live, Varron, Valère-Maxime et beaucoup d'autres sont tour à tour mis à contribution pour appuyer ses théories et leur donner une apparence de vérité qui séduit.

Nous devons donc lui savoir gré des efforts qu'il a tentés pour faire parler nos rochers, nos montagnes et nos forêts, afin de leur demander les secrets qui couvrent encore les temps nébuleux de notre histoire.

S'il s'élança avec trop d'ardeur vers la lumière qu'il croyait entrevoir, s'il s'est trop hâté d'établir un système général, après avoir à peine reconnu quelques faits particuliers, nous devons penser qu'il ouvrait une route dont personne n'avait encore élagué les ronces et les épines, et nous aurions mauvaise grâce à nous montrer sévères, nous qui ne nous engageons dans la carrière qu'avec toute l'expérience de ceux qui nous ont précédés et qui cependant sommes si souvent encore exposés à l'erreur.

Les travaux de l'abbé Robert, les bienfaits qu'il répandait autour de lui, avaient inspiré aux amis qui lui portaient intérêt, la pensée de solliciter en sa faveur une récompense honorifique. Le 1er avril 1818, M. Féval, membre de la Cour des comptes, dont nous avons déjà parlé, sollicita pour lui, le titre d'historiographe de Saint-Denis et la décoration de la Légion d'honneur, sinon la retraite du chapitre secondaire. En 1819, l'abbé n'avait encore rien obtenu, d'après ce que nous voyons dans une lettre du 30 janvier de cette même année, adressée à un personnage qu'il appelle son bon allié et qui n'est autre sans doute, que

le maître des comptes, Féval. M. Robert lui parle d'un petit travail qu'il vient de faire sur le sacre des rois de France. « Je suis charmé, lui dit-il, que mon dernier opuscule ne vous soit pas indifférent. Ci-joint une cinquième copie qui, je crois, aura moins de changements à subir..... »

« ..... Vous avez bien voulu refondre mes idées et plus d'une fois leur donner un bon passe-port, ayez la complaisance de faire encore de ce dernier manuscrit absolument tout ce qu'il vous plaira en faire.....» Plus loin dans la même lettre, il ajoute : « Il fut un temps où le poisson paraissait bien petit pour le mettre en bleu et vous voulez encore me faire orner de la pourpre d'un cordon qui ne pare que les hommes connus de la cour. Il est vrai que ce serait comme historiographe et que jadis celui qui était attaché à un ordre en portait le cordon, *fac sit*. Mais soit cela ou rien, notre reconnaissance pour votre amitié ne finira qu'avec le dernier de notre famille. »

Malgré les sollicitations de ses amis, l'abbé Robert qui, d'après la lettre que nous venons de citer, paraît avoir été l'objet d'une distinction académique, n'obtint ni le titre d'historiographe, ni la décoration, ni même le canonicat secondaire de Saint-Denis. Il resta dans son modeste presbytère, continuant à se livrer aux devoirs de son ministère et à ses goûts pour l'étude et il s'éteignit le 3 février 1824, entouré de ses livres, au milieu de ses paroissiens qu'il aimait comme ses enfants et qui le considéraient comme un père.

J'ai pensé, Messieurs, que vous n'accueilleriez pas avec indifférence, ces quelques lignes auxquelles j'aurais voulu pouvoir donner plus d'attrait et j'ose espérer qu'à défaut d'un intérêt plus puissant vous leur accor-

derez au moins celui de l'opportunité, puisqu'elles vous rappellent le souvenir d'un homme de bien, d'un savant modeste, au lieu même où il a vécu, où il a travaillé et où il s'est endormi dans le Seigneur.

Aujourd'hui l'abbé Robert, repose au milieu de sa grande famille, au centre du cimetière moderne, placé lui-même sur la partie culminante de la nécropole antique et on lit sur la pierre qui surmonte sa tombe, cette inscription simple et touchante :

CI GIST
PIERRE-FRANÇOIS ROBERT, CURÉ D'ARCY-SAINTE-RESTITUE,
DÉCÉDÉ LE 3 FÉVRIER 1824, AGÉ DE 66 ANS.
IL FUT LE PROTECTEUR DE L'ENFANCE
L'AMI DE SES PAROISSIENS,
ET SE CONCILIA L'ESTIME ET L'AMITIÉ
DE TOUS CEUX QUI LE CONNAISSAIENT.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président. De la Prairie.
Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—

Lundi 6 Novembre 1871

—

Présidence de M. DE LA PRAIRIE

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires de l'Académie du Gard.* Novembre 1868 et août 1869.

2° *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.* T. XXXI, 1re partie.

3° *Mémoires de la Société Académique d'archéologie de l'Oise.* T. VII.

4° *Société d'archéologie de Lorraine.* Extrait des Mémoires pour l'année 1870. Fragment d'une étude sur la ville de Charmes-sur-Moselle aux seizième et dix-septième siècles, etc., par Jean Renauld.

5° *Histoire de l'église du Mans*, par D. Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de France.

M. Fleury présent à la séance offre à chacun des membres de la Société sa brochure intitulé : *Le camp de Soissons et les fédérés*, 1870, in-8. Des remercîments sont adressés à M. Fleury.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président annonce à la Société que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes réclame son concours pour le rétablissement de la bibliothèque du Louvre incendiée pendant la Commune. On décide qu'on enverra à M. le ministre les publications de la Société.

M. le Secrétaire, reprenant la question de l'histoire du siége de Soissons, fait observer que plusieurs membres se proposant d'insérer dans les journaux de la localité divers travaux sur ce sujet, la commission nommée à la dernière séance devenait par là même, inutile pour le moment. On convient que la liberté sera laissée à chacun, sauf à mettre en œuvre plus tard ces diverses publications.

M. l'abbé Delaplace annonce à la Société qu'on lui a fait don des Mémoires de Fiquet sur Soissons et que l'intention du donateur est que ce manuscrit soit plus tard attribué à l'établissement de Saint-Médard. L'inspection de l'écriture indique clairement que ce n'est qu'une copie de l'original, faite par M. Brayer ancien conservateur de la bibliothèque de Soissons.

M. l'abbé Dupuy parle à son tour d'un exemplaire des Mémoires de Cabaret qu'il croit être l'original lui-même écrit de la main du chanoine.

M. l'abbé Pécheur élève des doutes sur cette attribution et croit que l'exemplaire de la bibliothèque de

Soissons est le texte original, non de la main de Cabaret, mais de la main d'un secrétaire écrivant sous sa direction et sur ses notes.

Le même membre se propose de faire copier un cartulaire de Longpont qu'il a vu à Saint-Quentin et reçoit par avance les remercîments de la compagnie qui se trouve dans l'impossibilité d'en entreprendre l'impression.

M. Fleury après avoir félicité la Société d'avoir pris l'initiative d'une souscription pour la restauration des flèches de Saint-Jean, propose d'étendre cette souscription à tout le département où le monument est si connu et dont la valeur archéologique est universellement appréciée. Il se charge en conséquence d'annoncer cette souscription dans les journaux de Laon; cette proposition ne pouvait pas ne pas être acceptée, M. le Président devra la faire insérer dans les autres feuilles du département.

M. Truchy, architecte de la ville fait passer sous les yeux de la compagnie un estampage d'une pierre antique trouvée dans le jardin de la maison Lemer, près du mur romain de l'ancien rempart de la ville, parmi des terres rapportées et des débris de tuiles et de briques. L'inscription, est en caractères hébraïques. Elle ne pourra manquer d'exercer la sagacité des critiques. En attendant qu'ils en aient fixé le sens, M. Fleury propose de la faire graver afin qu'elle puisse être envoyée à diverses Sociétés savantes.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.
Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

—

Lundi 4 Décembre 1871

—

Présidence de M. De la PRAIRIE

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de l'Académie royale des sciences et arts de Belgique*, 2e série, t. XXV-XXX inclus et annuaire de 1869-1871 inclus.

2° *Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*, 4 vol. 2e série, 14e de la collection, 1870.

3° *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1869-1870.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Salingre artiste peintre à Soissons, est élu membre titulaire de la Société.

CORRESPONDANCE.

Lettre en date du 11 novembre 1871 par laquelle M. le Préfet de police remercie M. le Président de l'envoi des publications de la Société destinées à entrer dans la bibliothèque (nouvelle) de cet établissement, et le charge d'exprimer à la compagnie sa reconnaissance pour cet envoi.

Lettre de Bruxelles en date du 13 juillet 1871 par laquelle l'Académie royale de Belgique fait connaître à la Société le désir qu'elle a de reprendre l'échange de ses publications qui avait été suspendu pendant quelque temps. Adopté.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Truchy expose aux yeux de la Société un vase en pierre ayant la forme d'un mortier avec goulot et une anse pour verser le liquide. Cet objet, dont il est difficile de déterminer l'époque, a été trouvé dans la rue de la Burie (maison Sidrot).

Le même membre offre à la Société des dessins de fragments de peintures murales qu'il a découverts dans l'église de Camelin (Aisne). L'un représente quatre têtes qui paraissent appartenir à une même famille ; l'autre se compose de huit figures qui auraient peut-être fait partie d'une de ces scènes du jugement dernier qu'on peignait souvent dans l'intérieur et surtout au portail des églises.

M. Collet présente ensuite à l'examen de la compagnie un calice en étain muni de sa patène. Ces objets fort légers de métal et dont les ornements ont été faits au repoussoir ont été trouvés dans le tombeau en pierre d'un prêtre au cimetière de Crécy-au-Mont. On sait que l'usage de mettre ces vases sacrés, comme symbole dans ces sortes de tombeaux, est fort ancien. Celui-ci,

donné au musée par M. Demiselle, chanoine de Soissons, paraît remonter au treizième siècle, ou peut-être seulement au seizième. A cette dernière époque les effigies de prêtres gravées sur les dalles funéraires tiennent souvent un calice des deux mains sur la poitrine.

M. Laurendeau lit une note ayant pour but de faire effacer d'une lithographie représentant la rue Notre-Dame avec la porte d'entrée et une partie des murailles de ce monastère remontant au treizième siècle, cette légende : *Ruines du château d'Ébroïn faisant partie de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*. L'honorable membre s'efforce de prouver qu'il ne peut rien rester en ce lieu du palais d'Ébroïn, remplacé par le monastère, et de démontrer l'inconvénient qu'il y aurait à laisser entrer dans le musée, sous ce titre erroné, un dessin du reste sans valeur ce qui, pourrait nuire, dit-il, à la considération de la Société archéologique.

La Société ne voit pas les choses à un point de vue aussi grave que M. Laurendeau. Il n'est guère personne aujourd'hui qui, en examinant le dessin en question, s'imaginerait avoir sous les yeux un fragment du palais d'Ébroïn. Il y aurait même un autre inconvénient à effacer la légende en question, attendu qu'elle a cet avantage de faire toucher du doigt à quel degré d'enfance était l'archéologie, il y a une cinquantaine d'années. Les gravures de Tavernier, si défectueuses à certains points de vue, et toutefois si intéressantes, lorsqu'elles représentent des monuments détruits ou à demi-ruinés portent des titres semblables : faudrait-il les effacer aussi? Quel est l'archéologue, l'amateur, qui se laisserait prendre par exemple, à ces indications: Palais des rois de Soissons à Saint-Médard — Tournoi de Vierzy, etc. En

somme les livres, les dessins, les objets d'art doivent entrer dans les bibliothèques, les musées, les collections avec leurs titres, leurs légendes, leurs indications quelque fautives qu'elles soient, sauf si l'on veut, à les rectifier, pour les ignorants, mais sans jamais les effacer.

M. Laurendeau donne lecture d'une deuxième note qui a rapport au camp des fédérés de Soissons. Il s'agit d'un fait particulier qui corrobore ce que M. Édouard Fleury raconte, avec tant de vérité, de l'attitude désordonnée de ces levées en masse qui devaient en 1792 sauver la France et dont les généraux durent se débarrasser. Selon cette note, un soldat parisien de passage à Soissons, après la bataille de Valmy, se vantait d'avoir été l'un des assassins de Zel, exécuteur des hautes œuvres à Soissons lors de ce rassemblement.

M. Choron prenant ensuite la parole lit la continuation de son travail sur *l'Instruction primaire dans le Soissonnais*.

OBJETS ENTRÉS AU MUSÉE EN OCTOBRE ET NOVEMBRE 1871.

1° Divers fragments de pierres tumulaires donnés par M. Pillot Conseil, ancien officier d'infanterie et provenant de la maison de la rue de la Congrégation, n° 18, à Soissons.

2° Un bénitier de style roman, provenant de la maison Michu, rue Saint-Martin, n° 16, à Soissons, et donné par M. Gustave Borgoltz, meunier à Soissons.

3° Une vierge du quinzième siècle, statue en pierre de 1 mètre de hauteur, donnée par madame veuve

Bayard et provenant de sa maison rue Saint-Waast, n° 14, à Soissons.

4° Portrait-carte de M. Fortin, adjoint au maire de Soissons, de 1853 à 1870, donné par M. X...

5° Un souffleur (de l'ordre des cétacés) ayant 1 mètre 25 centimètres de longueur, donné par M. Delaborde, restaurateur à Soissons.

6° Plan de la célèbre et royale abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons, fondée en l'an 1076, gravure coloriée donnée par l'administration de la *Revue du dix-neuvième siècle*.

7° Une rosace en pierre provenant de l'arc de la tribune de Saint-Jean des Vignes; une tête de chien provenant d'une retombée d'arc de Saint-Jean; une pierre représentant un gland de chêne et provenant de la porte de l'Arquebuse. Ces trois objets ont été frappés par le bombardement de 1870, et recueillis par les soins de M. Verain, juge d'instruction à Soissons.

8° Calice et patène en cuivre, trouvés en 1870, dans une tombe en pierre du cimetière de Crécy-au-Mont et remontant au..... siècle, donnés par M. le chanoine Demizelle, de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président: De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

1872

Bureau.

MM. De la Prairie, Président.
Piette, Vice-Président.
Pécheur (l'abbé), Curé de Crouy, Secrétaire.
Truchy, Architecte, Vice-Secrétaire-Archiviste.
Collet, Secrétaire de la Mairie, Trésorier.

Membres titulaires.

MM. Auger, Avoué à Soissons.
Boitel de Dienval, à Pierrefonds.
Bonnaire, à Bucy-le-Long.

MM. Branche de Flavigny, à Soissons.

Calland, à Gleignes.

Choron, Avoué, Adjoint au Maire de Soissons.

Delaplace (l'abbé), Aumônier de Saint-Médard.

Deschamps, Maire de Pasly.

Deviolaine (Emile), Conseiller général à Soissons.

Dilly, Professeur au Collége de Soissons.

Dupuy (l'abbé), Supérieur du séminaire Saint-Léger, à Soissons.

Forzy, Notaire à Soissons.

Fleury (Edouard), à Vorges.

Flobert, du Thiolet.

Fossé-Darcosse (père), Directeur de l'*Argus Soissonnais*.

Geslin, Docteur en droit à Soissons.

Laurendeau (Maxime), à Soissons.

Laurent, Professeur de dessin, à Soissons.

Legris, Avocat à Soissons.

Macé, Architecte à Soissons.

Martin, ancien Conseiller général à Rozoy-sur-Serre.

Migneaux, Principal du Collége de Soissons.

Périn, Juge à Soissons.

Péronne, Chanoine à Soissons.

Rigaux, Conseiller municipal à Soissons.

Salingre, Artiste Peintre à Soissons.

Sieyés (comte), Conseiller municipal à Soissons.

Suin, Notaire honoraire à Soissons.

Vuaflart, rue Saint-Georges, 47, à Paris.

Waddington, Député de l'Aisne, Membre de l'Institut.

Watelet, Professeur au Collége de Soissons.

Membres correspondants.

MM. ADAM, Médecin à Montcornet.

BARBEY, ancien Maire de Braisne.

BARTHÉLEMY (DE), à Châlons-sur-Marne.

BOUVENNE, Peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.

CORBLET (l'abbé), à Amiens.

DOUBLEMART, Statuaire à Paris.

DUCHESNE, Propriétaire à Vervins.

FOURNAISE, Instituteur à Roucy.

GALLOUZEAU DE VILLEPIN, à Paris.

GOMART (Charles), à Saint-Quentin.

HACHETTE, Ingénieur en chef, à Gand.

LANCE, Architecte des monuments historiques, à Paris.

LECOMTE, Notaire.

LEFÈVRE, Chanoine à Soissons.

LIÉNARD, Conservateur du Musée de Verdun.

MARVILLE, à Trosly.

MATTON, Archiviste à Laon.

MICHAUX (A.), à Villers-Cotterets.

MILLER, Membre de l'Institut, à Paris.

MONTAIGLON (DE), Professeur à l'école des Chartes.

NOUE (DE), Avocat à Malmédy.

PARIZOT (l'abbé), Aumônier de l'hôpital de Laon.

PEIGNÉ-DELACOUR, Manufacturier à Ourscamp.

PETIT, Correspondant du Comité des Arts et Monuments.

PILLOY, à Laon.

PISTOYE (DE), Chef de division au Ministère des Travaux publics.

POQUET, Chanoine, Curé de Berry-au-Bac.

RENARD, à Château-Thierry.

SOULIAC, à Château-Thierry.

TOURNEUX, Directeur du Collége de Vervins.

VERTUS (DE), Maire de Brécy.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME

(2me série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1869

PREMIÈRE SÉANCE.

Mémoire sur la voirie romaine dans l'intérieur de la ville de Soissons par M. Laurendeau. 2

DEUXIÈME SÉANCE.

Inscription tumulaire concernant un membre de la famille Quinquet. Communication de M. Dupuy. 26
Rapport sur les fouilles pour la distribution des eaux de la ville de Soissons, par M. Laurendeau. 27

TROISIÈME SÉANCE.

Néant.

QUATRIÈME SÉANCE.

Imprimeurs de Soissons recherchés pour avoir imprimé des factums en faveur du surintendant Fouquet. . . . 45

CINQUIÈME SÉANCE.

Un livre de famille par M. de la Prairie. 51

SIXIÈME SÉANCE.

Communication d'une inscription lapidaire trouvée dans les démolitions du château de Renansart, par M. Suin. . . 80
Testament de Jean II comte de Soissons mort en Tunisie, communication de M. l'abbé Poquet. 81

SEPTIÈME SÉANCE.

Notice sur un manuscrit contenant la traduction de la *Politique* d'Aristote par Nic. Oresme et ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, par M. Miller. . . 92

HUITIÈME SÉANCE.

Dépouillement des minutes de Me Nes Raoullet, notaire à Soissons à la fin du seizième siècle, par M. Suin. . . 120

NEUVIÈME SÉANCE.

Acte du 8 octobre 1594 concernant la chapelle et le quartier Saint-Christophe. 133
Délibération du Conseil de la commune de Blérancourt du 23 pluviôse an II de la République. Communication de M. Suin. 136

DIXIÈME SÉANCE.

Rapport sur une fouille faite dans la rue Matigny à Soissons, par M. Laurendeau. 143

ONZIÈME SÉANCE.

Observations sur le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Le Duc à propos de la construction des églises cathédrales, par M. de la Prairie. 158

ANNÉE 1870

PREMIÈRE SÉANCE.

Rapport sur une notice, concernant une découverte de monnaies romaines par M. Fournaise, instituteur à Roucy. 194

DEUXIÈME SÉANCE.

Note sur un vitrail, connu sous le nom de vitrage de la Passion, que l'on voit dans l'église de Notre-Dame de La Ferté-Milon, par M. l'abbé Poquet. 198

TROISIÈME SÉANCE.

Néant.

QUATRIÈME SÉANCE.

Note sur les sépultures antiques découvertes à Belleu au lieu dit la Fontaine-Saint-André. 206
Note sur Villard de Honnecourt, par M. l'abbé Pécheur. . 206
Considérations sur le lieu de naissance de Jacques ou Jacob de *Sessolis*, auteur dont il est parlé dans le tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France* par M. l'abbé Pécheur. 206

CINQUIÈME ET SIXIÈME SÉANCES.

Néant.

SEPTIÈME SÉANCE.

Notice biographique sur Joseph-Jean-Louis Hoyer, peintre et professeur de dessin à Soissons, par M. Laurendeau. 217

ANNÉE 1871

PREMIÈRE SÉANCE.

Proposition d'une souscription pour la restauration des tours de Saint-Jean des-Vignes, endommagées par le bombardement. 234

M. Legris fait don à la Société d'un manuscrit intitulé *Cérémonial de l'Eglise et abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons*, par Charles de Goneu, auteur d'une histoire de la même abbaye. 235

DEUXIÈME SÉANCE.

Note critique de M. de la Prairie sur un passage des Mémoires de la Société littéraire de Lyon sur les *pignons gothiques*. 238

TROISIÈME SÉANCE.

Rapport de M. l'abbé Poquet sur l'excursion archéologique faite par la Société au Mont de Soissons, à Arcy-Sainte-Restitue, à Maast et Violaine, à Muret, à Droisy et à Artennes. 250
Notice biographique sur Pierre-François Robert, ancien curé d'Arcy-Sainte-Restitue, par M. Amédée Piette. . . 268

QUATRIÈME SÉANCE.

Inscription hébraïque gravée sur pierre, trouvée dans un jardin de la rue de la Bièvre, près de l'ancien mur romain . 293

CINQUIÈME SÉANCE.

Peintures murales de l'église de Camelin. 296
Calice et patène en étain trouvés dans le cimetière de Crécy-au-Mont. 296
Ancienne porte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons indiquée dans une gravure comme celle du château d'Ébroin. 297

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME

(2me série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

Archives, décision relative aux, 212. Don aux 235.
Arcy-Sainte-Restitue, notes sur, 253.

B

Bail de maison de 1594. 34.
Bibliothèque Mazarine (envoi du Bulletin à la) 43. Du Louvre envoi du Bulletin à, 292.
Calice trouve dans une tombe, 216.

C

Camp retranché à Muret, 263.
Chapelle Saint-Christophe, renseignement sur l'ancienne, 133.

D

Dépouillement de minutes de notaire (nombreux renseignements), 120.
Dictionnaire archéologique de M. Viollet-Le Duc, observations critiques sur le, 159.
Disette, de 1693, 62. De 1709, 67.
Documents sur Soissons, 120.
Droizy, notes sur Droizy, 264.
Duel de Gentilshommes en 1692, 62.

E

Echange de publications avec d'autres Sociétés, 40.
Ecole centrale de Soissons, renseignements sur, 222.
Excursion archéologique de 1869, rapport sur l', 250.

F

Fouilles à Soissons 44, 80, 143. A Belleu, 206.

H

Hoyer, peintre à Soissons, biographie de, 217.

I

Imprimeurs de Soissons poursuivis au dix-septième siècle 45.
Inscription, du dix-huitième siècle 80. Moderne, 289.

J

Jacques de Cessoles, notes sur, 208.
Jean-des-Vignes (Saint) ouverture d'une souscription pour réparer l'église de, 240.

L

Liste des membres, 301.
Livre de famille, rapport sur un, 51.

M

Maast-et-Violaine, notes sur, 258.
Maire de Soissons, un, 136.
Manuscrit de Fiquet provenant de l'abbaye de Saint-Médard, notice sur un, 92.
Médailles Gauloises, 26. Diverses, 148. Romaines, 194, 236.
Mont de Soissons, notes sur le, 25.
Muret et son château, notes sur, 259.
Musée. Vœu relatif au, 202. Dons au, 45, 115, 236, 241, 296, 298.

N

Nominations du bureau de la Société, 1, 26, 193, 233. De membres, 141, 216, 237, 248, 295. De conseillers municipaux pendant la Révolution, 136.

O

Ouvrages offerts à la Société, 2, 25, 39, 44 49, 79, 91, 120, 131, 141, 157, 194, 197, 201, 205, 211, 213, 215, 233, 237, 247, 291, 295.

P

Pignons gothiques des églises, observation sur les 238.

R

Robert (l'abbé), curé d'Arcy-Sainte-Restitue, biographie de, 268.

S

Séances de la Société, 1, 25, 39, 43, 49, 79, 91, 120, 131, 141, 157, 193, 197, 291, 205, 211, 215. 233, 237, 247, 291, 295.

T

Table des matières, 305.
Tableaux du Musée et de la cathédrale, renseignements concernant les, 222, 225, 226, 227.
Testament de Jean II, comte de Soissons, 81.
Tombes des Du Tour, à Notre-Dame des Vignes, 56. A Saint-Pierre-au-Parvis, 59. A Saint-Léger, 59. A la cathédrale, 6.

V

Villard de Honnecourt, note sur, 206.
Vitrail de la Passion, quelques mots sur un, 199.
Voies ou rues romaines dans Soissons, 2, 27.

Saint-Quentin, imp JULES MOUREAU.